

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique

ENTRE

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)

Représentée par son président, monsieur André LESUEUR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2022.00071 en date du 19 mai 2022,

Ci-après désigné par Espace Sud,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet de la Martinique, Monsieur Stanislas CAZELLES

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira en outremer dans des contrats de convergence et de transformation (CCT) d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ainsi, conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, **un contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.**

Article 1 - Objet du contrat

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté d'Agglomération De l'Espace sud autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le contrat de convergence et de transformation et l'accord territorial de relance se déclinent concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

A noter : Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu est constitué de prestations sociales n'est pas encore connues.

1. Présentation du territoire signataire

Avant-propos : La présentation du territoire de la CAESM s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en 2022. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.

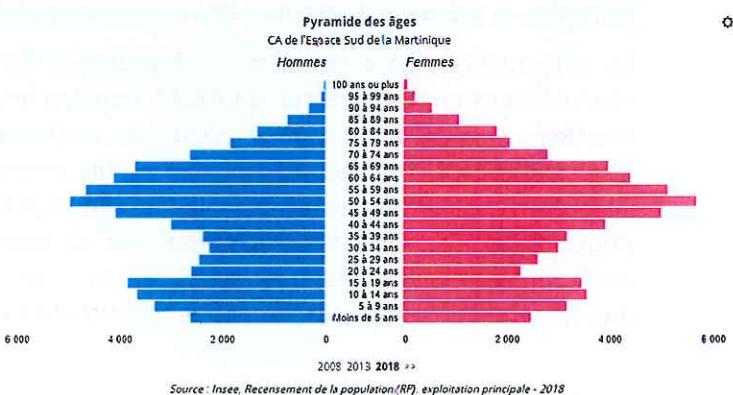
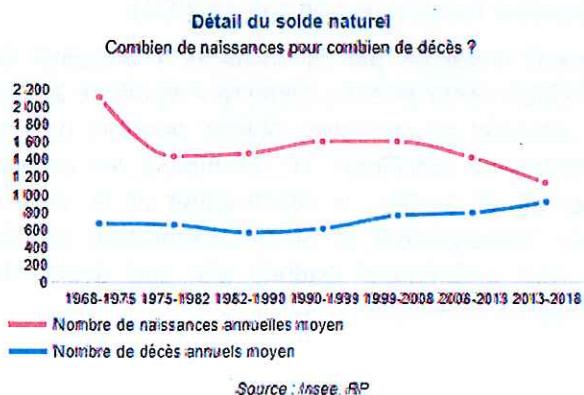
Les sections ci-dessous présentent une version condensée du diagnostic élaboré en 2022. Le rapport de diagnostic complet est joint en annexe du présent document.

Introduction

1. Population

Le territoire de la CAESM compte 115 068 habitants en 2018 et s'étend sur 409 km². Les douze communes de l'Espace Sud connaissent une densité de la population faible (Anses d'Arlet, Sainte-Anne), moyenne (Le Diamant, Les Trois-Îlets, Le Vauclin) ou plus importante à l'image de Ducos, François, Rivièra-salée ou du Saint-Esprit. Son évolution démographique, est celle d'un territoire intermédiaire par rapport aux deux autres communautés d'agglomération (CACEM et Cap Nord). Il attire des familles plus jeunes et des actifs en raison de l'essor de l'économie touristique du territoire. En outre, l'Espace Sud concentre une grande part des jeunes retraités, caractéristique partagée avec le nord de la Martinique.

Entre 2013 et 2019, l'évolution de sa population est en nette diminution (- 0,7 % en moyenne par an). Trois communes de cette communauté d'agglomération résistent et enregistrent une hausse de leur population : Ducos, Saint-Esprit et Le Marin.



2. Economie

Sur le plan économique, les douze communes de la CAESM sont regroupées autour de trois bassins de vie :

- Le bassin Centre-Sud organisé autour des communes de Ducos (commune la plus peuplée) et Rivièra-Salée, Le Diamant, les Trois-Îlets, (ces deux dernières communes formant les lieux attractifs du tourisme balnéaire en Martinique) et les Anses d'Arlet (place de forte concentration de l'activité de pêche sur le territoire)

- Le bassin Sud-Atlantique organisé autour du François, Le Vauclin (troisième commune par sa superficie avec un équipement portuaire de pêche de qualité) et du Saint-Esprit (seule commune non-littorale de l'Espace Sud)
- Le bassin Sud-Baie du Marin, agencé autour de la sous-préfecture du territoire (Le Marin) et rassemblant les communes de Sainte-Anne, Rivière-Pilote et Sainte-Luce représentant des hauts lieux du tourisme balnéaire, disposant de plaines agricoles et d'espaces naturels.

A l'échelle territoriale, l'Espace Sud est fortement relié à la CACEM qui concentre une grande partie de l'activité économique.

Le territoire du Sud présente un potentiel économique important au regard notamment des lieux de formation et de l'activité industrielle et culturelle. En outre, elle constitue le pôle touristique incontournable de l'île disposant des trois quarts de l'offre d'hébergement touristique et de 32 sites de baignades et plages.

Elle recense également de nombreux espaces naturels extrêmement riches en termes de biodiversité, notamment en milieux littoral et marin (mangroves, récifs coralliens, îlets...) qui occupent une grande partie du territoire. Ce territoire se caractérise également par une agriculture diversifiée ainsi qu'une pêche artisanale.

C'est la seule intercommunalité dont le nombre d'emplois progresse (0,6 % en moyenne par an entre 2006 et 2016). La population active occupée résidant dans l'EPCI augmente de 0,4 % par an sur la même période alors qu'elle diminue ailleurs en Martinique, montrant ainsi l'attractivité économique et résidentielle de l'Espace Sud de la Martinique.

L'Espace Sud de la Martinique est caractérisé par une économie essentiellement tournée vers le tourisme, les commerces de proximité, et une part relativement faible de l'agriculture (4,1% en 2021) et de l'industrie (12,2% en 2021). De plus, ce sont essentiellement des petites et moyennes entreprises présentes sur le territoire, la présence de grandes entreprises étant relativement limitée (environ 15% en 2021).

La conjoncture économique de la Martinique fortement impactée par la covid-19 a entraîné des répercussions importantes sur la CAESM. Pendant les premiers confinements, l'activité a reculé de 20% en Martinique, coutant près de 3 points de croissance annuelle au territoire. Quatre secteurs ont été particulièrement impactés et nécessitent un accompagnement spécifique : le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques administratives et de soutien, la construction et le secteur-entreposage. En matière de tourisme, les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont été particulièrement touchés. Les effets de la crise se sont notamment traduits par une baisse des investissements des entreprises et une détérioration du marché de l'emploi.

3. Structuration du territoire

Au regard du développement économique et des grands équipements commerciaux, les disparités entre les communes sont marquées. Deux types de communes se distinguent :

- D'une part, les communes qui bénéficient d'une bonne accessibilité et grande proximité vers/depuis l'agglomération foyale : les villes de Ducas et Rivière-Salée, Le François, Le Marin ville sous-préfecture qui représente le premier port de plaisance de la Martinique voire des Antilles.
- D'autre part, les huit autres communes qui s'efforcent de s'associer à cette dynamique économique relativement concentrée.

Plus spécifiquement, le territoire du Sud Atlantique-Baie du Marin est dans une situation de développement sensiblement moins avancé que son voisin du Sud-Caraïbe :

- En termes d'emploi, avec en particulier un nombre de personnes âgées de 15 à 65 ans sans emploi supérieur en valeur absolue et en conséquence très supérieure en taux ;
- Concernant les revenus moyens et médians, ils sont inférieurs d'un quart ;
- Les variables sociales témoignent d'une population nettement plus âgée.

Comme dans l'hexagone, la structure du tissu économique évolue au profit des établissements de services, induisant une perte de la vitalité commerciale des centralités dans les villes. En comparaison avec le reste des territoires d'Outre-Mer, la Martinique présente une densité commerciale équivalente, mais un taux de commercialité le plus bas. Les projets de revitalisation économique dans le cadre des Petites villes de demain sont de fait très importants.

Bien que l'ensemble des communes dispose des équipements de proximité nécessaires à la vie quotidienne, on note une concentration des grands équipements et services à Ducos (commerces et ZAE), Rivièr-Salée (commerces et ZAE), Le François (commerces et ZAE) et Le Marin (administration générale, commerces et infrastructures portuaires de plaisance). L'offre commerciale de cette Communauté d'Agglomération est structurée autour des axes de circulation majeurs reliant ce territoire à la CACEM. On observe par ailleurs un développement commercial en périphérie des villes (centres commerciaux, etc.), qui entraîne des conséquences notables en matière d'étalement urbain, et d'atténuation de l'attractivité des centres-bourgs.

La crise sanitaire a fragilisé la santé financière de l'Espace Sud, la baisse des recettes liées à l'octroi de mer et la taxe sur les carburants réduisent l'épargne brute des communes et leurs capacités de fonctionnement. Il faut veiller à ce que ces constats n'obèrent pas le développement des investissements publics locaux.

Axe I du diagnostic : Développement économique, numérique et agricole

1. Diversifier le développement économique du territoire

Le tourisme, un potentiel de développement économique à travers la trame bleue.

A défaut d'hébergement collectif, le territoire du sud de la Martinique accueille dans l'ensemble, plus de la moitié des hôtels de la Martinique ce qui témoigne de la place du tourisme dans l'économie locale. A ce titre, le SCOT de l'Espace Sud a prévu un schéma d'optimisation touristique.

Le CCT 2019-2022 a fait de l'investissement dans les filières porteuses son second axe stratégique, en articulation avec les orientations du schéma territorial de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (STDEII) de la CTM ainsi que le Plan Biodiversité. A cet égard, la valorisation des ressources touristiques est un objectif fort de l'Espace Sud.

Concrètement, il s'agit de structurer l'offre autour de filières d'excellence (spiritourisme et valorisation du patrimoine gastronomique), améliorer la compétitivité de l'offre touristique pour faire face à un environnement concurrentiel local et international.

A ce titre, le site de l'Habitation Clément est celui qui enregistre la plus grande fréquentation touristique sur l'île, et la valorisation de sites remarquables comme les îlets du François participent à la diversification de l'offre touristique.

Des espaces d'aménagement touristique (EAT) sont particulièrement financés dans le Sud de la Martinique.

Le programme Petites villes de demain compte un certain nombre d'actions : la construction d'un centre multi-activités (Trois-Îlets), l'embellissement des devantures commerciales (Rivière-Pilote), la politique d'accompagnement des commerçants (Saint-Esprit) ; une signalétique touristique (Trois-Îlets) ; la réhabilitation du marché couvert de Rivière-Pilote inscrit à l'inventaire des monuments historiques ; un parcours d'interprétation aux Roches gravées à Sainte-Luce, ...

La CAESM a porté récemment un projet de réhabilitation du Moulin Val d'Or à Sainte Anne et souhaiterait le compléter par des aménagements touristiques (bureau d'information touristique, ...).

Un complexe aquatique à Rivière Salée est également en projet.

Au-delà du tourisme local, la coopération régionale est un véritable levier de développement pour le Sud comme l'illustrent les projets :

- Odyssea Caraïbes Blue Growth approuvé en 2018 pour créer et structurer un grand Itinéraire nautique international Mer et Terre en faveur de l'emploi, la pérennisation, la compétitivité et la création d'entreprises liées à la croissance bleue par la création d'un environnement propice au développement d'un courant d'affaire innovant pour les filières et le développement économique de la Caraïbe (chartes et modèles – Odyssea Protect – UNESCO – Conseil de l'Europe) ;
- Un projet de coopération avec le Bénin sur plusieurs volets (routes mémoriales ...) ;
- La finalisation d'un projet avec Haïti (bourses précarité économique, coopération avec l'université Notre dame) ;
- Un partenariat avec le Canada en 2012 pour renforcer l'employabilité des jeunes.

Le domaine de la pêche est marqué par une culture locale importante et des potentialités fortes.

Le territoire de la CAESM dispose de :

- ✓ 52% de la flotte martiniquaise ;
- ✓ 53% des marins-pêcheurs ;
- ✓ 49% des spots de plongées ;
- ✓ Du 1^{er} port de plaisance de la Caraïbe au Marin.

Sur les sept ports de pêche territoriaux de la Martinique, le Sud dispose de deux d'entre eux, au Vauclin et au Marin.

La pêche se structure également autour de 20 Aménagements de Pêche d'Intérêt Territorial (APIT), dont 9 se situent dans le Sud.

La CAESM aborde l'espace maritime non seulement du point de vue de la mer mais également du littoral à travers une politique maritime intégrée (PMI). C'est d'autant plus important que 11 communes sur 12 sont sur le littoral.

La filière maritime présente un potentiel important en termes d'innovation, de développement économique, de recherche. Elle offre des opportunités en matière d'halieutique, d'aquaculture, de transformation des produits.

Si en 2019, la flotte de pêche de Martinique comptait un total de 782 navires, dont 605 navires armés, on constate en 10 ans une diminution de 30% de cette flotte, avec une intensification de cette baisse ces dernières années. Au-delà de la flotte, il existe un manque d'information sur les besoins en infrastructures pour permettre la vente de poissons en sus des marchés aux poissons existants. Les produits de la pêche locale sont écoulés exclusivement sur le marché local, très majoritairement en circuit court.

On constate un vieillissement des marins-pêcheurs et une problématique d'attractivité du métier. Les pêcheurs du sud comme ceux de l'ensemble de la Martinique traversent une crise inédite, la population des professionnels ayant diminué de moitié, du fait de l'interdiction de pêcher prononcée sur le littoral depuis 2019 (le Nord étant particulièrement touché), auquel est venu se superposer la crise du covid 19 qui a renforcé cette précarité.

Par ailleurs, la pollution marine est importante (en raison de la qualité moyenne de l'assainissement collectif, des sargasses et du chlordécone principalement sur la côté Atlantique).

Le territoire de l'Espace Sud est ainsi confronté à des menaces en termes de protection et de pratique raisonnée de la pêche résultant de politiques intensives, du dérèglement climatique, de phénomène d'urbanisation et de contamination des eaux se déversant dans la mer.

Sur le plan de la montée en compétences des marins-pêcheurs, l'EPCI du sud a élaboré un diplôme (Certificat d'initiative locale -CIL) dorénavant à rayonnement national, mais le besoin de diversification de l'activité des pêcheurs nécessite de renforcer ces initiatives positives.

L'EPCI a relevé un éclatement de l'activité entre les villes et les autres parties du territoire qui suppose de développer une filière autour des villages de pêcheurs.

De plus, un projet de création d'une unité pilote en termes d'élevage d'oursins blancs (pour préserver les stocks, créer une ferme d'élevage) est en cours, sans trouver les financements afférents.

En matière de nautisme, des projets sont en cours pour les zones de mouillage afin de protéger les fonds marins, organiser l'amarrage et favoriser le développement économique.

Enjeux

Le développement du potentiel économique du Sud de la Martinique dépend de la revitalisation des centres villes, de la diversification de l'offre commerciale, de la qualité de la trame bleue et de l'articulation avec les autres EPCI pour donner une cohérence territoriale.

Développer le tourisme durable, et faire de l'attrait du sud une ressource pour amplifier la transition écologique du territoire.

La formation et la montée en compétences des pêcheurs connaissent des avancées à pérenniser tandis que les équipements de transformation de produits ne font pas l'objet de moyens suffisants.

La valorisation du patrimoine maritime ne fait pas encore l'objet d'une stratégie territoriale organisée.

2. Une formation dans l'enseignement supérieur peu développée et très orientées vers certains domaines

Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne nationale et connaît une baisse (22,1% des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés contre 30,7% pour la moyenne nationale).

A l'échelle du territoire, l'Espace Sud connaît une faible concentration de l'offre d'enseignement supérieur, et une surreprésentation des filières techniques (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), malgré un taux de croissance des effectifs en augmentation ces dix dernières années.

En outre, la part des moins de 25 ans non scolarisés, sans diplôme ou brevet des collèges, en 2016 était particulièrement importante dans les communes de Trois-Îlets, Rivière-Salée, Le Marin et Le Vauclin.

Le territoire du Sud de la Martinique compte une part élevée de jeunes éloignés de l'emploi comparativement à la moyenne hexagonale (près de 25% en 2018 contre 19% environ) ce qui témoigne d'un besoin fort d'identification des publics concernés, de leurs besoins et d'un accompagnement spécifique.

Pour répondre aux enjeux du territoire en matière de qualification et formation professionnelle, la CTM s'inscrit dans une amélioration de l'adéquation de l'offre des organismes de formation aux besoins des entreprises, de l'investissement dans les compétences et dans le soutien aux organismes d'accompagnement qui sont autant d'objectifs qui figurent dans l'axe I du CCT 2019-2022.

Pour répondre à ces objectifs, le Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences (PACTE) concrétise sur la même période les engagements de l'Etat et de la CTM pour accompagner les transformations des

parcours de formation. De plus, les actions de l'AGEFMA sont poursuivies à travers le CARIF, le CRIS-VAE, OREF et le CRI.

En outre, les dispositifs de droit commun s'appliquent, notamment pour les contrats aidés à travers le Plan national « Un jeune, Une solution » dont l'objectif gouvernemental de 2 700 jeunes martiniquais accompagnés (PEC, CIE) est atteint à hauteur de 97% grâce à un taux de prise en charge à 80% de l'Etat et d'un investissement de la CTM (de plus de 15%) pour le secteur non marchand et 67% pour le secteur marchand (aide de 200 euros/personne et par contrat). L'enjeu est de pérenniser ces aides pour les années à venir, au-delà de 2022.

En ce qui concerne les initiatives « jeunesse », des solutions de mobilité innovante (auto-école sociale, taxis solidaires, ...) ; une plateforme numérique d'information « des jeunes par les jeunes », dispositif « Projet Initiative Jeune », projets de tiers-lieux et de bourse pour l'emploi (Pôle Emploi) se déplient.

Enjeux

- *Adapter la formation professionnelle à la fois aux besoins des jeunes, des adultes en reconversion et des entreprises en fonction des trois bassins d'emploi identifiés en complémentarité forte avec la CTM.*
- *Identifier le rôle, les compétences et les possibilités offertes sur le plan national pour la formation (LADOM, AGEFMA, CARIF-VAE, OREF, CRI) afin de dégager des pistes locales complémentaires*
- *Une volonté d'inclure l'EPCI dans la territorialisation de la formation professionnelle (CPEDRFOP piloté par la CTM).*
- *Pérenniser l'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi à travers la continuité du Plan « Un jeune, une solution » et la généralisation à prévoir de la Garantie jeune.*

3. Le numérique, un enjeu stratégique local

Le numérique est un support essentiel du développement économique.

Le Schéma Numérique de Martinique signé entre l'Etat et la CTM établit une feuille de route stratégique concernant les futurs usages du numérique sur le territoire martiniquais. Il s'appuie d'une part sur un diagnostic des infrastructures et réseaux de communication existants et en cours de déploiement et d'autre part sur les initiatives en matière d'usages et services numériques présentes sur le territoire dans les secteurs public et privé. Cette vision stratégique s'articulera avec les schémas directeurs existants (SDTAN, SCoRAN, SRADT, STDEII, SRI...) et se place plus particulièrement dans la continuité du SDTAN de Martinique (2013) qui fixait les grandes orientations de la Collectivité en matière d'infrastructures numériques et de déploiement du THD.

Si la couverture en 4G est excellente, la part de locaux raccordables à la fibre optique est très faible ce qui pose la question de l'accès au numérique et plus largement de l'inclusion numérique.

Des menaces pèsent ainsi sur le développement du numérique en Martinique, notamment avec un risque de décrochage du territoire si certains investissements de remise à niveau ne sont pas réalisés dans la prochaine décennie (solutions d'hébergement, investissements de renouvellement des câbles optiques sous-marins). En outre, les difficultés financières actuelles de certains opérateurs peuvent constituer un sujet de préoccupation sur la continuité de ces activités de câbles optiques sous-marins.

Le CCT 2019-2022 finance la poursuite du développement des outils numériques collectifs pour moderniser, simplifier et encourager l'utilisation du numérique dans les services publics (e-administration, e-culture, e-santé, e-éducation) tout en soutenant l'offre publique de médiation numérique, d'autant plus nécessaire au regard des familles et des jeunes socialement isolés, et du vieillissement de la société martiniquaise. Ces

actions sont porteuses d'innovation et de partage d'information, à même de pouvoir répondre aux problématiques du territoire.

La CAESM déploie certains moyens pour investir dans le domaine du numérique :

- Au niveau des fabriques numériques, la ville de Rivièr-Pilote a été retenue au titre de l'AMI (zone privée), grâce au Groupement européen de Coopération SCIC ODYSSEA.
- Le numérique est un support d'amélioration des relations avec les administrés comme en témoigne l'aménagement d'un véhicule en guichet mobile dès 2015 pour favoriser l'inclusion numérique et lutter contre le non-recours. A cet égard, le programme « Petites villes de demain » recense des projets comme la création d'un espace numérique sur la place Gabriel Hayot, ou encore du matériel de vidéo protection aux Trois-Îlets et le déploiement de la couverture numérique à Rivièr-Pilote.

Pour autant, on constate au regret des EPCI eux-mêmes, un manque de stratégie locale au-delà de la déclinaison des grands plans nationaux et territoriaux. Il est ainsi question dans les années à venir d'identifier les actions complémentaires de l'Espace Sud en matière de numérique dans l'ensemble des domaines dans lesquels celui-ci peut avoir un effet de levier. Si cette stratégie n'est pas élaborée, l'EPCI sera contraint de limiter ses actions à des mesures ponctuelles, bien que priorisées comme l'accès au service public par exemple sans cohérence d'ensemble.

Enjeux

- *Faire du numérique un support et un accélérateur de l'attractivité et du développement économique local à travers un accompagnement spécifique de la transformation des entreprises, un levier de consommation locale.*
- *Garantir l'inclusion numérique en créant une cohérence dans les apports de France Relance et créer une offre spécifique d'accompagnement des jeunes et de montée en compétences plus généralement de la population active (volet pour l'instant peu capitalisé par l'Espace Sud)*
- *Renforcer la résilience du territoire par une meilleure gouvernance de la politique de gestion des ressources sur le territoire et s'assurer à la fois d'un maillage et d'un accès équitable à la fibre optique.*
- *Mettre le numérique au service de la modernisation du système de santé et des services à la personne.*

4. Une transformation agricole en cours qui renforce la démarche vers une indépendance alimentaire

L'agriculture en Martinique est au cœur de la démarche de transformation agricole annoncée le 25 octobre 2019 par le Président de la République qui vise à mettre en œuvre une nouvelle politique agricole adaptée aux spécificités des départements ultramarins afin d'atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2030. Ce projet de transformation agricole connaît une déclinaison territoriale en Martinique dans le cadre de comités locaux de transformation de l'agriculture.

La pandémie du COVID-19 a eu des effets importants sur les exportations des territoires ultra-marins. En outre, le confinement a placé la question de la manière de se nourrir au centre des préoccupations essentielles des citoyens ultra-marins, favorisant la consommation des productions locales. Si la crise sanitaire a provoqué un recentrement de l'alimentation vers les productions locales, cette tendance n'est pas pérenne et tout l'enjeu réside dans le renforcement et la continuité de ces pratiques.

Face au triple constat d'une autonomie alimentaire nécessaire, d'une exigence de performance et des effets parfois négatifs de l'agriculture sur l'environnement, le territoire martiniquais et l'Etat se sont engagés dans

une démarche de transformation agricole, une protection plus large et efficace des agriculteurs tout en garantissant une revalorisation salariale historique.

L'Etat soutient le développement agricole ultra-marin en œuvrant au maintien des aides européennes, à travers le POSEI dont le montant global a été maintenu pour la nouvelle période de programmation européenne ; par les aides de transition à la filière sucrière ou par leur augmentation à l'instar du CIOM dont le budget a été porté à 45 M€ en 2021.

Depuis 2017, l'agriculture ultramarine a bénéficié de près de 850 M€ d'aides annuelles en incluant les fonds communautaires de la PAC, les compléments nationaux budgétaires et les réductions fiscales. Si les cultures exportatrices (canne – sucre – rhum et banane) en sont les principales bénéficiaires, les filières animales et les filières dites "de diversification" se développent pour satisfaire les enjeux d'autonomie alimentaire. En complément, le secteur agricole ultramarin bénéficie du plan de relance en tant que secteur stratégique aussi bien au titre de la souveraineté que de la transition écologique. 80 M€ ont ainsi été fléchés pour l'agriculture ultramarine. En sus, la Martinique est également concernée par la nouvelle politique agricole commune (PAC) qui s'appuie sur une planification stratégique à l'échelle nationale décrite dans un Plan stratégique national établi pour 5 ans (2023-2027).

Globalement, la Martinique poursuit le développement de ses productions pour satisfaire la demande locale en produits frais et transformés en visant l'autonomie alimentaire :

- D'abord pour les fruits, la Martinique connaît un taux relativement faible de 31% pour les produits bruts et 13% pour l'ensemble des produits bruts et transformés ;
- Ensuite pour les légumes, le taux de couverture reste globalement faible (26% pour les produits bruts et 39% pour l'ensemble des produits bruts et transformés).

Pour les productions animales de viande, les taux de couverture sont faibles dans l'ensemble des DROM y compris la Martinique

En outre, la place du BIO évolue rapidement avec une demande de plus en plus importante. Cependant, la production concernée reste faible bien qu'en progression continue. Si le volume est bas, le cout de la production locale biologique est abordable contrairement aux produits bios importés. D'où l'adaptation en OM du seuil de 20% de bio (dans les 50% de produits de qualité et durables) imposés par la loi Egalim.

Le haut niveau de productivité et l'intensification de l'agriculture ont été réalisés parfois à l'encontre de la biodiversité et de la qualité des sols (ex : chlordécone, mercure, plomb). De plus, les impacts du réchauffement climatique interrogent quant à la résilience des systèmes alimentaires.

La réappropriation du patrimoine local est d'autant plus importante que la consommation locale de fruits et légumes en Martinique est en baisse tendancielle pour plusieurs raisons (manque de connaissance de leurs vertus et bienfaits sur la santé, publicité peu développée sur les productions locales, transfert de l'éducation à la santé passé de la sphère familiale à l'école, essor de la consommation hors domicile, place croissante accordée aux produits ultra-transformés, transformation des liens symboliques à l'alimentation, etc.).

D'un côté, les projets de transformation agricole et de commercialisation des fruits et légumes frais connaissent une augmentation notable entre 2010 et 2020 ; de l'autre, nous pouvons constater une baisse de la diversification agricole et des circuits courts en volume (nombre d'exploitations). Ce mouvement inverse freine la réalisation, ou du moins la tendance, à une autosuffisance alimentaire.

Le Sud de la Martinique est certes moins agricole que le Nord mais cette activité occupe encore une part importante du territoire. L'agriculture de l'Espace Sud Martinique constitue 28 % de l'économie agricole en Martinique. Plus de 37% des exploitations agricoles de la Martinique et 40% de la SAU en hectares sont localisées sur le territoire de la CAESM.

Par ailleurs l'agriculture du Sud est plus diversifiée qu'au Nord avec différents profils selon les communes. Sur le François, on a un profil proche du Centre ou du Nord Martinique avec plus d'un tiers de la SAU (Surface Agricole Utile) dédiée à la banane export.

Sur les communes peu agricoles comme les Anses d'Arlet, le Diamant et le Marin, la SAU est composée à plus des deux tiers de surfaces fourragères destinées à l'élevage (bovin et caprin principalement). Sur les communes de Ducos, Rivière-Salée, Rivière-Pilote et Sainte-Luce, la sole cannière occupe une part importante de la SAU (de l'ordre d'un tiers).

Au regard du total des 23 700 hectares, il apparaît que 16 900 hectares sont constitués d'espaces naturels et forestiers, non spécifiquement protégés, qui vont être qualifiés d'espaces naturels et forestiers ordinaires. Une partie d'entre eux se composent d'anciens espaces agricoles exploités, susceptibles, si les conditions s'y prêtent, de retourner dans les cycles productifs de l'économie agricole.

La CAESM s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territoriale à Ducos, avec un accompagnement de l'ADEME à hauteur de 70 000 euros pour structurer les acteurs et créer une synergie locale dans le domaine alimentaire.

De plus, toujours en partenariat avec l'ADEME, la CAESM a lancé son 3^{ème} Défi Famille d'une durée de 6 mois dans l'objectif de favoriser une autonomie alimentaire et une capacité des habitants à recréer leur jardin. Pour ce faire, des friches à disposition des communes sont mobilisées et pour lutter contre le risque existant de contamination des sols, un prélèvement est réalisé au préalable.

L'Etat apporte son soutien dans ce domaine à travers le CCT 2019-2022, le STDEII, le plan biodiversité et le Plan de Relance.

Par ailleurs, en matière d'aides aux agriculteurs en cas de catastrophe climatique, le POSEI est le principal programme budgétaire de soutien, constitué par le FEAGA et des crédits de l'Etat. Les acteurs locaux s'organisent à travers les Réseaux d'innovation et de transfert agricole dans les Outre-mer (RITA).

Certains projets pourraient être approfondis et des problématiques sont à prendre en compte :

- Il pourrait être envisagé de structurer les surfaces insuffisamment cultivées ou laissées en friches, notamment en levant les limites juridiques (indivision, occupations illégales...), en favorisant de nouvelles installations, des agrandissements d'exploitation dans les secteurs porteurs et de diversification.
- Une stratégie de promotion des produits frais et locaux et redonner confiance aux consommateurs souvent sceptiques en raison des effets du chlordécone sur les fruits et légumes ;
- Accompagner la professionnalisation des filières agricole et animale.

La signature de la charte de la production pour réunir petits et grands producteurs le 26 mars 2021 intervient dans un contexte économique, sanitaire et social très incertain, accentué par une attente très forte exprimée par la population tant en termes d'emplois que de pouvoir d'achat.

Enjeux

Favoriser une agriculture plus durable, compétitive et tournée vers les besoins de la population en accompagnant les agriculteurs dans la démarche de transformation agricole. La difficulté est celle de la structuration des filières agricole et animale. De manière plus spécifique, des appels à projet du plan de relance favorisent l'amélioration de techniques et procédés concernant plusieurs filières afin de rendre plus innovante l'agriculture locale.

Include les habitants dans cette démarche de réappropriation du patrimoine local à travers le développement des circuits courts. Une éducation à la santé renforcée et plus inclusive sera nécessaire pour faire naître une conscience écologique en :

- impliquant le Rectorat pour le volet pédagogique des jardins partagés par exemple ;
- favorisant l'intégration de production locale dans la restauration collective.

Lutter contre le prix élevé de l'alimentation en Outre-mer : Instaurer des dispositifs d'aide financière directe ou indirecte pour réduire le prix des produits alimentaires durables en taxant par exemple certains aliments en raison de leur mauvaise qualité nutritionnelle (à l'instar des produits ultra-transformés).

Un autre frein à lever est la qualité de l'alimentation qui ne peut pas toujours être vérifiée car il existe deux informalités fortes tant au niveau de la provenance des produits que des vendeurs (en bord de route typiquement). Ainsi, il y a une véritable difficulté pour établir l'origine des produits dits locaux d'une part et pour déterminer leur traçabilité afin d'évaluer leur qualité (notamment le degré de contamination).

Enfin, si les porteurs de projets sont de plus en plus nombreux à se mobiliser pour les initiatives du Plan de relance qui portent sur l'alimentation, notamment au niveau des jardins partagés, collectifs, familiaux ; se pose la question de la pérennité des projets soutenus. En effet, certains projets sont abandonnés en cours de route et des demandes de remboursement sont relativement régulières.

Axe II du diagnostic : Transition écologique, cohésion sociale et territoriale

1. Des réseaux de transports saturés qui ne sont pas suffisamment compensées par des mobilités alternatives

L'Espace Sud est confronté à un enjeu de changement de communes pour les actifs qui se rendent sur leur lieu de travail, particulièrement sur le territoire de la CACEM qui concentre l'activité économique du territoire martiniquais. Cette tendance ne connaît aucune baisse depuis plus d'une décennie. Le taux de motorisation des ménages est élevé dans l'Espace Sud, davantage que dans l'ensemble de l'île.

Le réseau routier est saturé notamment sur l'axe Lamentin – Rivière Salée et Marin – François-Lamentin en raison des déplacements pendulaires (la semaine) et de l'attractivité du Sud pour les loisirs pendant les temps libres. Malgré les améliorations apportées sur le réseau, comme le doublement de la RN 5, qui a permis une amélioration effective de la fluidité du trafic, les axes principaux restent très embouteillés en raison de l'utilisation généralisée des véhicules individuels.

Le recours au transport maritime s'est réduit au service des vedettes de la Baie de Fort-de-France reliant la capitale aux quatre embarcadères des Trois-Îlets (Bourg, Pointe du Bout, Anse Mitan, Anse à l'Ane). Le trafic est significatif (plus de 600 000 personnes par an), et très apprécié des populations locales et des touristes résidant au Diamant/Trois-Îlets et Anses d'Arlet. Les temps de parcours, de 20 à 30 minutes selon les lignes, sont très attractifs au regard de ceux des transports terrestres entre le Diamant et Fort de France. Toutefois, comparativement à la totalité des mobilités, cette modalité de transports reste très minoritaire. Il faut noter que sur les deux côtes Atlantique et Caraïbe se trouve un ensemble d'apportements qui favorise la mise en place de services de transport maritime de passagers ou de marchandises.

Concernant le transport public terrestre, depuis plusieurs années déjà certaines communes disposaient de services de transports à l'échelle communale entre le bourg et les quartiers. Rien n'existe à l'échelle intercommunale en dehors des taxis collectifs aux horaires et fréquences dépendant du taux de remplissage des véhicules, soumis aux mêmes tensions que les véhicules individuels.

La situation a bien évolué récemment, suite à l'adoption en janvier 2005 de la compétence-transport par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique qui est devenue ainsi autorité organisatrice des transports urbains (AOTU). Cette dernière a été créée pour donner naissance à un périmètre unique et la CAESM est membre de Martinique Transport.

Ainsi depuis décembre 2010 un réseau intercommunal de transports urbains a été mis en place. Le service, complété par l'offre qui subsiste dans les communes de Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit et Sainte-Luce, est organisé selon 3 bassins géographiques de déplacements centrés respectivement autour de Rivière-Salée, Le François et Le Marin.

En 2016, la DSP de la CAESM a vu le jour pour donner naissance au réseau SUD LIB qui couvre 6 millions de km² pour 17 millions d'euros. C'est le réseau le plus performant de la Martinique, qui depuis n'a jamais subi de grève comparativement à celui qui est sur la CACEM. Les lignes sont intra communales et infra communales.

Concernant les mobilités douces, le climat et le relief très marqué ne favorisent pas la pratique (autre que sportive) du vélo sur le territoire qui ne dispose de ce fait que d'aménagements très rares comme sur la RD9 à Sainte-Anne. En 2018, la part d'utilisation combinée de vélos (y compris à assistance électrique) et la marche à pied était inférieure à 5%. Trois plans de déplacements sont en cours.

Au sein des bourgs, des aménagements existent pour favoriser les déplacements piétons. Aujourd'hui la configuration des bourgs et les problèmes de stationnement que connaissent de nombreuses communes font qu'il ne reste que très peu de place pour permettre le déplacement à pied.

Le Conseil Départemental a également approuvé en 2004, un schéma départemental des itinéraires cyclables dont l'objectif est de sécuriser les déplacements et conforter la pratique du cyclisme en tant que moyen de déplacement et de découverte de la nature. Force est de constater que ce schéma n'a pas connu de déclinaison et les avancées ne sont pas notables.

L'Espace Sud s'engage dans des actions en faveur des mobilités douces à l'instar de l'appel à projet retenu aux Anses d'Arlet pour une mise aux normes des circulations piétonnes et la création d'une allée piétonne à Rivière-Pilote dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». De plus, un projet de sentiers de Grande randonnée (GR) est en cours.

Au-delà, certaines réflexions pourraient être menées par la CAESM pour établir une sécurisation de certaines zones afin de préparer les conditions de ces mobilités douces, à défaut de pistes cyclables en projet. Certaines parties du territoire s'y prêtent particulièrement comme les zones d'activités par exemple Genipa (Ducos)-Rivière-Salée.

Enjeux

- *Amélioration/développement des infrastructures routières en parallèle du développement des alternatives (transports en commun, covoiturage, navettes maritimes, télétravail...).*
- *Un développement des véhicules électriques peu affirmé.*
- *Les mobilités douces ne font pas encore l'objet d'une stratégie spécifique*

2. Un accès à l'eau et un réseau d'assainissement encore fragiles

Les problématiques relatives à l'eau et à l'assainissement s'intègrent dans un cadre constitué du Contrat de progrès de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud (2019-2023), deux conventions avec l'Office de l'eau (ODE), et un contrat Littoral Sud 2019-2023. En parallèle de ce cadre local, l'EPCI bénéficie du Plan Eau Dom et des accompagnements issus de périodes particulières de sécheresse à l'image du Plan Urgence Eau ainsi que du renforcement des investissements en matière d'accès à l'eau et d'entretien des réseaux à travers le Plan de relance de l'Etat.

Eau potable

La CAESM a pris les compétences Eau Potable en 2017 et se trouve compétente pour l'eau potable incluant la production et la distribution. Le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM) a confié en 2015 l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable à la Société Martiniquaise des Eaux (SME) à travers un contrat d'affermage conclu pour 12 ans. Le périmètre du contrat dépasse donc aujourd'hui le territoire de la CAESM et inclut les communes du Robert et de la Trinité.

Les principales caractéristiques 2018 du service d'eau potable de la CAESM sont les suivantes :

- ✓ 59 466 abonnés ;
- ✓ 1 646 km de réseau hors branchements (qui est le plus grand du territoire martiniquais) ;
- ✓ 126 réservoirs et un volume de stockage de 64 120 m³ ;
- ✓ 8 213 660 m³ d'eau facturée ;
- ✓ Un rendement de 81%.

Il n'y a pas de captage dans le Sud de l'île. L'eau potable provient essentiellement des Rivières Blanche et Lézarde et en appont de la Rivière Capot. Les deux forages de Rivière blanche assurent un apport complémentaire de la ressource en eau. La procédure règlementaire de protection des captages des rivières Blanche et Lézarde est achevée, et celle de Rivière Capot est en cours. Cette eau est traitée par les stations de Rivière Blanche, Directoire (décantation, charbon actif, désinfection) et Vivé (décantation, ultrafiltration et désinfection). La consommation moyenne en eau par habitant est intermédiaire à celle des deux autres EPCI du Nord et du centre de la Martinique.

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) est particulièrement touchée par diverses difficultés en matière d'eau potable :

- En raison de la protection nécessaire des ressources en eau, qui s'accroît pendant les périodes de sécheresse (comme lors du carême) ;
- Les réseaux sont fragiles malgré un bon rendement et un âge moyen compris entre 42 et 45 ans car les sols de la Martinique sont peu stables dès lors qu'ils sont saturés en eau et présentent une forte sismicité ;
- Une chute de rendement de réseau et de la productivité des forages ;
- Une surexploitation des ressources qui pose la question de la protection de celles-ci ;
- Un enjeu de stockage de l'eau : 1,6h pour Directoire et de 7h pour Rivière Blanche actuellement. La CAESM a ainsi projeté la construction d'un réservoir de tête à Directoire (6 000 m³) et d'un deuxième réservoir à Rivière Blanche (8 000 m³).
- Un prix de l'eau élevé sur le plan quantitatif (portefeuille), moins sur le plan qualitatif (service rendu). La dépendance aux achats d'eau à la CTM pendant les périodes de sécheresse intense vient accroître ce phénomène, avec des conséquences financières importantes en raison du prix d'achat élevé et des effets techniques en raison de la capacité hydraulique de l'adduction depuis 2009 ;
- La masse salariale engagée dans le domaine de l'eau reste excessive et non justifiée (malgré une baisse sensible ces dernières années de 1,8 Millions à 1,4 Millions d'euros) ;
- Les financements du FEADER pour accompagner les travaux de réseaux ne sont plus à la hauteur des besoins, notamment en raison du changement de priorité du programme européen.

En matière de performance du réseau, le service présente un rendement primaire de 82% mais en pratique, le rendement du réseau est de 71%, une fois retirées les ventes d'eau à la CACEM. On note une absence d'investissement sur les infrastructures primaires au cours des 14 dernières années qui justifie un renforcement du réseau engagé par la CAESM.

La CAESM bénéficie d'un certain nombre d'atouts et d'investissements en cours pour remédier à ces difficultés :

- Des travaux de renouvellement de canalisation à hauteur de 9 millions d'euros (dont 3 millions pris en charge par le Plan Eau DOM) ;
- La capacité de désendettement de la CAESM est favorable ;
- Le Contrat Littoral Sud 2019-2023 prévoit des travaux d'amélioration de l'accès à l'eau et d'entretien du réseau d'assainissement collectif (ancien hôtel de l'Anse Caritan, extension de balisage zone caritan, mise aux normes, enquête des systèmes de collectes collectifs, ...).

L'Espace Sud a mis au point une stratégie locale concernant les travaux à réaliser sur l'eau qui est contenue dans le Contrat Littoral Sud. L'Etat réalise également des investissements importants dans le cadre du Plan d'urgence Eau et du Plan de relance.

Assainissement

La CAESM a pris la compétence Assainissement en 2017 à la suite de la dissolution du Syndicat intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM). L'exploitation du service d'assainissement collectif est également assurée par la Société martiniquaise de l'eau (SME).

Le réseau d'assainissement collectif est développé surtout au niveau des centralités (centres-bourgs) mais le territoire du Sud connaît une population diffuse et un relief accidenté. Environ 40% des foyers du sud sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le service d'Assainissement non collectif est exploité en régie par la CAESM. Environ 60% de la population du sud est concernée.

Les principales caractéristiques 2017 du service d'assainissement collectif de la CAESM sont les suivantes :

- 22 480 abonnés (soit 40% des foyers de la CAESM raccordés) ;
- 293 km de réseau hors branchements ;
- 120 postes de relèvement ;
- 28 stations d'épuration.

En 2019, 39% d'abonnés sont raccordés au service d'assainissement collectif dans le Sud contre 33% dans le Nord et 48% pour la CACEM.

L'assainissement non collectif est toujours prédominant par rapport à l'assainissement collectif particulièrement à Rivière-Pilote (95% de la population concernée), au François et au Saint-Esprit (74%), au Vauclin (59%) et à Ducos (57%). Toutefois, le ratio s'inverse pour certaines communes comme aux Trois-Îlets et au Diamant.

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) est particulièrement touchée par diverses difficultés en matière d'assainissement :

- La moitié du réseau d'assainissement collectif est en mauvais état ;
- 3 stations d'épurations à Ducos, au François et au Vauclin nécessitent des travaux importants, tout comme celles des quartiers tels que Petite Anse et Anse Figuier ;
- Le déroulement de travaux engagés a été fortement perturbé à cause d'impayés - arrêt de travaux entre 2016 et 2021 (Anse d'Arlet, Saint-Esprit, Sainte-Luce) ;
- L'assainissement non collectif est mal entretenu ce qui a des conséquences notables sur l'environnement (pollution) ;
- Un nombre de foyers raccordés avec encore un certain potentiel (1 000 raccordables non raccordés et 1 000 raccordés non assujettis sur 25 000 abonnés) ;
- Une mise en conformité des réseaux est nécessaire (étanchéité des collectes, raccordement eaux usées pluviales) ;

- L'accord cadre avec la délégation de service public en charge de l'assainissement induit une programmation pluriannuelle sur 4 ans qui ne permet pas la gestion de travaux ponctuels qui surviennent en réaction à des dysfonctionnements locaux qui n'étaient pas identifiés.

Avant que la CAESM ne prenne la compétence Assainissement en 2017, le SICSM a investi considérablement en matière d'assainissement collectif de 2005-2016 avec plus de 110 millions d'euros de travaux, montant dépassant largement ses capacités financières. Toutefois, le patrimoine est globalement en mauvais état et de lourds investissements restent encore nécessaires, notamment au niveau de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte, avec un besoin de renouvellement estimé à plus de 10 millions d'euros.

La CAESM a mobilisé des financements et des partenaires pour remédier à ces faiblesses :

- Le Contrat de progrès prévoit certaines actions comme une campagne de diagnostic sur le patrimoine pour mieux connaître l'état du réseau (démarré en aout 2021), le lancement de la révision du Schéma directeur d'assainissement est en cours en 2022, la réhabilitation de stations d'épuration (via le SIGMA) pour celles qui ont parfois plus de 30 ans notamment à Ducas, Rivière-Salée et au François ;
- En parallèle, le Contrat Littoral Sud 2019-2023 prévoit des travaux en matière d'assainissement collectif et non collectif ;
- Le contrat de performance avec l'ODE (volet assainissement) concentre plusieurs actions pour financer sur 3 ans (500 000 €/an) des travaux d'amélioration des ouvrages et des équipements en assainissement collectif.
- L'OFB finance des projets pour améliorer les faiblesses de l'assainissement dans le Sud notamment à travers la Convention relative à la réhabilitation des réseaux publics de collecte des eaux usées à hauteur de 3,12 millions d'euros.

L'Espace Sud doit faire face à des problématiques nouvelles qui constituent des priorités pour les années à venir :

- En matière de nouvelles compétences : D'abord, le transfert de la compétence Eaux pluviales urbaines en 2020 à la CAESM pose une difficulté particulière au regard de la sous-estimation des besoins réalisés dans le cadre du Contrat de progrès. La gestion de cette compétence nécessite la mobilisation de moyens supplémentaires pour les années à venir. Ensuite, la loi NOTRe du 7 août 2015 a également créé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI), confiée aux communes avec obligation de la transférer aux EPCI à Fiscalité Propre à compter du 1er janvier 2018. La CAESM a hérité de cette compétence. Par ses interactions avec les eaux pluviales urbaines notamment, il conviendra d'adopter une politique globale de gestion du cycle de l'eau à l'échelle de l'île.
- En matière d'eaux usées, l'Espace Sud tient une position intermédiaire en nombre de stations de traitement existants sur son territoire, avec un enjeu de mise en conformité important. En particulier, la gestion des milieux aquatiques devra être prise en compte par la collectivité.
- En matière de gestion de sous-produits : Si au niveau de la boue, il existe un centre de compostage au Robert et 2 stations sont équipées pour le traitement des matières de vidange, ce n'est pas suffisant pour ces dernières ni pour le sable et les graisses qui finissent dans les décharges et constituent un enjeu environnemental d'ampleur. Cet aspect peut être traité par le prisme de la gestion des déchets, à travers une réflexion commune aux trois EPCI puisque la compétence « traitement » relève d'une délégation commune à l'ensemble du territoire (SMTVD). L'ODE pourrait également soutenir ce projet.

Enjeux

- *Articuler les forces et faiblesses du réseau d'eau avec le Nord et la CACEM, notamment sur des questions précises non encore tranchées (par exemple la répartition du patrimoine du SICSM).*

- *Maitriser les réseaux pour mieux dimensionner les stations d'épuration.*
- *Améliorer le rendement des usines et des réseaux pour éviter l'épuisement des ressources et améliorer le respect des débits réservés.*
- *La question de la gestion des compétences GEMAPI et eaux pluviales urbaines renvoie à l'articulation difficile de l'urbanisation du littoral et la voirie qui restent communaux.*
- *Garantir une meilleure gestion patrimoniale du réseau et améliorer la performance du réseau.*
- *Nombre faible de particuliers à raccordés au réseau d'assainissement collectif.*
- *Accompagner les habitants pour inciter à réduire la consommation avec des équipements hydro-économies (même si l'enjeu est prioritairement de s'assurer une desserte de qualité...).*
- *-Améliorer la gestion des eaux pluviales par la mobilisation de moyens supplémentaires pour garantir la prise de compétence effective par l'EPCI.*

3. Un environnement particulièrement soumis aux risques naturels et des dispositions à renforcer en matière de réduction énergétique et de gestion des déchets

Le territoire du Sud, à l'instar de toute la Martinique est soumis à de nombreux événements climatiques extrêmes (inondations, ouragans...) et se trouve particulièrement concerné par les effets identifiés des changements climatiques. L'Espace Sud est particulièrement concerné par les enjeux liés à l'environnement, notamment les espaces verts et naturels car il est gestionnaire de 350 hectares avec le Conservatoire du littoral. L'EPCI a ainsi la charge de l'entretien de ce périmètre et dispose d'une brigade de l'environnement pour mettre en œuvre les dispositions de respect de l'environnement.

En outre, la CAESM élabore son deuxième Plan de gestion en matière de biodiversité pour les 5 années à venir, réalisé en interne et tirant les leçons du premier Plan de gestion, difficile d'utilisation et peu opérationnel. Il faut souligner l'importance de la prévention des risques pour l'environnement avec l'élaboration actuelle d'un Plan intercommunal de sauvegarde, qui doit prévoir une méthodologie propre et un accompagnement pour réagir de manière adéquate en cas de catastrophe climatique.

La protection de l'environnement et du paysage passe également par la promotion des jardins partagés qui connaissent une dynamique positive dans le territoire du sud de la Martinique. Leur développement permettra également d'identifier des zones inoccupées qui pourraient constituer des espaces de protection en cas de risques naturels.

Le territoire de la CAESM est par ailleurs particulièrement riche en biodiversité.

Plus de 15% du territoire représente des sols artificialisés, largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 5% (CGDD-SDES 2018). Environ 40% sont des zones agricoles, la moyenne nationale se situant à 50% alors que la CAESM dispose d'une surface plus élevée en forêt et milieux semi-naturels (à hauteur de 42% contre 30%).

En outre, les zones humides sont très présentes sur le territoire de l'Espace Sud. Elles correspondent pour les plus grandes superficies à des zones de mangroves ou d'arrière-mangroves. Elles remplissent de nombreuses fonctions : biologiques, économiques, sociales, paysagères, hydrauliques, épuratrices... D'une manière générale, l'ensemble des zones humides forestières du Sud de la Martinique présente un intérêt patrimonial élevé.

Des menaces pèsent sur ces écosystèmes terrestres. L'extension de l'habitat humain au détriment des espaces naturels et agricoles s'est accélérée ces dernières décennies (mitage). Le territoire de la CAESM a été particulièrement touché en relation avec le « débordement » des populations du centre qui se fait particulièrement remarquer sur l'axe Ducas-Rivière-Salée et sur Trois-Îlets en relation avec la navette maritime qui rejoint Fort-de-France. Les dégradations dues au mitage des espaces ruraux constituent un problème spécifique auquel s'ajoute une proportion significative de constructions ne respectant pas les

règles de l'art en matière d'urbanisme. Cet état de fait renforce la destruction des espaces en limitant la capacité d'action des communes sur la maîtrise de l'urbanisation.

Un grand littoral déjà très aménagé, où se greffent certaines centralités

Pour 40 % de la superficie du territoire martiniquais, l'Espace Sud représente 53% du linéaire de côte. Cette prédominance est liée à un littoral très découpé à l'échelle du territoire avec les péninsules des Anses d'Arlet et de Sainte-Anne, les baies de Génipa, du Marin / Sainte-Anne ... mais également à un trait de côte dentelé constitué sur toute sa longueur d'une succession d'anses et de pointes. Cette configuration a guidé l'implantation des bourgs et zones habitées.

Un climat propice à la sécheresse

Le Sud de la Martinique est le secteur qui reçoit le moins de précipitations. Cette situation se répercute sur le réseau hydrographique et la ressource en eau.

Prévention des risques naturels

Les PPRN élaborés sous la responsabilité du préfet en associant les communes sont le document de référence pour permettre un aménagement urbain qui prend en compte la prévention des risques naturels. L'Espace Sud a fait l'objet d'un grand nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982 (127 sur un total de 336 sur le territoire martiniquais). Les 12 communes sont couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) d'où le projet de l'EPCI d'établir un Plan intercommunal de sauvegarde.

En outre, l'Etat a mobilisé des financements pour le confortement parasismique et para-cyclonique à travers le Plan de relance qui abonde le plan séisme.

La CAESM a un projet qui vise à améliorer la connaissance des risques naturels avec la création d'une banque de données et d'une cartographie. Il s'agit de collecter, recenser et de mettre à la disposition de l'Etat, les études géotechniques réalisées sur le territoire Sud afin d'améliorer la précision et l'échelle des PPRN sur l'aléa mouvement de terrain en particulier (risque le plus présent sur le Sud). L'objectif est de réduire le décalage parfois existant entre la cartographie du PPRN et la réalité de terrain.

Au-delà des enjeux de risques sismiques et para cycloniques, deux problématiques touchent particulièrement l'Espace Sud :

- D'abord, les effets du chlordécone : A la suite du Plan III, le Plan IV Chlordécone piloté par l'ARS permet de mener des actions (Analyses de chlordéconémie gratuite et déduire un accompagnement adapté en fonction des résultats, indemnisation effective des ouvriers agricoles avec la mise en place du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, poursuivre les projets d'expérimentation de décontamination des sols, renforcer les contrôles de denrées alimentaires et de la qualité de l'eau). Au-delà de cette série d'actions du Plan IV dont les volets Environnement, Alimentation et Stratégie socio-économique concernent directement le CRTE, il est possible de souligner l'accroissement de l'investissement dédié à la Recherche avec une ouverture aux collectivités de plusieurs AAP de l'ANR d'un budget d'environ 2,3M d'euros à rayonnement régional (fonds européens dynamique recherche/innovation).
- Ensuite, les sargasses échouent sur le littoral et entraînent des effets importants sur la santé des habitants, le tourisme et le développement économique. A la suite du Plan national de lutte contre les sargasses de 2018, un deuxième Plan est en cours de finalisation par l'Etat et sera mis en œuvre à partir de mars 2022. Ce nouveau plan ne se limite pas à une gestion de crise mais prend en compte un risque devenu pérenne. Il s'agit d'un changement de paradigme dans les modalités d'intervention, avec la prévision d'une gestion en mer pour ne plus limiter les actions à la collecte en aval sur les plages. Ce projet se réalisera en parallèle de l'appui aux communes et aux EPCI déjà existant concernant les équipements. De plus, la participation annuelle de l'état sur tous les plans (recherche, collecte, étude

environnementale, assistance aux communes) permettra un meilleur traitement de la problématique sur l'ensemble du territoire martiniquais, y compris CAESM.

Réduction énergétique

La Martinique, dans son climat régional de l'air et de l'énergie (SRCAE) de 2013 s'est engagée à atteindre dans sa consommation énergétique finale 56% de sa production en énergies renouvelables en 2020 et 100% d'ici 2030.

Au-delà des projets relatifs à la mobilité douce, l'EPCI du Sud cherche à renforcer une dynamique de territorialisation en matière de rénovation énergétique. La CAESM s'interroge sur les modalités d'accompagnement des collectivités dans des démarches intégrées et exemplaires relevant des thématiques énergie et gaz à effet de serre, d'urbanisme, de mobilité durable. Une réflexion est en cours avec le SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) de l'ADEME.

Quelques projets sont en cours :

- Un accompagnement de la performance globale des entreprises des centres villes de la CAESM (bilans des émissions de gaz à effet de serre) par l'ADEME ;
- Etudes de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation sur 4 sites (projet VALENER) ;
- Réalisation des audits énergétiques des cuisines scolaires centrales de la CAESM ;
- Mise en place une gestion écologique par un accompagnement collectif sur les pratiques d'entretien ;
- Trois plans de déplacement (Plan de Déplacements Administration, Plan de Déplacements Inter-entreprises dans 4 zones d'activités du Sud, Plans de Déplacements Etablissements Scolaires dans les communes du Sud) ;
- Accompagnement par un conseiller à une première labellisation CIT'énergie ;
- Ferme photovoltaïque au sol au François (sur l'ancienne carrière).

Gestion des déchets et économie circulaire

Le PCAET de la CAESM prévoit un Plan territorial de gestion des déchets et un schéma directeur de gestion des déchets qui est en cours de renouvellement, qui viendra nourrir le Plan de gestion de la CTM et qui se déclinera sous la forme d'un Plan local de gestion des déchets.

La CAESM est compétente en matière de pré-collecte, collecte, prévention et promotion du tri des déchets ménagers et assimilés mais pas du traitement et de la valorisation du tri (géré par le syndicat martiniquais SMTVD comme pour les deux autres EPCI depuis 2014).

L'Espace Sud a mis en place une fiscalité adaptée à travers la taxe enlèvement des ordures ménagères qui a été harmonisée en deux temps, d'abord pour les administrés dans les petites communes puis les plus grandes pour générer une taxe unique. Celle-ci permet de financer notamment la collecte des déchets dans les villes, des équipements de collecte des déchets et organiser une pré-collecte rationalisée de 5 flux (déchets ménagers résiduels, emballages, bio-déchets, encombrants liés aux produits manufacturés importés, végétaux) et un sixième flux (emballage de verre) qui s'est ajouté récemment.

Il existe actuellement sur le territoire du Sud 6 déchetteries (à mi-chemin entre la collecte et le traitement) qui avaient été transférées au SMTVD dans une logique d'optimisation du service public mais que l'EPCI souhaite reprendre ; une rétrocession vers la communauté d'agglomération devrait avoir lieu prochainement. En outre, une Brigade verte a été créée pour la collecte des sargasses sur le territoire sud.

En matière d'économie circulaire, une réflexion a été menée dès 2004 par la CAESM concernant deux flux (celui de déchet à balistique lourde comme le verre et les biodéchets) :

Le verre fait l'objet d'une collecte spécifique et la relocalisation d'une filière « verre » s'est opérée en Martinique en parallèle d'un rapprochement avec Trinidad et Tobago si bien qu'aujourd'hui, une unité locale de traitement de verre permet la création de béton de verre réutilisé dans le cadre de l'aménagement urbain.

La collecte de biodéchets alimentaires à la fois auprès de la restauration scolaire et des particuliers et traitée dans une usine du Robert (CVO organique) permet une réutilisation pour l'agriculture locale.

Quelques limites actuelles doivent concentrer les efforts à venir de l'EPCI :

- L'optimisation de la collecte des déchets est un enjeu commun à l'ensemble du territoire martiniquais qui pourrait faire l'objet d'une gestion en régie et nécessite tant des moyens techniques (bâtiments, équipements) qu'humaines (recrutement d'agents).
- Le stockage des déchets et la réduction des dépôts sauvages est également une priorité d'autant plus que l'EPCI dispose de foncier (terrain de 50 hectares au Diamant) et souhaite créer un Pôle environnement avec un accueil des entreprises dédiées au traitement des déchets.
- Bien que constituant deux exemples importants d'économie circulaire (le verre et les biodéchets), le taux de captation de ces deux types de déchets est relativement limité. Il s'agit d'investir davantage dans la fréquence de collecte, de prendre en compte ces flux dans le cadre de marchés publics pour des projets locaux de construction par exemple et d'inciter le secteur privé à développer des déchèteries pour créer un maillage sur l'ensemble du territoire et une dynamique globale.
- Les éco-organismes (société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs -REP-, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché) sont insuffisamment représentés dans le territoire du Sud ce qui constitue un enjeu particulièrement fort dans les zones d'activités.

Enjeux

- *La prévention des risques naturels (pollutions, inondation, ondes et tsunamis) est une problématique continue à prendre en compte tant en soi que dans la conception et la mise en œuvre des projets relatifs à l'aménagement urbain (en centre-ville et sur le littoral).*
 - *Seul l'EPCI assure la gestion des espaces naturels, en régie, alors que la charge de personnel occupe une part majoritaire des projets menés dans ce domaine.*
 - *L'éducation à l'environnement se fait par la Brigade de l'environnement qui ne dispose pas des moyens humains nécessaires.*
 - *L'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ne font pas encore l'objet d'une stratégie cohérente au niveau local (notamment en raison de l'inadaptation initiale de certains dispositifs sur le territoire insulaire à l'image de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat de l'ANAH).*
- Le recyclage des déchets et le développement de ressourceries, bien que bénéficiant de changements récents et positifs doivent être accrus.*

4. Une construction de logements encore insuffisante, un besoin de soutien aux jeunes et d'un renforcement du maintien à domicile

Le parc de logements martiniquais comprend près de 213 706 logements dont près de 80% sont des résidences principales. Le parc est avant tout concentré au cœur du territoire de la CACEM puis dans la CAESM (50 938 logements en 2018).

Il est possible de constater la faiblesse des constructions de LS dans le territoire du Sud. Cette construction a été plus particulièrement portée par les communes du Sud Caraïbe qui ont construit en moyenne 66% des

logements neufs de l'Espace Sud, mais cela n'a pas suffi à atteindre un rythme de construction suffisant. En 2020, le territoire du Sud recensait 8 119 logements HLM, soit 16% des résidences principales des communes (contre 26% à la CACEM et 17% pour CAP Nord).

En ce qui concerne l'habitat indigne, 7124 logements en 2019 étaient dégradés (soit 11%) et 2040 étaient très dégradés (3%, équivalent à la CACEM tandis que CAP Nord est à 5%).

Un parc de résidences secondaires est présent principalement sur les communes du littoral. Leur représentation est très forte au sein de l'Espace Sud sur les communes balnéaires, les Trois-Îlets, les Anses d'Arlet et Sainte-Anne, forte sur le Diamant et probablement sur Le Marin, et dans une moindre mesure sur Sainte-Luce ; elle est parfois liée à des successions familiales indivises.

L'Espace Sud a approuvé son premier Plan local de l'Habitat (PLH) en 2013 identifiant les grandes problématiques du territoire. Ce PLH a été approuvé pour la période 2013-2019, et prorogé jusqu'en 2021. Son renouvellement doit être réalisé dans les prochains mois. De plus, un PILHI est en cours d'élaboration pour la période 2022-2028 avec un plan d'action en termes d'OPAH et PIG.

Parmi les besoins identifiés au Sud, les plus importants sont :

- Les besoins liés au desserrement mobilisant 600 logements par an, c'est-à-dire la baisse de la taille moyenne des ménages, résultant des phénomènes de décohabitation, de vieillissement de la population, d'évolution des modes de vie.
- Les besoins liés à la variation des résidences secondaires et des logements vacants. Dans un secteur touristique comme l'Espace Sud, une partie de la construction neuve répond à la demande de résidences secondaires. Un logement construit ne signifie donc pas un résident permanent.
- Le taux de vacance est particulièrement important (14% contre 15% en 2018)
- Si la lutte contre l'indivision constitue un enjeu majeur, et souvent préalable, à l'amélioration des conditions de logement des ménages Martiniquais, le parc privé est essentiellement occupé de propriétaires occupants. Pour autant, les enjeux de réhabilitation sont nombreux.
- L'intégration des enjeux environnementaux dans les projets relatifs à l'habitat.
- Dans ce contexte de parcours résidentiels bloqués, l'enjeu du maintien dans le logement revêt une importance singulière. Trois aspects du maintien dans le logement s'expriment avec une acuité particulière en Martinique : l'adaptation au vieillissement, les impayés de loyers, et l'appropriation du logement. Il est tout d'abord question du vieillissement de la population et plus particulièrement des ménages aux revenus les plus bas n'ayant, ni les moyens d'adapter leur logement (lorsque cela s'avère nécessaire), ni la possibilité de déménager dans un autre logement. Avec une population de plus de 75 ans qui augmentera de 5% d'ici 2028¹, la nécessité d'accompagner les personnes âgées pour qu'elles puissent se maintenir dans leur logement va s'accentuer.

Certains projets structurants sont en cours pour remédier à ces faiblesses :

- La réhabilitation de l'habitat et le lancement d'une RHI au Vauclin dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Enjeux

- *Bilan de la mise en œuvre du Plan pour le logement d'abord (2021-2022) et la lutte contre le sans-abrisme notamment avec l'approbation de la convention pluriannuelle avec l'Etat pour la mise en œuvre accélérée.*
- *Incohérence intercommunale du système de demandes et des attributions des logements sociaux.*
- *Mettre en œuvre les priorités de la CIL.*

¹ Groupe ENEIS, « Elaboration du PDALHPD 2018-2023. Enjeux repérés, évaluation des actions du PDALPD et du PDAHI », Document de travail de novembre 2017

- *Mise en œuvre du Plan LOGEMENT D'ABORD.*
- *Elaborer un diagnostic et une stratégie de lutte contre la vacance.*
- *Répondre à la diversité des besoins en logement notamment des publics en difficulté.*
- *Financer le plan d'action du PILHI.*
- *Finir l'élaboration du PLH 2.*
- *Une difficulté d'accès à la propriété pour les jeunes et les personnes âgées soulignée dans le schéma de l'autonomie 2018-2023.*

5. Une offre de santé qui doit être renforcée

Quatre hôpitaux publics sont présents sur le territoire de la CAESM au Marin, au Saint-Esprit, au François et aux Trois-Îlets.

De lourds investissements sont en cours dans ce domaine, notamment concernant la réhabilitation de l'hôpital du Saint-Esprit renforçant l'accès aux soins du territoire Sud et l'extension de l'hôpital du François et dans l'optique d'une autonomie sanitaire du territoire, essentiellement portés par l'Etat.

Par ailleurs, certaines communes comme la ville du Saint-Esprit et celle de Ducos ont mis au point un Contrat local de santé en fonction de besoins identifiés en matière d'alimentation, de prévention, d'offre de soins, d'adaptation à l'autonomie et de qualité de l'environnement.

En parallèle, une nouvelle organisation hospitalière de la Martinique à travers le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) des établissements de santé de proximité et des établissements médico-sociaux du Centre/Sud de la Martinique s'attache à garantir une offre de soins équitable et efficace sur le territoire.

Toutefois, la CAESM connaît des difficultés à fois communes à l'ensemble du territoire et particulières à l'EPCI :

- Le maillage hospitalier pourrait être renforcé (4 hôpitaux au Marin, François, Trois-Îlets, Saint-Esprit mais peu inscrit dans une réponse territorialisée malgré la nouvelle organisation du GHT Centre/Sud). Pour améliorer l'accès aux soins, le programme Petites villes de demain prévoit la création d'un pôle médical à Rivièrel-Pilote.
- Un enjeu de prise en compte des problématiques relatives à l'autonomie au regard du vieillissement de la population. Sur ce point, le schéma de l'autonomie 2018-2023 constitue le document de référence qui doit permettre de prendre en compte les besoins convergents des secteurs, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Une forte concentration des bénéficiaires de l'APA s'observe autour de Fort-de-France en lien avec la densité de la population. En revanche, la proportion des bénéficiaires de l'APA est élevée pour la CAESM (281) occupant une place intermédiaire entre le Nord et le Centre. Plusieurs projets sont également programmés pour favoriser l'installation des professionnels de santé, comme la création de 2 maisons de santé au François ou encore l'installation d'un centre-médical partagé avec deux ophtalmologues.

Enjeux

- *Diversifier et équilibrer l'offre de santé sur le territoire et lutter contre les déserts médicaux.*
- *Intégrer la problématique d'autonomie et structurer le secteur des services d'aide à domicile.*
- *Une articulation non existante avec l'ARS et la Stratégie de santé pour les Outre-Mer qui ne permet pas de mettre en cohérence les stratégies des pouvoirs publics pour le dépistage précoce des handicaps.*

- *L'articulation des plans de prévention de la perte d'autonomie pour réduire les inégalités sociales et territoriales.*
- *Améliorer la prise en charge des personnes âgées (notamment à travers la déclinaison du PLOM 2) dans le cadre du maintien à domicile.*
- *Modernisation et l'interopérabilité des outils numériques.*
- *Favoriser l'installation de jeunes médecins.*

6. Vers une cohésion sociale plus visible et plus efficace

Au-delà de l'enjeu de l'offre de soins et de l'accès au système de santé, l'accompagnement des publics fragiles est un sujet essentiel pour l'Espace Sud.

Depuis 2013, une politique de la ville sans géographie prioritaire s'efforce de favoriser l'insertion et la formation professionnelle. Plus spécifiquement, l'inclusion sociale des jeunes reste un enjeu fort du territoire de la CAESM.

Il existe 1 mission locale intercommunale et 1 école de la 2ème chance sur l'Espace Sud qui sont au quotidien en charge des 16-25 ans mais qui ne bénéficient pas de moyens adaptés aux enjeux.

En termes d'apprentissage, l'Espace Sud dispose de 3 CFA sur les 4 présents sur le territoire martiniquais, spécialisés en BTP, Arts et métiers, développement agricole. Mais les jeunes peinent à trouver des stages, conduisant à un taux de remplissage de ces établissements à environ 50%.

Il y a donc une place pour une politique de la jeunesse concertée avec la CTM et l'Etat, mais aussi une politique de lutte contre la précarité pour tous les âges. Par ailleurs, la culture, principalement étoffée sur les communes de Trois-Ilets et de Saint-Esprit, peut constituer un levier de cohésion sociale en faveur de la jeunesse mais également développer une solidarité intergénérationnelle en intégrant des projets artistiques aux établissements de santé (personnes âgées, malades). En outre, le spectacle vivant est particulièrement développé dans les communes de Rivière-Salée, Sainte-Luce, Sainte-Anne, Le Vauclin.

Face à ces constats, l'Espace Sud développe certains projets :

- La CAESM souhaiterait participer davantage au déploiement du SPIE et le Pacte territorial d'insertion en articulation avec la CTM.
- En matière de formation professionnelle, la CAESM oriente ses actions sur la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) depuis 2017 avec l'objectif de développer une animation territoriale de proximité.
- Pour répondre à la problématique du remplissage des CFA, une réflexion a été menée permettant le logement des jeunes provenant d'autres communes (notamment le nord) afin de renforcer l'attractivité du territoire du sud.
- Favoriser l'accès aux services publics par la création d'une Maison France services au Saint-Esprit, la reconstruction de la « Maison pour tous » de Trois Rivières dans le cadre du programme Petites villes de demain.
- Poursuivre le déploiement du dispositif Parcours emploi compétences dans le sud.

Enjeux

- *La prise en compte des précarités en milieu rural, pour mieux répondre aux besoins de ces personnes souvent moins visibles.*
- *Le renforcement de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée.*
- *Les synergies entre, d'une part les 12 communes et la CAESM, et d'autre part la CAESM et la région (CTM) pourraient être renforcées afin de développer des approches transversales et partagées pour*

le service public de l'emploi, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et la formation professionnelle.

- *L'identification des filières stratégiques et porteuses n'est pas à jour à défaut de GPEC territoriale.*
- *Développer une complémentarité claire de l'EPCI pour les publics éloignés de l'emploi dans un contexte d'obligation légale récente de formation entre 16 et 18 ans d'une part mais également entre 26 et 30 ans (au moment où il n'y a plus de couverture de la mission locale intercommunale du sud).*

2. Conclusions et synthèse des enjeux du territoire de la CAESM

La communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) présente des fragilités à plusieurs niveaux et dans divers domaines :

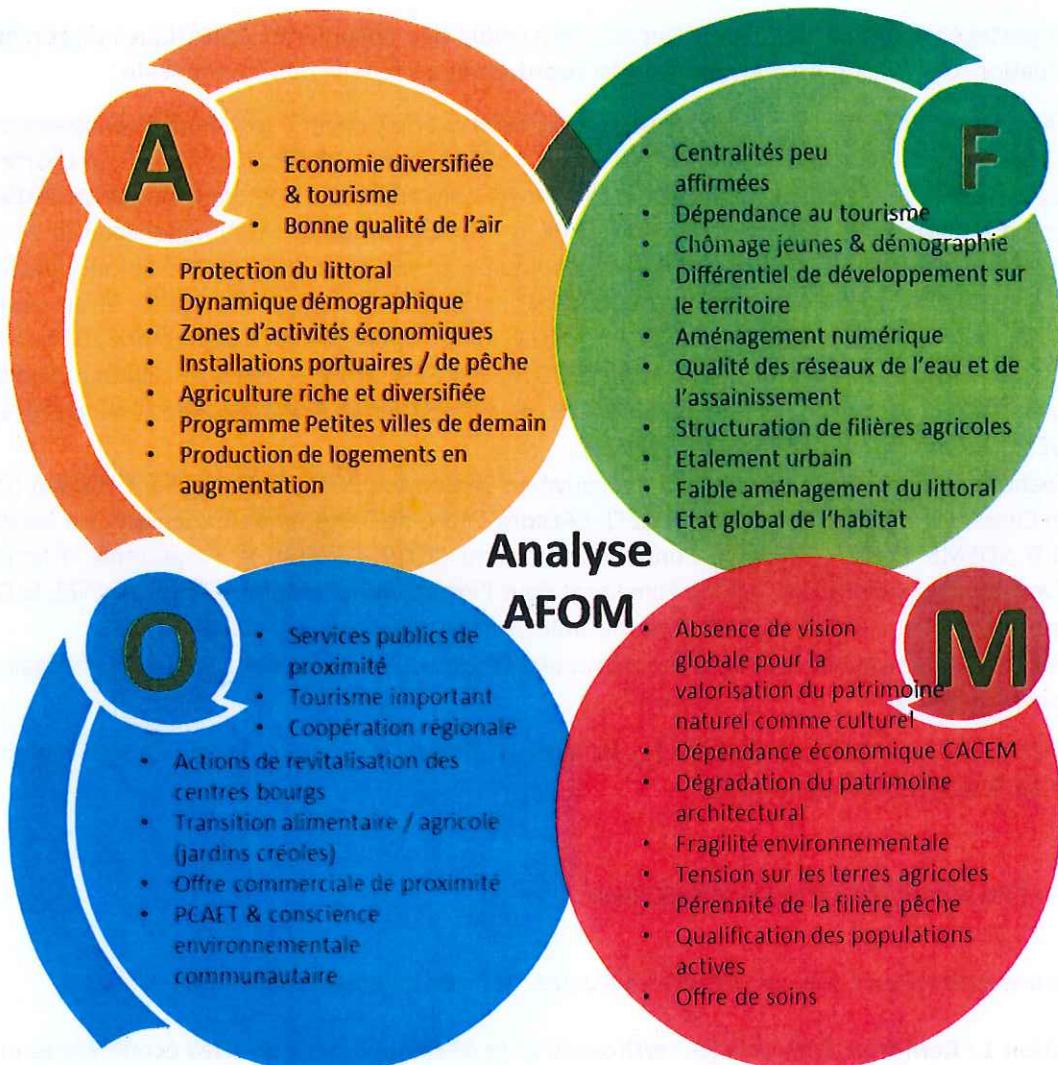
- Un déséquilibre sociodémographique qui se caractérise par le vieillissement de la population, bien que ce phénomène soit moins marqué que dans d'autres zones du territoire martiniquais
- Un chômage élevé, particulièrement pour les jeunes et les femmes
- Une offre d'enseignement supérieur, et d'établissements de santé peu diversifiées
- La problématique de l'autonomie est insuffisamment prise en compte
- Un réseau de transport saturé et des mobilités douces peu structurées
- Un réseau d'eau potable assez satisfaisant et d'assainissement à améliorer
- Une protection de l'environnement prise en étau par les problématiques d'usage du foncier (notamment sur le littoral)
- Un déficit de construction de logements sociaux (LS) et un taux de vacance encore élevé.

L'Espace Sud dispose également d'atouts et d'un potentiel important en matière de :

- Présence de plusieurs bassins d'emploi (2 des 6 zones d'emploi de la Martinique)
- Tourisme balnéaire et des sites remarquables à valoriser
- Des orientations stratégiques présentes dans les documents de planification en matière de diversification économique, de protection et d'aménagement du littoral, de construction de logements et de réduction de la vacance
- Un niveau d'équipements et d'offre de service important.

A travers, ce contrat de relance et de transition écologique, il s'agit pour la CAESM de :

- Renforcer la cohérence dans les politiques publiques sectorielles qu'elle conduit
- Disposer d'un outil intégrateur et facilitant les interfaces entre ces dernières,
- Disposer d'une feuille de route axée sur la transition écologique comme moteur de sa croissance, du développement territorial, sur la période 2021 – 2026.



Article 2 – Ambition du territoire de l'Espace Sud et dispositif en cours

Conscients de la nécessité d'endosser un rôle moteur dans la transition écologique et le développement durable de l'Espace Sud, les élus du territoire de la CAESM souhaitent coordonner l'ensemble des politiques publiques du territoire vers les transitions suivantes :

- **Transition écologique et énergétique,**
- **Transition démographique,**
- **Transition économique,**
- **Transition numérique.**

Cette vision, à horizon 15 ans, portée par les élus communautaires s'est construite dans une approche transversale des politiques publiques (éducation, sport, santé, culture, revitalisation urbaines, mobilités, économique, emploi, agriculture, aménagement numérique, etc.).

Cette vision a également vocation à associer l'ensemble des parties prenantes du territoire (partenaires institutionnels, chambres consulaires, association, grand public) et s'appuiera sur des espaces d'échanges et de co-production intracommunautaires et intercommunaux.

Cette vision partagée s'appuie singulièrement sur l'ensemble des documents stratégiques disponibles, en cours d'évaluation, de révision ou d'élaboration ou coordonnés à l'échelle intercommunale :

- **A l'échelle territoriale** : Sur le SAR approuvé en 1998 qui doit devenir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique (PADDMA) initié 14 décembre 2017, la charte 2012-2024 du PNM, le contrat de ruralité, le contrat de convergence et de transformation 2019-2022, l'accord territorial de relance 2021-2022 pour la refondation de la Martinique signé le 11 février 2021, plan chlordécone 4, le document stratégique d'action pour l'eau en Martinique (déclinaison du plan d'action pour l'eau dans les Outre-Mer), le SDAGE et le PGRI 2016-2021 et les projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027, le SRCAE de 2013, STDEII approuvé le 28 septembre 2017, le PTPGD de la Martinique adopté le 26 novembre 2019, les FESI 2021 – 2027, le Schéma Stratégique martiniquais des services aux familles (2016-2019), le Programme Pluriannuel de l'Energie (PPE) 2019 –2023, l'Accord territorial de relance (2021).
- **A l'échelle Intercommunale** : le SCoT approuvé en septembre 2018, le Plan Local d'Habitat (PLH), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'Accord Cadre de Partenariat Pluriannuel sur les déchets (PLPD ADEME 2020 – 2025), le Contrat Littoral Sud (2019 – 2023), le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), Plan Local pour l'insertion et l'emploi (adossé au FSE), le Contrat de progrès des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (2018 – 2023).
- **A l'échelle communale** : les PLU des communes, Petites Villes de Demain, les études revitalisations des centre bourg

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

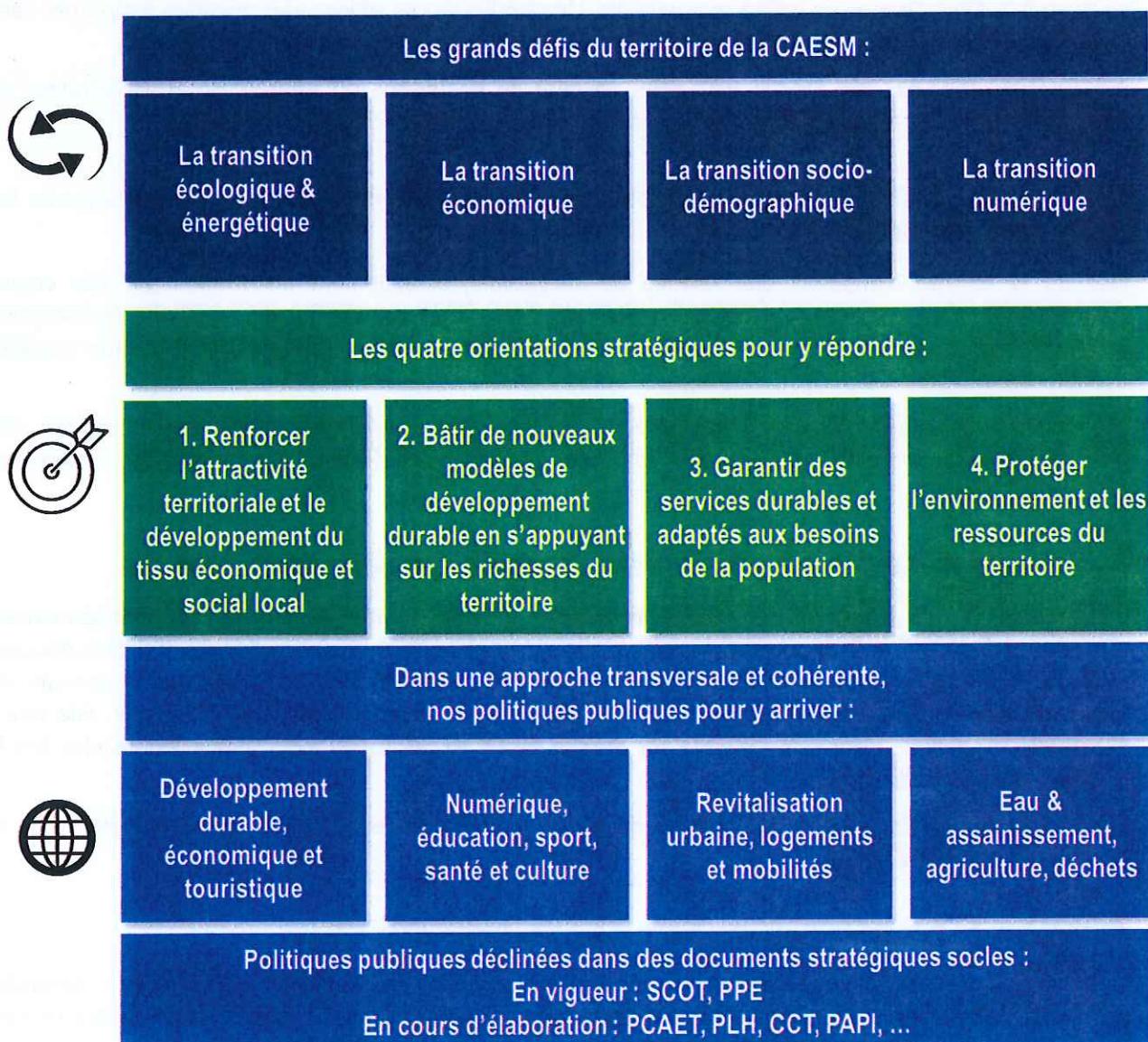
Les orientations stratégiques sont au nombre de quatre, déclinés en objectifs spécifiques :

1. **Orientation 1 : Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local**
 - Renforcer les centralités, les coordonner et favoriser la revitalisation, notamment commerciale, des centres bourgs
 - Soutenir les actions en faveur de l'emploi et particulièrement l'emploi des jeunes
 - Conforter une stratégie locale du numérique.
2. **Orientation 2 : Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire**
 - Valoriser le territoire à des fins de développement touristique (éco-tourisme)
 - Développer et valoriser les activités maritimes dans le cadre de l'économie bleue
 - Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire.
3. **Orientation 3 : Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population**
 - Aider à la réalisation d'équipements structurants
 - Développer les mobilités douces et améliorer les réseaux de transports
 - Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable
 - Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne

- Soutenir l'offre de soins afin de sortir le territoire de sa position de désert médical et renforcer l'inclusion sociale.

4. Orientation 4 : Protéger l'environnement et les ressources du territoire

- Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)
- S'engager dans un développement urbain raisonnable et diminuer le bilan carbone des habitants du sud
- Renforcer la prévention des risques naturels et la protection du littoral.



Orientation 1 : Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local

Cette orientation vise à renforcer les centralités du territoire de l'Espace Sud via une revitalisation des centre-bourgs, un soutien à l'économie – en particulier sur le volet emploi des jeunes - et la mise en œuvre d'une stratégie numérique cohérente du territoire.

A titre d'exemple, les actions prévues au sein de cette orientation concerteront ainsi à la fois la mise en œuvre de programmes de revitalisation des centres villes, la formation professionnelle, l'accompagnement à la transformation des entreprises, l'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi ou encore les soutiens à la diversification de l'offre commerciale. L'ensemble de ces actions aura vocation à s'inscrire dans une stratégie territoriale organisée et coordonnée entre l'ensemble des acteurs du territoire.

Les objectifs visés par ces actions sont enfin de faire du numérique un support et un accélérateur de l'attractivité et du développement économique local et de garantir l'inclusion numérique.

Orientation 2 : Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire

Née de la volonté d'impulser une relance de l'économie, actuellement handicapée par des enjeux conjoncturels (crise sanitaire) et structurels (chômage élevé, faible autonomie, etc.) ainsi que de l'ambition d'une protection accrue de l'environnement, cette orientation vise à impulser de nouveaux modèles économiques durables.

Les secteurs prioritaires visés sont le tourisme durable, l'économie bleue et la transformation agricole. Ces trois domaines font écho aux richesses du territoire et à l'ambition de l'Espace Sud de favoriser l'émergence de secteurs porteurs.

Orientation 3 : Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population

L'orientation n°3 se concentre sur le développement d'infrastructures essentielles au fonctionnement territoire et du bien-être de la population, dans le secteur des mobilités (en particulier des mobilités douces), de l'eau ou encore de la santé et du social. Elle inclue également un effort particulier sur le domaine du logement, avec l'ambition de favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne. Elle vise à accompagner, chaque commune membre sur chaque partie du territoire, pour rendre encore plus fort le territoire dans son ensemble.

Enfin, cette orientation aura pour ambition de favoriser l'offre de soins afin de sortir le territoire de sa position de désert médical

Orientation 4 : Protéger l'environnement et les ressources du territoire

La protection de l'environnement étant au cœur du CRTE, la quatrième orientation vise à fédérer l'ensemble des actions visant à protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources. La ressource en eau, particulièrement sensible sur le territoire, fera l'objet d'une attention particulière.

Cette orientation permet également de mettre en lumière la prise en compte des risques naturels afin de mieux les anticiper. Enfin, un objectif spécifique est dédié à la limitation de l'étalement urbain et la promotion d'un développement urbain raisonnable. Elle doit également permettre de faire diminuer le bilan carbone des habitants du sud tout en assurant un équipement correct du territoire en infrastructures et en services.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 1**. Elles feront l'objet d'une consolidation d'ici le 2ndsemestre 2022.

Des fiches-actions/projets sont disponibles en **annexes 2 & 3** décrivant les principales actions et comprenant des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention avec objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le tableau de synthèse du CRTE est présenté en annexe 4 et présenté ci-après par orientation.

Orientation 1 : Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local

Aucune action mature n'est à ce jour inscrite dans cette orientation. Des projets en cours de maturation sont identifiés (voir annexes 2 & 3) et pourront être intégrés en tant qu'actions lors des prochaines révisions du CRTE.

Orientation 2 : Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire

Objectifs	Actions	Financeurs	Échéance
Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire	Accompagnement des GAL (Groupe d'Action Locale) de Martinique à la modélisation et la mise en œuvre d'un projet de coopération LEADER visant le développement des circuits courts	ODE, CTM, BRGM, CAESM	01/12/2022
Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire	Soutien aux cantines scolaires de la CAESM pour la mise en œuvre de la loi EGALIM (Equilibre des relations commerciales dans le secteur agricole, une alimentation saine, durable et accessible à tous)	ETAT - France Relance, CAESM	31/03/2023

Orientation 3 : Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population

Objectifs	Actions / Projets	Financeurs	Échéance
Développer les mobilités douces et améliorer les réseaux de transports	Mise en place d'abribus sur le réseau de transport de la CAESM	FEDER, CTM, CAESM	30/06/2023

Objectifs	Actions / Projets	Financeurs	Échéance
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Acquisition de pré localisateurs (fuites) / Fourniture et pose de pré-localisateurs de fuites à postes fixes et équipement connexes sur le territoire de l'Espace Sud	ETAT/ CCT, ETAT/ DSIL exceptionnelle	31/12/2022
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de Renforcement et Renouvellement des réseaux d'eau potable - programme 2022	ETAT/CCT, ETAT/DSIL exceptionnelle, ETAT/ France Relance	31/12/2022
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux pour l'amélioration de la performance des infrastructures d'eau potable	ODE, CAESM	30/09/2023
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Etudes des infrastructures d'eau potable, modélisation des réseaux et schémas directeur et de distribution d'eau potable de la CAESM	ETAT, ODE	01/06/2022
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de pose de compteurs de sectorisation sur le territoire de l'Espace Sud – phase 1 (70 compteurs)	ETAT /France Relance, ETAT/CCT	31/03/2023
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Pose d'un surpresseur à Duprey (70 m3/h à 25 m HMT)	ETAT, ETAT/OFB	30/06/2022
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de renforcement de la distribution de Rivière Pilote, St Esprit et Vauclin- Opération Grand Boucan - I	CTM	01/03/2023
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de renforcement de la distribution de Rivière Pilote, St Esprit et Vauclin- Opération Grand Boucan - II	Etat/ FEI, Etat/ CCT	01/10/2022
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Opération groupée pour une meilleure gestion de la répartition de la pénurie de l'eau potable - vannes motorisées et modulation pression	ODE, CAESM	30/03/2023
Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Sécurisation Pont Bailey de Rivière Blanche à Saint-Joseph - (accès à l'usine de Rivière Blanche)	ETAT/FEI, CTM	31/12/2022
Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne	AMI - Plan Logement d'abord- stratégie territoriale pour réduire le sans- abrisme et améliorer l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficultés / Mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord 2021/2022	ETAT, CAESM	01/08/2023
Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne	Etude / Accompagnement à l'élaboration du PLH (2021-2027) avec l'introduction d'une démarche de design des politiques publiques	ETAT/LBU, CAESM	31/12/2022

Orientation 4 : Protéger l'environnement et les ressources du territoire

Objectifs	Actions / Projets	Financeurs	Échéance
Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les particuliers - DFAP (aides versées aux particuliers et animation)	ODE, CAESM, CACEM, CAP NORD	31/12/2024
Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Renforcement du réseau public ASS Rue Schoelcher - Raccordement ZAE Maupeou	Contrat de progrès (OFB-ODE)	31/12/2022
Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Analyses d'eau et de micropolluants (campagne RSDE - Rejets de substances dangereuses dans l'eau)	ODE	01/09/2022
Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Travaux pour l'amélioration de la performance des infrastructures d'assainissement collectif	ODE, CAESM	30/09/2023
Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Travaux réhabilitation des réseaux d'assainissement -2021	ETAT/CCT, ETAT/FEI/ France relance	30/10/2022

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le recensement des contractualisations existantes figure en annexe 7.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale disponible en annexe 5.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en annexes 2 & 3.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions sont « validées » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils

peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat. **Les annexes 7 & 8** précisent les différents organismes de coopération auxquels le territoire de la CAESM est membre.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, Cerema, Ademe,..., la Banque des territoires..., les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

D'ores et déjà, l'Etat s'engage sur les modalités d'accompagnement suivantes :

- un accompagnement en ingénierie par le biais de prestations prises en charge à 100% dont la mise en œuvre est déjà engagée.
- l'intervention du bureau d'Etude FORS pour la réalisation du diagnostic
- l'Intervention du Bureau d'études Espelia dans le cadre de la rédaction et suivi du CRTE
- l'Appui à l'évaluation et à la révision du programme par la mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation par Espelia.

Les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement de l'accompagnement pour l'animation et le pilotage du déploiement du CRTE par un bureau d'étude pendant la première année du CRTE.

Pour les années suivantes, la CAESM attend de l'Etat une participation au financement de l'équipe en charge de la mise en œuvre du CRTE.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de l'Espace Sud assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement de l'accompagnement par un bureau d'étude pendant la première année de signature.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (BPI France), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

6.4 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.4.1. ADEME

Dans le cadre du plan de relance national, l'ADEME propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une démarche intégrée des politiques pour la transition écologique à destination des collectivités.

6.4.2. Caisse des dépôts / Banque des territoires

La Banque des Territoires est un partenaire de longue date de la CAESM et de ses communes membres.

La Banque des territoires s'engage à faire partie du comité de pilotage du CRTE de la CAESM.

6.4.3. Agence Française de développement (AFD)

L'AFD propose une offre de services financiers complète : prêts long-terme, préfinancements de subventions européennes et d'Etat, prêts sur-bonifiés pour renforcer l'investissement dans des domaines d'intervention

stratégiques associés à des fonds d'appui à maîtrise d'ouvrage (AMO) destinés à favoriser les grandes transitions et les investissements structurants. Elle accompagne également les collectivités par le biais de prestations d'appui-conseils afin de renforcer leurs capacités et contribuer à des réflexions sur des sujets d'intérêt général.

6.4.4. Collectivité territoriale de Martinique

La CTM en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La CTM s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La CTM, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.4.5. Comité Martiniquais du tourisme

Réunissant élus, représentants d'organismes publics et chefs d'entreprises du monde du tourisme, le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) œuvre à la mise en valeur de la Martinique auprès du grand public et à la promotion de la destination auprès des professionnels.

6.4.6. L'EPF de Martinique

L'Etablissement Public Foncier Local de la Martinique est un outil d'ingénierie, d'acquisition et de portage foncier. Sa mission est d'assister les maîtres d'ouvrage publics et les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières. L'EPF de Martinique intervient ainsi à plusieurs niveaux :

- En amont, il conseille la collectivité pour la mise en œuvre opérationnelle des documents de planification et sur les procédures d'acquisition adéquates ;
- pour l'acquisition du terrain, il négocie, préempte ou exproprie si nécessaire;
- durant la phase de portage, il gère le bien foncier en cas de location, dépollution ou démolition;
- enfin, il assure la rétrocession du terrain à la collectivité qui le rembourse par annuité ou en fin de portage.

Au regard des besoins en équipement et en aménagement du territoire martiniquais, l'EPF a orienté sa stratégie d'actions vers 4 champs d'intervention prioritaires :

- Le logement,
- L'équipement public et collectif,
- Le développement économique,
- La réserve foncière, dans une moindre mesure.

Sur le territoire de la CAESM, le partenariat avec l'EPF porte sur le portage foncier dans le cadre d'opérations d'aménagements spécifiques.

6.4.7. Chambre de commerce et d'industrie de Martinique

En représentant plus de 36 000 commerçants, industriels et entreprises de services, la CCI Martinique constitue un interlocuteur privilégié avec les acteurs publics et les services de l'Etat. Elle accompagne les Dirigeant tout au long de la vie de l'entreprises : création, reprise, développement international, pérennité et performance, développement durable, apprentissage et formation, transmission.

Elle propose des études macro et micro économiques et participent à l'élaboration de schémas directeurs, plans d'actions publics en matière de développement économique ou d'aménagement du territoire.

6.4.8. Agence de développement durable d'urbanisme et d'aménagement de la Martinique (ADDUAM)

L'Agence de Développement Durable, d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique (ADDUAM) est un outil d'aide à la décision publique, qui a pour vocation d'accompagner ses partenaires dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement, afin de mieux coordonner et maîtriser le développement urbain de la Martinique.

6.4.9. Office de Tourisme intercommunal de la CAESM

Etablissement public à caractère industriel et commercial, créé par la CAESM en 2016, il assure les missions de service public suivantes : l'accueil, l'information, la promotion touristiques ainsi que la coordination de divers partenaires du développement touristique sur le territoire du sud de la Martinique.

C'est par conséquent à ce titre qu'il élabore tout ou partie et met en œuvre la politique touristique communautaire ainsi que la commercialisation de produits touristiques.

6.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, eu égard à leur impact sur l'environnement et sur l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du CRTE, l'Espace Sud s'engage, autant que possible, avec l'appui et l'accompagnement de l'Etat et des autres partenaires sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, spécialement sur la concertation, à sensibiliser les habitants et acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, réseaux socio-professionnels...) du territoire sur le CRTE.

L'Espace Sud s'appuiera notamment sur les instances citoyennes déjà constituées et actives au sein de l'EPCI (Conseil de Développement, Conseil Citoyens, ...) pour associer étroitement les différents acteurs et faciliter la compréhension et les objectifs du CRTE ainsi que pour faire émerger des projets pertinents.

6.6 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits sectoriels et territoriaux du CCT, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale ;
- Des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la CAESM et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière est actualisée et jointe annuellement à l'avenant de financement. Elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Comité des financeurs – membres permanents du COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de l'Espace Sud. Il est coprésidé par le Préfet et le Président de la CAESM.

Emanation du comité régional des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la CTM, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes des Anses d'Arlet, Le Diamant, Le François, Ducos, Le Marin, Rivièr-Pilote, Rivièr-Salée, Le Saint-Esprit, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Les Trois-Îlets et Le Vauclin en sont membres permanents.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

Il suit par ailleurs l'exécution financière des actions du CRTE.

7.2. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet, ou son représentant, et par le Président de la CAESM ou son représentant.

Il est composé :

- Du comité des financeurs,
- Des représentants de l'exécutif et des directions et responsables désignés de la CAESM,
- Des représentants de la CTM,
- Des services de l'Etat,
- De l'ADEME,
- De la Banque des territoires,
- Ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.3. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CAESM. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants

- Des services de l'Etat,
- Des services de la CAESM,
- Des services des financeurs : CTM, ADEME, Banque des Territoires, AFD,
- Du comité de développement du territoire,
- Des chambres consulaires,
- De la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- De l'Epf de Martinique
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.4. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE. L'EPCI dispose également d'une Commission d'évaluation des politiques publiques qui pourra intervenir sur l'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexes 2& 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexes 2& 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2021-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création et fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu est constitué de prestations sociales ne sont pas encore connues.

La révision du CRTE et l'adoption d'une version révisée à l'horizon 2023 est déjà prévue par la CAESM.

Il est d'ores et déjà identifié que la version 2 du CRTE du territoire de la CAESM comprendra, entre autres les éléments suivants :

- Les actions en coopération avec les partenaires (ARS, AOM, SMTVD, etc.)
- Le complément des actions et projets identifiés en concertation avec les communes

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Fort-de-France.

LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique établi à Sainte-Luce, le 12 1 JUIL 2022

Le préfet de la Martinique


Stanislas CAZELLES

Le président de la CAESM


André LESUEUR

Sommaire des annexes

[**Annexe 1 – Orientations stratégiques**](#)

[**Annexe 2 & 3 – Tableaux récapitulatifs des actions et projets**](#)

[**Annexe 4 : fiches-actions du CRTE**](#)

[**Annexe 5 – Maquette financière**](#)

[**Annexe 6 - Contractualisation et programmes Etat**](#)

[**Annexe 7 – Organismes de coopération**](#)

[**Annexe 8 – Diagnostic complet du territoire**](#)

[**Annexe 9 – Contribution des établissements publics et opérateurs**](#)

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Orientation 1 : Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local

Cette orientation vise à renforcer les centralités du territoire de l'Espace Sud via une revitalisation des centre-bourgs, un soutien à l'économie – en particulier sur le volet emploi des jeunes - et la mise en œuvre d'une stratégie numérique cohérente du territoire.

A titre d'exemple, les actions prévues au sein de cette orientation concerteront ainsi à la fois la mise en œuvre de programmes de revitalisation des centres villes, la formation professionnelle, l'accompagnement à la transformation des entreprises, l'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi ou encore les soutiens à la diversification de l'offre commerciale. L'ensemble de ces actions aura vocation à s'inscrire dans une stratégie territoriale organisée et coordonnée entre l'ensemble des acteurs du territoire.

Les objectifs visés par ces actions sont enfin de faire du numérique un support et un accélérateur de l'attractivité et du développement économique local et de garantir l'inclusion numérique.

Orientation 2 : Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire

Née de la volonté d'impulser une relance de l'économie, actuellement handicapée par des enjeux conjoncturels (crise sanitaire) et structurels (chômage élevé, faible autonomie, etc.) ainsi que de l'ambition d'une protection accrue de l'environnement, cette orientation vise à impulser de nouveaux modèles économiques durables.

Les secteurs prioritaires visés sont le tourisme durable, l'économie bleue et la transformation agricole. Ces trois domaines font écho aux richesses du territoire et à l'ambition de l'Espace Sud de favoriser l'émergence de secteurs porteurs.

Orientation 3 : Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population

L'orientation n°3 se concentre sur le développement d'infrastructures essentielles au fonctionnement territoire et du bien-être de la population, dans le secteur des mobilités (en particulier des mobilités douces), de l'eau ou encore de la santé et du social. Elle inclue également un effort particulier sur le domaine du logement, avec l'ambition de favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne. Elle vise à accompagner, chaque commune membre sur chaque partie du territoire, pour rendre encore plus fort le territoire dans son ensemble.

Enfin, cette orientation aura pour ambition de favoriser l'offre de soins afin de sortir le territoire de sa position de désert médical

Orientation 4 : Protéger l'environnement et les ressources du territoire

La protection de l'environnement étant au cœur du CRTE, la quatrième orientation vise à fédérer l'ensemble des actions visant à protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources. La ressource en eau, particulièrement sensible sur le territoire, fera l'objet d'une attention particulière.

Cette orientation permet également de mettre en lumière la prise en compte des risques naturels afin de mieux les anticiper. Enfin, un objectif spécifique est dédié à la limitation de l'étalement urbain et la promotion d'un développement urbain raisonné. Elle doit également permettre de faire diminuer le bilan carbone des habitants du sud tout en assurant un équipement correct du territoire en infrastructures et en services.

Annexes 2 et 3 – Tableaux récapitulatifs des actions et projets²

Tableau des actions (matures) :

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Échéance	N° de fiche
OS 1 : Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local	Pas d'actions identifiées à ce jour	Pas d'actions identifiées à ce jour		
OS 2 : Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire	Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire	Accompagnement des GAL (Groupe d'Action Locale) de Martinique à la modélisation et la mise en œuvre d'un projet de coopération LEADER visant le développement des circuits courts	déc-22	1
	Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire	Soutien aux cantines scolaires de la CAESM pour la mise en œuvre de la loi EGALIM (Equilibre des relations commerciales dans le secteur agricole, une alimentation saine, durable et accessible à tous)	31/03/2023	2
OS 3 : Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population	Développer les mobilités douces et améliorer les réseaux de transports	Mise en place d'abribus sur le réseau de transport de la CAESM	30/06/2023	3
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Fourniture et pose de pré-localisateurs de fuites à postes fixes et équipement connexes sur le territoire de l'Espace Sud	31/12/2022	4
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de Renforcement et Renouvellement des réseaux d'eau potable - programme 2022	30/09/2022	5
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux pour l'amélioration de la performance des infrastructures d'eau potable	30/09/2023	6

² Liste des projets non exhaustive

OS 4 : Protéger l'environnement et les ressources du territoire	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Etudes des infrastructures d'eau potable, modélisation des réseaux et schémas directeur et de distribution d'eau potable de la CAESM	avr-22	7
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de pose de compteurs de sectorisation sur le territoire de l'Espace Sud - phase 1 (70 compteurs)	mars-23	8
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Pose d'un surpresseur à Duprey (70 m3/h à 25 m HMT)	juin-22	9
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de renforcement de la distribution de Rivière Pilote, St Esprit et Vauclin- Opération Grand Boucan - I	mars-23	10
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de renforcement de la distribution de Rivière Pilote, St Esprit et Vauclin- Opération Grand Boucan - II	oct-22	11
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Opération groupée pour une meilleure gestion de la répartition de la pénurie de l'eau potable - vannes motorisées et modulation pression	30/03/2023	12
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Sécurisation Pont Bailey de Rivière Blanche à Saint-Joseph - (accès à l'usine de Rivière Blanche)	déc-22	13
	Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne	AMI - Plan Logement d'abord- stratégie territoriale pour réduire le sans- abrisme et améliorer l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficultés / Mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord 2021/2022	août-23	14
	Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne	Etude / Accompagnement à l'élaboration du PLH (2021-2027) avec l'introduction d'une démarche de design des politiques publiques	déc-22	15
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les particuliers - DFAP (aides versées aux particuliers et animation)	31/12/2024	16
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Renforcement du réseau public ASS Rue Schoelcher - Raccordement ZAE Maupeou	déc.-22	17

	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Travaux pour l'amélioration de la performance des infrastructures d'assainissement collectif	30/09/2023	18
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Travaux réhabilitation des réseaux d'assainissement -2021	30/10/2022	19
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Acquisition d'équipements mutualisés pour l'enlèvement des algues sargasses sur les communes du François, du Vauclin, du Diamant et de Sainte-Anne	jull-22	20

Tableau des projets (liste non exhaustive) :

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
OS 1 : Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local	Soutenir les actions en faveur de l'emploi et particulièrement l'emploi des jeunes	Construction d'un bâtiment destiné à abriter les installations d'un Incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises (IPHE) à Rivière-Salée
	Renforcer les centralités, les coordonner et favoriser la revitalisation, notamment commerciale, des centres bourgs	Création d'une nouvelle voie de desserte de la zone d'activités économiques (ZAE) et d'une aire de dépotage au lieu-dit Maupeou sur le territoire de la ville de Rivière-salée pour le compte de l'Espace Sud
	Renforcer les centralités, les coordonner et favoriser la revitalisation, notamment commerciale, des centres bourgs	Travaux de réhabilitation des zones d'activités économiques - ZAE - (Programmes 1 et 2)
	Renforcer les centralités, les coordonner et favoriser la revitalisation, notamment commerciale, des centres bourgs	Animation Programme Petites Ville de Demain (PVD) - manager et chefs projet

<p>OS 2 : Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire</p>	Conforter une stratégie locale du numérique	Socle numérique de base dans les écoles élémentaires - Distribution de tablettes électroniques
	Conforter une stratégie locale du numérique	Création d'une plateforme de téléservices numériques offerts par les communes et la CAESM
	Valoriser le territoire à des fins de développement touristique (éco-tourisme)	Aménagement du sentier de grande randonnée
	Valoriser le territoire à des fins de développement touristique (éco-tourisme)	Aménagement des abords du site du Moulin de Val et construction d'un Bureau d'Information Touristique (BIT)
	Développer et valoriser les activités maritimes dans le cadre de l'économie bleue	Création d'un « réseau de Cases à pêche » pour diversifier les points de vente des produits de la mer
	Développer et valoriser les activités maritimes dans le cadre de l'économie bleue	Mise en place d'un parc de DCP géolocalisables (outils de modernisation pour rationaliser les captures et permettant de réaliser des économies de carburants)
	Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire	Elaboration du Programme Alimentaire Territorial de la CAESM
	Valoriser le territoire à des fins de développement touristique (éco-tourisme)	Construction d'un bureau d'information touristique (BIT) au Vauclin
	Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire	Action PCAET- « Défi Familles : Consommons local : De la terre à l'assiette – Editions 2021-2022»
	Aider à la réalisation d'équipements structurants	Projet de complexe aquatique à Rivière Salée
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Construction Réservoir Morne Wan (contrat de progrès)

OS 4 : Protéger l'environnement et les ressources du territoire	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Construction Réservoir Morne Pitault (contrat de progrès)
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Construction 2 réservoirs Fonds Masson - Rivière Salée (contrat de progrès)
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Construction réservoir Directoire - Lamentin (contrat de progrès)
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Construction Réservoir de l'Epinay - Sainte-Luce (contrat de progrès)
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Vannes et compteurs de sectorisation (90 compteurs) - Secteur 2
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Nouvelle adduction du réservoir de l'Anse Figuier - Rivière-Pilote
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Elaboration du schéma directeur de l'Assainissement
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Acquisition d'applications métiers en Assainissement de l'Espace Sud
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Travaux réhabilitation des réseaux d'assainissement -2020
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Construction STEU Pointe Courchet au François

	<p>S'engager dans un développement urbain raisonné et diminuer le bilan carbone des habitants du sud</p>	<p>Mise en place d'un « Système de Management Environnemental » (SME) des ZAE de l'Espace Sud</p>
	<p>Renforcer la prévention des risques naturels et la protection du littoral</p>	<p>Elaboration du Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) de la CAESM</p>
	<p>Renforcer la prévention des risques naturels et la protection du littoral</p>	<p>AMO Gestion intégrée du Littoral du sud de la Martinique - PAPI LITTORAL</p>
	<p>Renforcer la prévention des risques naturels et la protection du littoral</p>	<p>Création d'une banque de données et d'une cartographie des risques naturels</p>

Annexe 4 : fiches-actions du CRTE

(disponibles sur la plateforme Osmose)

Annexe 6 – Contractualisation et programmes Etat

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant (s) principal (aux) du territoire de la CAESM	Co Contractant principal
Programme Petites Villes de Demain (PVD)	Revitaliser le centre bourg	Le Vauclin, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Saint-Esprit, Les Trois- Illets et les Anses d'Arlet	Etat
Contrat de convergence et de transformation (CCT - 2019 - 2023)	Résorber les écarts de niveaux de vie et de développement en matière économique, sociale, sanitaire, de protection et de valorisation environnementale ainsi que la différence d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel	CAESM	Etat (Préfecture)
Plan pour le logement d'abord (2021-2022)	Définir une stratégie territoriale en identifiant les priorités conjointes en matière de mise en œuvre du plan logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens	CAESM	Etat (Préfecture)
Plan local de l'habitat	Définition de la politique d'habitat / Définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs de production neuve territorialisés / Définition de grands axes d'intervention / Définition d'un programme d'actions et de modalités d'évaluation	CAESM	Etat
Contrat de progrès des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (2018-2023)	Amélioration du service rendu aux usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, et mise en place d'un nouveau mode de contractualisation entre l'Etat et l'EPCI (définissant les objectifs et moyens dédiés à l'amélioration des performances technique et financière des services d'eau et d'assainissement. Renforcement des capacités de l'EPCI)	CAESM	Etat (Préfecture)
Programme pluriannuel de l'énergie (PPE 2019-2023)	Préciser les objectifs de politique énergétique, identifier les enjeux et les risques dans ce domaine, et	CAESM	Etat

	orienter les travaux des acteurs publics		
Accord cadre pluriannuel ADEME "Programme Local de prévention des déchets 2020-2025"	<p>En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a également renforcé la prévention dans les enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, notamment par la mise en lumière de nombreux leviers d'action.</p> <p>L'objectif est de réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets de leur conception des biens et des produits, à la consommation, en passant par la production et la distribution.</p>	CAESM	ADEME
Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des eaux (SDAGE)	Fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux ».	CAESM	Etat-CEB
Contrat Littoral Sud	Développer une démarche territoriale concertée et intégrée pour contribuer à une gestion soutenable, collective et équilibrée du patrimoine commun que sont l'eau et les milieux naturels	Communes	Etat - DEAL
Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)	Prévention des inondations	CAESM	Etat
Plan local pour L'insertion et l'Emploi	Emploi et insertion : Accompagnement sur un périmètre d'un nombre de personnes pour le retour à l'emploi	CAESM	Etat
Accord territorial de relance	Investir massivement pour soutenir l'activité à court terme et engager la transformation de la Martinique	CAESM	Etat-Europe
Plan Régional Santé Environnement 3	Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, du cadre de vie et de la gestion des déchets	CAESM	Etat-ARS-CTM
PCET de l'Espace Sud	Réduire la vulnérabilité du territoire, à l'adapter aux effets du changement climatique. Lutte contre les GES.	CAESM	Etat - ADEME
Territoires à énergie positive pour la croissance verte TEPCV	Transition énergétique	CAESM	Etat - ADEME

Annexe 7 – Organismes de coopération

Structure	Thématiques-compétences	Objectifs
CTM	Environnement, revitalisation économique, habitat	Mise en place d'un Système de Management Environnemental Multi-Sites Subventions du Plan d'Urgence Eau Martinique et mise en œuvre de projets liés à l'eau et assainissement Schéma d'Aménagement régional / Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR/SMVM)
Agence Française de Développement	Développement territorial	Accompagner les enjeux des transitions territoriale, énergétique et écologique/ Favoriser la transition démographique et sociale pour assurer des conditions de vie décentes aux populations/ Accompagner la transition écologique et financière pour des économies durables/Prêts de long terme, préfinancement des subventions européennes et d'Etat (y compris aides CTM), prestations d'ingénierie pour la mise en œuvre des programmes d'investissement
Banque des Territoires / Caisse des dépôts	Développement territorial	Accompagner les politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement et souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, mieux répondre à leurs besoins (prêts et appui en ingénierie)
EPF de Martinique	Aménagement du territoire	Prestataire foncier privilégié des grands acteurs de l'aménagement et du développement de la Martinique; Renforcer le partenariat avec la CAESM afin de développer des missions de prospections et de maîtrise d'œuvre de l'action foncière sur le territoire du sud, particulièrement dans le cadre de la requalification et restructuration des centres bourgs.

Office de l'eau Martinique	Eau/Assainissement	Convention sur la fourniture et pose de petits équipements permettant une meilleure gestion de la répartition de la pénurie d'eau potable. Convention pour la mise en œuvre du Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers; Convention pour la réalisation de travaux visant la performance des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif
Conservatoire du littoral	Gestion du littoral	Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral
SMTVD	Déchets	Exercer pour le compte des 3 EPCI les missions relatives au traitement et à la valorisation des déchets. Financement assuré par le versement d'une contribution annuelle obligatoire par chaque EPCI
ADEME	Environnement	Accompagner la transition écologique des territoires (aides classiques, appels à projets), soutien pourra porter sur l'aide à la réalisation d'études et investissements, à la connaissance, au changement de comportement,.....
Office de Tourisme intercommunal de la CAESM	Tourisme	Assurer les missions de service public suivantes : l'accueil, l'information, la promotion touristiques ainsi que la coordination de divers partenaires du développement touristique sur notre territoire. Elaborer tout ou partie et de la mise en œuvre de la politique touristique communautaire ainsi que de la commercialisation de produits touristiques.
Agence de développement durable d'urbanisme et d'aménagement de la Martinique (ADDUAM)	Aménagement du territoire	Convention partenariale : Appui méthodologique dans le déploiement du programme « Petites Villes de Demain », plus généralement Accompagner le développement des territoires dans un souci d'harmonisation des politiques publiques et dans le respect des compétences des collectivités.

Annexe 8 - Diagnostic complet du territoire

(disponible dans un document dédié)

Annexe 9 – Contribution des établissements publics et opérateurs

(disponible dans la version V2 du CRTE)



Accompagnement des GAL (Groupe d'Action Locale) de Martinique à la modélisation et la mise en œuvre d'un projet de coopération LEADER visant le développement des circuits courts

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>La stratégie de développement LEADER prévoit la mise en œuvre de projets de coopération. Ces projets de coopération doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs stratégiques LEADER de chaque territoire, et permettre de s'enrichir de l'expérience d'autres territoires mais aussi de diffuser les bonnes pratiques acquises localement.</p> <p>Pour plus d'efficacité de l'action et de cohérence en matière d'échelle d'intervention, les 3 GAL de Martinique proposent une action de coopération réunissant les trois EPCI et associant 1 ou 2 partenaires hors Martinique selon l'intérêt du projet.</p> <p>Face à la forte demande des consommateurs martiniquais de manger local et sain, il est proposé de mener une action qui aura pour objectif d'« accompagner le développement des circuits courts » et notamment des initiatives telles que les points de vente à la ferme, marchés de producteurs, vente et livraison de paniers aux consommateurs résidents, vente de paniers aux touristes, foires et salons.</p> <p>Les actions qui seront identifiées puis mises en œuvre dans le cadre du projet de coopération auront pour finalités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la connaissance et compétence des acteurs ;- Améliorer la visibilité de ces produits locaux ;- Echanger et diffuser des bonnes pratiques ;- Développer des modes de commercialisation innovants adaptés aux contraintes des petits producteurs transformateurs ;- Développer l'intérêt des acteurs pour des approches

	<p>collectives ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser des liens avec d'autres territoires. <p>Pour réaliser cette action de coopération conjointe, nécessitant une ingénierie spécifique, particulièrement chronophage en cette fin de programmation, les GALs de Martinique souhaitent bénéficier d'un accompagnement à sa modélisation et à sa mise en œuvre via une prestation d'assistance.</p> <p>La mission aura pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> •d'accompagner les 3 GALs à la co-construction d'un projet de coopération structurant, avec l'ensemble des acteurs concernés et l'appui des équipes techniques, •de rechercher des partenaires extérieurs à la Martinique ; •d'aboutir à la rédaction d'un accord de partenariat •de participer au démarrage des actions.
Partenaires	Les 3 EPCI de la Martinique (CAESM, CAP NORD et CACEM) SEINE AVAL
Coût prévisionnel	<p>• Phase 1 : Modélisation du projet avec l'ensemble des partenaires et acteurs</p> <p>• Phase 2 : Recherche de partenaires hors territoires martiniquais</p> <p>• Phase 3 : Définition avec l'ensemble des partenaires et des acteurs des actions à mener et appui à la rédaction de l'accord de coopération</p> <p>Tranche optionnelle :</p> <p>• Phase 4 : Conception et organisation d'une manifestation de lancement de l'action de coopération.</p> <p>Coût total HT : 12 888,92 €</p>
Plan de financement	CTM/FEADER 10 955,58 € CAESM 1 933,34 € Coût total HT : 12 888,92 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Date de démarrage de l'étude : juin 2021 - Date d'achèvement de l'étude : décembre 2022 <p>Lancement étude opérationnelle : janvier 2023</p> <p>Actions de communication (jeux, vidéos,) octobre 2022 à décembre 2023</p>

	Journée de l'alimentation : octobre 2022 à février 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Création base de données des producteurs et transformateurs et modélisation</p> <p>Synthèse du projet de coopération avec la contribution de chaque partenaire.</p> <p>Fiches-actions, plan de financement, planning, éléments de construction de l'accord de partenariat.</p> <p>Manifestation de lancement de l'action de coopération</p>



Soutien aux cantines scolaires de la CAESM pour la mise en œuvre de la loi EGALIM (Equilibre des relations commerciales dans le secteur agricole, une alimentation saine, durable et accessible à tous)

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>En 2014, les 12 villes qui composent la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud (CAESM) ont décidé de transférer, à leur établissement public de coopération intercommunal, la compétence restauration scolaire.</p> <p>En 2017, cette mise en commun des moyens, matériels, humains, notamment par le biais de la création de leur propre Société publique locale (SOGES), a permis aux villes de réussir à construire une meilleure rationalisation de la production, une amélioration de la qualité, de la traçabilité, de la consommation réelle, des repas servis aux convives que sont les enfants de maternelles et primaires du territoire de la communauté d'agglomération.</p> <p>Défendre une mission de service public de qualité, à l'endroit de nos enfants, c'est aussi veiller à faire en sorte qu'il mange mieux, c'est-à-dire plus sainement, c'est aussi que collectivement nous produisions mieux les repas, avec d'avantage de produits frais, issus d'une agriculture raisonnée, de circuits courts, de produits locaux.</p> <p>La loi EGALIM est venue cadrer un certain nombre de dispositions dans lesquels la CAESM s'était déjà engagée : Augmenter l'apport en de produits durables et de qualité, dont 20% de bio.</p> <p>Objectif 1 : Tout en améliorant la qualité des denrées alimentaires qui viendront constituer les repas, participer de l'augmentation de l'agriculture vivrière durable de notre île.</p>

	<p>Objectif 2 : Améliorer notre connaissance des filières de production, de la concurrence, harmoniser, par une action publique, l'offre disponible en prix et en qualité.</p> <p>Objectif 3 : Faire des 10 000 enfants qui déjeunent chaque jour dans les réfectoires des communes du Sud de véritables ambassadeurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>Objectif 4 : Améliorer la qualité matérielle de nos équipements afin de favoriser la conservation et la préparation de plats plus élaborés avec des produits frais mieux conservés.</p> <p>Objectif 5 : Substituer progressivement les contenants en plastiques.</p> <p>Ce projet consiste ainsi en l'acquisition de matériels et équipements divers destinés à la restauration (congélateurs, fours, distributeurs d'eau, vaisselle durable,), mais il comporte également la réalisation d'études et d'actions de formation des personnels.</p>
Partenaires	Communes SOGES Agriculteurs producteurs de produits bio/durables
Coût prévisionnel	<p>Etudes et diagnostic : 23 310 ,00 € Formation : 17 050,00 € Matériels pour le traitement des produits frais et la diversification des sources de protéines : 221 328,64 € Matériels pour lutter contre le gaspillage alimentaire : 140 857,06 € Substitution de matériels en plastiques : 153 987,97 €</p> <p>Coût total HT - 556 533,67 €</p>
Plan de financement	ETAT- France Relance 556 533,67 € CAESM 0,00 € Total – 556 533,67 €
Calendrier	Date achèvement opération : 31/03/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de participants aux formations Date réalisation diagnostic Nombre de matériels acquis

--	--



Mise en place d'abribus sur le réseau de transports de la CAESM

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique de modernisation des transports urbains, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique a mis en place, de 2010 à 2017, plusieurs réseaux de transport urbains communaux provisoires. A compter de juillet 2017, Martinique Transport, autorité unique organisatrice des transports et de la mobilité a poursuivi ces actions en préfigurant le futur réseau des transports publics à l'échelle de la Martinique. Pour accompagner les actions de modernisation des transports publics engagées par Martinique Transport, la CAESM participe ainsi à une amélioration de la structuration des réseaux de transports sur le territoire du sud de la Martinique afin d'offrir à la population des communes membres une alternative de qualité à l'utilisation de la voiture particulière et ainsi contribuer à un développement durable du territoire (réduction des gaz à effet de serre).</p> <p>La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) souhaite ainsi mettre en œuvre un plan pluriannuel d'équipement en abribus du territoire sud, ayant pour principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'améliorer les conditions d'attente et de sécurité aux principaux points d'arrêts ;- de garantir l'accessibilité et la conformité des points d'arrêts (notamment la mise en place de rampe d'accès PMR) ;- d'améliorer l'information offerte aux usagers ;- de signaler de manière non équivoque la présence d'un transport urbain ;- de renforcer l'attractivité et la qualité du service.

	Ce projet s'appuie, d'une part, sur l'existence de points d'arrêts aménagés le long des routes communales, départementales et nationales, constitués d'une encoche et d'une dalle, et d'autre part, sur la présence de points d'arrêts identifiés sur lesquels des aménagements préparatoires doivent être réalisés, avant pose du nouvel abri. Il devra permettre l'installation de près de 84 abribus sur le territoire du sud de la Martinique.
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	Fourniture et pose d'abribus : 1 262 143,00 € HT
Plan de financement	PO FEDER 820 393,40 € PO CTM 189 321,00 € CAESM 252 428,60 € Coût total : 1 262 143,00 € HT
Calendrier	Date achèvement : 30/06/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'abribus installés



Fourniture et pose de pré-localisateurs de fuites à postes fixes et équipement connexes sur le territoire de l'Espace Sud

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Le réseau d'eau potable de l'Espace Sud s'étend sur près de 1 345 km. Certains tronçons présentent de nombreuses fuites, une forte corrosion et une faible épaisseur de la conduite qui fragilisent le réseau et causent une chute significative de la pression.</p> <p>Cette situation réduit la qualité du service de l'eau pour l'abonné et diminue les performances du réseau.</p> <p>Afin d'améliorer la distribution en eau potable des abonnés et le rendement de réseau, il convient de mettre en place des dispositifs de surveillances des canalisations afin de localiser les fuites et procéder à la réparation des zones fuyardes.</p> <p>Aussi, le présent projet a pour objet, la fourniture et la pose de 2 000 pré-localisateurs de fuites à postes fixes en VHF et 100 pré-localisateurs de fuites à poste fixe en GSM.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Fourniture et pose des appareils : 1 220 750,00 €
Plan de financement	ETAT/ CCT (30%): 366 225,00 € ETAT/ DSIL exceptionnelle (70%): 854 525,00 € CAESM 0,00 € <i>Cette opération est inscrite au plan d'urgence et de relance pour la Martinique.</i>
Calendrier	Démarrage des travaux : juin 2022 Achèvement travaux : décembre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'appareils installés



Travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux d'eau potable sur le territoire de l'Espace Sud

– programme 2022 –

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Le présent projet a pour objet, la réalisation de travaux de renforcement ou de renouvellement de conduites d'adduction ou de distribution sur le réseau d'eau potable du territoire de l'Espace Sud dans le cadre de la politique de gestion patrimoniale, de rationalisation du réseau et d'amélioration du rendement.</p> <p>En effet, certains tronçons du réseau d'eau potable présentent de nombreuses fuites, une forte corrosion et une faible épaisseur de la conduite qui fragilisent le réseau et causent une chute significative de la pression. Cette situation réduit la qualité du service de l'eau pour l'abonné et diminue les performances du réseau.</p> <p>Afin d'améliorer la distribution en eau potable des abonnés et le rendement de réseau, il convient de procéder au renforcement et à l'amélioration des canalisations.</p> <p>Il s'agit de réaliser le renforcement et le renouvellement des canalisations d'adduction/distribution sur près de 9 km de réseau.</p> <p>Les communes et quartiers concernés sont les suivantes :</p> <p>Le Marin –</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Morne Flambeau : 20 ml à renouveler<input type="checkbox"/> Bourg du Marin : 3 005 ml à renouveler

	<p>Rivière-Pilote –</p> <p>□ Quartier Chevalier-Pont Madeleine : 865 ml à renouveler</p> <p>Sainte-Luce</p> <p>□ Quartier Corps de garde : 1 565 ml à renouveler</p> <p>Vauclin</p> <p>□ Rue Jean Jaurès : 1 050 ml à renouveler</p> <p>□ Dunoyer Cadette : 2 120 ml à renouveler</p> <p>Sainte-Anne</p> <p>□ Bourg de Sainte-Anne : 260 ml à renouveler</p> <p><i>Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan d'urgence et de relance.</i></p>
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	Coût total travaux : 2 692 677,50 € HT
Plan de financement	ETAT/CCT – 807 804,00 € ETAT/DSIL exceptionnelle – 1 330 124,15 € ETAT/ France Relance – 554 750,00 € Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan d'urgence et de relance.
Calendrier	Date achèvement – 30/09/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de rendement Nombre de m linéaire (ml) renouvelés



Travaux pour l'amélioration de la performance des infrastructures d'eau potable

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Par décision prise en Conseil d'Administration, le 2 Juin 2020, l'Office de l'Eau Martinique (ODE) a mis en place, pour les 3 communautés d'agglomération de la Martinique, une enveloppe d'aide financière visant l'amélioration des performances des infrastructures d'eau potable.</p> <p>Ce dispositif, qui comporte des actions non incluses dans le contrat de progrès et qui se limite aux interventions hors génie civil, vise essentiellement les opérations ayant pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Répondre à des obligations réglementaires, non financées par ailleurs, ou nécessitant un complément de financement pour aboutir ;- Réduire les pressions sur les ressources en eau en améliorant les rendements de réseau : mise en place de sectorisations fines des réseaux, capteurs permanents ou semi-permanents de détection de fuite, modulation de pression, fiabilisation des macro-comptages, ... ;- Améliorer la résilience des infrastructures : étude parasismique des infrastructures principales, renforcement de site dont les équipements vitaux ne sont pas secourus, ... ;- Réduire les consommations d'énergie, notamment fossile (en coordination avec les aides de l'ADEME) : étude de réduction de l'empreinte carbone, mise en place équipements moins énergivore, mise en place de source d'énergie alternative (panneaux photovoltaïques, micro-turbine, ...) ;- Réduire les interruptions de service : doublement d'équipements sensibles, mise en place ou modernisation des télésurveillances, supervision des installations, aménagement prise d'eau, ... ;- Améliorer la qualité et la connaissance du patrimoine.
Partenaires	

Coût prévisionnel	Thématisques	Montant estimatif (HT)
	Amélioration du rendement de réseaux (acquisition pré-localisateurs de fuites)	295 000,00 €
	Amélioration de la performance des stations de pompage et accélérateurs	385 000,00 €
	Travaux de sécurisation des réservoirs	820 000,00 €
Total		1 500 000,00 €
Plan de financement	ODE 1 500 000,00 € CAESM 0,00 €	
Calendrier	Délai de réalisation : 3 ans Date achèvement : 30/09/2023	
Indicateurs d'évaluation proposés	Date début des travaux Date réception travaux	

FICHE OPERATION

Titre	Etudes des infrastructures en eau potable – Modélisation des réseaux et réalisation du schéma directeur et du schéma de distribution d'eau potable de la CAESM
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Situation / Contexte	<p>L'Espace Sud est en charge de l'alimentation en eau potable des habitants de son territoire. De fait, il désire s'assurer que son réseau d'adduction et de distribution d'eau potable permet une desserte satisfaisante de ses usagers, en situation actuelle et future en prenant en compte son développement.</p> <p>Afin d'augmenter le rendement de son réseau d'eau potable, l'Espace Sud souhaite améliorer la connaissance de son patrimoine pour rationaliser les investissements et optimiser l'exploitation des installations, en particulier, les usines de production, le réseau primaire d'adduction et le réseau secondaire de distribution.</p> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  </div>
Description de l'opération	<p>Ainsi, pour parfaire la connaissance du patrimoine d'eau potable, l'Espace Sud envisage de réaliser une étude de son réseau et des infrastructures actuelles afin d'établir un schéma directeur, et un schéma de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Cette opération comprend 4 phases distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊕ <u>Phase 1 : Etat des lieux, audit technique des infrastructures</u> Il s'agit dans cette première phase d'établir un état des lieux de l'ensemble des infrastructures existantes (prise d'eau, usines, réservoirs, station de pompage, ...) et de recueillir toutes les données descriptives techniques et fonctionnelles du réseau. ⊕ <u>Phase 2 : Analyse de la consommation et du fonctionnement du réseau</u> Suite à l'état des lieux, la deuxième phase a pour objectif d'analyser l'évolution de la production et du volume d'eau distribué sur les 5 dernières années, ses variations saisonnières ainsi que la pointe journalière. Il s'agit d'évaluer la consommation des usagers en fonction de la capacité de production et d'établir un bilan ressources-besoin à court, moyen et long terme. Cette analyse intégrera bien entendu les problèmes liés à l'étiage des rivières en période de carême. Les résultats obtenus permettront de prévoir les échéances à partir desquelles les infrastructures en place seront insuffisantes et de proposer de nouveaux équipements nécessaires aux nouveaux besoins dans les scénarios d'aménagements. <u>Etude de la sectorisation</u> : Suite à l'analyse du fonctionnement du réseau, le bureau d'études sera chargé de mettre en place une sectorisation complète de la structure primaire et secondaire du réseau d'eau potable de la CAESM. Il sera chargé de délimiter les secteurs et de définir la localisation précise d'environ 140 compteurs de sectorisation (<i>estimatif</i>). Il établira le cahier des charges pour la fourniture et la pose des équipements. Les travaux de pose des compteurs ne font pas partie de la présente étude.

	<p> Phase 3 : Intégration des données et modélisation</p> <p>A partir des données précédentes, il s'agit d'établir un modèle informatique capable de simuler le fonctionnement statique et dynamique de l'ossature principale (adduction) et secondaire (distribution) du réseau. Cette simulation sera réalisée tant sur l'aspect quantitatif (variation des débits, transfert d'eau...) que sur l'aspect qualitatif (évolution du chlore dans les réseaux, temps de séjour...). Elle tiendra compte de l'évolution et de l'analyse de la consommation.</p> <p> Phase 4 : Schéma directeur et schéma de distribution</p> <p>Sur la base des phases précédentes, il s'agit d'établir une synthèse des résultats et d'élaborer plusieurs propositions d'amélioration répondant aux insuffisances actuelles et futures en matière d'alimentation et de distribution en eau potable.</p> <p>Le schéma de distribution quant à lui devra délimiter les zones desservies par le réseau de distribution pour lesquelles une obligation de desserte s'applique et d'autre part les zones à capacité de desserte limitée.</p> <p>Les hypothèses d'évolution devront être conformes à celles prises en compte dans le Schéma Directeur d'Alimentation et de gestion de la ressource en Eau Potable de la Martinique (sauf avis contraire du maître d'ouvrage). Pour cela, le chargé d'études fera utilement référence aux études prospectives déjà réalisées ou à venir.</p>
Montant opération (HT) (si possible détail des postes de dépenses – ex : études, travaux...)	Le montant global de l'opération est estimé à 550 000 € HT répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : 74 000 € HT - Phase 2 : 88 300 € HT - Phase 3 : 340 000 € HT - Phase 4 : 47 700 € HT
Résultats attendus	L'ensemble de ces phases doit aboutir à l'établissement du schéma directeur et du schéma de distribution d'eau potable. <p>Ces derniers doivent constituer un outil d'aide à la décision pour l'élaboration d'un programme pluriannuel, hiérarchisé et chiffré des travaux pour le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable en tenant compte de l'impact sur le prix de l'eau tant en matière d'investissement que d'exploitation.</p>
Echéancier	<ul style="list-style-type: none">  Lancement de l'appel d'offre : 10 Janvier 2020  Démarrage des Etudes : Avril 2020  Date d'achèvement des études : Avril 2022 Le délai global de l'opération est limité à 24 mois.
Etat d'avancement de l'opération (maturité)	Cette opération est en phase conception. Il convient de lancer une consultation pour le démarrage des phases 1, 2, 3 et 4.
Nombres d'habitants impactés par l'opération	L'établissement du schéma directeur et du schéma de distribution s'étend sur tout le territoire de l'Espace Sud qui dessert en eau potable près de 190 000 habitants.



Travaux de pose de compteurs de sectorisation sur le territoire de l'Espace Sud – phase 1 (70 compteurs)

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Dans une perspective de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, l'Espace Sud souhaite mettre en place une sectorisation de son réseau de distribution. Le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable s'étend sur près de 1 345 km, aussi la mise en œuvre de la sectorisation consiste à diviser le réseau en plusieurs sous-réseaux pour lesquels les volumes d'eau potable seront mesurés de façon permanente ou ponctuelle.</p> <p>Grâce à la sectorisation, certains indicateurs de performance du réseau pourront être calculés par secteur et sous-secteur tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le rendement de réseau<input type="checkbox"/> Le ration d'exploitation<input type="checkbox"/> L'indice linéaire de perte (nombre de mètre cube d'eau perdu par kilomètre de réseau et par jour)<input type="checkbox"/> L'indice de perte par abonné (nombre de mètre cube d'eau perdu par abonné et par jour)<input type="checkbox"/> L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) <p>L'Espace Sud a ainsi programmé la pose de 70 compteurs de sectorisation qui seront répartis sur les communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Anses d'Arlet,- Diamant,- Trois-Ilets,- Ducos,- François. <p>L'ensemble des dispositifs devront être équipés d'un</p>

	équipement de télésurveillance.
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Fourniture et pose compteurs : 1 200 000,00 € HT</p> <p>Coût prévisionnel total : 1 200 000,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>ETAT /France Relance : 840 000,00 €</p> <p>ETAT/CCT : 360 000,00 €</p> <p>CAESM 0,00 €</p>
Calendrier	<p>Lancement de la consultation travaux : Mai 2022</p> <p>Analyse d'offres : Juin-Juillet 2022</p> <p>Démarrage des travaux : Septembre 2022</p> <p>Achèvement des travaux : Mars 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de compteurs posés



Renforcement de la distribution des points hauts des communes de Saint-Esprit et Vauclin (Grand Boucan – phase 1)

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d’ouvrage	CAESM EPCI
Description de l’action	<p>La chaîne de pompage de Bossou, située sur les hauteurs des communes du François, Saint Esprit et Vauclin, est l'une des plus importantes du territoire de l'Espace Sud. Sa structure, située en ligne de crête, dessert environ 2 600 abonnés, répartis sur les flancs des mornes concernés, à partir de conduites ramifiées. Cette ligne de crête part du réservoir de Morne Franc au Nord et va jusqu'au réservoir de Morne Escarvaille au Sud, sur une longueur d'environ 6 kilomètres. La station de Bossou alimente : - le réservoir de Morne Acajou, - le réservoir de Morne Franc. Le réservoir de Morne Franc dessert ensuite le réservoir de Baldara, qui alimente lui-même la station de Grand Boucan. Pour finir, la station de Grand Boucan refoule vers le réservoir de Morne Escarvaille d'une capacité de 300 m3.</p> <p>La phase 1 du renforcement de la chaîne a pour objectif de sécuriser le réservoir de Morne Franc via le réservoir de Morne Escarvaille préalablement secouru à la phase 2. Pour cela, une nouvelle conduite sera mise en place à partir du réservoir de Morne Escarvaille, jusqu'au réservoir de Morne Franc sur près de 3.2km.</p> <p>Les travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fourniture de 3 275 ml de conduite- la fourniture et mise en œuvre de 6 ventouses en regard DN 1000- le terrassement, y compris en terrain rocheux - l'exécution du lit de pose et d'enrobage - la fourniture et pose du grillage avertisseur - les essais de compacité nécessaire

Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Etudes 33 800,00 € Travaux : 1 596 200 €</p> <p>Coût total HT : 1 630 000,00 €</p> <p>Cette opération est inscrite au contrat de progrès action 4.3 « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable » et au titre du plan d'urgence et de relance pour l'eau potable.</p>
Plan de financement	<p>CTM 1 630 000,00 € CAESM 0,00 €</p>
Calendrier	<p>Date de lancement de consultation : avril 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de démarrage des travaux : Mai 2022 - Date d'achèvement des travaux : Octobre 2022 - Date de mise en service de l'équipement : Mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Date de début et de réception des travaux Nombre de jours d'interruption de l'approvisionnement des abonnés Nombre de ml linéaire de conduites</p>



Renforcement de la distribution des points hauts des communes de Saint-Esprit et Vauclin (Grand Boucan – phase 2)

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d’ouvrage	CAESM EPCI
Description de l’action	<p>La chaîne de pompage de Bossou, située sur les hauteurs des communes du François, Saint Esprit et Vauclin, est l'une des plus importantes du territoire de l'Espace Sud. Sa structure, située en ligne de crête, dessert environ 2 600 abonnés, répartis sur les flancs des mornes concernés, à partir de conduites ramifiées. Cette ligne de crête part du réservoir de Morne Franc au Nord et va jusqu'au réservoir de Morne Escarvaille au Sud, sur une longueur d'environ 6 kilomètres. La station de Bossou alimente : - le réservoir de Morne Acajou, - le réservoir de Morne Franc. Le réservoir de Morne Franc dessert ensuite le réservoir de Baldara, qui alimente lui-même la station de Grand Boucan. Pour finir, la station de Grand Boucan refoule vers le réservoir de Morne Escarvaille d'une capacité de 300 m3.</p> <p>Les travaux de la phase 2 consistent à secourir le réservoir de Morne Escarvaille en mettant en place une nouvelle conduite d'environ 6.11 km depuis la conduite d'adduction DN 500 mm située sur le secteur du Vauclin, au niveau du croisement entre le RN6 et la RD5.</p> <p>Les travaux comprennent : - La fourniture et mise en œuvre de 6115 ml de conduite - La fourniture et mise en œuvre de 6 ventouses en regards DN 1000 - Les terrassements, y compris en terrain rocheux - La traversée de 23 ouvrages d'eaux pluviales - Le passage en encorbellement de 2 ponts (30 ml au total) - L'exécution du lit de pose et d'enrobage - La fourniture et pose du grillage avertisseur - Le raccordement au réseau - Les essais de compacité nécessaires</p>
Partenaires	

Coût prévisionnel	<p>Etudes 33 800,00 € Travaux : 2 736 200,00 €</p> <p>Coût total HT : 2 770 000,00 €</p> <p>Cette opération est inscrite au contrat de progrès action 4.3 « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable » et au titre du plan d'urgence et de relance pour l'eau potable.</p>
Plan de financement	<p>Etat/ FEI 770 000,00 € Etat/ CCT 2 000 000,00 €</p>
Calendrier	<p>- Date de démarrage des travaux : Mai 2022 - Date d'achèvement des travaux : Octobre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Date de début et de réception des travaux Nombre de jours d'interruption de l'approvisionnement des abonnés Nombre de ml linéaire de conduites</p>



Opération groupée pour une meilleure gestion de la répartition de la pénurie de l'eau potable (Mise en place de vannes motorisées)

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°3	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Une crise sécheresse exceptionnellement sévère a touché la Martinique au premier semestre 2020, et a révélé la faiblesse de certains équipements, mais également la nécessité d'adapter les réseaux aux contraintes imposées par les pénuries d'eau. Le changement climatique accentuera ces phénomènes de pénuries au fil des années.</p> <p>Afin d'améliorer la sectorisation de son réseau, l'Espace Sud souhaite implanter des débitmètres et des vannes motorisables sur l'ensemble de la maille principale et ce pour deux raisons majeures :</p> <ul style="list-style-type: none">- La première est une impérieuse nécessité de sectoriser le réseau dans le cadre de la recherche de fuites, de l'amélioration du rendement et pour le calage du modèle dynamique du fonctionnement hydraulique du réseau.- La seconde est qu'en cas de crise importante ou de casse majeure, il est indispensable de pouvoir isoler des secteurs entiers, pour une gestion optimale des volumes à distribuer. <p>Les sites sur lesquels seront installés les débitmètres et les vannes motorisables ont été prédefinis par l'Espace Sud. Sur chaque site, la mesure des volumes d'eau distribuée sera assurée par des débitmètres électromagnétiques. Ils seront installés le cas échéant en amont des vannes motorisables, et devront être autonomes s'agissant de leur alimentation électrique.</p> <p>Les vannes motorisables installées sur certains sites dans des chambres de visite, assureront le sectionnement des</p>

	conduites d'adduction. Elles seront munies d'un volant à manœuvre manuel dans le cadre des travaux, mais pourront être équipées d'un servomoteur par la suite.
Partenaires	Des mesures exceptionnelles et urgentes d'accompagnement devant être prises afin d'améliorer la gestion de la pénurie d'eau dans l'avenir, l'ODE a décidé d'accompagner les 3 EPCI dans la mise en place d'équipements pour pallier ces difficultés.
Coût prévisionnel	Travaux mise en place de vannes motorisées : 880 000 € HT
Plan de financement	ODE : 500 000,00 € CAESM : 380 000,00 € TOTAL : 880 000,00 € HT
Calendrier	Date achèvement : 30/03/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de vannes installées



Sécurisation du pont Bailey de Rivière Blanche sur le territoire de la commune de Saint-Joseph

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>L'usine de production d'eau potable de Rivière Blanche, propriété de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique dispose de 2 voies d'accès.</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'une par le sud, il s'agit de la route des gués, propriété pour moitié de l'Espace Sud ;■ l'autre par le nord, c'est la route de la station, appartenant intégralement à la CAESM. <p>Sur la route de la station est implantée un pont Bailey, propriété de l'État. A ce jour, le pont BAILEY est en très mauvais état et constitue un danger avéré pour la population qui l'emprunte en voiture. En effet, ce pont est particulièrement instable et certaines planches cèdent lors d'un simple passage de piétons.</p> <p>Un diagnostic a été réalisé sur cet ouvrage et a révélé de nombreux désordres qui s'étendent sur toute la longueur (26.50 m) et la largeur (3.82m).</p> <p>Parmi les principales dégradations on distingue :</p> <ul style="list-style-type: none">■ une corrosion des pièces métalliques en particulier des pinces de maintien des travers sur les poutres treillis longitudinales (risque de déversement de la traverse en cas de freinage sur le pont)■ une dégradation du platelage bois■ une corrosion des boulons et écrous■ une présence de végétation se développant sur les structures, et accélérant sa corrosion

	<p>Ce pont qui menace de s'effondrer à tout moment ne répond plus non plus aux normes de construction parasismique.</p> <p>De plus, il constitue à ce jour le seul point de passage lorsque le débit de la rivière est élevé et que les gués ne sont plus franchissables ; d'où l'urgence d'intervenir sur cet ouvrage pour sécuriser la desserte.</p> <p>Compte tenu des dégradations particulièrement importantes et de la non-conformité aux règles parasismiques, il convient de démolir et d'évacuer le pont BAILEY actuel et de procéder à la fourniture et l'installation d'un nouveau pont.</p> <p>Celui-ci sera édifié au-dessus d'un gué existant de 25 m de long situé en amont de l'usine de rivière Blanche. La longueur prévue pour ce nouveau pont est d'environ 40m (route + gué).</p> <p>Le nouveau pont devra être dimensionné pour la desserte de véhicules légers et de poids lourds (≈ 10 T). Il devra également répondre aux normes de sécurité et de solidité en cas de séisme majeur.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Etudes : 60 000,00 € HT Travaux : 600 000,00 € HT Coût prévisionnel total HT : 660 000,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>ETAT/FEI 415 800,00 € (63,2%) CTM 132 000,00 € (20%) CAESM 112 200,00 € (16,8%)</p>
Calendrier	<p>Démarrage MOE – Mai 2020 Démarrage travaux – septembre 2022 Achèvement travaux – décembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Date réception nouveau pont



Mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord 2021/2022

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre du Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022), la CAESM a répondu au 2ième appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour être reconnu territoire de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord.</p> <p>Ce plan implique une réforme structurelle de la politique d'hébergement et d'accès au logement. Les publics visés sont les personnes sans domicile (dont les personnes sans-abris) ainsi que les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement pouvant mener à des ruptures (expulsions locatives, sorties d'institutions, personnes souffrant de troubles psychologiques...).</p> <p>Le plan vise à réorienter durablement ces personnes vers le logement, grâce à un accompagnement adapté modulable et pluridisciplinaire.</p> <p>Ce plan s'articule autour de 5 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal-logés ;- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées ;- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement ;- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ces missions de réponse immédiate et inconditionnelle ;- Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord.

	<p>Les actions inscrites dans le projet de la CAESM sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser le parc privé à des fins sociales ✓ Créer des pensions de famille ✓ Améliorer la connaissance des publics sans domicile ✓ Organiser les baux glissants dans le parc HLM en direction des publics prioritaires ✓ Expérimenter avec la CTM, les aides du FSL pour les ménages sans domicile accédant à un logement ✓ Mettre en place des formations spécifiques (LDA) et groupe d'échanges de pratiques ✓ Augmenter le nbre de logements abordables ✓ Expérimenter l'auto-construction accompagnée pour allier insertion sociale et professionnelle ✓ Améliorer les réponses face aux besoins spécifiques pour le logement des jeunes ✓ Co-construire un accompagnement complet pour les participants du PLIE mal logés ✓ Organiser un séminaire : « Comment réussir le Logement d'abord ✓ Prise en charge sociojuridique adaptée des locataires menacés d'expulsion
Partenaires	
Coût prévisionnel	Actions 2021 : 501 054,00 € Actions 2022 : 418 023,00 €
Plan de financement	ETAT (79 ,8%) : 733 798,00 € CAESM (20,2 %) : 185 278,00 €
Calendrier	Démarrage : Août 2021 Achèvement : Août 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre des bénéficiaires (jeunes, ménages, professionnels,.....)



Elaboration du PLH de la CAESM avec l'introduction d'une démarche de design des politiques publiques

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Les communautés d'agglomération ont l'obligation de mettre en place un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui est le document de programmation de la politique de l'habitat de l'EPCI. Par ailleurs, l'exercice de la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » trouve sa traduction dans ce document. C'est ainsi que l'Espace Sud a approuvé son 1er PLH en 2013 pour une durée de 6 ans. Il décrit 4 grandes orientations :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser le développement de l'habitat afin de répondre aux besoins en lien avec le SCOT- Diversifier l'offre pour répondre à la diversité des besoins- Accélérer la remise à niveau des parcs privé et public- Développer la gouvernance pour un portage fort de la politique <p>Le PLH a permis à l'Espace Sud de conduire une politique de l'habitat à l'échelle locale : Avec son règlement des aides communautaires approuvé par le conseil communautaire en juillet 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il a donné un cadre aux interventions de l'Espace Sud en faveur de l'habitat tant au niveau de la construction neuve (opérations des bailleurs sociaux, aide à l'accession sociale à la propriété) qu'au niveau de l'amélioration et l'adaptation du logement des plus modestes, et notamment des personnes âgées.- Il a encouragé également la mise aux normes de l'assainissement non collectif. <p>Aujourd'hui c'est dans le cadre du PLH que l'Espace Sud travaille à la mise en œuvre de la réforme de la gestion des attributions et de la demande de logement social, avec la mise en place de la Conférence Intercommunale du</p>

	<p>Logement (CIL) et l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID).</p> <p>La CAESM va ainsi se faire assister pour l'élaboration du PLH 2021-2027 et propose une démarche innovante s'appuyant sur les principes du design des politiques publiques. Le design est à la fois un ensemble de méthodes créatives et une façon différente d'aborder les projets. Il permet, en outre, de mobiliser l'intelligence et l'expertise de l'ensemble des parties prenantes (partenaires institutionnels, élus, agents, tout comme celle des usagers) qui restent au centre de la démarche.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Bilan PLH 1 et élaboration PLH 2: 94 725 € HT
Plan de financement	ETAT/LBU (80%) : 75 780,00 € CAESM (20%) : 18 945,00 €
Calendrier	Démarrage Août 2021 Achèvement : Décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Dispositif de financement de l'assainissement pour les particuliers

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	OFFICE DE L'EAU Type
Description de l'action	<p>En application de la disposition II-A-19 du SDAGE 2016-2021, l'Office De l'Eau Martinique (ODE) a lancé un Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers, le DFAP.</p> <p>Ce programme fait suite au constat que plus de 80% des ANC existants (résultats du diagnostic initial réalisé entre 2008 et 2012 par les SPANC) sont en situation de non-conformité :</p> <ul style="list-style-type: none">• tant pour des défauts de conformité liés aux ouvrages d'ANC (collecte de toutes les eaux usées avec l'exclusion des eaux pluviales avec le système de traitement et de prétraitement (fosses toutes eaux)). Attention, environ 5-8% des cas concernent des rejets directs avec l'absence d'installation d'ANC.• que pour les défauts d'entretien : vidanges (bacs à graisses, fosses toutes eaux) ; entretien et renouvellement des équipements de traitement pour les micro et mini stations d'épuration. <p>Afin de remédier à ces problématiques, l'Office De l'Eau Martinique (ODE) propose aux 3 EPCI (CACEM, CAP NORD et CAESM) un dispositif multi-partenarial d'accompagnement financier pour aider à réhabiliter les dispositifs d'ANC ou à se raccorder au réseau public d'assainissement.</p> <p>Le DFAP est basé sur le principe suivant : l'usager réalise les travaux de mise en conformité par le biais d'un professionnel agréé avec un contrôle et une validation préalable et postérieure par le SPANC.</p>
Partenaires	ODE CACEM

	CAP NORD
Coût prévisionnel	Aides versées aux particuliers pour les travaux de mise en conformité / 3 900 000,00 € Animation dispositif DFAP CAESM/ 60 000 € par sur 3 ans
Plan de financement	ODE 3 000 000,00 € CAP NORD 300 000,00 € CACEM 300 000,00 € CAESM 300 000,00 € Total aides : 3 900 000,00 € Animation dispositif DFAP CAESM ODE 180 000,00 € CAESM 0,00 € Total Animation : 180 000,00 €
Calendrier	Date achèvement 31/12/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre ANC réhabilités sur les zones à enjeu environnemental (ZEE)

I / FICHE OPERATION

Intitulé de l'opération	Renforcement du réseau public de collecte EU à la rue Schœlcher à Rivière-Salée -en vue du raccordement de la ZAE Maupeou-
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Commune(s) concernée(s)	Rivière-Salée
Contexte / Historique	<p>La gestion patrimoniale des réseaux oblige le renouvellement régulier et permanent du patrimoine, en particulier des canalisations de collecte sachant que leur durée de vie constatée est de l'ordre de 45 à 50 ans.</p> <p>Par conséquent, la CAESM est dans l'obligation d'établir un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux en tenant compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Âge (période de datation de pose, amortissements), • État (diagnostics, nuisances générées (odeurs, pollutions, intrusions d'eaux parasites)), • Sensibilité (Environnementale : proximité de masses d'eaux, sociale et économique, touristique...), • Sollicitations (H_2S, fréquences de curages, mouvements de sols...), • Programmes urbanistiques (PLU, SCoT...) • Concomitance de travaux d'autres concessionnaires (AEP, voiries, eaux pluviales...) • Et des capacités financières et opérationnelles propres de la collectivité. <p>L'objectif de la gestion patrimoniale est d'assurer une qualité de service satisfaisante pour les usagers (nuisances et coûts) pour une protection maximale de l'environnement. Cette gestion patrimoniale doit également permettre la mise à niveau des réseaux pour les adapter au développement urbain de la CAESM, notamment à l'aménagement de zones d'activités économiques ou de zones d'habitation.</p>
	<p>Rattachement de l'opération à la mise en œuvre des documents de planification stratégique : <i>(Programme de mesures du SDAGE, schémas directeurs, documents d'urbanisme, contrats.... – actions à préciser)</i></p> <p>Opération prévue dans le contrat de progrès (Action 5.2)</p> <p>Mesures IIA 17, 18 et 19 du SDAGE</p>
Description de l'opération et objectifs poursuivis	<p>Objectif : rétablir et garantir durablement la conformité des réseaux de collecte pour assurer l'écoulement des eaux usées jusqu'aux unités de traitement (stations d'épuration) et permettre le raccordement de la zone d'activités de Maupeou.</p> <p>La CAESM réalise des travaux d'aménagement de la zone d'activités de Maupeou à Rivière-Salée. Au sein de cette zone, de plus de 3ha, les activités seront organisées autour de 5 pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme et loisirs (cinéma, artisanat d'art, salle de sport, conciergerie...) • Services aux entreprises (TIC, économie verte, communication digitale...) • Production (fabrication artisanale, écoconstruction, activités de l'économie verte...)

	<ul style="list-style-type: none"> Services aux particuliers (vente d'équipements aux particuliers, services à la personne, entreprenariat social...) Hébergement et accompagnement des entreprises (hébergement aidé, bureaux libres, coworking...) <p>Ces nouvelles activités, qui représentent environ 700 Équivalent-Habitants, imposent le renforcement des réseaux du centre bourg de Rivière-Salée afin qu'ils soient en capacité d'absorber ces nouveaux volumes dès la livraison des premiers terrains viabilisés aux acquéreurs potentiels.</p> <p>Ces réseaux, situés sur la rue Schoelcher (soit 1 066 ml), ont déjà fait l'objet d'un diagnostic préalable permettant de constater leur mauvais état structurel et la nécessité de leur renforcement.</p> <p>Aussi, il convient de noter qu'actuellement <u>la STEU Grand Case dispose bien de la capacité nécessaire à la réception de ces effluents supplémentaires</u> à condition de limiter les entrées d'eaux claires parasites. Aujourd'hui, les points à traiter sont d'ores et déjà connus. Ainsi, dans un premier temps, la réhabilitation du réseau EU de la Rue Schoelcher permettra de limiter efficacement la majeure partie de ces entrées d'eaux claires parasites. Dans un deuxième temps, la réhabilitation des autres tronçons de Rivière-Salée (inclus dans l'opération « Réhabilitation des réseaux publics de collecte des eaux usées – Période 2020 ») permettra de traiter tous les autres points connus.</p> <p>Enfin, cette opération revêt un caractère urgent. En effet, les réseaux étant extrêmement fragilisés, la CAESM fait face à des effondrements imminents.</p>
	<p><i>En matière de service rendu à l'usager.</i></p> <p>Suppression des nuisances pour les usagers : nuisances olfactives, remontés des eaux usées,....</p>
	<p><i>En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement.</i></p> <p>Réduction des entrées d'eaux claires parasites : diminution des temps de fonctionnement des postes de refoulement, optimisation de la charge à traiter sur les stations d'épuration</p>
Intérêts et enjeux (environnemental ou autres)	<p><i>En matière de respect des prescriptions réglementaires pour la protection de l'environnement.</i></p> <p>Réduction des sources de pollution du patrimoine</p> <p>Rétablissement de la continuité de l'écoulement des eaux usées</p> <p>Protection du milieu naturel</p>
	<p><i>En matière de gestion des déchets et de maîtrise de l'énergie.</i></p> <p>Réduction des entrées d'eaux claires parasites : diminution des temps de fonctionnement des postes de refoulement, optimisation de la charge à traiter sur les stations d'épuration</p>
	<p><i>Autres enjeux.</i></p> <p>Protection du milieu naturel</p> <p>Développement économique</p>

Résultats escomptés (livrables attendus, cibles visées, etc...)	Rétablissement de la continuité de l'écoulement des eaux usées Suppression des nuisances pour les usagers Amélioration du fonctionnement des stations d'épuration						
Indicateurs de suivi et/ou d'évaluation (permettant de garantir la bonne réalisation de l'opération)	Réception des travaux des différents chantiers Actualisation des données SIG des tronçons réhabilités						
Montant opération HT (avec détail par postes de dépenses - ex : études, travaux, etc...)	<p>L'estimation financière de cette opération est de : 669 500,00 € HT.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Etudes</td> <td>42 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>627 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>669 500,00 €</td> </tr> </table>	Etudes	42 000,00 €	Travaux	627 500,00 €	Total	669 500,00 €
Etudes	42 000,00 €						
Travaux	627 500,00 €						
Total	669 500,00 €						
Etat d'avancement de l'opération (maturité du projet)	Les accords-cadres travaux classiques et sans ouverture de chantier sont en cours de consultation.						
Echéancier prévisionnel	<p>Calendrier prévisionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de démarrage des travaux : juin 2022 - Date d'achèvement des travaux : décembre 2022 						

II / PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

COFINANCEUR	Montant HT	(%)
CCT/ Contrat de progrès (ETAT/OFB)	200 850,00 €	30,0 %
CCT/ Contrat de progrès (ODE)	334 750,00 €	50,0%
CCT/ Contrat de progrès (CTM)	133 900,00 €	20,0%

CAESM	0,00 €	0,0 %
TOTAL	669 500,00 €	100 %



Travaux pour l'amélioration de la performance des infrastructures d'assainissement collectif

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°			
Action n°			
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI		
Description de l'action	<p>Par décision prise en Conseil d'Administration, le 2 Juin 2020, l'Office de l'Eau Martinique (ODE) a mis en place, pour les 3 communautés d'agglomération de la Martinique, une enveloppe d'aide financière visant l'amélioration des performances des infrastructures d'eau potable.</p> <p>Ce dispositif, qui comporte des actions non incluses dans le contrat de progrès et qui se limite aux interventions hors génie civil, vise essentiellement les opérations ayant pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Répondre à des obligations réglementaires non financées par ailleurs ou nécessitant un complément de financement pour aboutir : auto surveillance en assainissement,.... ;- Limiter ou stopper des pollutions avérées ou imminentes ;- Améliorer la résilience des infrastructures : étude parasismique des infrastructures principales, renforcement de site,.... ;- Réduire les consommations d'énergie, notamment fossile (en coordination avec les aides de l'ADEME et celles d'EDF) : étude réduction empreinte carbone, mise en place d'équipements moins énergivores, mise en place de source d'énergie alternative (panneaux photovoltaïques, éolien, ...) ;- Réduire les interruptions de service : doublement d'équipements sensibles, mise en place ou modernisation des télésurveillances, supervision des installations ;- Améliorer ou mettre en place de la sécurisation des installations vis-à-vis du personnel intervenant sur les sites.- Améliorer la qualité du patrimoine et la connaissance- Améliorer les filières boues,- Mettre en place de filière de traitement des matières de vidanges,- Réduire l'intrusion d'eau parasite sur les réseaux d'assainissement.		
Partenaires			
Coût prévisionnel	Thématique	Montant estimatif (HT)	

	Sécurisation des stations d'épuration	140 000,00 €	
	Mise aux normes et sécurisation des postes de refoulement	578 000,00 €	
	Mise à niveau de la sécurité et de l'autosurveillance	125 000,00 €	
	Extension, réhabilitation de réseaux EU et réduction des eaux claires parasites	566 700,00 €	
	Frais généraux (Maîtrise d'œuvre,)	90 056,00 €	
	TOTAL	1 499 756,00 €	
Plan de financement	ODE 1 499 756,00 € CAESM 0,00 €		
Calendrier	Délai de réalisation : 3 ans Date achèvement : 30/09/2023		
Indicateurs d'évaluation proposés	Date de réalisation		



Réhabilitations du réseau public de collecte des eaux usées – Période 2021

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>La Communauté d'Agglomération possède un patrimoine public de près de 235 km de réseaux de collecte en gravitaire. Près de 40% de ce patrimoine est en amiante ciment, matériau en fin de vie, posé majoritairement entre les années 1970 jusqu'à 1997 date de l'interdiction de l'amiante. La pyramide des âges des canalisations n'est pas connue à ce jour.</p> <p>La gestion patrimoniale des réseaux oblige le renouvellement régulier et permanent du patrimoine, en particulier des canalisations de collecte sachant que leur durée de vie constatée est de l'ordre de 45 à 50 ans.</p> <p>Par conséquent, la CAESM est dans l'obligation d'établir un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux en tenant compte de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Âge (période de datation de pose, amortissements),• État (diagnostics, nuisances générées (odeurs, pollutions, intrusions d'eaux parasites)),• Sensibilité (Environnementale : proximité de masses d'eaux, sociale et économique, touristique...),• Sollicitations (H2S, fréquences de curages, mouvements de sols...),• Programmes urbanistiques (PLU, SCoT...)• Concomitance de travaux d'autres concessionnaires (AEP, voiries, eaux pluviales...)• Et des capacités financières et opérationnelles propres de la collectivité. <p>L'objectif de la gestion patrimoniale est d'assurer une qualité de service satisfaisante pour les usagers (nuisances et coûts) pour une protection maximale de l'environnement.</p> <p>La CAESM a donc élaboré une programmation pluriannuelle de travaux pour la réhabilitation des réseaux</p>

	<p>d'assainissement collectif. Elle a été établie sur une base de données SIG relatives au patrimoine d'assainissement</p> <p>Toutefois, l'état de fragilité avancé des réseaux, notamment dans certains secteurs, pourrait engendrer une accélération de la planification des travaux compte tenu des nombreux désagréments que cela engendre pour la protection de l'environnement (risques de pollution) et pour la sécurité sanitaire de la population.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Travaux réhabilitation réseaux : 3 900 000,00 €
Plan de financement	ETAT/CCT : 3 120 000,00 € ETAT/ FEI/ France relance : 780 000,00 € CAESM 0,00 €
Calendrier	Achèvement des travaux : 30/10/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de m linéaire réhabilités



Acquisition d'équipements pour la mutualisation de l'enlèvement des algues sargasses sur les communes du François, Vauclin, Diamant et de Sainte-Anne

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Protéger l'environnement et les ressources du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Les premières arrivées importantes de sargasses en Martinique datent de 2011. Puis, après une période d'accalmie en 2012 et 2013, les communes du littoral du sud de la Martinique sont confrontées à des épisodes massifs d'échouages de sargasses depuis août 2014.</p> <p>L'amplification du phénomène a eu des impacts majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Sanitaire : dégagement d'H2S provoquant gène olfactive, maux de tête, irritations oculaires, nausées<input type="checkbox"/> Environnemental : dégradation des biocénoses et du milieu de reproduction des tortues marines ; retrait important de sable sur le littoral<input type="checkbox"/> Economique : diminution significative de l'activité balnéaire ; perte de la production aquacole ; gène des professionnels de la pêche ; détérioration des engins municipaux et des équipements des particuliers. <p>A partir de 2015, la Communauté de l'Espace Sud Martinique a expérimenté des projets dans le domaine de la collecte, et du transfert. L'objectif était de contribuer à l'amélioration de la gestion des épisodes d'échouages des sargasses grâce à une meilleure prévention de proximité des arrivées d'algues et à un enlèvement complémentaire manuel continu à terre, selon un protocole spécifique. Il s'agissait d'apporter un accompagnement aux villes touchées de façon plus efficace qu'en mobilisant les marchés de prestations occasionnelles de collecte de déchets, sachant que les algues ne constituent pas des déchets ménagers ou assimilés.</p> <p>Actuellement, les villes du Diamant, du François, du Marin, de Sainte-Anne et du Vauclin bénéficient de l'assistance de</p>

	<p>l’Espace Sud, grâce à la mise à disposition d’1 camion de 26 tonnes, d’1 chargeuse avec un godet de 10 m³ et 10 bennes. Ce matériel a été dimensionné pour expérimenter une collecte manuelle, réalisée par une équipe de 40 personnes. L’évacuation des algues fait l’objet d’une collecte massive par les villes, soutenues par l’Etat. Ainsi, des bennes sont positionnées sur les plages et le camion mis à disposition afin d’évacuer les sargasses collectées et les vider sur les lieux d’exutoires des villes.</p> <p>C’est donc ce dispositif actuel, qui a fait ses preuves, que la Communauté souhaite renouveler pour la collecte des algues sargasses sur le territoire des communes du François, Vauclin, Diamant et de Sainte-Anne. Il permettra ainsi à ces communes de disposer de plus de réactivité et d’efficacité dans la collecte à terre des algues sargasses.</p>
Partenaires	Communes François, Vauclin, Diamant et Sainte-Anne DEAL
Coût prévisionnel	<p>Acquisition de 2 camions de 26 tonnes en mise à disposition mutualisée : 697 224,00 € HT</p> <p>Acquisition d’engins et pelles hydrauliques : 445 276,00 €HT</p> <p>Acquisition du barber et du tracteur adapté : 140 000,00 €HT</p> <p>Acquisition de bennes amovibles ouvertes supplémentaires : 90 000,00 €</p> <p>Soit un coût prévisionnel total : 1 372 500 € HT</p>
Plan de financement	<p>ETAT/DETR 343 125,00 € (25%)</p> <p>ETAT/Min Transition écologique 171 562,50 € (12,5%)</p> <p>ETAT/Min outremer 171 562,50 € (12,5%)</p> <p>FEDER 549 000,00 € (40%)</p> <p>CAESM 137 250 € (10%)</p>
Calendrier	<p>Démarrage projet : Octobre 2020</p> <p>Réception camions : juillet 2021</p> <p>Achèvement (réception autres équipements) : juillet 2022</p>
Indicateurs d’évaluation proposés	<p>Date réception des matériels</p> <p>Volume algues sargasses collectées</p>

I / FICHE OPERATION

Intitulé de l'opération	Réhabilitation des réseaux publics de collecte des eaux usées – Période 2020
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Commune(s) concernée(s)	Les communes composantes de la CAESM
Contexte / Historique	<p>La Communauté d'Agglomération possède un patrimoine public de près de 235 km de réseaux de collecte en gravitaire. Près de 40% de ce patrimoine est en amiante ciment, matériau en fin de vie, posé majoritairement entre les années 1970 jusqu'à 1997 date de l'interdiction de l'amiante. La pyramide des âges des canalisations n'est pas connue à ce jour.</p> <p>La gestion patrimoniale des réseaux oblige le renouvellement régulier et permanent du patrimoine, en particulier des canalisations de collecte sachant que leur durée de vie constatée est de l'ordre de 45 à 50 ans.</p> <p>Par conséquent, la CAESM est dans l'obligation d'établir un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux en tenant compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Âge (période de datation de pose, amortissements), • État (diagnostics, nuisances générées (odeurs, pollutions, intrusions d'eaux parasites)), • Sensibilité (Environnementale : proximité de masses d'eaux, sociale et économique, touristique...), • Sollicitations (H_2S, fréquences de curages, mouvements de sols...), • Programmes urbanistiques (PLU, SCoT...) • Concomitance de travaux d'autres concessionnaires (AEP, voiries, eaux pluviales...) • Et des capacités financières et opérationnelles propres de la collectivité. <p>L'objectif de la gestion patrimoniale est d'assurer une qualité de service satisfaisante pour les usagers (nuisances et coûts) pour une protection maximale de l'environnement.</p>
	<p>Rattachement de l'opération à la mise en œuvre des documents de planification stratégique : <i>(Programme de mesures du SDAGE, schémas directeurs, documents d'urbanisme, contrats.... – actions à préciser)</i></p> <p>Opération prévue dans le contrat de progrès (Action 5.2)</p> <p>Mesures IIA 17, 18 et 19 du SDAGE</p>
Description de l'opération et objectifs poursuivis	<p>Objectif : rétablir et garantir durablement la conformité des réseaux de collecte pour assurer l'écoulement des eaux usées jusqu'aux unités de traitement (stations d'épuration)</p> <p>Cette programmation de travaux a été établie sur une base de données SIG relatives au patrimoine d'assainissement. Pour l'année 2020, une première phase de travaux concernera la réhabilitation des réseaux situés sur le territoire de 7 communes de la CAESM et représente un linéaire total de près de 4 km.</p> <p>L'ensemble des secteurs prévus dans cette opération a fait l'objet d'un diagnostic préalable permettant de constater son mauvais état structurel.</p>

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de François – 852 600 € HT

Les travaux programmés consistent à une réhabilitation partielle des réseaux situés sur les quartiers Cotonnerie, Calonne-Voustad et Trianon. Ces tronçons de réseaux, en très mauvais état, présentent de réels risques d'effondrement. S'agissant des réseaux du quartier Trianon, zone sensible en raison de proximité de la cité scolaire, une solution de continuité de service est déjà mise en place suite à l'effondrement du réseau. Le linéaire total à réhabiliter représente 1 218 ml.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de Rivière-Salée – 698 838,00 € HT

Les travaux programmés consistent à une réhabilitation partielle des réseaux situés au quartier Carrière et au centre bourg de Rivière-Salée (rues Delgrès et voie de l'Union). Leur effondrement est déjà observé et une solution de continuité de service est actuellement mise en place. Le linéaire total à réhabiliter représente 1 198 ml.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ducas – 347 921 € HT

Les travaux programmés consistent à une réhabilitation partielle des réseaux situés sur les secteurs de Cité La Marie, de Sérénité (Salle Polyvalente) et de Durivage. Ces tronçons de réseaux, en très mauvais état, présentent de réels risques d'effondrement et s'agissant des réseaux du lotissement Durivage, leur vulnérabilité est accentuée par le réseau de collecte des eaux pluviales qui est défaillant. Le linéaire total à réhabiliter représente 497 ml.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de Rivière-Pilote – 170 570 € HT

Le réseau du lotissement en Camée est en très mauvais état, la menace d'un effondrement, accentuée par un réseau de collecte des eaux pluviales défaillant, rend donc indispensable la réhabilitation de ce réseau. Le linéaire total à réhabiliter représente 150 ml.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de Sainte-Luce – 207 613 € HT

Les travaux de réhabilitation programmés en 2020 concernent les réseaux du Lotissement Les Moubins qui sont en très mauvais état. Les réseaux de cette zone particulièrement fréquentée en période touristique sont prioritaires. Une solution de continuité de service est actuellement en service sur la partie qui s'est déjà effondrée. Le linéaire total à réhabiliter représente 297 ml.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de Saint-Esprit – 163 324 € HT

Les travaux de réhabilitation programmés sur les réseaux situés à proximité de l'hôpital du Saint-Esprit vont permettre de mettre un terme à la solution de continuité mise en place actuellement suite aux effondrements déjà constatés. Le linéaire total à réhabiliter représente 233 ml.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de Vauclin – 272 468 € HT

Les travaux de réhabilitation programmés concernent le Boulevard Landa au centre bourg qui est en très mauvais état et présente plusieurs affaissements en divers endroits. Le linéaire total à réhabiliter représente 389 ml.

Les différents secteurs sont détaillés dans le tableau joint en annexe.

Intérêts et enjeux (environnemental ou autres)	<p><i>En matière de service rendu à l'usager.</i></p> <p>Suppression des nuisances pour les usagers : nuisances olfactives, remontés des eaux usées,...</p>
	<p><i>En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement.</i></p> <p>Réduction des entrées d'eaux claires parasites : diminution des temps de fonctionnement des postes de refoulement, optimisation de la charge à traiter sur les stations d'épuration</p>
	<p><i>En matière de respect des prescriptions réglementaires pour la protection de l'environnement.</i></p> <p>Réduction des sources de pollution du patrimoine</p> <p>Rétablissement de la continuité de l'écoulement des eaux usées</p> <p>Protection du milieu naturel</p>
	<p><i>En matière de gestion des déchets et de maîtrise de l'énergie.</i></p> <p>Réduction des entrées d'eaux claires parasites : diminution des temps de fonctionnement des postes de refoulement, optimisation de la charge à traiter sur les stations d'épuration</p>
	<p><i>Autres enjeux.</i></p> <p>Protection du milieu naturel</p>
Résultats escomptés (livrables attendus, cibles visées, etc...)	<p>Rétablissement de la continuité de l'écoulement des eaux usées</p> <p>Suppression des nuisances pour les usagers</p> <p>Amélioration du fonctionnement des stations d'épuration</p>
Indicateurs de suivi et/ou d'évaluation (permettant de garantir la bonne réalisation de l'opération)	<p>Réception des travaux des différents chantiers</p> <p>Actualisation des données SIG des tronçons réhabilités</p>
Montant opération HT (avec détail par postes de dépenses - ex : études, travaux, etc...)	<p>L'estimation financière de cette opération s'élève à 2 713 334,00 € HT (études comprises).</p>
Etat d'avancement de l'opération (maturité du projet)	<p>Afin d'atteindre l'objectif, la CAESM disposera de 6 accords cadre à bons de commande de travaux répartis en 3 lots géographiques selon deux techniques de réhabilitations (travaux avec ouverture de tranchés et travaux sans ouverture de tranchées).</p> <p>Ces accords-cadres travaux classiques et sans ouverture de chantier sont en cours de consultation.</p> <p>Par ailleurs, l'état de fragilité avancé des réseaux, notamment dans certains secteurs, pourrait engendrer une accélération de la planification des travaux compte tenu des nombreux désagréments que cela engendre pour la protection de l'environnement (risques de pollution) et pour la sécurité sanitaire de la population.</p>
	<p>Calendrier prévisionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de démarrage des travaux : Avril 2021 - Date d'achèvement des travaux : Octobre 2022



Construction d'un réservoir de 1 500 m3 à L'Epinay - Sainte-Luce

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Le réservoir actuel de l'Epinay est situé sur le territoire de la commune de Sainte-Luce. Il présente une capacité de 500 m3. C'est le plus haut point de la chaîne de pompage de Thoraille => Sans Pareil => Desmarinières => L'Epinay. Cette chaîne dessert environ 4 500 abonnés répartis sur les communes de Sainte Luce, Rivière-Pilote et Rivière-Salée.</p> <p>En période de Carême, en cas de casse importante sur le réseau ou suite à des incidents importants au niveau de la production, le volume d'eau potable pouvant être mis à contribution diminue et devient insuffisant pour assurer les besoins journaliers des abonnés.</p> <p>On observe alors des manques d'eau et la mise en place de coupures tournantes s'imposent.</p> <p>Ainsi, afin d'augmenter la capacité de stockage et d'assurer la distribution d'eau potable dans ce secteur, l'Espace Sud a programmé la construction d'un nouveau réservoir à l'Epinay.</p> <p>Ce nouveau réservoir aura une capacité de 1500 m3 à laquelle pourront s'ajouter les 500 m3 du réservoir existant. Le terrain d'assiette retenu pour l'emprise de ce réservoir se situe sur la parcelle 785 de la section D de Sainte -Luce, à une côte altimétrique proche de celle du réservoir actuel. L'alimentation du réservoir se fera à partir de la station de pompage de Desmarinières comme cela existe actuellement.</p>
Partenaires	Ville de Sainte-Luce SME

Coût prévisionnel	Etudes : 40 000,00 € Travaux réservoir : 1 210 000,00 € Travaux réseaux de distribution : 460 000,00 € Coût prévisionnel total : 1 710 000 € HT
Plan de financement	CCT/Contrat de progrès 100% CAESM 0%
Calendrier	Date de démarrage des travaux : Janvier 2023 Date d'achèvement des travaux : Octobre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Date de réception des travaux Capacité stockage supplémentaire



Construction de la STEU de type filtres plantés de végétaux à Pointe Courchet – François

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>La STEU Pointe Courchet est une station d'épuration de type boues activées de 6 600 EH de plus de 25 ans qui présente plusieurs signes clairs de vieillissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Génie civil des bassins et des bâtiments en mauvais état- Traitement des boues sous dimensionné <p>Compte tenu de son état, son exploitation s'avère compliqué pour l'atteinte des objectifs de traitement</p> <p>Afin de permettre une épuration efficace des effluents d'eaux usées de la ville du François, le CAESM a décidé de mettre en place une station d'épuration de type filtres plantés de végétaux en lieu et place de l'existant avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- 6 600 EH à valider avec les projets communaux en phase étude,- Traitement des eaux usées par filtres plantés de végétaux- Unité de traitement des matières de vidange par filtres plantés de végétaux en expérimentation en collaboration avec l'INRAE- Unité de désinfection pour la REUT (forte demande)- Maintien de la continuité de service- Démantèlement de l'actuelle STEU Pointe Courchet <p>Aussi, une mise en conformité des trois postes de refoulement, au niveau réglementaire et sécurité alimentant la station d'épuration sera réalisée.</p> <p>La ville du François met à la disposition de la CAESM le foncier nécessaire soit 9 000 m².</p>

Partenaires	Ville du François SME
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux : 4 700 000 € HT - Etudes : 200 000 € HT - Etudes annexes (CSPS, topo, géotechnique,etc...) : 180 000 € HT <p>Coût prévisionnel Total : 5 080 000,00 € HT</p>
Plan de financement	CCT/Contrat de progrès 100% CAESM 0%
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> -Lancement des consultations Moe : Juillet 2022 - Lancement consultation travaux : Mai 2022 - Date de démarrage de la maîtrise d'œuvre : 01/09/2022 - Date de démarrage des travaux : 20/07/2023 - Date d'achèvement des travaux : 30/09/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Date réception travaux Volumes d'eau traitée



AMO Gestion intégrée du littoral Sud (PAPI Littoral)

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Renforcer la prévention des risques naturels et la protection du littoral
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>L'Espace Sud fait partie des 19 collectivités lauréates de la démarche de l'appel à partenaires initiée par l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) et le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) visant à accompagner des territoires littoraux volontaires dans une dynamique permettant de répondre aux problématiques locales et de dégager des pistes de solutions concrètes pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- accompagner dans la durée les territoires littoraux et rétrolittoraux dans une optique de gestion adaptée et préventive face aux aléas littoraux et résiliente aux impacts du changement climatique ;- contribuer à faire vivre l'interface terre-mer de manière vertueuse en facilitant la bonne cohabitation des usages terrestres et maritimes et en préservant la biodiversité tout en s'inscrivant dans les perspectives du développement durable offertes par la « croissance bleue ». <p>Ainsi, la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique, en initiant cette 1^{ère} démarche PAPI Littorale martiniquaise, pourra disposer d'un outil de connaissance et d'observation de son territoire afin de prendre en compte les multiples aléas naturels auxquels il est soumis dans ses documents de planification.</p> <p>Le programme d'étude du Cerema comprend 3 missions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• la cartographie et la synthèse des orientations du territoire et une mise en perspective avec les risques naturels, l'environnement et le changement climatique,• la proposition de fiches actions et d'un cahier des charges pour la conduite d'une démarche de type PAPI littoral,• une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études

	de mise en œuvre du PAPI littoral.															
Partenaires	CEREMA BRGM DEAL															
Coût prévisionnel	Coût total HT / 177 366,00 € HT															
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>COFINANCEURS</th> <th>Montant HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANEL/CEREMA</td><td>85 800,00 €</td><td>48,37%</td></tr> <tr> <td>ETAT</td><td>53 209,80 €</td><td>30,0%</td></tr> <tr> <td>Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)</td><td>17 736,60 €</td><td>10,0%</td></tr> <tr> <td>CAESM</td><td>20 619,60 €</td><td>11,63 %</td></tr> </tbody> </table> <p>La participation ANEL/CEREMA prendra la forme de prestations en nature et la CAESM devra ainsi prendre en charge les frais de déplacement de l'équipe-projet de ce partenaire estimés à 5 690,00 €HT.</p>	COFINANCEURS	Montant HT	%	ANEL/CEREMA	85 800,00 €	48,37%	ETAT	53 209,80 €	30,0%	Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)	17 736,60 €	10,0%	CAESM	20 619,60 €	11,63 %
COFINANCEURS	Montant HT	%														
ANEL/CEREMA	85 800,00 €	48,37%														
ETAT	53 209,80 €	30,0%														
Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)	17 736,60 €	10,0%														
CAESM	20 619,60 €	11,63 %														
Calendrier	Démarrage : octobre 2021 Date achèvement : juin 2024															
Indicateurs d'évaluation proposés																



Prévention des risques naturels majeurs/Création d'une banque de données et d'une cartographie

CRTE XX

Orientation stratégique n°	Renforcer la prévention des risques naturels avec une vision globale et une cartographie des zones à risque selon le projet intercommunal de sauvegarde en cours
Action n°	Amélioration de la connaissance des risques naturels
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Création d'une banque de données et d'une cartographie : Il s'agit de collecter, recenser et de mettre à la disposition de l'Etat, les études géotechniques réalisées sur le territoire Sud afin d'améliorer la précision et l'échelle des PPRN sur l'aléa mouvement de terrain en particulier (risque le plus présent sur le Sud). L'objectif est de réduire le décalage parfois existant entre la cartographie du PPRN et la réalité de terrain.
Partenaires	ETAT : prise en compte des résultats dans la révision des PPRN Communes : Mise à disposition des études de sols existantes
Coût prévisionnel	Recrutement d'un chargé de mission pendant 1 an pour la collecte des données (fonctionnement). <i>Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Plan de financement	<i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</i> <i>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Calendrier	Démarrage en avril 2022

Indicateurs d'évaluation proposés	



Défi Familles

Consommons local : de la terre à l'assiette

– Editions 2021-2022

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>La Communauté d'Agglomération de L'Espace Sud Martinique (CAESM) en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a pour ambition de devenir une collectivité éco exemplaire dans ses projets, éco exemplaire dans son fonctionnement, éco - exemplaire dans les valeurs qui l'animent.</p> <p>A cet effet, La CAESM a souhaité conduire une politique Energie Climat ambitieuse à l'échelle de son territoire.</p> <p>L'un des axes forts de sa politique est la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont l'objectif principal est de poser un cadre pour valoriser, quantifier notre impact sur l'environnement et réduire notre emprise sur le changement climatique. Parmi les actions phares, nous notons :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Action T5 : « Créer et mettre en oeuvre un Défi Familles à consommation locale »<input type="checkbox"/> Action T2 : « Créer 20 jardins créoles » <p>L'objectif de ces deux nouvelles éditions du Défi-famille est de :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Mobiliser 25 familles/groupes par an dans le cadre de cette opération (formation, ateliers)o 20 familleso 3 écoleso 1 crèche ou MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)o 1 groupe « gestionnaires de cantine/ restaurants scolaires »<input type="checkbox"/> Atteindre 60% de consommation locale dans la

	<p>consommation globale des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduire de 50% les émissions liées aux repas des familles participant à l'opération (concours culinaires, réalisation des recettes du livrets, atelier de cuisine, jardin partagé...) <input type="checkbox"/> Réduire de 10% le gaspillage alimentaire dans les différents restaurants scolaires du Sud <p>Ce nouveau projet s'appuiera sur ce qui a déjà fait ses preuves (les ateliers, les vidéos, le concours culinaire), poursuivra la campagne de communication qui a été lancée durant la période COVID en lui donnant une envergure plus grande (émissions télé) et proposera une autre forme de sensibilisation et d'évaluation (MOOC, guides, livrets thématiques, formations thématiques poussées – agroécologie, bouturage, marcottage, association de culture, auxiliaires de culture, transformation des productions alimentaires, réalisation de produits cosmétiques avec les résidus alimentaires, l'équilibre alimentaire, le village du Défi...)</p>
Partenaires	<p>Associations pour les ateliers jardinage : P'Tite Ferme Eco, La Fredon..</p> <p>Exploitations agricoles</p> <p>Entreprises pour les divers ateliers culinaires ou autres Madininair</p> <p>SOGES</p> <p>Crèches ou maison d'assistantes maternelles</p>
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel total HT : 195 300,00 € HT
Plan de financement	<p>ADEME 70 000,00 € (35,9%)</p> <p>CTM 74 300,00 € (38,1%)</p> <p>CAF 30 000,00 € (15,4%)</p> <p>CAESM 21 000,00 € (10,8%)</p>
Calendrier	<p>Lancement 1^{ère} édition – septembre 2021</p> <p>Ateliers mensuels thématiques – septembre à décembre 2021</p> <p>Lancement des émissions et rédaction BD « Gaspipa » - ateliers thématiques, MOOC – janvier 2022 à juin 2022</p> <p>Village du Défi et concours culinaire de clôture – juin 2022</p> <p>Lancement de la 2^{ème} édition et promotion BD « GASPIPA » - septembre 2022</p> <p>Ateliers mensuels thématiques – septembre 2022 à juin 2023</p> <p>Village du Défi et concours culinaire de clôture – juin 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<input type="checkbox"/> Nombre de familles/groupes participant au programme /

	<p>an</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre de participant ayant suivi les MOOC et taux global de réussite <input type="checkbox"/> Appréciation des participants : questionnaires, MOOC, enquêtes de satisfaction après les ateliers <input type="checkbox"/> Nombre de famille désirant s'inscrire pour une deuxième session



Fiche projet/Construction d'un bâtiment destiné à abriter les installations d'un Incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises (IPHE) à Rivière-Salée

Orientation stratégique n°	Aide à l'investissement immobilier des entreprises
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique EPCI
Maître d'oeuvre	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud (CAESM) poursuit ses orientations pour renforcer la structuration de véritables lieux dédiés au développement d'une économie durable. Le territoire de l'Espace Sud présente un bon dynamisme entrepreneurial, il accueille 1/3 des créations d'entreprise de la Martinique. Il s'agit pour la CAESM d'accompagner et de pérenniser les activités économiques sur son territoire. Il a été retenu une capacité d'accueil d'une vingtaine (20) de porteurs de projet par an pour l'IPHE réparties comme suit :</p> <p>15/18 porteurs de projets (entreprises tertiaires), 5 porteurs de projet (entreprises artisanales).</p> <p>L'IPHE a pour vocation d'offrir un parcours résidentiel aux entrepreneurs en les hébergeant et les accompagnant, et cela quelques soient leurs stades d'évolution.</p> <p>Sur la base du programme fonctionnel élaboré par le bureau d'études MENIGHETTI, il s'agit d'aménager le bâtiment « ex SICSM » de 607 m² propriété de la CAESM afin de recevoir les installations à minima suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Espace d'accueil (accueil physique, logistique, exposition, local GTC et serveur..),- Espaces communs (coworking, petites et grandes salles de réunion, convivialité/restauration, sanitaires H/F..),- Hébergement d'entreprises tertiaires (bureaux individuels, bureaux doubles, bureaux équipes....),- Espace de créativité numérique,- Espace partagé (reprographie),- Equipe animation/gestion (bureaux des acteurs du territoire et du personnel IPHE).
Partenaires	
Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 1 747 000,00 € HT - Travaux : 1 500 000,00 € HT - MOE : 151 800,00 € H.T, - OPC : 55 200,00 € H.T, - Contrôle technique : 17 000,00 € HT, - CSPS : 10 000,00 € HT,

	<p>- Etudes TOPO/GEOTECH : 13 000,00 € HT,</p>
Plan de financement	<p>PO FEDER DSIL DETR</p>
Calendrier	<p>Août 2022 Lancement de la consultation de MOE en MAPA.</p> <p>Novembre 2022 Attribution du marché de MOE et démarrage des missions de MOE, CT, CSPS pour une durée prévisionnelle de 28 mois.</p> <p>Février 2023 Lancement de la consultation d'OPC en MAPA.</p> <p>Mai 2022 Attribution du marché d'OPC.</p> <p>Juin 2023 Attribution des marchés des travaux après procédure de mise en concurrence.</p> <p>Septembre 2023 Démarrage des travaux.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Projet/ Création d'une nouvelle voie de desserte de la zone d'activités économiques (ZAE) au lieu-dit Maupeou sur le territoire de la ville de Rivière-salée pour le compte de l'Espace Sud

Orientation stratégique n°	Aide à l'investissement immobilier des entreprises
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Dans le cadre de ses compétences « Aménagement du territoire » la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) souhaite offrir les meilleures conditions d'accès et de sortie aux usagers de la zone d'activités (ZAE) de Maupéou.</p> <p>Déclaré d'intérêt communautaire en octobre 2006, le site dispose d'atouts importants et reconnus qui justifient l'attention particulière de la part de la CAESM.</p> <p>Parmi les avantages de la zone d'activités on peut considérer :</p> <ul style="list-style-type: none">-Le capital foncier disponible représentant environ 9,5 hectares,-Le positionnement stratégique à l'entrée du bassin touristique et en résidentiel du sud de la Martinique qui participent à l'attractivité du territoire,-La desserte par la route départementale (RD7) et la route nationale (RN5) et dans un avenir plus ou moins proche par le TSCP dont l'extension est envisagée jusqu'à Rivière Salée. <p>La future ZAE de Maupeou constituée de 18 lots accueillera des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire. Elle se situe à l'intersection de la route départementale (RD7) en direction des Trois-Ilets et de la route nationale (RN5) en direction du sud. La zone sise au lieu-dit MAUPEOU accueillera des activités, le siège social de l'Espace Sud et à proximité le complexe cinématographique programmé qui engendreront une forte affluence aux alentours de la RD7 déjà encombrée aux heures de pointe.</p> <p>Devant l'augmentation du flux de circulation aux heures de pointe sur la RD7 aux abords de la future ZAE de Maupéou, la CAESM souhaite créer une nouvelle voie de desserte de la zone d'activités économiques.</p>
Partenaires	CTM, Ville de Rivière Salée
Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 14 000 000,00 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> -Travaux de voirie : 12 000 000,00 € HT - Etudes de faisabilité : 42 000,00 € HT -Moe : 850 000,00 € HT -Contrôle technique : 80 000,00 € HT -CSPS : 40 000,00 € HT -Etudes TOPO/GEOTECH : 50 000,00 € HT -Taxe procédure archéologie/ Défrichement : 20 000,00 € HT -Etudes environnementales (Loi sur l'eau, évaluation environnementale unique,...) : 90 000,00 € HT -Divers et aléas imprévus : 850 000,00 € HT
Plan de financement	<p>PO 2021-2027 / CTM</p> <p>DOTATIONS ETAT / DETR OU DSIL</p>
Calendrier	<p>Mars 2022 Lancement de la consultation (MAPA) pour les études de faisabilité technique et financière</p> <p>Juin 2022 Démarrage des études de faisabilité technique et financière</p> <p>Septembre 2022 Remise des études de faisabilité technique</p> <p>Octobre 2022 Présentation et choix du scénario retenu pour la création de la voie par le maître d'ouvrage (MO)</p> <p>Novembre 2022 Lancement de la consultation (MAPA) pour les études environnementales</p> <p>Février 2023 Démarrage des études environnementales</p> <p>Avril 2023 Remise des études environnementales et présentation au MO</p> <p>Juin 2023 Lancement de la consultation de la MOE, contrôle technique (CT) en MAPA.</p> <p>Septembre 2023 Attribution du marché de MOE et de CT.</p> <p>Octobre 2023 Démarrage des missions MOE, CT, SPS...pour une durée de 32 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action/ Faire de l'alimentation en produits locaux de qualité et sains une priorité au travers de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
Description de l'action	<p>Dans le contexte sanitaire actuel, l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) constitue un cadre d'actions à moyen terme pour que l'agriculture locale réponde au mieux aux besoins des populations par une offre d'alimentation sûre, saine et durable.</p> <p>Parallèlement, la mise en œuvre des objectifs d'approvisionnement de la restauration collective en produits bio et de qualité (loi du 30/10/2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire) représente une opportunité de développement, de montée en gamme et de structuration des filières.</p> <p>Institué par la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014, le PAT, élaboré de façon partenariale, répond à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêt :</p> <ul style="list-style-type: none">• une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande (circuit courts), maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;• une dimension environnementale : développement de la consommation de produits de proximité et de qualité, valorisation des modes de production agro-écologiques dont la production biologique, préservation de l'eau, de la biodiversité et des paysages, atténuation et adaptation au changement climatique, accompagnement de l'évolution des régimes alimentaires, lutte contre le gaspillage alimentaire ;• une dimension sociale : éducation alimentaire,

	<p>création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.</p> <p>L'Espace Sud est lauréat de l'appel à projet national (convention ADEME). Aussi, une étude de préfiguration à l'élaboration d'un PAT de l'Espace Sud permettra de définir les priorités pour l'EPCI en matière de développement agricole et d'alimentation.</p>
Partenaires	ADEME CTM DAAF Les 12 communes de l'Espace Sud
Coût prévisionnel	100 000 € sur
Plan de financement	ADEME (70%) 70 000 € (accordé) CTM (12,5%) 12 500 € (en attente) CAESM (17,5%) 17 500 € Cout total 100 000 €
Calendrier	Du 21/09/2021 au 21/09/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	-Taux de participation des différents acteurs et partenaires aux rencontres tout au long de la démarche -Nombre de Conseil local de l'Alimentation organisés -Personnes touchées par les outils de communication ; -Nombre enquêtes et d'entretien réalisés.
Pièces jointe	Décision de financement ADEME



Socle numérique de base dans les écoles élémentaires – AAP SNEE (Equipements informatiques des classes)

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique, l'Etat a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.</p> <p>Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. Il s'agit, d'une manière générale de doter les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'un équipement numérique fixe et mobile,- d'un accès à Internet,- d'un réseau informatique. <p>La candidature de la CAESM portant sur la présentation du programme de renouvellement des équipements informatiques dans les 51 écoles élémentaires du sud a ainsi été retenue dans le cadre de cet appel à projets.</p> <p>Ce projet, partagé entre la Communauté et ses communes membres, propose de couvrir simultanément les deux volets de cet appel à projets : le socle numérique de base et les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles (Espace Numérique de Travail – ENT).</p>

	S'agissant du socle numérique de base (volet équipement) présenté au sein de ce projet, il comprend d'une part, les équipements de base de la classe et d'autre part, les équipements mobiles mutualisables pour chaque école. Ces équipements mobiles (environ 95 classes mobiles) seront mis en place par la Communauté au titre de l'exercice de sa compétence en matière d'informatisation des écoles.																												
Partenaires	Communes Rectorat Martinique																												
Coût prévisionnel	<u>Volet équipement</u> CAESM (Classes mobiles) – 836 340 € Communes (Equipements des classes) – 656 753 € Total : 1 493 093,00 € <u>Volet Ressources et services numériques</u> CAESM (Abonnement ENT) – 125 900 € Total : 125 900,00 €																												
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ressources et services numériques</td> <td>125 900,00 €</td> <td>62 950 €</td> <td>Etat- France Relance</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>62 950,00 €</td> <td>CAESM</td> </tr> <tr> <td>Equipement</td> <td>1 493 093,00 €</td> <td>722 657,60 €</td> <td>Etat – France Relance</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>395 470,11 €</td> <td>Communes</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>374 965,29 €</td> <td>CAESM</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 618 993,00 €</td> <td>1 618 993,00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses	Recettes		Ressources et services numériques	125 900,00 €	62 950 €	Etat- France Relance			62 950,00 €	CAESM	Equipement	1 493 093,00 €	722 657,60 €	Etat – France Relance			395 470,11 €	Communes			374 965,29 €	CAESM	Total	1 618 993,00 €	1 618 993,00 €	
	Dépenses	Recettes																											
Ressources et services numériques	125 900,00 €	62 950 €	Etat- France Relance																										
		62 950,00 €	CAESM																										
Equipement	1 493 093,00 €	722 657,60 €	Etat – France Relance																										
		395 470,11 €	Communes																										
		374 965,29 €	CAESM																										
Total	1 618 993,00 €	1 618 993,00 €																											
Calendrier	Date achèvement du projet : 31/12/2022																												
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de classes mobiles installées Nombre d'écoles équipées																												



Fiche projet

Travaux de réhabilitation des zones d'activités économiques

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : La loi du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a supprimé l'intérêt communautaire sur les zones d'activité. A cet effet, depuis le 1er Janvier 2017, l'Espace Sud est devenue compétence pour les questions relatives à la création, l'entretien, l'aménagement et la gestion des zones d'activités économiques de son territoire.</p> <p>Par délibération du 25 Septembre 2018 (délibération 75/2018), l'Espace Sud a approuvé les périmètres des 9 zones d'activité des communes suivantes :</p> <p>DUCOS : 3 zones - COCOTTE - CHAMPIGNY (PARTIE PUBLIQUE) - LA MARIE</p> <p>FRANCOIS: 1 zone - TRIANON</p> <p>TROIS- ILETS : 1 zone - VATABLE (PARTIE PUBLIQUE)</p> <p>RIVIERE-SALEE : 2 zones - LAUGIER - ESPERANCE</p> <p>SAINTE- LUCE: 2 zones - DEVILLE</p> <p>Objectifs :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Remettre en état les ZAE afin de permettre aux usagers de ces zones de bénéficier d'un cadre propice au développement de leur activité et harmoniser la qualité de service des zones au sein du territoire sud de la Martinique, - Renouveler et moderniser les équipements publics (mobilier urbain, trottoirs, signalisations,...) - Créer une ambiance climatique extérieure satisfaisante, notamment en favorisant la végétalisation des surfaces. 												
Partenaires	Communes Entreprises												
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Programme 1 : 7 zones d'activités économiques (Cocotte, La Marie à Ducos, Vatable aux Trois-Ilets, L'Espérance et La Laugier à Rivière-Salée, Deville et les Coteaux à Sainte-Luce) - Programme 2 : 2 zones d'activités économiques de Champigny à Ducos et de Trianon au François. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th><th>Programme 1</th><th>Programme 2</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td><td>240 000,00 €</td><td>60 000,00 €</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>1 328 779,00 €</td><td>457 900,00 €</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>1 568 779,00 €</td><td>517 900,00 €</td></tr> </tbody> </table> <p>Soit un total de 2 086 679,00 € HT</p>		Programme 1	Programme 2	Etudes	240 000,00 €	60 000,00 €	Travaux	1 328 779,00 €	457 900,00 €	Total	1 568 779,00 €	517 900,00 €
	Programme 1	Programme 2											
Etudes	240 000,00 €	60 000,00 €											
Travaux	1 328 779,00 €	457 900,00 €											
Total	1 568 779,00 €	517 900,00 €											
Plan de financement	CTM- ACTC 989 006,29 € CTM –FEDER 258 950,00 € ETAT – 551 144,75 € CAESM – 287 577,96 €												
Calendrier	Lancement consultation : mai 2022 Démarrage des travaux : juin 2022 Fin des travaux : décembre 2023												
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de zones réhabilitées												



fiche action

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTALE DES ZAE

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Espace sud
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Depuis la loi NOTRe, l'Espace Sud est désormais gestionnaire de zones d'activités. Ainsi, par délibération n° 75/2018 ce sont 9 zones d'activités qui ont été transférées. Hormis ces espaces, l'Espace sud réalise la création d'un parc d'activité communautaire à Maupeou sur le territoire de la Ville de Rivière Salée.</p> <p>L'enjeu est de prévoir une gestion durable et maîtrisée de ces zones d'activité qui tiennent compte des composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">Des équipements publics à réhabiliter et à entretenirDes activités économiques à accompagnerUne image renouveléeDes zones plus fonctionnelles <p>L'Espace Sud est engagée dans une démarche de « Système de Management Environnementale » des zones d'activité.</p> <p>Un « Système de Management Environnemental » (SME), multi-sites permet de structurer la démarche de gestion durable des zones d'activité.</p> <p>Un SME désigne les méthodes de gestion d'une entité (organisme, entreprise, service, etc.) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire.</p> <p>Adopter un SME consiste à structurer sa démarche environnementale de façon globale. Ainsi ce mode de gestion des ZAE aidera l'Espace Sud à identifier, gérer, surveiller et maîtriser les questions environnementales dans leur globalité et dans une perspective de responsabilité sociale.</p> <p>Le déploiement de cette démarche peut aboutir à une certification ISO 14 001 et faire de l'Espace Sud le 1er territoire certifié de Martinique. La norme ISO 14001 spécifie le cadre auquel doit répondre un Système de Management Environnemental utilisé par une entité pour améliorer sa performance environnementale.</p>

	<p>La démarche concernera dans une première phase deux zones d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZAE de Trianon située sur la commune du François - Parc d'activité de MAUPEOU située sur la commune de Rivière Salée
Partenaires	<p>Un assistant à Maitrise d'ouvrage accompagne l'Espace Sud dans la mise en œuvre de la démarche.</p> <p>Les partenaires concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communes de Rivière Salée et TRIANON - CTM (co – financement de l'AMO)
Coût prévisionnel	<p>Coût de la Mission de l'AMO : 31 000 HT</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement pour bâtir son SME pour le Parc d'activité économique de Maupeou et une autre ZAE, selon les exigences de la norme ISO 14001 version 2015 • L'encadrement et la formation des Responsables du Système de Management Environnemental (RSME) aux exigences de la norme ISO 14001 version 2015 et l'accompagnement dans l'appropriation du SME • L'élaboration du plan d'action • L'accompagnement à l'obtention du certificat ISO 14001 version 2015 <p>Une nouvelle évaluation financière sera faite à l'occasion de l'élaboration du plan d'action</p>
Plan de financement	ADEME
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Obtention de la certification ISO 14001



Schéma Directeur Assainissement de la CAESM :

CRTE XX

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM
Description de l'action	<p>Suite au transfert de compétences d'assainissement en 2017 et tenant compte du changement de mandature en 2020, la CAESM doit actualiser le schéma directeur d'assainissement.</p> <p>Le schéma directeur d'assainissement est le document cadre de la politique de développement de l'assainissement pour les 10 ans, précisant la programmation et les modalités opérationnelles et financières tant au niveau de la gestion patrimoniale qu'au niveau des usagers d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.</p> <p>Le schéma directeur d'assainissement doit être compatible avec le SDAGE et le SCoT. C'est un document opposable aux tiers et est annexé aux documents d'urbanisme des communes membres de la CAESM. Le zonage AC/ANC est un élément faisant partie du schéma directeur.</p> <p>La réalisation de ce schéma impose la compilation de l'ensemble des données collectivement renseignées (fermier, régie et collectivité) pour définir des scénarios de développement qui seront arbitrés par les élus du Conseil Communautaire. Compte tenu de la nature multi domaine de cette étude, les Maires et les services d'urbanisme des communes membres et de l'EPCI seront intimement concertés dans l'élaboration du document.</p> <p>Enfin, cette programmation qui sera le projet politique en matière d'assainissement de la nouvelle mandature est par ailleurs une exigence du contrat de progrès pour lequel la CAESM s'est engagée à délibérer en 2021.</p> <p>L'adoption du schéma directeur impose une concertation en enquête publique.</p> <p>La réalisation, souhaitée par la CAESM, du SDA se décompose en 3 parties :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 : réalisation d'études préliminaires au SDA <ul style="list-style-type: none"> ○ Assainissement du quartier Petite Anse (Anses d'Arlet) <p>Dans le cadre de la révision du schéma directeur, il est nécessaire de définitivement statuer sur le cas du quartier de Petite Anse de la commune des Anses d'Arlet. En effet bien que ce quartier était inscrit dans le SDA du SICSM en zone d'Assainissement Collectif, il convient par le biais de cette étude d'évaluer toutes les options d'assainissement réalisables tenant compte des contraintes techniques, administratives financières, sociales, environnementales, urbanistiques ; en synthèse sociétales du moment. Il est d'autant plus nécessaire d'évaluer toutes les options possibles puisque le seul site à priori utilisable pour l'implantation d'une station d'épuration est dans une zone classée sites naturels. La construction d'une station d'épuration impose l'obtention d'une dérogation ministérielle (Ministère de l'Environnement) justifiée par l'impossibilité d'alternatives d'implantation du site concerné tout en excluant toute dégradation paysagère dues à l'ouvrage.</p> ○ Etude comparative pour le devenir de la STEU Pays Noyé à Ducos (réhabilitation ou transfert) <p>De même que pour le point précédent, il est nécessaire de statuer sur le devenir de la STEU Pays Noyé, station d'épuration âgée qui présentent de nombreux dysfonctionnement. En plus de sa réhabilitation, le transfert des effluents d'eaux usées de cette station est aussi envisageable sur la STEU Gaigneron se trouvant sur le territoire de la CACEM, dans la commune du Lamentin. Cette étude comparative devra comprendre les incidences financières en investissement et en exploitation.</p> ○ Etude du potentiel d'infiltration des sols du territoire de la CAESM ● 2 : régularisation des systèmes d'assainissement & suivi des milieux récepteurs <p>Une majorité de stations d'épuration existantes de la CAESM n'a pas d'autorisation administrative. Depuis l'arrêté de Juillet 2015, l'autorisation administrative est désormais définie sur le système d'assainissement complet soit les réseaux de collecte, ouvrages de transfert et station d'épuration (y compris élimination et ou valorisation des sous-produits).</p> <p>L'objet de cette partie est de réaliser un complément d'études de suivi des milieux récepteurs de stations existantes et d'élaborer les dossiers loi sur l'eau de régularisation des systèmes actuels d'assainissement. La</p>
--	--

	<p>plupart des systèmes d'assainissement dysfonctionne en temps de pluie, principalement au niveau des postes de refoulement qui passent en débordement à cause d'intrusion d'eaux parasites d'origine météorite principalement.</p> <p>La CAESM est sous la menace des services de l'Etat de pénalisation compte tenu du retard pris par la collectivité sur cette problématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : schéma directeur d'assainissement & zonages <p>Concernant cette partie, l'objet consiste en la révision et actualisation du schéma directeur et des zonages, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La datation des ouvrages, - La création d'un indicateur météorologique de débordement des réseaux, - L'évaluation et localisation des gisements des usagers (type et taille), - La délimitation et priorisation des zones à enjeux, - La délimitation des besoins patrimoniaux et priorisation incluant la révision des hypothèses d'amortissement, - La révision des grilles tarifaires, - Le dimensionnement des services, - L'élaboration d'un schéma directeur d'informatisation et fourniture d'outils (tableau de bord partagé, scripts de mise à jour des données, suivi de l'activité du fermier et régie) - L'assistance administrative aux enquêtes publiques et présentations aux instances et réunions COTECH (Comité Technique) et COPIL (Comité de Pilotage).
Partenaires	La CAESM s'appuiera sur le recours à un AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour l'accompagner. La CAESM devra donc lancer les consultations de bureaux d'étude pour la réalisation des différentes parties du SDA
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 900 000 € HT
Plan de financement	CCT/ Contrat de progrès 100%
Calendrier	Consultation AMO : Juin 2022 Consultation bureaux d'études : Octobre 2022 Durée de l'opération : 24 mois Fin de l'opération : Octobre 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Remise des analyses comparatives - Systèmes d'assainissement régularisés - Zonage AC/ANC réalisé - Schéma Directeur approuvé



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



FORMULAIRE POUR AVIS D'OPPORTUNITE DU COMITE DES FINANCEURS

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Porteur du projet – Représentant légal :

Nom :	
Adresse :	
Commune :	Code Postal :
Personne(s) à contacter :	
Téléphone :	Télécopie :
Courriel :	
SIRET :	

Maitre d'œuvre (si déjà retenu par le maître d'ouvrage) :

Nom :	
Adresse :	
Commune :	Code Postal :
Personne à contacter :	
Téléphone :	Télécopie :
Courriel :	
SIRET :	

2 - PRESENTATION DU PROJET

X	Etude	Travaux
---	-------	---------

Intitulé du projet : **Acquisition d'applications métier en Assainissement
Gestion des usagers d'assainissement & Gestion du Patrimoine d'Assainissement**

Localisation : Territoire Espace Sud

Taux de cofinancement ou de subventionnement attendu : 100%

3 – DESCRIPTION DE L’OPERATION

Description sommaire de l’opération :

Comme défini dans le contrat de progrès de la CAESM en assainissement, la direction Assainissement se réorganise en deux services :

- Gestion des usagers d'assainissement (gestion de la conformité du patrimoine privé)
- Gestion du patrimoine d'assainissement (gestion de la conformité du patrimoine public)

La direction Assainissement par le biais du service de gestion des usagers d'assainissement doit s'équiper d'un ou plusieurs logiciels (et outils) permettant d'assurer les contrôles des installations sanitaires privatives des usagers d'assainissement (SPAC & SPANC):

- **des nouveaux immeubles** (soumis à l'instruction des permis de construire ou permis d'aménager)
- **des immeubles existants** qui nécessitent une mise en conformité des installations privatives (réhabilitations des ANC ou raccordement des raccordables)
- Les diagnostics dans le cadre d'une **vente immobilière** (les nouveaux acquéreurs sont tenus de réhabiliter leur installation sanitaire dans un délai de 1 an après la vente)
- Les **contrôles périodiques de l'existant** (contrôler la conformité et le bon entretien des installations)

La direction Assainissement par le biais du service de gestion du patrimoine d'assainissement doit s'équiper d'un ou plusieurs logiciels (et outils) permettant :

- de visualiser et rassembler l'ensemble de la **connaissance du patrimoine**,
- de suivre les activités d'exploitation assurées par le fermier la SME,
- de suivre la **performance des ouvrages** pour identifier les sources de dysfonctionnements,
- de suivre l'état des ouvrages, notamment la notation de l'état des tronçons
- de définir la stratégie de programmation des enquêtes de conformité des usagers raccordés (pour retrouver les raccordés non conformes),
- et enfin d'aider à définir une prospective et programmation technique et financière de programmation de renouvellements et d'extensions selon les possibilités financières propres à la collectivité.

L'objectif de ces logiciels et la réorganisation de la direction Assainissement qu'ils entraînent est la réduction des sources de pollutions qu'elles soient d'origine privative ou publique.

Applications métier des Gestion des Usagers d'Assainissement

Objectifs recherchés et résultats escomptés :

En matière de service rendu à l'usager.

L'application métier de gestion des usagers d'Assainissement permettra d'assurer les contrôles de conformité des installations sanitaires privatives et l'émission et suivi du recouvrement des redevances de services, d'équivalent redevances, de pénalités en cas de non conformités, la gestion due la participation financière à l'assainissement collectif, la gestion des subventions aux particuliers (Dispositif Unique de Financement : programme d'aides financières envers les particuliers pour l'amélioration des installations sanitaires privées ANC et raccordement des raccordables). L'objectif de ces applications est d'assurer un accompagnement des usagers pour la mise en conformité et le suivi du fonctionnement des installations sanitaires tout en assurant une mission d'assistance soutenue avec des conseils assurantiels apportés à l'usager, cout global de l'assainissement (investissement et fonctionnement)....

Une plateforme de partage de données avec les professionnels d'assainissement, appelée AcEPTIquE **Plateforme collaborative de pArtage de donnÉEs géo localisée pour les Professionnels au bénéfice et avec le consentement des parTiculiers pour un assainissement performant et un Entretien approprié**, permettra de mieux suivre les opérations d'entretien et de maintenance des installations sanitaires privatives des usagers réalisées par les professionnels (vidanges (fosses septiques, bac à graisses...), maintenance des équipements, cahiers de vie, contrat d'entretien, diagnostic et repérage des réseaux de collecte privés).

En matière de respect des prescriptions réglementaires pour la protection de l'environnement.

Ces applications permettront de lancer les contrôles périodiques de l'existant (obligations réglementaires) selon le type d'usager (AC et ANC), selon la catégorie (domestiques et non domestiques) et selon la taille (supérieur ou inférieur à 21 EH). Cette action permettra de contrôler les installations neuves et existantes selon 3 principes d'approche auprès des usagers : **Prévention, Incitation & Coercition**. Les usagers non conformes, récalcitrants, se verront appliquer une sanction financière dans le cas où ils n'auraient pas engagé les actions correctives de mise en conformité. Il est donc espéré une réduction des sources de pollution générées par les usagers d'AC et d'ANC avec un bénéfice environnemental et financier avec en ligne de mire une meilleure équité entre usagers. Le bénéfice est notamment technico-financier en agissant sur les sources des problèmes et non sur uniquement les conséquences (débordement des réseaux de collecte en temps de pluie et arrivées de graisses augmentant la fréquence de curages des réseaux...). La présente application permettra d'assurer et faciliter la recherche des acquéreurs suite à une vente immobilière pour les obliger à se mettre en conformité (AC & ANC)

En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement.

Les applications doivent être capables d'établir des bilans d'activités (avec le calcul des indicateurs servant au RPQS) et de calculer des indicateurs de conformité selon des critères paramétrables (spécifique aux assimilés domestiques, domestiques, ventes immobilières selon si SPANC ou SPAC). Le niveau d'intégration au sein du SI de la CAESM doit permettre la fluidité du traitement des titres de recettes des redevances, PFAC, pénalités ou équivalent redevance et le suivi du recouvrement par un régisseur ainsi que la gestion dématérialisée des rapports des contrôles.

Les gains des coûts de fonctionnement attendus par ces nouvelles applications et le niveau d'intégration souhaité au sein du Système d'Information de la CAESM sont estimés à environ **100 000 €/an selon le flux d'activités actuel**. Les applications métiers et l'accès à la base de données doivent être utilisables et applicables en toute mobilité par le biais de tablettes.

Les recettes de fonctionnement sont susceptibles d'augmenter par l'application de pénalités, équivalent redevances et PFAC à l'ensemble des raccordables qui se raccordent.

Mutualisation de données

Les données traitées et extraites pourraient être utilisables à d'autres services (support ou opérationnels) de la CAESM via des extractions régulières simplifiées sur le socle SIG de la CAESM (exemples : SCoT, ADS, Finances & comptabilité, Développement Durable, Contrat de littoral...) et ODE dans le cadre du DFAP (Dispositif de Financement Aux Particuliers).

A noter que les compétences Eaux Pluviales Urbaines et Assainissement sont techniquement très proche. Ce logiciel peut donc servir pour ces services pour le contrôle de la conformité des branchements d'eaux pluviales.

En matière de gestion des déchets et de maîtrise de l'énergie.

Cette application via la plateforme collaborative avec les professionnels permettrait d'assurer la traçabilité de la gestion des sous-produits d'épuration (matières de vidange, graisses et entretien des prétraitements des conventions spéciales de déversement).

En matière de prise en compte des documents de planification.

Cette application permettra de programmer les campagnes de contrôles périodiques de l'existant, avec des fréquences spécifiques selon la taille, la localisation (zones à enjeux), la technologie d'ANC et selon l'utilisation de l'immeuble (variation de charge) définies dans les règlements de service SPANC et SPAC

Application métier de Gestion du Patrimoine d'Assainissement

Objectifs recherchés et résultats escomptés :

En matière de service rendu à l'usager.

Après une longue période de déploiement des infrastructures d'assainissement sur le territoire de l'Espace Sud, le principal enjeu dans les décennies à venir est la sauvegarde, maintenance et renouvellement du patrimoine en place. La population et le territoire sont directement impactés en cas de dégradation du patrimoine (casses, nuisances olfactives, disfonctionnement, dégradation environnementale, zones de baignade dégradées et ou fermées, diminution de la biodiversité).

La gestion patrimoniale est donc un enjeu pour l'usager puisque qu'il est le principal contributeur financier, consommateur du service public d'assainissement collectif.

L'objectif est que le cadre de vie de l'usager ne soit pas détérioré en visant un état et une performance du patrimoine satisfaisant à un coût acceptable et raisonnable.

En matière de respect des prescriptions réglementaires pour la protection de l'environnement.

La connaissance patrimoniale est une obligation réglementaire qui est notamment évaluée dans le RPQS édité annuellement par la collectivité. A partir de cette connaissance patrimoniale, la collectivité peut établir le programme de renouvellement réhabilitations et améliorations des ouvrages tenant compte des dotations d'amortissement de ces derniers dans le seul but de maîtriser les flux de pollutions émis par les systèmes d'assainissement collectif (réseaux et stations)

En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement.

La gestion patrimoniale a pour objectif d'optimiser les coûts de renouvellement des ouvrages, en ciblant les tronçons les plus prioritaires et en adaptant la technologie de réhabilitation (technique sans ouverture de tranchées) selon le type d'anomalies rencontrées lors des diagnostics préalables. L'application métier permettra d'établir les programmes de diagnostics, de définir les critères de priorités (sensibilité du contexte, matériau (amiante), profondeur...) pour définir la programmation de travaux. La connaissance patrimoniale en amont est indispensable pour la mise en œuvre de cette politique.

Couplée à la gestion des usagers d'assainissement notamment par la recherche et détection des raccordés non conformes, la gestion patrimoniale pourrait être encore plus optimisée en obligeant les usagers à se mettre en conformité pour réduire le surdimensionnement des ouvrages (gestion des temps de pluie...) ou sur-sécurisation des ouvrages (risques H2S diminué par l'incitation au raccordement des raccordables non raccordés...).

La mise en œuvre de cet outil permettra aussi de savoir si les recettes de fonctionnement et d'investissements sont adaptées à la réalité du renouvellement des ouvrages.

Le partage des informations de la programmation des travaux avec les autres services de l'Espace Sud tels que AEP, voiries, bâtiments et prochainement EPU et hors CAESM (EDF, cable, TCSP...) permettrait de mieux programmer les phasages de travaux en recherchant la mutualisation des moyens et ainsi d'optimiser les coûts de travaux (concomitance de travaux (exemple : réfection de chaussée unique) et réduction de la gêne occasionnée à la population et commerçants)

En matière de gestion des déchets et de maîtrise de l'énergie.

Les techniques de travaux sans ouverture de tranchées ont pour avantage en dehors de coûts de travaux moindres que les techniques classiques de réduire l'empreinte carbone des travaux, d'éviter les interventions sur l'amiante et de réduire la gêne auprès de la population avec des durées de travaux inférieures (200m en une journée) et autres nuisances (poussières, bruits, fermeture de voiries...).

L'application métier avec un diagnostic généralisé des ouvrages enterrés permettraient de localiser les tronçons possiblement réhabilitables par cette technique de travaux.

En matière de prise en compte des documents de planification.

La gestion patrimoniale est définie par le programme pluriannuel d'investissement qui lui-même fait partie du **schéma directeur d'assainissement** (document cadre de la compétence Assainissement Collectif) et du zonage d'Assainissement (AC & ANC).

Présentation des différentes actions pour la réalisation de l'opération :

Cette action se décline en plusieurs étapes :

Réorganisation de la direction Assainissement en deux services :

- Gestion des usagers
- Gestion du patrimoine

L'action complète intègre la révision des règlements de service SPANC & SPAC afin d'inciter voir contraindre (par le biais de pénalités financières) à la mise en conformité des installations privatives des usagers d'assainissement.

La présente demande de subventions concerne l'informatisation du pôle de gestion des usagers et de gestion du patrimoine d'assainissement.

Les prestations attendues pour le présent marché sont :

- Gestion des usagers :
 - La mise en place, paramétrage et formation d'applications métier dédiée à la gestion des usagers d'assainissement (ANC et AC, domestiques et assimilés et non domestiques) avec :
 - la migration de la base de données actuelle,
 - l'hébergement des données,
 - la mise en place d'un droit d'accès spécifique pour les professionnels (plateforme **AcEPTIquE**),
 - le fonctionnement par workflow,
 - l'interfaçage avec les applications métiers existantes de la CAESM (ADS, Finances & Comptabilité, Socle SIG, Outlook, démarches simplifiées....)
 - la fourniture d'équipements de mobilité pour la réalisation des contrôles de conformité lors de déplacements
 - La transmission de scripts de transformation bilatérale des données des contrôles de conformité réalisés et transmises par la SME pour intégration et mise à jour dans la base de données des applications métier des usagers d'assainissement de l'Espace Sud
- Gestion du patrimoine :
 - La mise en place, paramétrage et formation d'applications métier dédiée à la gestion du patrimoine avec :
 - Le regroupement des données diverses au sein d'une base de données :
 - Connaissance générale
 - Etat
 - Performances
 - Conformité des usagers raccordés & recherche des raccordables non raccordés
 - Actions : études et travaux
 - l'interfaçage avec les applications métiers existantes de la CAESM (Comptabilité, Subventions, Socle SIG, Assurances, servitudes de passages, DICT....)
 - la fourniture d'équipements de mobilité
 - La transmission de scripts de transformation des données patrimoniales et d'exploitation (télésurveillance, auto-surveillance...) transmises par la SME pour intégration et mise à jour dans la base de données des applications métier des usagers d'assainissement de l'Espace Sud

La durée d'exécution de la présente action :

- Application Gestion des usagers
 - Consultation acquisition du logiciel : 4 mois
 - Exécution du marché : 7 mois
- Application Gestion du patrimoine
 - Consultation acquisition du logiciel : 3 mois
 - Exécution du marché : 7 mois

Rattachement de l'opération à la mise en œuvre des documents de planification stratégique :

(*Programme de mesures du SDAGE, schémas directeurs, documents d'urbanisme,....*)

Cette action est la déclinaison de plusieurs actions inscrites à plusieurs niveaux :

- le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 : II-A 17, II-A 18, II-A-19, II-A 21, II-A 23, II-A 25
- le contrat de transformation et de convergence de l'Espace Sud
- le projet de contrat de progrès de l'Espace Sud (actions 5.1, 5.2, 6.1, 6.2)
- le contrat de littoral (actions 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9) dont la protection de la rivière OMAN
- le contrat de baie de Fort de France (actions : A1.2, A2.1, A2.3, A2.4, A5.3, A5.4)

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération :

Précisez le phasage prévisionnel de l'opération :

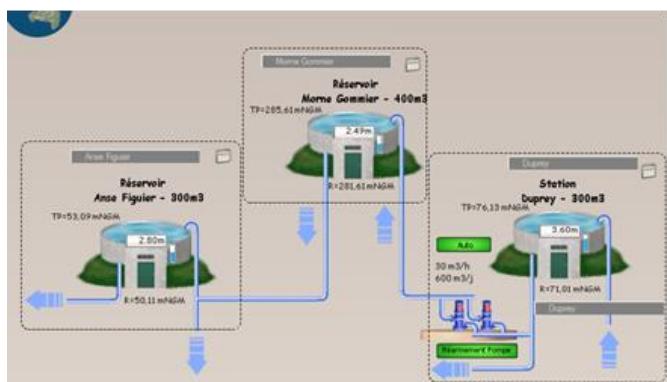
1. Consultation Décembre 2019
2. Adjudication Avril 2020
3. Livraison et mise en service applications métier : septembre 2020
4. Clôture de l'action : Février 2021

4 – PIECES A JOINDRE

- Engagement de l'ordonnateur à délibérer ;
 -
- Estimatif du coût total (budget prévisionnel et si possible postes de dépense) ;
 - 120 000 € HT dont :
 - Dont 90 000 € (usagers)
 - Et 30 000 € (patrimoine)
- Attestation de non commencement des travaux ;
 -
- Justification de la maîtrise foncière sur l'emprise des travaux.
 - Sans objet

L'avis qui pourra être rendu par le comité des financeurs ne vaut ni autorisation de débuter les travaux, ni autorisation de dépenses pour la réaliser des opérations.

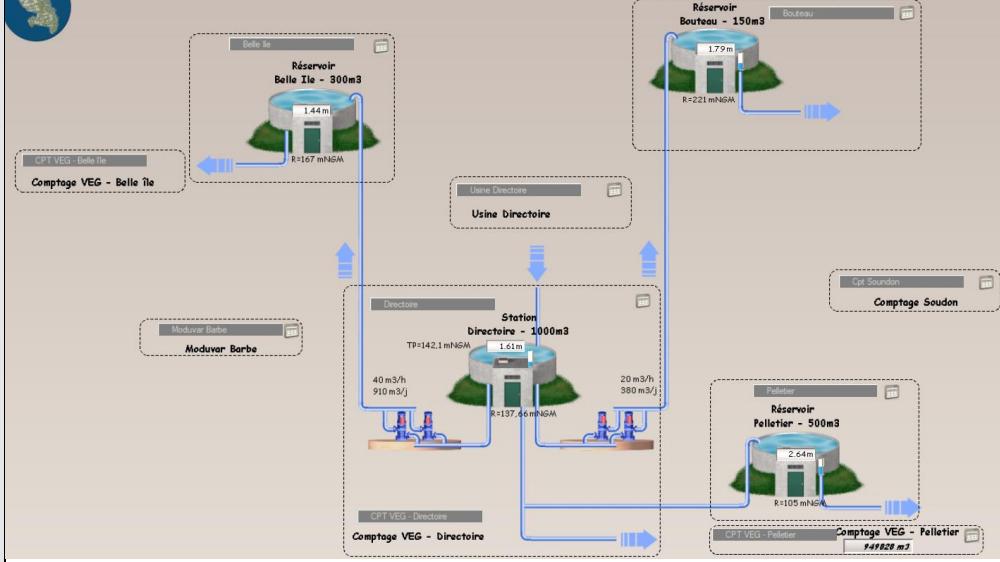
FICHE OPERATION

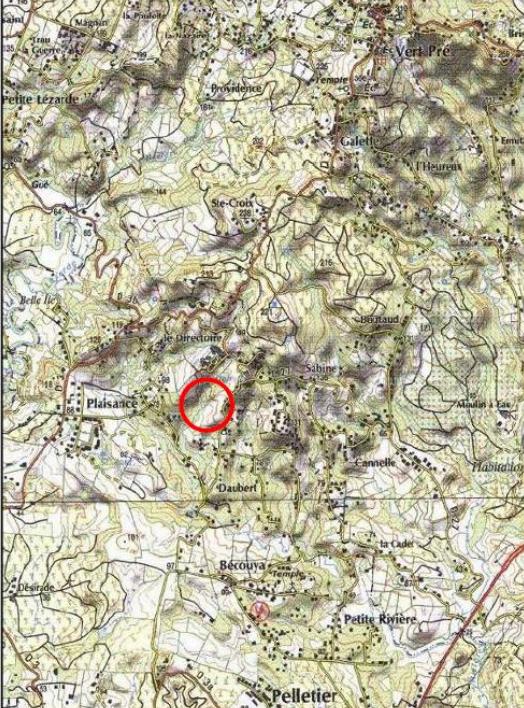
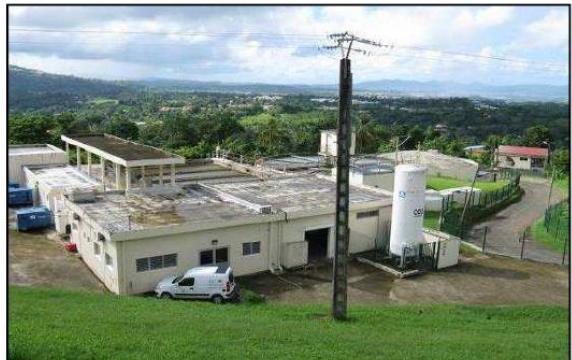
N° opération	168
Intitulé de l'opération	Mise en place d'une nouvelle adduction pour le réservoir de l'Anse Figuier
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Situation / Contexte	<p>La canalisation en fonte du réservoir de l'Anse Figuier présente de nombreuses fuites, une forte corrosion et une faible épaisseur de la conduite qui fragilisent le réseau et causent une chute significative de la pression. Cette situation réduit la qualité du service de l'eau pour les abonnés de Rivière- Pilote et diminue les performances du réseau.</p> <p>Ce réservoir est alimenté par la conduite d'adduction du réservoir de Morne Gommier, qui dessert également les abonnées du Marin. Cette interconnexion impacte fortement l'alimentation en eau potable des abonnées desservis par ces 2 réservoirs. La situation est d'autant plus aggravante compte tenu des fuites observées sur l'adduction de l'Anse Figuier.</p>  <p>Aussi, afin de sécuriser le réseau, il convient de procéder à la mise en place d'une nouvelle conduite d'adduction au niveau du réservoir de l'Anse Figuier.</p>

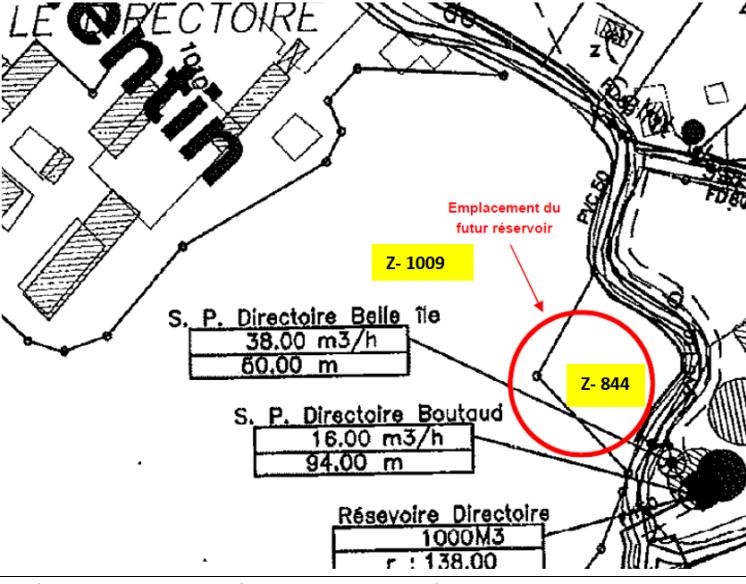
Description de l'opération	<p>Les travaux consistent à reprendre, à partir du réservoir de l'Anse Figuier, la conduite d'adduction en fonte DN 125 mm et la conduite de distribution DN 110 mm sur environ 660 ml de réseau.</p>	
	<p>Rattachement de l'opération à la mise en œuvre des documents de planification stratégique <i>(Programme de mesures du SDAGE, schémas directeurs, documents d'urbanisme, contrats.... – actions à préciser)</i></p> <p>Cette opération est inscrite au plan d'urgence et de relance pour la Martinique. Elle sera financée à 100 % par les organismes publics.</p>	
Intérêts et enjeux (environnemental ou autres)	<p><i>En matière de service rendu à l'usager.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sécurisation de la desserte en eau potable (Moins de coupures d'eau dues aux réparations...) ✓ Confort Hydrique grâce aux pressions ajustées 	
	<p><i>En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement.</i></p> <p>Les nombreuses interventions et réparations des fuites sur le tronçon concerné pour maintenir une desserte satisfaisante des usagers de Rivière-Pilote seront réduites. Ainsi, les coûts de fonctionnements et d'interventions seront optimisés.</p>	
Montant opération (HT) (si possible détail des postes de dépenses – ex : études, travaux...)	<p>Le montant estimatif des travaux s'élève à 520 000 € HT.</p>	

Echéancier	<p>Le planning prévisionnel de cette opération est le suivant :</p> <p>Lancement de la consultation : février 2022</p> <p>Analyse d'offres : avril 2022 (négociation en cours)</p> <p>Notification et démarrage des travaux : Juin 2022</p>
Etat d'avancement de l'opération (maturité)	<p>A ce jour, cette opération est au stade d'analyse des offres. Une négociation est en cours compte tenu des offres financières élevées sur ce marché.</p>
Réalisation prévisionnelle des dépenses HT	
Année N (2022) : 520 000 € (100 %)	

FICHE OPERATION

Opération	N°166
Intitulé de l'opération	Construction d'un réservoir de 5 000 m³ au quartier Directoire - LAMENTIN
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Situation / Contexte	<p>L'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP) de Directoire représente la deuxième ressource en eau potable de l'Espace Sud avec une production journalière de 15 000 m³ et un débit nominal de 720 m³/h.</p> <p>Cette usine alimente en eau potable deux réservoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Le réservoir de tête de Directoire de 1000 m³ ✚ Le réservoir de CAP NORD de 500 m³ <p>Le volume combiné de ces 2 réservoirs, représente lorsqu'ils sont pleins, 2 heures de production de l'usine. Ces faibles volumes ne permettent pas de gérer sereinement les éventuels incidents ou opérations de maintenance. En effet, les risques de manque d'eau et de désamorçage des réseaux sont importants et peuvent survenir rapidement.</p> <p>D'autant plus que le réservoir de tête alimente lui-même les réservoirs de Belle-Ile – Bouteau – Pelletier.</p>  <p>Dans ce contexte, l'Espace Sud souhaite se doter d'un nouveau réservoir dont la capacité permettra de palier à des arrêts plus longs de l'usine de Directoire et d'intervenir sur le réseau.</p> <p>Ce nouveau réservoir sera placé à proximité de l'usine et permettra de secourir également une partie de la distribution en eau potable de CAP NORD.</p>

Description de l'opération	<p>Le nouveau réservoir sera positionné sur la parcelle Z-844, en lieu et place du réservoir actuel de CAP NORD qui alimente Vert-Pré III.</p> <p>Aussi, la consistance des travaux est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de pompes en fourreau dans le réservoir de tête de Directoire pour alimenter Vert-Pré et permettre la continuité du service - La déconstruction du réservoir de 500 m³ de CAP NORD - La construction du réservoir de 5 000 m³ en béton - Les conduites d'adduction, de distribution et la vidange du réservoir - La réalisation de l'accès du futur réservoir - Les liaisons hydrauliques et électriques entre l'usine et le nouveau réservoir - Les essais et la mise en service du réservoir et des réseaux <p>Périmètre du projet :</p> <p>Le projet se situe sur le territoire de la ville du Lamentin, au quartier Directoire. L'accès au site se fait par la route départementale D3 du Lamentin au Vert-Pré puis par la route départementale D27 qui dessert les quartiers Sabine et Cannelle.</p> <p>L'UPEP de Directoire est située à proximité de l'usine des yaourts Littée (la SNYL).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p>Les parcelles envisagées pour le projet sont cadastrées Z-1009 (appartenant à la SNYL) et Z-844 (appartenant à CAP NORD) sur le territoire de la ville du Lamentin.</p>
-----------------------------------	--

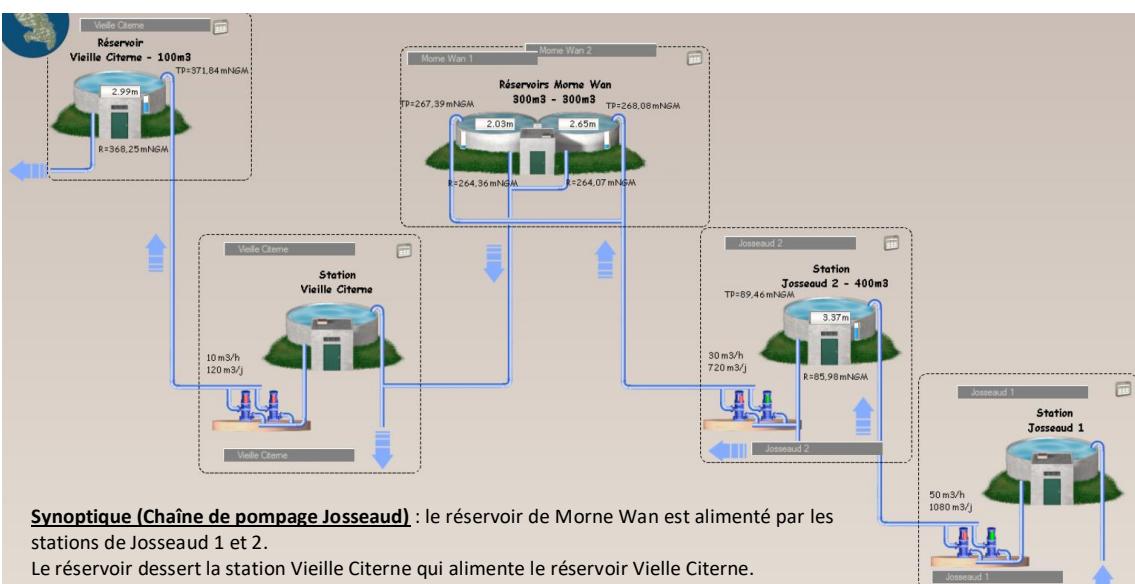
	
Résultats escomptés	<p>Les résultats escomptés pour cette opération sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Palier aux arrêts de production de l'Usine en cas de panne ou de maintenance, - Construire un réservoir aux normes parassismiques et augmenter de la capacité de stockage - Secourir le réseau de distribution de CAP NORD - Sécuriser la desserte des abonnées en cas de crise <p>Le livrable attendu est le dossier d'ouvrage exécuté pour la réalisation complète de l'ouvrage.</p>
Montant opération (HT) (si possible détail des postes de dépenses – ex : études, travaux...)	<p>Le montant estimatif des travaux s'élève à 3 080 000 € HT.</p>
Maturité du projet	<p>Etat d'avancement de l'opération : La maîtrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'études EGIS EAU. A ce jour, l'opération est en phase DCE.</p>
	<p>Maîtrise foncière : La maîtrise du foncier n'est pas acquise.</p>
	<p>Le futur réservoir sera installé sur les parcelles de CAP NORD et de la SNYL. Les négociations foncières sont en cours.</p>
	<p>Calendrier prévisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement consultation travaux : Septembre 2022 - Date de démarrage des travaux : Janvier 2023 - Durée des travaux : 1 an - Date d'achèvement des travaux : Janvier 2024

I / FICHE OPERATION

Intitulé de l'opération	Campagne de mesures des Rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) – analyse des micropolluants
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Commune(s) concernée(s)	Territoire communautaire
Contexte / Historique	<p>La circulaire du 29 septembre 2010, présente les modalités de mise en place d'obligations d'auto surveillance complémentaires pour les stations de traitement des eaux usées de capacité nominale de traitement supérieure ou égale à 10 000 équivalent –habitants.</p> <p>Pour cette nouvelle campagne, l'Espace sud est concernée pour trois de ses stations d'épurations : celles de l'Anse Marette aux Trois-Îlets, de Pays Noyé à Ducas, et de Gros-Raisins à Sainte-Luce.</p> <p>Elle consiste en la caractérisation des substances dangereuses « micropolluant » susceptibles d'être présentes dans l'eau de rejet des stations de traitement des eaux usées urbaines.</p> <p>Pour rappel, le SICSM a réalisé une campagne similaire en 2012 ce qui a permis de réduire et d'optimiser cette campagne actuelle aux seuls molécules présentes dans nos eaux usées.</p>
	<p>Rattachement de l'opération à la mise en œuvre des documents de planification stratégique : <i>(Programme de mesures du SDAGE, schémas directeurs, documents d'urbanisme, contrats.... – actions à préciser)</i></p> <p>Opération prévue dans le contrat de progrès ? Quelle action ?</p> <p>Mesures du SDAGE : Disposition II-A-4 ter</p>
Description de l'opération et objectifs poursuivis	<p>Afin de respecter la réglementation, la collectivité doit donc mettre en place la campagne de mesures qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des prélèvements au niveau des points A4 (eaux de sortie) des stations d'épuration. - faire analyser ces prélèvements par un laboratoire agréé par le Ministère de l'Environnement et accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 pour l'échantillonnage automatique avec asservissement au débit sur la matrice << eaux résiduaires >> et selon la norme FDT-90-523-2 en vue d'analyse physico-chimique. <p>Les prestations de prélèvements et d'analyse seront réalisées par le même laboratoire.</p>
Intérêts et enjeux (environnemental ou autres)	<p><i>En matière de service rendu à l'usager.</i></p> <p><i>En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement.</i></p> <p><i>En matière de respect des prescriptions réglementaires pour la protection de l'environnement.</i></p> <p>Respect de la réglementation en matière de recherche et de caractérisation de micropolluants dans les eaux usées traitées.</p>

	<p>En matière de gestion des déchets et de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Recherche de la source des potentiels micropolluants détectés afin de limiter voire d'éradiquer leurs apports</p> <p>Autres enjeux.</p> <p>Amélioration de la qualité des eaux usées traitées.</p>				
Résultats escomptés (livrables attendus, cibles visées, etc...)	Rapport d'analyse indiquant la présence de micropolluants				
Indicateurs de suivi et/ou d'évaluation (permettant de garantir la bonne réalisation de l'opération)	Rapport de prélèvement à chaque période de prélèvement				
Montant opération HT (avec détail par postes de dépenses - ex : études, travaux, etc...)	<p>L'estimation financière de cette opération est de : 90 000 € HT.</p> <table border="1" data-bbox="493 1028 1065 1230"> <tr> <td data-bbox="493 1028 806 1170">Prélèvement / transports / analyse / remise rapports</td><td data-bbox="806 1028 1065 1170">90 000 €</td></tr> <tr> <td data-bbox="493 1170 806 1230">Total</td><td data-bbox="806 1170 1065 1230">90 000 €</td></tr> </table>	Prélèvement / transports / analyse / remise rapports	90 000 €	Total	90 000 €
Prélèvement / transports / analyse / remise rapports	90 000 €				
Total	90 000 €				
Etat d'avancement de l'opération (maturité du projet)	Le laboratoire pour la réalisation des prestations (prélèvements, transport, analyse et remise de rapports) a été retenu.				
Echéancier prévisionnel	Calendrier prévisionnel.				
	<ul style="list-style-type: none"> - Date de démarrage de la prestation : 01/06/2021 - Date d'achèvement de la prestation : 01/12/2022 				

FICHE OPERATION

Intitulé de l'opération	Construction du réservoir de Morne Wan de 750 m³ – Commune de RIVIERE-PILOTE (opération n°93)
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Situation / Contexte	<p>Le réservoir de Morne-Wan situé sur le territoire de la commune de Rivière-Pilote, est alimenté par la chaîne de pompage de Josseaud et dessert les quartiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Morne-Wan, ✓ Canari Cassé, ✓ Josseaud, ✓ Bellevue au Vauclin, <p>mais également les quartiers Valatte, la Suin et Vieille Citerne sur la commune du Saint-Esprit.</p> <p>Ce réservoir est constitué de deux cuves de 300 m³ (Morne Wan 1 et Morne Wan 2) situées à des altitudes différentes, avec une côte radier de 286 m NGM, pour la plus haute.</p> <p>Les conduites issues des 2 cuves qui desservent les quartiers de Saint-Esprit, ont été posées en limite de désamorçage, mal compensé par des surprofondeurs de pose.</p> <p>Le réseau qui dessert les habitations de Vieille Citerne, alimente au passage la bâche de reprise qui dessert le groupe de pompage de Vieille Citerne. (<i>cf synoptique</i>).</p> <p>Cette situation conduit, en période difficile, à de réelles difficultés de réalimentation de cette partie du réseau : désamorçage des conduites de distribution, difficultés à remettre en route la station de Vieille Citerne...</p>  <p>Synoptique (Chaîne de pompage Josseaud) : le réservoir de Morne Wan est alimenté par les stations de Josseaud 1 et 2. Le réservoir dessert la station Vieille Citerne qui alimente le réservoir Vieille Citerne.</p> <p>Il convient d'ajouter que le réservoir de Morne Wan n'a jamais eu d'accès bien défini, d'où des</p>

	<p>difficultés d'exploitation.</p> <p>Outre le renforcement de la chaîne de pompage par la création d'une seconde cuve à proximité immédiate du réservoir de Josseaud afin d'améliorer le temps de stockage et pallier les difficultés rencontrées sur le réseau de distribution de Morne Wan, il est nécessaire de remplacer les deux cuves actuelles par un nouveau réservoir d'une capacité de stockage de 750 m³, à une côte radier supérieure.</p>																								
Description de l'opération	<p>La réalisation de cette opération comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la création du nouveau réservoir de Morne Wan d'une capacité de 750 m³ ✓ la déconstruction du réservoir de Morne Wan 2 ✓ la mise en place de l'équipement hydraulique de la chambre des vannes et du réservoir ✓ la sécurisation du site ✓ la pose d'une conduite d'adduction de DN 200 mm sur 2 900 ml entre le la station de pompage Josseaud 2 et le nouveau réservoir ✓ la pose d'une conduite fonte de distribution de DN100mm en sur-profondeur ✓ la pose de la ligne pilote entre le réservoir de Morne WAN et la station de pompage Josseaud 2 ✓ l'automatisme et le pompage des stations de pompage Josseaud 1 et Josseaud 2 ✓ les essais et mise en service du réservoir 																								
Montant opération (HT) (si possible détail des postes de dépenses – ex : études, travaux...)	<p>Le montant estimatif des travaux s'élève à 3 466 862.29 € HT Montant de la maîtrise d'œuvre restante : 46 125 € HT Soit un total de 3 512 987.29 € HT</p>																								
Maturité du projet	<p>Etat d'avancement de l'opération : A ce jour l'opération est au stade d'analyse d'offres. Le démarrage effectif des travaux est prévu pour février 2022.</p> <p>La fin des travaux est programmée pour février 2023.</p> <p>Maîtrise foncière : La négociation foncière est en cours avec les propriétaires.</p>																								
Echéancier	<p>Le planning prévisionnel de cette opération est le suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th colspan="8">Construction du réservoir de 750 m³ à Morne Wan- Commune de Rivière Pilote</th> </tr> <tr> <th>déc-21</th><th>janv-22</th><th>févr-22</th><th>mars-22</th><th>avr-22</th><th>mai-22</th><th>juin-22</th><th>juil-22</th></tr> <tr> <td style="background-color: #669933;"></td><td style="background-color: #669933;"></td><td style="background-color: #669933;"></td><td style="background-color: #FF9999;"></td><td style="background-color: #FF9999;"></td><td style="background-color: #FF9999;"></td><td style="background-color: #FF9999;"></td><td style="background-color: #FF9999;"></td></tr> </table> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;"> Analyse des offres, délai de purges et notification du titulaire Démarrage des travaux </p>	Construction du réservoir de 750 m ³ à Morne Wan- Commune de Rivière Pilote								déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22								
Construction du réservoir de 750 m ³ à Morne Wan- Commune de Rivière Pilote																									
déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22																		

	Réalisation prévisionnelle des dépenses HT		
	Année N (2022) : 1 756 493.64 € 50%	Année N+1 (2023) : 1 756 493.64 € 50 %	

I / FICHE OPERATION

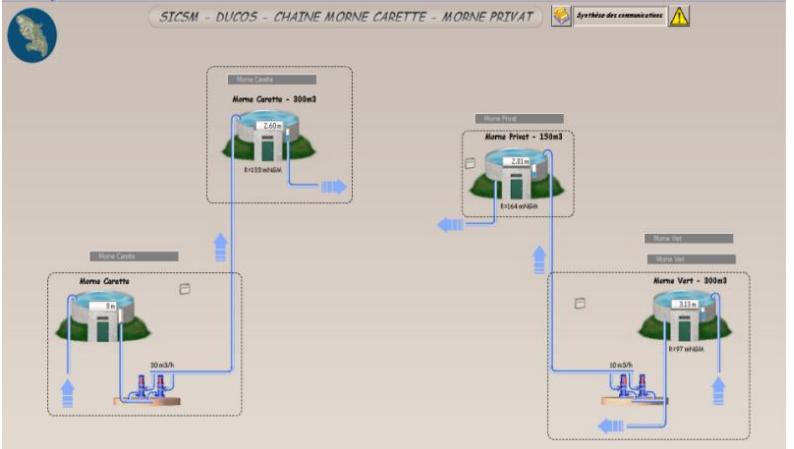
Intitulé de l'opération	Construction de deux réservoirs d'une capacité totale de 2 000 m³ à Fond Masson (Rivière-Salée)
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Commune(s) concernée(s)	Rivière Salée
Contexte / Historique	<p>Cette opération s'inscrit dans la deuxième étape du renforcement de la chaîne Courbaril-Fond Masson-Morne Honoré. L'actuel réservoir de Fond Masson (200 m³ – Côte radier : 191 m NGM) sera remplacé par un réservoir de plus grande capacité (1000 m³) aux normes parassismiques permettant de mieux tamponner les incidents de production et limiter les « tours d'eau ».</p> <p>Cette chaîne de pompage est constituée d'un certain nombre d'installations alimentées par l'adduction principale DN 250 mm située à Petit Bourg (Rivière Salée). On y recense :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un surpresseur en ligne dans les installations de la SME à Petit Bourg, destiné à relever la côte piézométrique du réseau de 15 mCE pour un débit maximum de 80m³/h. ⇒ Le réservoir de Courbaril (V =200 m³ ; r = 85 m NGM) qui distribue en moyenne 50 m³/j et sur lequel vient se connecter une station de pompage qui refoule vers le réservoir de Fond-Masson à Rivière-Salée par l'intermédiaire d'une canalisation en fonte ductile DN 250 mm d'une longueur de 2148 ml. ⇒ Le réservoir de Fond Masson (V = 200 m³ ; r = 191 m NGM) qui distribue en moyenne 90 m³/j et sur lequel est adossée une station de pompage qui refoule vers le réservoir de Morne-Honoré à Rivière-Pilote, par une canalisation en fonte ductile DN 150 mm d'une longueur de 3150 ml. ⇒ Le réservoir de Morne Honoré situé à Régale (V = 1000 m³ ; r = 322 m NGM) qui distribue en moyenne 1 200 m³/j d'eau potable. <p>Cette chaîne de pompage présente un certain nombre de handicaps, cependant elle fait actuellement l'objet de travaux en vue du renforcement des différents groupes de pompage.</p>
Rattachement de l'opération à la mise en œuvre des documents de planification stratégique : <i>(Programme de mesures du SDAGE, schémas directeurs, documents d'urbanisme, contrats.... – actions à préciser)</i>	<p>Rattachement de l'opération à la mise en œuvre des documents de planification stratégique : <i>(Programme de mesures du SDAGE, schémas directeurs, documents d'urbanisme, contrats.... – actions à préciser)</i></p> <p>Opération est inscrite au contrat de progrès action 4.2 « Renforcer la capacité de stockage »</p> <p>Mesures du SDAGE concernées : Renforcer la capacité de stockage – Protéger la ressource – Améliorer la distribution</p>

Description de l'opération	Ainsi, afin d'augmenter la capacité de stockage et de sécuriser la distribution en eau potable sur le territoire la commune de Rivière-Salée, le projet de cette opération consiste à mettre en place 2 cuves en bétons (1 cuve de 1 280 m³ et 1 cuve de 720 m³) sur les hauteurs du quartier Fond-Masson, afin de répondre à l'augmentation démographique de la zone. <img alt="Technical cross-section diagram of the reservoir site. It shows two large blue circles representing the reservoirs (Réservoir 1 and Réservoir 2) situated on a hillside. The terrain is marked with contour lines and elevation values (e.g., 180.00, 182.00, 184.00, 186.00, 188.00, 190.00, 192.00, 194.00, 196.00, 198.00, 200.00, 202.00, 204.00, 206.00, 208.00, 210.00, 212.00, 214.00, 216.00, 218.00, 220.00, 222.00, 224.00, 226.00, 228.00, 230.00, 232.00, 234.00, 236.00, 238.00, 240.00, 242.00, 244.00, 246.00, 248.00, 250.00, 252.00, 254.00, 256.00, 258.00, 260.00, 262.00, 264.00, 266.00, 268.00, 270.00, 272.00, 274.00, 276.00, 278.00, 280.00, 282.00, 284.00, 286.00, 288.00, 290.00, 292.00, 294.00, 296.00, 298.00, 300.00, 302.00, 304.00, 306.00, 308.00, 310.00, 312.00, 314.00, 316.00, 318.00, 320.00, 322.00, 324.00, 326.00, 328.00, 330.00, 332.00, 334.00, 336.00, 338.00, 340.00, 342.00, 344.00, 346.00, 348.00, 350.00, 352.00, 354.00, 356.00, 358.00, 360.00, 362.00, 364.00, 366.00, 368.00, 370.00, 372.00, 374.00, 376.00, 378.00, 380.00, 382.00, 384.00, 386.00, 388.00, 390.00, 392.00, 394.00, 396.00, 398.00, 400.00, 402.00, 404.00, 406.00, 408.00, 410.00, 412.00, 414.00, 416.00, 418.00, 420.00, 422.00, 424.00, 426.00, 428.00, 430.00, 432.00, 434.00, 436.00, 438.00, 440.00, 442.00, 444.00, 446.00, 448.00, 450.00, 452.00, 454.00, 456.00, 458.00, 460.00, 462.00, 464.00, 466.00, 468.00, 470.00, 472.00, 474.00, 476.00, 478.00, 480.00, 482.00, 484.00, 486.00, 488.00, 490.00, 492.00, 494.00, 496.00, 498.00, 500.00, 502.00, 504.00, 506.00, 508.00, 510.00, 512.00, 514.00, 516.00, 518.00, 520.00, 522.00, 524.00, 526.00, 528.00, 530.00, 532.00, 534.00, 536.00, 538.00, 540.00, 542.00, 544.00, 546.00, 548.00, 550.00, 552.00, 554.00, 556.00, 558.00, 560.00, 562.00, 564.00, 566.00, 568.00, 570.00, 572.00, 574.00, 576.00, 578.00, 580.00, 582.00, 584.00, 586.00, 588.00, 590.00, 592.00, 594.00, 596.00, 598.00, 600.00, 602.00, 604.00, 606.00, 608.00, 610.00, 612.00, 614.00, 616.00, 618.00, 620.00, 622.00, 624.00, 626.00, 628.00, 630.00, 632.00, 634.00, 636.00, 638.00, 640.00, 642.00, 644.00, 646.00, 648.00, 650.00, 652.00, 654.00, 656.00, 658.00, 660.00, 662.00, 664.00, 666.00, 668.00, 670.00, 672.00, 674.00, 676.00, 678.00, 680.00, 682.00, 684.00, 686.00, 688.00, 690.00, 692.00, 694.00, 696.00, 698.00, 700.00, 702.00, 704.00, 706.00, 708.00, 710.00, 712.00, 714.00, 716.00, 718.00, 720.00, 722.00, 724.00, 726.00, 728.00, 730.00, 732.00, 734.00, 736.00, 738.00, 740.00, 742.00, 744.00, 746.00, 748.00, 750.00, 752.00, 754.00, 756.00, 758.00, 760.00, 762.00, 764.00, 766.00, 768.00, 770.00, 772.00, 774.00, 776.00, 778.00, 780.00, 782.00, 784.00, 786.00, 788.00, 790.00, 792.00, 794.00, 796.00, 798.00, 800.00, 802.00, 804.00, 806.00, 808.00, 810.00, 812.00, 814.00, 816.00, 818.00, 820.00, 822.00, 824.00, 826.00, 828.00, 830.00, 832.00, 834.00, 836.00, 838.00, 840.00, 842.00, 844.00, 846.00, 848.00, 850.00, 852.00, 854.00, 856.00, 858.00, 860.00, 862.00, 864.00, 866.00, 868.00, 870.00, 872.00, 874.00, 876.00, 878.00, 880.00, 882.00, 884.00, 886.00, 888.00, 890.00, 892.00, 894.00, 896.00, 898.00, 900.00, 902.00, 904.00, 906.00, 908.00, 910.00, 912.00, 914.00, 916.00, 918.00, 920.00, 922.00, 924.00, 926.00, 928.00, 930.00, 932.00, 934.00, 936.00, 938.00, 940.00, 942.00, 944.00, 946.00, 948.00, 950.00, 952.00, 954.00, 956.00, 958.00, 960.00, 962.00, 964.00, 966.00, 968.00, 970.00, 972.00, 974.00, 976.00, 978.00, 980.00, 982.00, 984.00, 986.00, 988.00, 990.00, 992.00, 994.00, 996.00, 998.00, 1000.00, 1002.00, 1004.00, 1006.00, 1008.00, 1010.00, 1012.00, 1014.00, 1016.00, 1018.00, 1020.00, 1022.00, 1024.00, 1026.00, 1028.00, 1030.00, 1032.00, 1034.00, 1036.00, 1038.00, 1040.00, 1042.00, 1044.00, 1046.00, 1048.00, 1050.00, 1052.00, 1054.00, 1056.00, 1058.00, 1060.00, 1062.00, 1064.00, 1066.00, 1068.00, 1070.00, 1072.00, 1074.00, 1076.00, 1078.00, 1080.00, 1082.00, 1084.00, 1086.00, 1088.00, 1090.00, 1092.00, 1094.00, 1096.00, 1098.00, 1100.00, 1102.00, 1104.00, 1106.00, 1108.00, 1110.00, 1112.00, 1114.00, 1116.00, 1118.00, 1120.00, 1122.00, 1124.00, 1126.00, 1128.00, 1130.00, 1132.00, 1134.00, 1136.00, 1138.00, 1140.00, 1142.00, 1144.00, 1146.00, 1148.00, 1150.00, 1152.00, 1154.00, 1156.00, 1158.00, 1160.00, 1162.00, 1164.00, 1166.00, 1168.00, 1170.00, 1172.00, 1174.00, 1176.00, 1178.00, 1180.00, 1182.00, 1184.00, 1186.00, 1188.00, 1190.00, 1192.00, 1194.00, 1196.00, 1198.00, 1200.00, 1202.00, 1204.00, 1206.00, 1208.00, 1210.00, 1212.00, 1214.00, 1216.00, 1218.00, 1220.00, 1222.00, 1224.00, 1226.00, 1228.00, 1230.00, 1232.00, 1234.00, 1236.00, 1238.00, 1240.00, 1242.00, 1244.00, 1246.00, 1248.00, 1250.00, 1252.00, 1254.00, 1256.00, 1258.00, 1260.00, 1262.00, 1264.00, 1266.00, 1268.00, 1270.00, 1272.00, 1274.00, 1276.00, 1278.00, 1280.00, 1282.00, 1284.00, 1286.00, 1288.00, 1290.00, 1292.00, 1294.00, 1296.00, 1298.00, 1300.00, 1302.00, 1304.00, 1306.00, 1308.00, 1310.00, 1312.00, 1314.00, 1316.00, 1318.00, 1320.00, 1322.00, 1324.00, 1326.00, 1328.00, 1330.00, 1332.00, 1334.00, 1336.00, 1338.00, 1340.00, 1342.00, 1344.00, 1346.00, 1348.00, 1350.00, 1352.00, 1354.00, 1356.00, 1358.00, 1360.00, 1362.00, 1364.00, 1366.00, 1368.00, 1370.00, 1372.00, 1374.00, 1376.00, 1378.00, 1380.00, 1382.00, 1384.00, 1386.00, 1388.00, 1390.00, 1392.00, 1394.00, 1396.00, 1398.00, 1400.00, 1402.00, 1404.00, 1406.00, 1408.00, 1410.00, 1412.00, 1414.00, 1416.00, 1418.00, 1420.00, 1422.00, 1424.00, 1426.00, 1428.00, 1430.00, 1432.00, 1434.00, 1436.00, 1438.00, 1440.00, 1442.00, 1444.00, 1446.00, 1448.00, 1450.00, 1452.00, 1454.00, 1456.00, 1458.00, 1460.00, 1462.00, 1464.00, 1466.00, 1468.00, 1470.00, 1472.00, 1474.00, 1476.00, 1478.00, 1480.00, 1482.00, 1484.00, 1486.00, 1488.00, 1490.00, 1492.00, 1494.00, 1496.00, 1498.00, 1500.00, 1502.00, 1504.00, 1506.00, 1508.00, 1510.00, 1512.00, 1514.00, 1516.00, 1518.00, 1520.00, 1522.00, 1524.00, 1526.00, 1528.00, 1530.00, 1532.00, 1534.00, 1536.00, 1538.00, 1540.00, 1542.00, 1544.00, 1546.00, 1548.00, 1550.00, 1552.00, 1554.00, 1556.00, 1558.00, 1560.00, 1562.00, 1564.00, 1566.00, 1568.00, 1570.00, 1572.00, 1574.00, 1576.00, 1578.00, 1580.00, 1582.00, 1584.00, 1586.00, 1588.00, 1590.00, 1592.00, 1594.00, 1596.00, 1598.00, 1600.00, 1602.00, 1604.00, 1606.00, 1608.00, 1610.00, 1612.00, 1614.00, 1616.00, 1618.00, 1620.00, 1622.00, 1624.00, 1626.00, 1628.00, 1630.00, 1632.00, 1634.00, 1636.00, 1638.00, 1640.00, 1642.00, 1644.00, 1646.00, 1648.00, 1650.00, 1652.00, 1654.00, 1656.00, 1658.00, 1660.00, 1662.00, 1664.00, 1666.00, 1668.00, 1670.00, 1672.00, 1674.00, 1676.00, 1678.00, 1680.00, 1682.00, 1684.00, 1686.00, 1688.00, 1690.00, 1692.00, 1694.00, 1696.00, 1698.00, 1700.00, 1702.00, 1704.00, 1706.00, 1708.00, 1710.00, 1712.00, 1714.00, 1716.00, 1718.00, 1720.00, 1722.00, 1724.00, 1726.00, 1728.00, 1730.00, 1732.00, 1734.00, 1736.00, 1738.00, 1740.00, 1742.00, 1744.00, 1746.00, 1748.00, 1750.00, 1752.00, 1754.00, 1756.00, 1758.00, 1760.00, 1762.00, 1764.00, 1766.00, 1768.00, 1770.00, 1772.00, 1774.00, 1776.00, 1778.00, 1780.00, 1782.00, 1784.00, 1786.00, 1788.00, 1790.00, 1792.00, 1794.00, 1796.00, 1798.00, 1800.00, 1802.00, 1804.00, 1806.00, 1808.00, 1810.00, 1812.00, 1814.00, 1816.00, 1818.00, 1820.00, 1822.00, 1824.00, 1826.00, 1828.00, 1830.00, 1832.00, 1834.00, 1836.00, 1838.00, 1840.00, 1842.00, 1844.00, 1846.00, 1848.00, 1850.00, 1852.00, 1854.00, 1856.00, 1858.00, 1860.00, 1862.00, 1864.00, 1866.00, 1868.00, 1870.00, 1872.00, 1874.00, 1876.00, 1878.00, 1880.00, 1882.00, 1884.00, 1886.00, 1888.00, 1890.00, 1892.00, 1894.00, 1896.00, 1898.00, 1900.00, 1902.00, 1904.00, 1906.00, 1908.00, 1910.00, 1912.00, 1914.00, 1916.00, 1918.00, 1920.00, 1922.00, 1924.00, 1926.00, 1928.00, 1930.00, 1932.00, 1934.00, 1936.00, 1938.00, 1940.00, 1942.00, 1944.00, 1946.00, 1948.00, 1950.00, 1952.00, 1954.00, 1956.00, 1958.00, 1960.00, 1962.00, 1964.00, 1966.00, 1968.00, 1970.00, 1972.00, 1974.00, 1976.00, 1978.00, 1980.00, 1982.00, 1984.00, 1986.00, 1988.00, 1990.00, 1992.00, 1994.00, 1996.00, 1998.00, 2000.00, 2002.00, 2004.00, 2006.00, 2008.00, 2010.00, 2012.00, 2014.00, 2016.00, 2018.00, 2020.00, 2022.00, 2024.00, 2026.00, 2028.00, 2030.00, 2032.00, 2034.00, 2036.00, 2038.00, 2040.00, 2042.00, 2044.00, 2046.00, 2048.00, 2050.00, 2052.00, 2054.00, 2056.00, 2058.00, 2060.00, 2062.00, 2064.00, 2066.00, 2068.00, 2070.00, 2072.00, 2074.00, 2076.00, 2078.00, 2080.00, 2082.00, 2084.00, 2086.00, 2088.00, 2090.00, 2092.00, 2094.00, 2096.00, 2098.00, 2100.00, 2102.00, 2104.00, 2106.00, 2108.00, 2110.00, 2112.00, 2114.00, 2116.00, 2118.00, 2120.00, 2122.00, 2124.00, 2126.00, 2128.00, 2130.00, 2132.00, 2134.00, 2136.00, 2138.00, 2140.00, 2142.00, 2144.00, 2146.00, 2148.00, 2150.00, 2152.00, 2154.00, 2156.00, 2158.00, 2160.00, 2162.00, 2164.00, 2166.00, 2168.00, 2170.00, 2172.00, 2174.00, 2176.00, 2178.00, 2180.00, 2182.00, 2184.00, 2186.00, 2188.00, 2190.00, 2192.00, 2194.00, 2196.00, 2198.00, 2200.00, 2202.00, 2204.00, 2206.00, 2208.00, 2210.00, 2212.00, 2214.00, 2216.00, 2218.00, 2220.00, 2222.00, 2224.00, 2226.00, 2228.00, 2230.00, 2232.00, 2234.00, 2236.00, 2238.00, 2240.00, 2242.00, 2244.00, 2246.00, 2248.00, 2250.00, 2252.00, 2254.00, 2256.00, 2258.00, 2260.00, 2262.00, 2264.00, 2266.00, 2268.00, 2270.00, 2272.00, 2274.00, 2276.00, 2278.00, 2280.00, 2282.00, 2284.00, 2286.00, 2288.00, 2290.00, 2292.00, 2294.00, 2296.00, 2298.00, 2300.00, 2302.00, 2304.00, 2306.00, 2308.00, 2310.00, 2312.00, 2314.00, 2316.00, 2318.00, 2320.00, 2322.00, 2324.00, 2326.00, 2328.00, 2330.00, 2332.00, 2334.00, 2336.00, 2338.00, 2340.00, 2342.00, 2344.00, 2346.00, 2348.00, 2350.00, 2352.00, 2354.00, 2356.00, 2358.00, 2360.00, 2362.00, 2364.00, 2366.00, 2368.00, 2370.00, 2372.00, 2374.00, 2376.00, 2378.00, 2380.00, 2382.00, 2384.00, 2386.00, 2388.00, 2390.00, 2392.00, 2394.00, 2396.00, 2398.00, 2400.00, 2402.00, 2404.00, 2406.00, 2408.00, 2410.00, 2412.00, 2414.00, 2416.00, 2418.00, 2420.00, 2422.00, 2424.00, 2426.00, 2428.00, 2430.00, 2432.00, 2434.00, 2436.00, 2438.00, 2440.00, 2442.00, 2444.00, 2446.00, 2448.00, 2450.00, 2452.00, 2454.00, 2456.00, 2458.00, 2460.00, 2462.00, 2464.00, 2466.00, 2468.00, 2470.00, 2472.00, 2474.00, 2476.00, 2478.00, 2480.00, 2482.00, 2484.00, 2486.00, 2488.00, 2490.00, 2492.00, 2494.00, 2496.00, 2498.00, 2500.00, 2502.00, 2504.00, 2506.00, 2508.00, 2510.00, 2512.00, 2514.00, 2516.00, 2518.00, 2520.00, 2522.00, 2524.00, 2526.00, 2528.00, 2530.00, 2532.00, 2534.00, 2536.00, 2538.00, 2540.00, 2542.00, 2544.00, 2546.00, 2548.00, 2550.00, 2552.00, 2554.00, 2556.00, 2558.00, 2560.00, 2562.00, 2564.00, 2566.00, 2568.00, 2570.00, 2572.00, 2574.00, 2576.00, 2578.00, 2580.00, 2582.00, 2584.00, 2586.00, 2588.00, 2590.00, 2592.00, 2594.00, 2596.00, 2598.00, 2600.00, 2602.00, 2604.00, 2606.00, 2608.00, 2610.00, 2612.00, 2614.00, 2616.00, 2618.00, 2620.00, 2622.00, 2624.00, 2626.00, 2628.00, 2630.00, 2632.00, 2634.00, 2636.00, 2638.00, 2640.00, 2642.00, 2644.00, 2646.00, 2648.00, 2650.00, 2652.00, 2654.00, 2656.00, 2658.00, 2660.00,

	<p><i>En matière de respect des prescriptions réglementaires pour la protection de l'environnement.</i></p> <p>Le réservoir de Fond Masson sera édifié selon le respect des règles de construction et règle parasismique. L'ouvrage sera construit en tout respectant l'intégration paysagère de la zone.</p>														
Résultats escomptés (livrables attendus, cibles visées, etc...)	La construction de ce nouveau réservoir de 2 000 m ³ permettra à terme d'augmenter la capacité de stockage et de sécuriser la distribution en eau potable des abonnés du secteur.														
Indicateurs de suivi et/ou d'évaluation (permettant de garantir la bonne réalisation de l'opération)	<p>Notification du marché – OS de démarrage des travaux - Réalisation effective et réception du réservoir</p> <p>Amélioration de la distribution en eau potable du secteur en période de crise.</p>														
Montant opération HT (avec détail par postes de dépenses - ex : études, travaux, etc...) TOUS les postes de dépenses permettant l'opérationnalité du projet doivent être inclus dans la demande (raccordement SME ou autres...)	<p>L'estimation financière de cette opération se décompose comme suit :</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Etudes préalables (SPS-Géotechniques-levé topo-détection réseaux-controleur technique)</td><td style="padding: 5px; text-align: right;">45 000,00 €</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Travaux</td><td style="padding: 5px; text-align: right;">1 700 000,00 €</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Maîtrise d'œuvre</td><td style="padding: 5px; text-align: right;">54 000,00 €</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px; border-top: 1px solid black;">TOTAL</td><td style="padding: 5px; text-align: right; border-top: 1px solid black;">1 799 000,00 €</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px; height: 20px;"></td><td style="padding: 5px; height: 20px;"></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px; height: 20px;"></td><td style="padding: 5px; height: 20px;"></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px; height: 20px;"></td><td style="padding: 5px; height: 20px;"></td></tr> </table> <p>Ce qui correspond à un montant total prévisionnel de 1 799 000 € HT.</p>	Etudes préalables (SPS-Géotechniques-levé topo-détection réseaux-controleur technique)	45 000,00 €	Travaux	1 700 000,00 €	Maîtrise d'œuvre	54 000,00 €	TOTAL	1 799 000,00 €						
Etudes préalables (SPS-Géotechniques-levé topo-détection réseaux-controleur technique)	45 000,00 €														
Travaux	1 700 000,00 €														
Maîtrise d'œuvre	54 000,00 €														
TOTAL	1 799 000,00 €														
Degré de maturité technique et administrative du projet	Foncier :	<input type="checkbox"/> En cours d'acquisition	<input checked="" type="checkbox"/> Acquis												
	Autorisations administratives nécessaires :														
		<input type="checkbox"/> En cours de préparation	<input type="checkbox"/> Demande déposée	<input type="checkbox"/> Autorisation obtenue											
	- Permis de construire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
	- Autorisation de défrichement de la parcelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
	<i>Préciser les éventuelles difficultés en matière d'autorisations administratives :</i>														

Échéancier prévisionnel	Prévisionnel Commande publique			
	<ul style="list-style-type: none"> - Date de lancement de consultation : juillet 2021 - Durée de la consultation : 6 semaines 			
	Calendrier prévisionnel			
	<ul style="list-style-type: none"> - Date de démarrage des travaux : octobre 2021 - Date d'achèvement des travaux : octobre 2022 - Date de mise en service de l'équipement : octobre 2022 			
Réalisation prévisionnelle des dépenses HT				
Année N (2021) :	Année N+1 (2022) :	Année N+2 (2023) :	Année N+3 (2024) :	
54 000 €	1 745 000 € € €	
(... %)	(...%)	(...%)	(...%)	

I / FICHE OPERATION

Intitulé de l'opération	Construction d'un réservoir de 1 500 m³ à Morne Pitault
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)
Commune(s) concernée(s)	Commune de DUCOS
Contexte / Historique	<p>Sur la commune de Ducas, l'alimentation en eau potable des quartiers situés dans le nord-est du territoire, à savoir Fond d'Or, Fond Savane, Fond d'Orange, Morne Vert, la Cadeau, Bois Neuf et la Saint-Pierre est sensible.</p> <p>En effet, ces quartiers sont alimentés par deux réservoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊕ -le réservoir de Morne Vert : (vol : 150 m³, radier : 87m NGM) alimenté gravitairement et distribuant de l'eau pour 978 foyers au moyen de 14 km de conduites. ⊕ -Le réservoir de Morne Privat ; (vol : 150 m³, radier 164m NGM) alimenté par reprise de pompage depuis le réservoir de Morne Vert et distribuant de l'eau pour 39 foyers au moyen de 2,3 km de canalisations. <p>Les perturbations dans la distribution ont pour origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les constructions publiques et privées réalisées à des planchers altimétriques proches du réservoir (Morne Vert, Bois Neuf), - Les difficultés d'alimentation du réservoir de Morne Vert en période de crise, amplifiées par sa faible autonomie (une analyse des bilans hebdomadaires indique un transit quotidien de 400 m³ pour une capacité de stockage de 300 m³) 
	<p>Rattachement de l'opération à la mise en œuvre des documents de planification stratégique : <i>(Programme de mesures du SDAGE, schémas directeurs, documents d'urbanisme, contrats.... – actions à préciser)</i></p> <p>Cette opération est inscrite au contrat de progrès 2019-2023 de l'Espace Sud et participera à une sécurisation et optimisation de la capacité de stockage prévue dans le SDAGE 2016-2021.</p>

Description de l'opération et objectifs poursuivis	<p>L'Espace Sud envisage de procéder à la construction d'un nouveau réservoir d'une capacité de 1 500 m³ au Morne Pitault, sur le territoire de la commune de Ducos, ce qui permettrait à environ 1 000 abonnés de disposer d'environ 3 jours de stockage.</p> <p>Le choix du terrain d'emprise de ce réservoir a été fait sur le Morne Pitault dans le but de privilégier une côte altimétrique similaire à celle du réservoir actuel de Morne Carette.</p> <p>L'alimentation de la station de pompage à y associer se fera par raccordement sur la canalisation d'adduction DN 400.</p> <p>Le réseau de distribution du futur réservoir sera alors maillé à celui de Morne Carette dans le but de sécuriser le service aux abonnés de la zone.</p> <p>Le réservoir de Morne Vert sera alors abandonné et remplacé par un surpresseur à vitesse variable en vue de remplacer le réservoir de Morne Privat.</p>
Intérêts et enjeux (environnemental ou autres)	<p><i>En matière de service rendu à l'usager.</i></p> <p>Actuellement les abonnés situés dans le nord-est de la commune Ducos sont alimentés par 2 réservoirs de 150 m³. Ce faible volume de stockage de permet pas d'apporter une autonomie de stockage suffisant. Si une difficulté survient sur l'approvisionnement du réservoir, les abonnés devront faire face à des manques d'eau récurrents.</p> <p>D'ailleurs une analyse des bilans hebdomadaires indique un transit minimal quotidien de 400 m³ d'eau pour une capacité de stockage de 300 m³. Les réservoirs actuels ne répondent plus aux besoins de la population concernée.</p> <p>Ainsi, la construction d'un nouveau réservoir permettra de pallier à ses insuffisances et de pérenniser la distribution en eau des abonnés de la zone.</p> <p>De plus, durant la période de sécheresses 2019 et 2020, les premiers réservoirs du sud à montrer des signes d'insuffisances sont les réservoirs de Morne Vert et Morne Privat.</p>
	<p><i>En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement.</i></p> <p>Il est envisagé la mise en hors services des réservoirs de Morne Vert et de Morne Privat au profit du réservoir de Morne Pitault. Ce qui permettrait une meilleure gestion des volumes distribués et des coûts de fonctionnement optimiser sur un seul réservoir d'une plus grande capacité.</p>
	<p><i>En matière de respect des prescriptions réglementaires pour la protection de l'environnement.</i></p> <p>Le réservoir de Morne Pitault sera édifié selon le respect des règles de construction et règle parassismique.</p>
Résultats escomptés (livrables attendus, cibles visées, etc...)	<p>La construction de ce nouveau réservoir de 1500 m³ permettra à terme d'augmenter la capacité de stockage et de sécuriser la distribution en eau potable des abonnés de la ville de Ducos.</p>

Montant opération HT (avec détail par postes de dépenses - ex : études, travaux, etc...)	<p>L'estimation financière hors taxes de cette opération se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre : 114 770,00 € HT - Etude de sol estimé à : 20 000,00 €HT - CSPS estimé à : 8 000,00 €HT - Contrôle technique : 16 875,00 €HT <p>Ce qui correspond à un montant total prévisionnel de 2 300 000 € HT.</p>																																																																																														
Maturité du projet	<p>Etat d'avancement de l'opération : La phase étude a été attribuée au bureau d'études EGIS EAU. A ce jour, l'opération est en phase DCE</p> <p>Maîtrise foncière : La maîtrise du foncier est envisagée par accord amiable, un accord de principe avec le propriétaire a été réalisé.</p>																																																																																														
Echéancier prévisionnel	<p>Prévisionnel Commande publique</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="10">Construction du réservoir de 1 500m3 Morne Pitault</th> </tr> <tr> <th>déc-21</th><th>janv-22</th><th>févr-22</th><th>mars-22</th><th>avr-22</th><th>mai-22</th><th>juin-22</th><th>juil-22</th><th>août-22</th><th>sept-22</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td></tr> <tr> <td style="background-color: #f2e0bd;"></td><td style="background-color: #f2e0bd;"></td><td style="background-color: #f2e0bd;"></td><td style="background-color: #f2e0bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td></tr> <tr> <td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td></tr> <tr> <td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td></tr> <tr> <td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td></tr> <tr> <td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td></tr> <tr> <td style="background-color: #4f81bd;"></td><td style="background-color: #4f81bd;"></td></tr> </tbody> </table> <p>  Finalisation des études Appels d'offres travaux Analyse des offres, délais de purges et notification du titulaire Démarrage effectif </p> <p>Calendrier prévisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de démarrage des travaux : mai 2022 - Durée des travaux : 1 an - Date d'achèvement des travaux : mai 2023 <p>Réalisation prévisionnelle des dépenses HT</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Année N+1 (2021) :</td><td style="width: 50%;">Année N+2 (2022) :</td></tr> <tr> <td>1 000 000 € (...%)</td><td>1 300 000 € (...%)</td></tr> </table>	Construction du réservoir de 1 500m3 Morne Pitault										déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22																																																																							Année N+1 (2021) :	Année N+2 (2022) :	1 000 000 € (...%)	1 300 000 € (...%)
Construction du réservoir de 1 500m3 Morne Pitault																																																																																															
déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22																																																																																						
Année N+1 (2021) :	Année N+2 (2022) :																																																																																														
1 000 000 € (...%)	1 300 000 € (...%)																																																																																														

II / PLAN DE FINANCEMENT

[partie à renseigner par le service GPRF]

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

COFINANCEUR	Montant HT	(%)
...	€	%
...	€	%
ESPACE SUD	€	%
TOTAL	€	%

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE L'ESPACE SUD****DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

.....

Direction de l'ECOLOGIE
Service Milieux Naturels et Energie
Affaire suivie par : **Guy GENEVIEVE et Sabine MIKART**

FICHE OPERATION

Intitulé de l'opération	Réalisation du Plan intercommunal de sauvegarde de la CAESM
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique - CAESM
Communes concernées	Territoire de la CAESM
Contexte / Historique	<p>La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 Août 2004 (article abrogé remplacé par l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure) ainsi que le décret d'application du 13 Septembre 2005 ont rendu le Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) obligatoires dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un « Plan particulier d'intervention » (PPI).</p> <p>Depuis, les communes de Martinique ont élaboré chacune leur PCS. La multiplicité de ces plans entraîne donc une multiplicité de procédures, d'actions et aussi d'organisations.</p> <p>Aussi, les élus de l'Espace Sud proposent la mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) à l'échelle du territoire communautaire.</p> <p>Le PICS est désormais obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde en application de l'article L. 731-3 LOI n° 2021-1520 du 25 novembre 2021</p>
Description de l'opération	<p>La démarche, basée sur la coopération et la collaboration des communes, a pour objectif d'harmoniser et de mutualiser les moyens et compétences à disposition.</p> <p>De ce projet pourra naître une conception communautaire de sécurité civile pour faciliter l'interaction entre communes et aussi envisager la résilience du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none">- Apporter un soutien aux 12 communes de l'Espace Sud dans la réalisation ou la mise à jour de chaque PCS/DICRIM et leur maintien opérationnel (Accompagner la CAESM de l'animation du réseau des communes, apporter un soutien à l'élaboration PCS/DICRIM des 12 communes, définir les moyens à mutualiser en période de crise, définir la stratégie d'accompagnement de la CAESM ;- Accompagner l'EPCI dans la construction ou la mise à jour de son plan de gestion de crise interne- Elaborer la stratégie de communication et de sensibilisation pour l'EPCI et les 12 communes du territoire.
Objectifs poursuivis	Favoriser une conception communautaire de sécurité civile pour faciliter l'interaction entre communes et aussi envisager la résilience du territoire

Type d'action :	Action de prévention contre les risques majeurs
Intérêts et enjeux	<u>Permettre une meilleure lecture de la vulnérabilité du territoire et réaliser des actions de préservation et de sensibilisation</u>
Résultats attendus (livrables attendus, cibles, ...)	Rapports étayés et illustrés Stratégie d'accompagnement Cartographie des risques par communes, des zones sensibles, des aménagements. Plan de gestion de crise, plan particulier de mise en sureté. Stratégie de communication sur les 12 communes du territoire.
Indicateurs de suivi ou d'évaluation (permettant de garantir la bonne réalisation de l'opération)	
Impact du projet (mesure de l'impact et des améliorations générées par la projet sur les agents ou les citoyens, efficacité et efficience, économies éventuelles)	Organiser la résilience du territoire face à une crise majeure.
Composition de l'équipe projet	Chef du projet : Guy GENEVIEVE L'agent en charge du suivi administratif : Cheffe du service Gestion Pluriannuelle et Recherches de Financement : Myriam BONNARD
Propension à la diffusion (nombre d'utilisateurs cible)	
Modèle économique d'extension à d'autres territoires (propriété intellectuelle, accès éventuel au code open source, ...)	

Calendrier et échéancier de réalisation de l'opération

La durée indicative de l'opération est desix..... mois à compter de la date de signature de la convention par l'ensemble des parties.

Tâches	2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Tâche 1 : Lancement de la consultation								
Tâche 2 : Démarrage de l'opération								
Tâche 3 : Réalisation et présentation du tome 1								
Tâche 4 : Réalisation et présentation du tome 2								
Tâche 5 : Réalisation et présentation du tome 3								
Tâche 4 : date de fin de l'opération et dernière réunion								

a) **Calendrier prévisionnel de réalisation des actions :**

- Date prévisionnelle de lancement de la consultation :
- Date de démarrage de l'opération : Janvier 2022
- Date d'achèvement de l'opération : Décembre 2022

b) **Calendrier prévisionnel de réalisation des dépenses :**

<u>Année N+1 (2022-2023):</u>
.....50 000..... €
HT (%)

Coût et Plan de financement**Coût global de la prestation :**

Elle s'élève à euros
(.....€).

Les postes de dépenses se décomposent comme suit :

Postes de dépenses	Coût HT
Tâche 1 :	€
Tâche 2 :	€
Tâche 3 :	€
Tâche 4 :	€
Gestion de projet	€

Plan de financement :

Le plan de financement prévisionnel de cette action se représente de la façon suivante :

Financeur	Montant	Taux
Etat – ODE		
CTM		
DAC		
CAESM		
TOTAL	€	100%

Etat d'avancement

Opération non commencé



Fiche projet /Construction d'un bureau d'information touristique (BIT) au Vauclin

Orientation stratégique n°	Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique EPCI
Description de l'action	<p>Le bureau d'information touristique tel qu'il existe aujourd'hui sis rue Collignon au bourg du Vauclin manque de visibilité et ne dispose pas suffisamment de parkings aux abords et d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Fort de ce constat, la ville du Vauclin a souhaité mettre gracieusement à la disposition de la CAESM un terrain communal afin d'y transférer le BIT.</p> <p>La parcelle identifiée et cadastrée B 1042 a une superficie de 122 m² et longe le boulevard Landa au front de mer du Vauclin.</p> <p>Les besoins exprimés pour la réalisation du BIT de 74 m² de superficies utiles (SU) comprennent les installations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Espace d'accueil (accueil physique, espace d'information, présentoirs et emplacements pour totems et mobilier incorporant tablettes/écrans d'ordinateurs proposant un service numérique présentant des offres nautiques et touristiques) : 14 m² (SU),- 2 bureaux (postes pour 2 agents) : 22 m² (SU),- 1 salle de réunion : 20 m² (SU),- Sanitaires (H/F et PMR) : 12 m² (SU),- Local serveur : 2 m² (SU),- Local ménage : 4 m² (SU).
Partenaires	
Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 394 940,00 € TTC - Travaux : 292 950,00 € TTC, - Etudes (MOE, contrôle technique, CSPS) : 56 420,00 € TTC, - Etudes de risques (Cf. au PPRN Martinique) : 21 700,00 € TTC, - Etudes complémentaires (Topo/géotechnique, etc.) : 23 870,00 € TTC.
Plan de financement	PO FEDER 2021-2027
Calendrier prévisionnel	Second trimestre 2022 Etudes topo/géotechniques Etudes de risques Lancement de la consultation de MOE en MAPA Troisième trimestre 2022 Attribution du marché de MOE Démarrage des missions de MOE, CT, CSPS pour une durée

	<p>prévisionnelle de 24 mois.</p> <p>Premier trimestre 2023</p> <p>Lancement de l'appel d'offres travaux</p> <p>Second trimestre 2023</p> <p>Attribution des marchés des travaux après procédure de mise en concurrence</p> <p>Troisième trimestre 2023</p> <p>Démarrage des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Projet d'aménagement du sentier de Grande randonnée (G.R)

CRTE XX

Orientation stratégique n°	Valorisation des espaces naturels à des fins de développement touristique
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Maître d'œuvre	Comité de Randonnée Pédestre de la Martinique Association loi 1901
Description de l'action	délibération du 22 juillet 2021 : validation du tracé de 180 km de sentiers sur les 12 communes. Création d'un itinéraire de grande randonnée pédestre à vocation sportive ludique et touristiques Profiter de cette création pour développer de nouvelles propositions de séjours en itinérance basées sur les patrimoines historiques et naturels (OTI)
Partenaires	Comité de la randonnée pédestre de Martinique : homologation du tracé Les 12 communes Signature de convention de passage avec les propriétaires fonciers concernés Office de Tourisme Intercommunal : développement offres d'hébergement, de visites et valorisation de produits touristiques sur l'itinéraire
Coût prévisionnel HT	Marché de maîtrise d'œuvre : 60 000 € Marché de travaux : 600000 €
Plan de financement	PO FEDER 2021-2027 OU PO FEADER 2021-2027 INTERREG 75% - Programme ODYSSEA
Calendrier	Définition de la compétence par la CAESM : juin 2022 Passation d'un marché de conception réalisation : septembre 2022 Dernier trimestre signature des conventions de passage de novembre 2022 à décembre 2025

	démarrage des travaux en janvier 2022- fin décembre 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km aménagés



Aménagement des abords du site du Moulin de Val et construction d'un Bureau d'Information Touristique (BIT) à Sainte-Anne

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>En 2014, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique a ouvert au public le Moulin de Val d'Or à SAINTE-ANNE suite aux travaux de réhabilitation, élément phare de cette ancienne habitation sucrière.</p> <p>Plusieurs études ont ensuite été menées notamment, les études de faisabilité technique et économique (phase 1), la programmation muséographique /fonctionnelle/paysagère du projet d'aménagement de la seconde tranche pour la mise en valeur (en phase 2), la conception, la réalisation ainsi que l'animation et la gestion du site de Val d'Or (phase 3). Dans ce projet une place importante est donnée aux nouvelles technologies dans la scénographie.</p> <p>Afin de permettre une meilleure exploitation du site, il s'agit de réaliser un lieu de vente des produits dérivés de la canne, du sucre et des produits artisanaux associés. Ce programme comprendra une boutique, un bureau d'information touristique (BIT) ainsi que la réalisation d'aires de stationnement paysager.</p>
Partenaires	Commune de Sainte-Anne
Coût prévisionnel	Etudes : 141 000,00 € Travaux : 880 000,00 € Coût prévisionnel total HT / 1 021 000,00 € HT
Plan de financement	PO FEDER ETAT/DETR
Calendrier	Etudes APS et APD achevées Démarrage des études PRO en novembre 2021 et achèvement en décembre 2021

	Démarrage des études ACT en janvier 2022 Démarrage des travaux en décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Date démarrage des travaux Date réception travaux



Animation et pilotage du Programme Petites Villes de Demain

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique social local
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Par délibération n°17/2021 en date du 18 mars 2021, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) a adhéré au programme « Petites Villes de Demain – PVD » associant ainsi les six villes lauréates à savoir Les Anses d'Arlet, les Trois Ilets constituant une polarité et les villes de Sainte Luce, de Saint esprit, du Vauclin et de Rivière Pilote constituant l'autre polarité. Les 3 piliers de ce programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) au bénéfice des villes lauréates représentent :</p> <ul style="list-style-type: none">- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 85 % à titre exceptionnel de deux (2) chefs de projet Petites Villes de Demain qui seront recrutés par l'Espace Sud ; chaque chef de projet sera affecté à un pôle de centralité- un appui pour renforcer les capacités à agir des collectivités en faveur des commerçants/artisans du cœur de ville grâce au recrutement d'un manager de centre ville,- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».
Partenaires	COMMUNES
Coût prévisionnel	Recrutement 2 chefs de projets : 132 000,00 € Recrutement manager de centre ville : 99 000,00 € (période de 2 ans) Coût prévisionnel : 231 000,00 €

Plan de financement	Manager de centre ville	99 000,00 €	Banque des Territoires (BDT)	40 000,00 €
	2 chefs de projets (PVD)	132 000,00 €	ANAH	60 000,00 €
			ANCT ET BDT	24 486,50 €
			ETAT	17 513,00 €
			CAESM	89 000,00 €
		231 000,00 €		231 000,00 €
Calendrier	Recrutement chef de projet : mars et avril 2022 Recrutement manager de centre ville :			
Indicateurs d'évaluation proposés	Date de recrutement effectif Elaboration programme actions			



Acquisition bornes numériques pour le Relais de Services Publics PLUS de l'Espace Sud

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Soutenir l'offre de soins afin de sortir le territoire de sa position de désert médical et renforcer l'inclusion sociale
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Ce projet déjà labellisé au titre de la seconde vague des Poles d'Excellence Rurale, fait aujourd'hui l'objet d'une deuxième phase. Il s'agit du «Relais Services Publics» ("PLUS" Pour les Usagers du Sud), un dispositif visant à réduire les inégalités des citoyens face à l'accès aux services, à l'information, aux droits et à la technologie liée au numérique. Il est composé d'un dispositif mobile (le guichet mobile) et d'un dispositif fixe (les bornes multimédia).</p> <p>Le guichet mobile est une structure légère et qualifiée de plusieurs animateurs chargés d'accueillir et d'orienter le public vers les services administratifs compétents, par le biais des nouvelles techniques de communication.</p> <p>Il s'agit d'une innovation sociale qui permet de lutter contre la fracture numérique et qui garantit aux administrés une information et des services de proximité. Les équipements au sein du véhicule sont de 3 ordinateurs permettant de la visio conférence dont 1 en consultation confidentiel. Par ailleurs pour les usagers plus habitués ainsi que pour permettre des ateliers d'initiation, 9 tablettes sont disponibles. L'ensemble du système est desservi par un portail simplifié qui rassemble l'ensemble des services publics de la e-administration, ce portail est disponible aussi sur les bornes publiques qui sont déjà implantées dans 4 communes. Le projet présenté ici consiste à déployer sur chacune des huit communes restantes du territoire, une borne d'information et d'enrichir le portail de la dimension touristique afin que les touristes soient aussi les utilisateurs de ces bornes accessibles 24h/24 dans l'espace public.</p>
Partenaires	PREFECTURE, CAISSE D'ALLOCATIONS

	FAMILIALES DE LA MARTINIQUE, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE, POLE EMPLOI
Coût prévisionnel	Acquisition 8 bornes : 256 620,00 € Installation abris et bornes : 48 800,00 € Développement applicatifs : 20 000,00 €
Plan de financement	PO FEDER 70% DSIL 20% CAESM 10%
Calendrier	Date achèvement travaux : 31/12/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'espaces ou d'outils créés facilitant l'accès aux services publics Nombre de connexions établies



Création d'un « réseau de Cases à pêche » pour diversifier les points de vente des produits de la mer

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre du colloque de la Pêche et de l'Aquaculture, différentes problématiques relatives à la commercialisation de la production de la pêche ont été soulevées : - Besoin de structuration et développement de la commercialisation - Manque à gagner dû à une désorganisation de la vente directe - Quasi inexistence des circuits de commercialisation - Besoin de mettre en place des logiques de stratégies commerciales - Forte concurrence des produits d'importation - Méconnaissance des normes d'hygiènes et de sécurité</p> <p>Les objectifs visés par la création d'un réseau de cases à pêche sont notamment de :</p> <p>Structurer et développer les réseaux de commercialisation (circuits courts) des produits de la filière,</p> <ul style="list-style-type: none">▶ augmenter la part du marché des produits locaux afin de lutter contre les produits d'importation,▶ augmenter le pouvoir d'achat des professionnels,▶ sensibiliser les marins-pêcheurs aux bonnes pratiques et obligations réglementaires afin de garantir la sécurité sanitaire des produits et leur qualité,▶ proposer au Territoire de nouvelles offres en matière de produits : frais, transformés (darnes, filets) et élaborés (produits cuisinés, produits fumés, rillettes,...) et investir

	<p>nouveau marché.</p> <p>Ce réseau comprendrait ainsi la création d'un point de vente innovant et attractif en faisant un lieu de passage touristique. Il sera composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un espace de vente et de dégustation des produits, - d'un espace à vocation touristique et pédagogique (espace ateliers culinaires, aquarium à vocation pédagogique,....) - d'un espace de 1ere transformation des produits (écaillage, découpe en darnes). Il est doté d'une micro unité de transformation des produits
Partenaires	Institutionnels : DAAF, IFREMER, Agence des 50 pas géométriques, CCIM, ADEPAM, COOPAQUAM, AFIPAM, Caisse des Dépôts, DIECCTE, CRPMEM, CTM, ...
Coût prévisionnel	<p>3 cases à pêche (François, les Anses d'Arlet, le Marin) – 1 765 000 € HT</p> <p>2 points relais (Sainte-Luce et Sainte-Anne) – 382 000,00 € HT</p> <p>2 unités de transformation et valorisation (Vauclin et les Anses d'Arlet) – 1 736 000,00 € HT</p> <p>Etudes - 195 000,00 € HT</p> <p>Coût total HT : 4 078 000,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>PO FEDER</p> <p>PO FEADER</p> <p>ETAT/DETR</p> <p>CAESM</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2022 -mise à disposition du foncier par les villes concernées - 2023 Lancement études de maîtrise d'œuvre et demandes d'autorisation - 2024 : démarrage travaux offres - 2025 : livraison des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Date de réception des équipements 2025



Projet Construction d'un complexe aquatique à Rivière-Salée

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Construction d'un complexe aquatique communautaire Vocation multiple (apprentissage de la natation, loisirs, détente, bien-être, restauration, événementiel prise en compte du handicap).</p> <p>Accueil de personnes « dites vulnérables » (bébés, très jeunes enfants, personnes (adultes et enfants) en situation de handicap (moteur et sensoriel), personnes âgées, femmes enceintes, etc.) avec la présence d'un bassin conçu sur mesure pour ce type de public.</p> <p>Cet ouvrage peut également faire office d'espace de refuge pour la population en cas d'évènement climatique et/ou géologique majeur</p>
Partenaires	Privés-scolaires-Europe- Etat- CTM
Coût prévisionnel	25 000 000 €
Plan de financement	CTM CNDS PO FEDER ?
Calendrier	<p>-Lancement de la consultation pour l'étude de faisabilité et de programmation (tranche ferme et AMO (suivi et attribution des marchés de MOE, de contrôle technique et OPC jusqu'à l'achèvement des travaux et période de garantie)</p> <p>-Notification du marché de l'étude de faisabilité au prestataire retenu 2nd semestre 2022</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Démarrage probable de l'étude faisabilité/programmation par OS (durée de l'étude 3 mois environ) 2nd semestre 2022 -Remise de l'étude de faisabilité 2nd semestre 2022 -Présentation et validation de l'étude par le maître d'ouvrage (commission, CC...) Dernier trimestre 2022 -Démarrage de la tranche conditionnelle en mars 2023 - lancement procédure de concours de maîtrise d'œuvre 1er trimestre 2023 -Remise des pièces par l'AMO pour le lancement du concours de MOE 1er trimestre 2023 - Lancement de la consultation du concours de MOE 1er trimestre 2023 -Remise des pièces par l'AMO pour le lancement de la consultation « mission de contrôle technique (CT) » 1er trimestre 2023 -Lancement de la consultation « mission de CT » 1er semestre 2023 -Remise par l'AMO du rapport d'analyse des candidatures en phase présélection du concours de MOE 2nd trimestre 2023 -Présentation par l'AMO du rapport d'analyse des candidatures au jury de concours Juin-juillet 2023 -Notification du marché de contrôle technique au candidat retenu 2nd semestre 2023 -Remise des esquisses par les candidats présélectionnés 2nd semestre 2023 -Remise du rapport d'analyse des esquisses par l'AMO Dernier trimestre 2023 -Remise en observations du CT en phases esquisses Dernier trimestre 2023 -Présentation par l'AMO du rapport d'analyse des
--	---

	<p>esquisses au jury de concours 1er trimestre 2024</p> <p>-Notification du marché de MOE au candidat lauréat 1er trimestre 2024</p> <p>-Lancement de la consultation « Mission OPC » 1er trimestre 2024</p> <p>-Démarrage des études de MOE (APS/APD/PRO/ACT etc.) par le lauréat du concours pour une durée de 5 mois environ auxquelles seront associées les missions de CSPS et OPC 1er semestre 2024</p> <p>-Dépôt de demande de permis de construire 1er semestre 2024</p> <p>-Délivrance du permis de construire 2nd semestre 2024</p> <p>-Remise des DCE travaux Dernier trimestre 024</p> <p>-Lancement de la consultation pour travaux Dernier trimestre 2024</p> <p>-Notification des marchés travaux 1er semestre 2025</p> <p>-Démarrage prévisionnel des travaux par OS pour 18 mois 1er semestre 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Travaux de pose de compteurs de sectorisation sur le territoire de l'Espace Sud – phase 2 (90 compteurs)

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>Dans une perspective de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, l'Espace Sud souhaite mettre en place une sectorisation de son réseau de distribution. Le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable s'étend sur près de 1 345 km, aussi la mise en œuvre de la sectorisation consiste à diviser le réseau en plusieurs sous-réseaux pour lesquels les volumes d'eau potable seront mesurés de façon permanente ou ponctuelle.</p> <p>Grâce à la sectorisation, certains indicateurs de performance du réseau pourront être calculés par secteur et sous-secteur tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le rendement de réseau<input type="checkbox"/> Le ration d'exploitation<input type="checkbox"/> L'indice linéaire de perte (nombre de mètre cube d'eau perdu par kilomètre de réseau et par jour)<input type="checkbox"/> L'indice de perte par abonné (nombre de mètre cube d'eau perdu par abonné et par jour)<input type="checkbox"/> L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) <p>L'Espace Sud a ainsi programmé la pose de 90 compteurs de sectorisation qui seront répartis sur les communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rivièr Salée,- Saint Esprit,- Sainte Luce,- Marin,- Vauclin,- Rivièr Pilote,- Sainte Anne,

	<p>- Robert</p> <p>L'ensemble des dispositifs devront être équipés d'un équipement de télésurveillance.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Etudes : 69 000,00 € HT Fourniture et pose compteurs : 1 881 000,00 € HT</p> <p>Coût prévisionnel total : 1 950 000,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>EUROPE / REACT EU (100%) : 1 889 634 € CAESM 0,00 €</p>
Calendrier	<p>Lancement de la consultation travaux : Mai 2022 Analyse d'offres : Juin-Juillet 2022 Démarrage des travaux : Septembre 2022 Achèvement des travaux : 30/03/2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de compteurs posés



Mise en place d'un parc de DCP géolocalisables-

Nouvelle génération

CRTE CAESM

Orientation stratégique n°	Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAESM EPCI
Description de l'action	<p>La pêche sur l'Espace Sud, constitue une de ses activités principales.</p> <p>Les DCP (dispositifs de concentration de poissons) concourent à la modernisation de celle-ci et à son efficience (gain de temps, économie de carburant..). Ils sont un outil essentiel au développement.</p> <p>L'Espace sud, en mai 2011, a posé les 2 premiers DCP géo localisables de Martinique.</p> <p>Ils ont assuré 60 % à 80% de la production de la pêche durant les périodes difficiles 2013-2014- 2015 (Source CRPMEM)</p> <p>Toutefois, ils subissent fortement les aléas climatiques et maritimes telles les houles, tempêtes, forts courants et viennent à rompre, dériver ou couler.</p> <p>Dans le cadre programme de recherche « MAGDELESA » conduit par l'IFREMER, une étude a permis d'analyser les causes de ruptures des DCP et fait des préconisations (techniques de conception, de pose, matériaux des dispositifs, ...).</p> <p>La CAESM a enrichi son expertise et son savoir-faire au regard de ces travaux conduits et de son expérience antérieure. Aussi, elle apporte une innovation technologique au projet et propose la réalisation de « DCP nouvelle génération ».</p> <p>Il est proposé la constitution d'un parc de 4 DCP géo</p>

	<p>localisables nouvelle génération qui pourront être implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sur la côte Caraïbe - 2 sur la côte Atlantique <p>Les principales innovations de ce projet portent sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La balise (portée, durée de vie plus importante, fréquence de transmission des données, un concept « objet connecté » facilitant l'utilisation par les marins pêcheurs, et un dispositif technique plus léger) - le dispositif d'ancrage qui sera amélioré afin d'empêcher la dérive des dispositifs, - la matière de la ligne de mouillage afin de prévenir des ruptures par coupure des hélices des navires, - les organisations à prévoir afin de permettre la récupération des DCP lorsqu'ils viendront à quitter leur cercle d'évitage (si coupure de la ligne d'amarrage et dérive). <p>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p>
Partenaires	IFREMER Direction de la Mer Marins-pêcheurs
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	PO FEAMP CTM ETAT
Calendrier	<p>2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges en vue de la sollicitation d'un AMO pour la formalisation du prototype - Lancement consultation / notification marché AMO - Demande d'AOT - Choix des balises - Validation du prototype - Rédaction cahier des charges Conception,

	<p>fabrication et mouillage de DCP nouvelle génération</p> <p>- Lancement marché Conception, fabrication et mouillage de DCP nouvelle génération</p> <p>2024</p> <p>- Suivi de la mise en œuvre projet de réalisation du parc de DCP</p> <p>- Mise en place marché d'entretien</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de dispositifs installés



Fiche projet/ Projet d'aménagement des terrains de Fonds Manöel au Diamant

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>L'Espace Sud propriétaire d'un terrain de 55 hectares regroupant 7 parcelles (C 118, C 119, C 121, C 375, C 382, C 285, C 113) situé à Fonds Manoël au Diamant, entend mener un projet global conciliant développement économique, préservation des espaces naturels et agricoles.</p> <p>L'étude réalisée par le groupement Ph. Villard/Terdev/Impact Mer/SAFEGE /Ricochin en 2018 a mis en évidence la nécessité de prendre en compte trois (3) volets dans l'aménagement de ce site :</p> <ul style="list-style-type: none">- Volet agriculture sur les terres de meilleure qualité : canne, jardins, pépinière, agriculture bio... ;- Volet traitement et valorisation des déchets : Le SMTVD (plateforme de tri des encombrants) et l'Espace Sud (installations du service collecte des déchets) ;- Volet Valorisation des espaces naturels et de la mangrove actuellement dégradée. <p>Le conseil communautaire du 01 avril 2021 a validé le choix du scénario d'aménagement consistant :</p> <ul style="list-style-type: none">- à regrouper les projets économiques au sud des terrains avec une voie de desserte traversant le site depuis la RD7 au nord à la voie d'accès aux installations de Céron au Sud (8 Hect environ);- à la mise en œuvre d'un projet agricole de remise en culture de terres en canne AOC et/ou un projet agricole de développement de l'agriculture biologique au nord de la parcelle (10 Hect environ). <p>Au-delà du territoire Sud, ces projets répondent parfaitement aux besoins exprimés au sein du Plan de Prévention et de traitement des déchets à l'échelle de la Martinique. Ils nécessitent un développement de la capacité de traitement et de valorisation actuelle en Martinique, qui pourrait trouver place à Fonds Manoël.</p> <p>Compte tenu des besoins urgents pour le service collecte des déchets, l'Espace sud souhaite réaliser sur ce site en 2022 un projet de modulaires, d'aires de lavage et d'aire d'avitaillement.</p>

Partenaires	<p>Ville du Diamant : En l'absence d'un Plan local d'urbanisme, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique.</p> <p>L'avis de la Commission Territoriale d'Aménagement Foncier (CTAF) est obligatoirement requis par le notaire en cas de cession.</p> <p>Toute demande de permis de construire sur ce site est soumise à l'avis conforme de la CDPENAF (c'est le cas du SMTVD qui a eu un avis favorable).</p>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses prévisionnelles d'investissement : 4 663 018€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> -AMO : 60 000€ HT -Travaux de voirie : 3 897 018€ HT -Moe : 267 000€ HT -Contrôle technique : 25 000€ HT -CSPS : 15 000€ HT -Etudes TOPO/GEOTECH : 18 000€ HT -Taxe procédure archéologie/ Défrichement : 7 000€ HT -Etudes environnementales (Loi s/l'eau...) : 90 000€ HT -Divers et aléas imprévus : 284 000€ HT
Plan de financement	<p>PO FEDER</p> <p>CTM</p> <p>ETAT/</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p> <p>Avril 2022 Elaboration du pré programme par le groupement sur la base du scénario validé par le Conseil Communautaire, remise en juin 2022.</p> <p>Septembre 2022 Lancement de la consultation (MAPA) pour les études environnementales</p> <p>Octobre 2022 Démarrage des études environnementales</p> <p>Décembre 2022 Remise des études environnementales, défrichement...</p> <p>Mars 2023 Lancement de la consultation de la MOE, CT en MAPA.</p> <p>Juin 2023 Attribution du marché de MOE.</p> <p>Septembre 2023 Démarrage des missions MOE, CT, SPS...pour une durée de 26 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Annexe 5 – Maquette financière

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Échéance	N°d e fich e	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part M0	Part Etat	Part Europe	Part CTM	Part ODE	Autres financeurs	Noms autres financeurs
OS 1 : Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local	Pas d'actions identifiées à ce jour	Pas d'actions identifiées à ce jour											
	Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire	Accompagnement des GAL (Groupe d'Action Locale) de Martinique à la modélisation et la mise en œuvre d'un projet de coopération LEADER visant le développement des circuits courts	déc-22	1	CAESM	12 889 €	1 933,34 €		10 955,58 €				
	Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'autonomie alimentaire	Soutien aux cantines scolaires de la CAESM pour la mise en œuvre de la loi EGALIM (Equilibre des relations commerciales dans le secteur agricole, une alimentation saine, durable et accessible à tous)	31/03/2023	2	CAESM	556 534 €		556 533,67 €					
OS 2 : Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire	Développer les mobilités douces et améliorer les réseaux de transports	Mise en place d'abribus sur le réseau de transport de la CAESM	30/06/2023	3	CAESM	1 262 143 €	252 428,60 €		820 393,40 €	189 321,00 €			
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Fourniture et pose de pré-localisateurs de fuites à postes fixes et équipement connexes sur le territoire de l'Espace Sud	31/12/2022	4	CAESM	1 220 750 €		1 220 750,00 €					
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de Renforcement et Renouvellement des réseaux d'eau potable - programme 2022	30/09/2022	5	CAESM	2 692 678 €		2 692 678,15 €					
OS 3 : Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population													

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Échéance	N°d e fiche	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part M0	Part Etat	Part Europe	Part CTM	Part ODE	Autres financeurs	Noms autres financeurs
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux pour l'amélioration de la performance des infrastructures d'eau potable	30/09/2023	6	CAESM	1 500 000 €					1 500 000,00 €		
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Etudes des infrastructures d'eau potable, modélisation des réseaux et schémas directeur et de distribution d'eau potable de la CAESM	avr-22	7	CAESM	550 000 €		275 000,00 €			275 000,00 €		
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de pose de compteurs de sectorisation sur le territoire de l'Espace Sud - phase 1 (70 compteurs)	mars-23	8	CAESM	1 200 000 €		1 200 000,00 €					
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Pose d'un surpresseur à Duprey (70 m3/h à 25 m HMT)	juin-22	9	CAESM	200 000 €		200 000,00 €					
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de renforcement de la distribution de Rivière Pilote, St Esprit et Vauclin- Opération Grand Boucan - I	mars-23	10	CAESM	1 630 000 €				1 630 000,00 €			
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Travaux de renforcement de la distribution de Rivière Pilote, St Esprit et Vauclin- Opération Grand Boucan - II	oct-22	11	CAESM	2 770 000 €		2 770 000,00 €					
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Opération groupée pour une meilleure gestion de la répartition de la pénurie de l'eau potable - vannes motorisées et modulation pression	30/03/2023	12	CAESM	880 000 €	380 000,00 €				500 000,00 €		
	Garantir un accès permanent et de qualité à l'eau potable	Sécurisation Pont Bailey de Rivière Blanche à Saint-Joseph - (accès à l'usine de Rivière Blanche)	déc-22	13	CAESM	660 000 €	112 200,00 €	415 800,00 €		132 000,00 €			

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Échéance	N° de fiche	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part M0	Part Etat	Part Europe	Part CTM	Part ODE	Autres financeurs	Noms autres financeurs
OS 4 : Protéger l'environnement et les ressources du territoire	Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne	AMI - Plan Logement d'abord- stratégie territoriale pour réduire le sans-abrisme et améliorer l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficultés / Mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord 2021/2022	août-23	14	CAESM	919 077 €	185 279,00 €	733 798,00 €					
	Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne	Etude / Accompagnement à l'élaboration du PLH (2021-2027) avec l'introduction d'une démarche de design des politiques publiques	déc-22	15	CAESM	94 725 €	18 945,00 €	75 780,00 €					
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les particuliers - DFAP (aides versées aux particuliers et animation)	31/12/2024	16	ODE	4 080 000 €	600 000,00 €					3 180 000,00 €	300 000,00 €
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Renforcement du réseau public ASS Rue Schoelcher - Raccordement ZAE Maupeou	déc.-22	17	CAESM	669 500 €		200 850,00 €		133 900,00 €	334 750,00 €		
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Travaux pour l'amélioration de la performance des infrastructures d'assainissement collectif	30/09/2023	18	CAESM	1 499 756 €					1 499 756,00 €		
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Travaux réhabilitation des réseaux d'assainissement -2021	30/10/2022	19	CAESM	3 900 000 €		3 900 000,00 €					

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Échéance	N°d e fich e	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part M0	Part Etat	Part Europe	Part CTM	Part ODE	Autres financeurs	Noms autres financeurs
	Mieux protéger la biodiversité, les habitats naturels et les ressources (en particulier l'eau)	Acquisition d'équipements mutualisés pour l'enlèvement des algues sargasses sur les communes du François, du Vauclin, du Diamant et de Sainte-Anne	juil-22	20	CAESM	1 372 500 €	137 251,00 €	686 249,00 €	549 000,00 €				
					Total CRTE V1	27 670 552 €	1 688 036,94 €	14 927 438,82 €	1 380 348,98 €	2 085 221,00 €	7 289 506,00 €	300 000,00 €	

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE (CAESM)
FORS- Recherche sociale

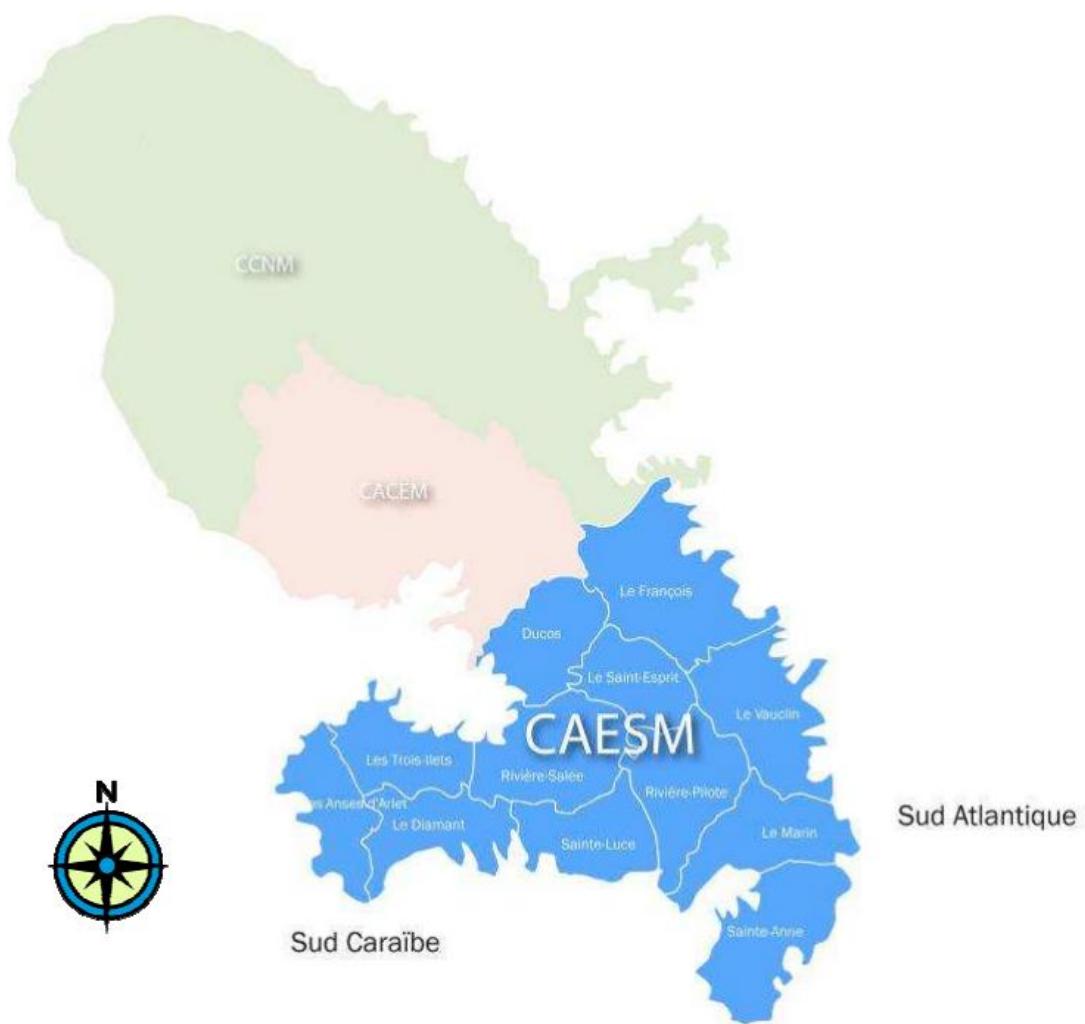


Table des matières

Résumé du diagnostic du territoire de la CAESM.....	p3
Introduction et présentation du territoire.....	p4
Axe 1 : Développement économique, numérique et agricole.....	p9
1. Diversifier le développement économique du territoire.....	p10
2. Une formation dans l'enseignement supérieur peu développée et très orientée vers certains domaines.....	p25
3. Le numérique, un enjeu stratégique local.....	p26
4. Une transformation agricole en cours qui renforce la démarche vers une indépendance alimentaire.....	p28
Axe 2 : Transition écologique, cohésion sociale et territoriale.....	p34
1. Des réseaux de transports saturés qui ne sont pas suffisamment compensées par des mobilités alternatives.....	p35
2. Un accès à l'eau et un réseau d'assainissement encore fragiles.....	p38
3. Un environnement particulièrement soumis aux risques naturels et des dispositions à renforcer en matière de réduction énergétique et de gestion des déchets.....	p48
4. Une construction de logements encore insuffisante, un besoin de soutien aux jeunes et d'un renforcement du maintien à domicile.....	p57
5. Une offre de santé qui doit renforcée.....	p60
6. Vers une cohésion sociale renforcée.....	p63
ANNEXES	
Annexe 1 : Tableau AFOM.....	p67
Annexe 2 : Proposition de plan d'actions du CRTE de l'Espace Sud.....	p69

Diagnostic du territoire de l'Espace Sud (CAESM)

La communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) regroupant les 12 communes du sud de la Martinique (Les Anses d'Arlet, Le Diamant, Ducas, Le Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Le Saint-Esprit, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Les Trois-Îlets et Le Vauclin) présente **des fragilités à plusieurs niveaux et dans divers domaines** :

- Un déséquilibre socio-démographique qui se caractérise par le vieillissement de la population, bien que ce phénomène soit moins marqué que dans d'autres zones du territoire martiniquais
- Un chômage élevé, particulièrement pour les jeunes et les femmes
- Une offre d'enseignement supérieur, et d'établissements de santé peu diversifiées
- La problématique de l'autonomie est insuffisamment prise en compte
- Un réseau de transports saturé et des mobilités douces peu structurées
- Un réseau d'eau potable et d'assainissement de faible qualité
- Une protection de l'environnement prise en état par les problématiques d'usage du foncier (notamment sur le littoral)
- Un déficit de construction de LS et un taux de vacance encore élevé

Les facteurs explicatifs de ces symptômes peuvent être appréhendés de la manière suivante :

- Des difficultés structurelles (économie, investissements locaux)
- Des difficultés de répartition des compétences concernant l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets
- Les effets de la crise sanitaire

Pourtant, l'Espace Sud dispose d'atouts et d'un potentiel important en matière de :

- Présence de plusieurs bassins d'emploi (2 des 6 zones d'emploi de la Martinique)
- Tourisme balnéaire
- Des orientations stratégiques présentes dans les documents de planification en matière de diversification économique, de protection et d'aménagement du littoral, de construction de logements et de réduction de la vacance
- Un niveau d'équipements et d'offre de service important

L'Espace Sud a mobilisé ses forces sur des projets structurants qui pourront orienter les efforts à venir :

- La revitalisation des centres et bourgs (Petites villes de demain)
- Travaux d'amélioration de l'accès à l'eau, assainissement, environnement (protection littoral, déchets) depuis la prise de compétence par l'EPCI
- Le logement et sa production sur le territoire depuis l'adoption de son PLH en 2013
- Le numérique comme levier d'accès aux services publics

La réussite de ce projet de territoire dépend de plusieurs éléments :

- 1° Une articulation fine du CRTE et des documents cadres du territoire martiniquais sur chacun des axes concernés
- 2° Une territorialisation du Plan de relance de la nouvelle mandature de la CTM en cohérence avec les projets structurants engagés de l'accord territorial de relance
- 3° Une cohérence accrue des modes et sources de financement de ces projets (entre les investissements de l'EPCI, les aides de l'Etat -de droit commun et spécifiques à la Martinique- et les aides européennes)

Présentation du territoire

Le territoire de la CAESM compte 115068 habitants en 2018 et s'étend sur 409 km². Les douze communes de l'Espace Sud connaissent une densité de la population faible (Anses d'Arlet, Sainte-Anne), moyenne (Le Diamant, Les Trois-Îlets, Le Vauclin) ou bien plus importante à l'image de Ducos, François, Rivière-Salée.

Liste des communes de l'intercommunalité

Nom	Code Insee	Gentilé	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Sainte-Luce (siège)	97227	Lucéens	28,02	9 487 (2019)	339
Les Anses-d'Arlet	97202	Arlésiens	25,92	3 494 (2019)	135
Le Diamant	97206	Diamantinois	27,34	5 511 (2019)	202
Ducos	97207	Ducosais	37,69	17 655 (2019)	468
Le François	97210	Franciscains	53,93	15 980 (2019)	296
Le Marin	97217	Marinois	31,54	8 751 (2019)	277
Rivière-Pilote	97220	Pilotins-du-Sud	35,78	11 877 (2019)	332
Rivière-Salée	97221	Saléens	39,38	11 874 (2019)	302
Saint-Esprit	97223	Spiritains	23,46	9 890 (2019)	422
Sainte-Anne	97226	Saintanais	38,42	4 444 (2019)	116
Les Trois-Îlets	97231	Iléens	28,6	7 242 (2019)	253
Le Vauclin	97232	Vauclinois	39,06	8 619 (2019)	221

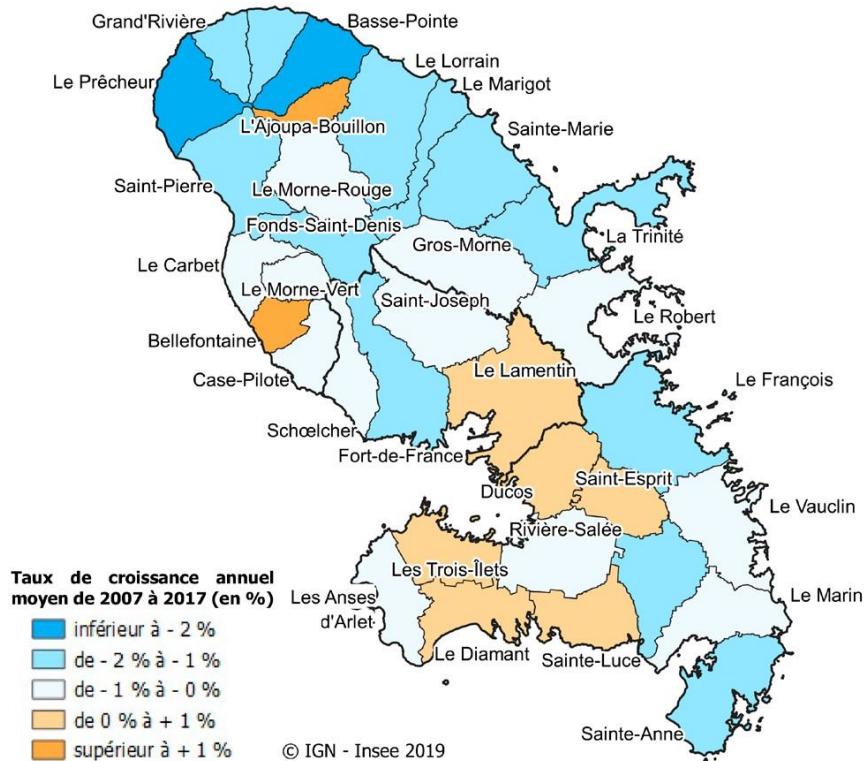
Le territoire Espace Sud, au niveau de son évolution démographique, est un territoire intermédiaire par rapport aux deux autres communautés d'agglomération (CACEM et Cap Nord), et globalement attire des familles plus jeunes et des actifs en raison de l'essor de l'économie touristique sur son territoire.

Population	CA de l'Espace Sud de la Martinique (249720053)
Population en 2018	115 068
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2018	281,2
Superficie en 2018, en km ²	409,1
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	-0,8
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %</i>	0,2
<i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %</i>	-1,0
Nombre de ménages en 2018	50 938
<i>Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021</i>	
Naissances domiciliées en 2020	1 020
Décès domiciliés en 2020	1 058
<i>Avertissement : Contrairement aux autres données de cette page, le niveau France contient les données de Mayotte.</i>	
<i>Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2021</i>	

Entre 2013 et 2019, l'évolution de sa population est en nette diminution (- 0,7 % en moyenne par an), alors qu'elle était restée relativement stable sur la période précédente (- 0,1 % par an en moyenne entre 2008 et 2013). Le recul démographique s'accélère pour la commune du François (- 2,2 % annuel moyen entre 2013 et 2019 contre - 1,0 % entre 2008 et 2013). La baisse de la population est également marquée aux Anses-d'Arlet (- 1,9 % par an en moyenne) et au Diamant (- 1,6 %). Cependant, cette tendance est nouvelle pour ces communes qui gagnaient encore des habitants entre 2008 et 2013.

Trois communes de cette communauté d'agglomération résistent et enregistrent une hausse de leur population. Dans la commune la plus peuplée, Ducos (17 655 habitants), la population augmente de 0,6 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2019, comme dans la commune de Saint-Esprit. Enfin, Le Marin

enregistre une hausse de sa population de + 0,4 % par an en moyenne entre 2013 et 2019 après une baisse annuelle moyenne de - 0,9 % entre 2008 et 2013.



Globalement, ce vieillissement de la population s'accompagne d'une décroissance de celle-ci :

Évolution démographique du territoire

1967	1974	1982	1990	1999	2008	2013	2018
79 627	76 742	78 329	93 345	106 818	120 454	119 653	115 068

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2021.
(Source : Insee¹)

Toutefois, ce constat ne semble pas incompatible avec une croissance démographique comparativement au reste de la Martinique. Lors d'une étude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLH signé en 2013, le territoire a gagné près de 41 000 habitants supplémentaires depuis le recensement de 1982 contre un peu moins de 16 000 habitants dans la Communauté de Communes du Nord Martinique (CCNM) et un peu plus de 12 300 dans le Centre Martinique (CACEM).

Toutefois, à partir de 2008, ce constat s'inverse avec une baisse d'environ 5589 personnes entre 2008 et 2018. Seules les communes de Ducos, Saint Esprit et Sainte Luce connaissent une stabilité ou une augmentation sensible par rapport à 2013. A contrario, les communes de Trois-îlets et du Diamant connaissent un recul de leur population.

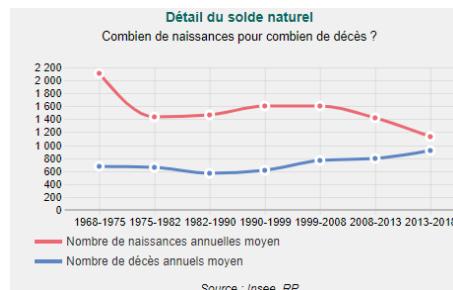
Nombre d'habitants

Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CA de l'Espace Sud de la Martinique	France
<u>Population au dernier recensement (habitants)</u>	115 068	66 732 538

Indicateurs	CA de l'Espace Sud de la Martinique	France
<u>Densité de population</u>	281,24	105,47
<u>(habitants au km²)</u>		

Source : Insee, RP – 2018



Le rythme démographique du territoire du Sud est fortement affaibli, avec un recul qui demeure encore légèrement inférieur à la moyenne de la Martinique.

En outre, l'Espace Sud concentre une grande part des jeunes retraités, caractéristique partagée avec le nord du territoire martiniquais. En effet, les personnes âgées de 60 à 74 ans sont globalement plus sur la commune de Sainte-Anne et dans le Nord, où elles constituent plus d'un quart de la population. Les personnes âgées de 60-74 ans sont par ailleurs relativement peu présentes sur la CAESM. Sur l'ensemble du territoire, les jeunes retraités représentent 18,8 % contre 12,1 % en 2008 de la population.

Indicateurs	CA de l'Espace Sud de la Martinique	France
<u>Variation annuelle de la population</u>	- 917	233 556
<u>(habitants)</u>		
<u>Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)</u>	- 1 132	28 099
<u>Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)</u>	215	205 458

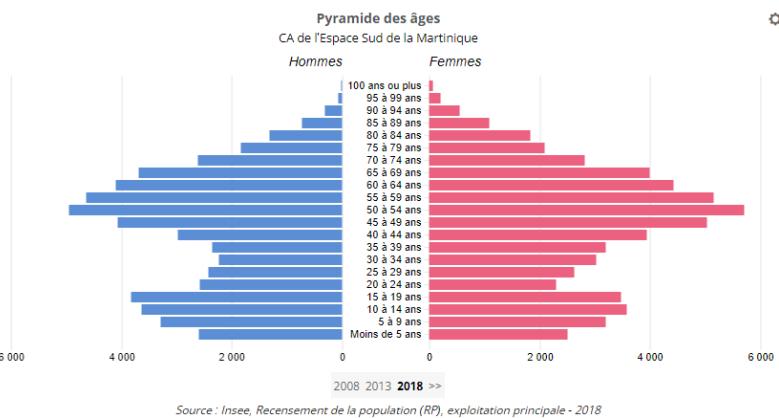
Source : Insee, RP - 2013-2018

La Martinique dans son ensemble a connu un solde migratoire négatif pendant les 1960 et 1970, principalement en raison de déplacements vers le territoire hexagonal. En 1980, une nette inflexion s'est produite. Le phénomène de départs importants a repris depuis le milieu des années 1990 et s'est accélérée récemment. Pour autant, ces départs, souvent de profils jeunes (âge 16-28 ans) sont de moins en moins compensés par les retours des adultes et seniors.

Depuis le début et milieu des années 1970, le Sud de la Martinique est caractérisé par un solde migratoire très élevé en Sud Caraïbe et relativement élevé en Sud Atlantique - Baie du Marin. Les taux de solde migratoire sont néanmoins moins élevés.

La pyramide des âges illustre ces classes creuses entre 20 et 40 ans. Les femmes et les personnes âgées de 45 à 69 ans sont les plus présentes sur le territoire de l'Espace Sud.

Si la taille des ménages se réduit également, elle rejoint la moyenne nationale passant de 3 en 1999 à 2 personnes environ par ménage en 2018.



En outre, le nombre de familles monoparentales augmente et dépasse de loin la moyenne de la France représentant 23% contre 9,9% des ménages.

Par ailleurs, les différences d'accessibilité ont été déterminantes pour influer et infléchir les choix d'installation tant des ménages que des entreprises.

Le poids démographique des bourgs représente moins de 25% de la population de l'Espace Sud, témoignant de la faible concentration des habitants sur le territoire. Cette répartition pose la question des centralités et d'une appréhension du territoire qui diffère de la traditionnelle distinction entre centre et périphéries rencontrée dans l'hexagone. En effet, les quartiers disposent parfois de leurs propres « centralités », ou plutôt de différents points de centralité qui peuvent constituer l'implantation d'une école, d'un terrain de sport, d'un lieu de culte ou d'un commerce de proximité généraliste. Les quartiers, essentiellement résidentiels, regroupent une diversité de situations. Certains quartiers sont très bien pourvus en équipements de proximité, sans toutefois être autonomes vis-à-vis des bourgs. Ces derniers disposent des principaux équipements et commerces et constituent de fait les centralités de l'armature urbaine interne à l'Espace Sud Martinique et ce malgré leur poids démographique minoritaire. D'autres quartiers sont quant à eux fort peu urbanisés ou dotés d'équipements de proximité.

Sur le plan économique, les douze communes de la CAESM sont regroupées autour de trois bassins de vie:

- Le bassin Centre-Sud organisé autour des communes de Ducos (commune la plus peuplée) et Rivièr-Salée, Le Diamant, les Trois-Ilets, (ces deux dernières communes formant les lieux attractifs du tourisme balnéaire en Martinique) et les Anses d'Arlet (place de forte concentration de l'activité de pêche sur le territoire)
- Le bassin Sud-Atlantique organisé autour du François, Le Vauclin (troisième commune par sa superficie avec un équipement portuaire de pêche de qualité) et du Saint-Esprit (seule commune non-littorale de l'Espace Sud)
- Le bassin Sud-Baie du Marin, agencé autour de la sous-préfecture du territoire (Le Marin) et rassemblant les communes de Sainte Anne, Rivièr-Pilote et Sainte-Luce représentant des hauts lieux du tourisme balnéaire, disposant de plaines agricoles et d'espaces naturels.

Leur surface est comparable (environ 3 100 hectares), dont seul s'écarte Le François (5 400 ha). La répartition de la population n'est pas uniforme et reste concentrée autour d'une valeur moyenne de 9 200 habitants sur onze des douze communes.

Chacune des douze communes dispose d'un niveau de base des équipements et services collectifs de proximité. Ces équipements sont diversifiés et concernent l'éducation primaire, la présence médico-sociale et le commerce de proximité. Enfin, chacune d'entre elles correspond, à degrés variables, à la

morphologie urbaine et spatiale très caractéristique du Sud (bourgs étendus, quartiers, espaces naturels et agricoles).

Le territoire du Sud présente un potentiel économique important au regard notamment des lieux de formation et de l'activité industrielle et culturelle. En outre, elle constitue le pôle touristique incontournable de l'île disposant des trois quarts de l'offre d'hébergement touristique et de 32 sites de baignades et plages.

Elle recense également de nombreux espaces naturels extrêmement riches en termes de biodiversité, notamment en milieux littoral et marin (mangroves, récifs coralliens, îlets...) qui occupent une grande partie du territoire.

Ce territoire se caractérise également par une agriculture diversifiée ainsi qu'une pêche artisanale.

Au cœur des trois bassins de vie de l'Espace Sud, six communes sont parties prenantes du Programme Petites villes de demain qui vise à revitaliser les centres-bourgs :

- Les Trois-Îlets, Les Anses d'Arlet
- Sainte-Luce, Le Vauclin, Saint-Esprit et Rivière-Pilote

Ces deux premières communes forment un pôle touristique de taille et les trois autres communes ont en outre démarré des travaux de revitalisation de leurs centres-bourgs avec l'Agence de développement durable d'urbanisme et d'aménagement de la Martinique (ADDUAM).

Axe I

Développement économique, numérique et agricole

1. Diversifier le développement économique du territoire

Composition de la population active

C'est la seule intercommunalité dont le nombre d'emplois progresse (0,6 % en moyenne par an entre 2006 et 2016). La population active occupée résidant dans l'EPCI augmente de 0,4 % par an sur la même période alors qu'elle diminue ailleurs en Martinique, montrant ainsi l'attractivité économique et résidentielle de l'Espace Sud de la Martinique.

Ce dynamisme économique de l'Espace Sud de la Martinique est porté par l'activité touristique. Entre 2006 et 2016, la croissance de l'emploi est plus forte dans les communes touristiques notamment Sainte-Luce, le Marin, le Diamant, et les Trois-Îlets.

La commune de Dacos bénéficie d'un effet de débordement de l'activité de l'agglomération foyalaise (de Fort-de France). Durant cette période, la population et l'emploi productif comme présentiel y ont fortement augmenté.

L'Espace Sud Martinique reste une intercommunalité résidentielle : seulement 58 % des actifs résidant y travaillent.

Les catégories socio-professionnelles les plus présentes sur le territoire du Sud de la Martinique sont par ordre décroissant : les employés, bien que connaissant une baisse importante (-18,2%) qui concerne l'ensemble de la France, les professions intermédiaires connaissant une baisse de 4 points, les ouvriers (15,8%, équivalent à la moyenne nationale), les cadres et professions intellectuelles supérieures et les artisans commerciaux/chefs d'entreprise (4,8%). Les agriculteurs sont les moins nombreux et leur proportion baisse entre 2008 et 2018. La pérennité du métier de pêcheur est également un enjeu fort.

Population active des 15-64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

	Actifs		Actifs occupés	
	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique
Ensemble	53 973	178 348	40 128	133 215
Agriculteurs exploitants	780	2 444	728	2 307
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4 268	12 241	3 907	11 115
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 887	14 274	3 719	13 753
Professions intermédiaires	10 494	36 361	8 942	31 282
Employés	19 056	62 608	14 176	46 854
Ouvriers	12 335	40 263	8 656	27 902

2008 2013 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2008

Population active des 15-64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

	Actifs		Actifs occupés	
	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique
Ensemble	51 487	166 272	39 762	127 649
Agriculteurs exploitants	642	1 950	604	1 809
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4 162	11 369	3 859	10 459
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 390	15 671	4 099	14 904
Professions intermédiaires	11 520	37 704	9 994	32 398
Employés	18 211	57 890	13 881	44 414
Ouvriers	10 287	33 561	7 325	23 666

2008 2013 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2018

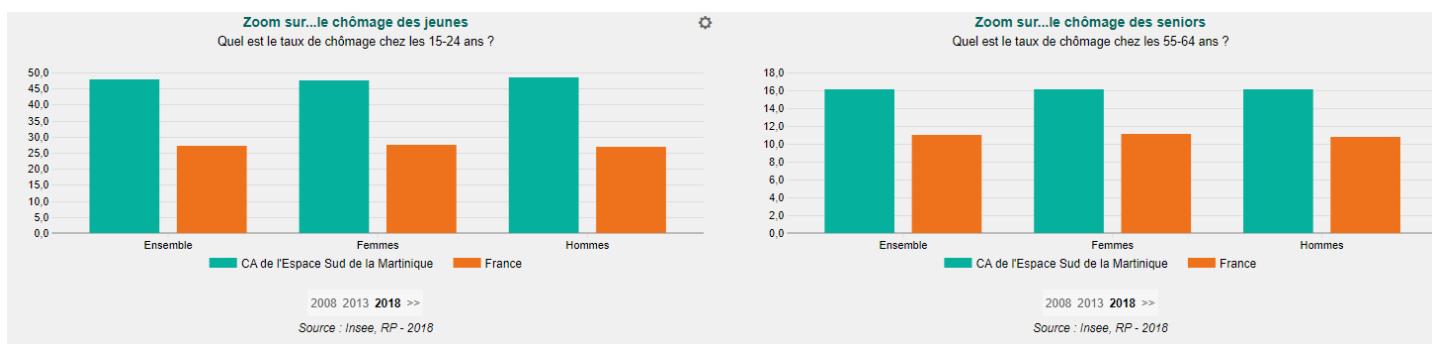
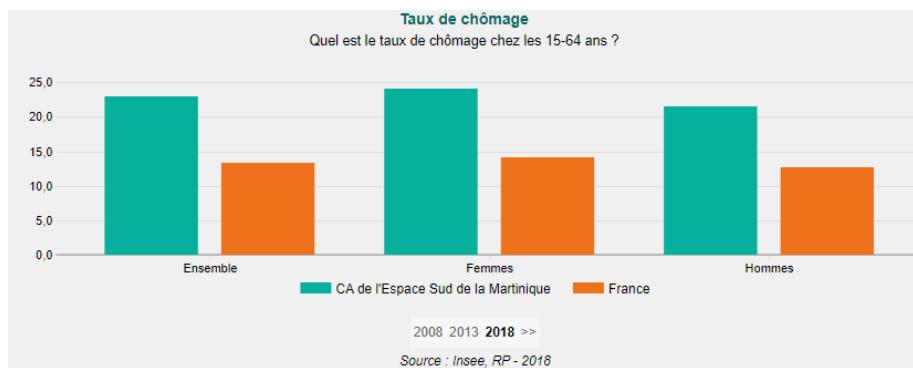
Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

Indicateurs	CA de l'Espace Sud de la Martinique	France
<u>Agriculteurs exploitants (points de %)</u>	1,2 ▲	0,8
<u>Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)</u>	4,3 ▲	3,2
<u>Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)</u>	0,4 ▼	3,8
<u>Employés (points de %)</u>	- 18,2 ▼	- 14,3
<u>Autres inactifs (points de %)</u>	- 0,5 ▲	- 5,5
<u>Professions intermédiaires (points de %)</u>	- 4,1 ▼	- 1,1
<u>Ouvriers (points de %)</u>	15,8	15,6
<u>Retraités (points de %)</u>	1,0 ▲	- 2,5

2008 2013 2018

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 - 2018

Le territoire du sud de la Martinique est confronté à un taux de chômage élevé supérieur à la moyenne nationale (22,9% contre 13% en 2018) avec une double problématique d'emploi des jeunes et des seniors (55-64 ans), supérieure à la moyenne nationale pour ces deux publics : le taux de chômage de 16,1% contre 48 % pour les 15-24 ans et 22 % pour les 25 -54 ans.



Structuration du tissu économique local

L'Espace Sud de la Martinique est caractérisé par une économie essentiellement tournée vers le tourisme, les commerces de proximité, et une part relativement faible de l'agriculture (4,1% en 2021) et de l'industrie (12,2% en 2021). De plus, ce sont essentiellement des petites et moyennes entreprises présentes sur le territoire, la présence de grandes entreprises étant relativement limitée (environ 15% en 2021).

Établissements	CA de l'Espace Sud de la Martinique (249720053)
Nombre d'établissements actifs fin 2018	2 778
Part de l'agriculture, en %	4,1
Part de l'industrie, en %	9,9
Part de la construction, en %	12,2
Part du commerce, transports et services divers, en %	61,2
<i>dont commerce et réparation automobile, en %</i>	20,8
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	12,7
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	73,4
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	15,7
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs	
<i>Source : Insee, Flores (Fichier L'Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021</i>	
<i>Avertissement : Les données sur les zones de moins de 1000 salariés ne sont pas renseignées.</i>	

Les services de proximité et les fonctions de distribution, qui regroupent les professionnels de la vente aux particuliers (petits commerçants, caissiers, boulanger...) sont caractéristiques des ZE touristiques. Ces métiers sont sur-représentés au sud de la Martinique. En particulier, les services de proximité concernent 15 % des emplois dans le Sud-Caraïbe et 18 % dans le Sud (contre 13 % dans les ZE touristiques françaises). Les fonctions de distribution rassemblent 7,0 % des emplois dans le Sud et 8,8 % des emplois dans le Sud-Caraïbe (contre 9,4 % dans les ZE touristiques en France).

La conjoncture économique de la Martinique fortement impactée par la covid-19 a entraîné des répercussions importantes sur la CAESM. Pendant les premiers confinements, l'activité a reculé de 20% en Martinique, coutant près de 3 points de croissance annuelle au territoire. La consommation des ménages a reculé de 27% en volume, et les investissements se sont contractés de 24% en 2021, bien que la baisse des revenus ait été contenue par l'augmentation des prestations sociales et le recours au chômage partiel.

En outre, la crise sanitaire s'est traduite par un choc d'ampleur variable selon les secteurs. Quatre secteurs ont été particulièrement impactés et nécessitent un accompagnement spécifique : le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques administratives et de soutien, la construction et le secteur-entreposage. En matière de tourisme, les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont été particulièrement touchés. Les effets de la crise se sont notamment traduits par une baisse des investissements des entreprises et une détérioration du marché de l'emploi.

De plus, la crise sanitaire a fragilisé la santé financière de l'Espace Sud, la baisse des recettes liées à l'octroi de mer et la taxe sur les carburants réduisent l'épargne brute des communes et leurs capacités de fonctionnement. Il faut veiller à ce que ces constats n'obèrent pas le développement des investissements publics locaux.

Au regard du développement économique et des grands équipements commerciaux les disparités entre les communes sont marquées. Deux types de communes se distinguent :

- D'une part, les communes qui bénéficient d'une bonne accessibilité et grande proximité vers/depuis l'agglomération foayaise. On peut penser à Ducos et Rivière-Salée, Le François desservi ; ainsi que Le Marin ville sous-préfecture qui représente le premier port de plaisance de la Martinique voire des Antilles.
- D'autre part, les huit autres communes qui s'efforcent de s'associer à cette dynamique économique relativement concentrée.

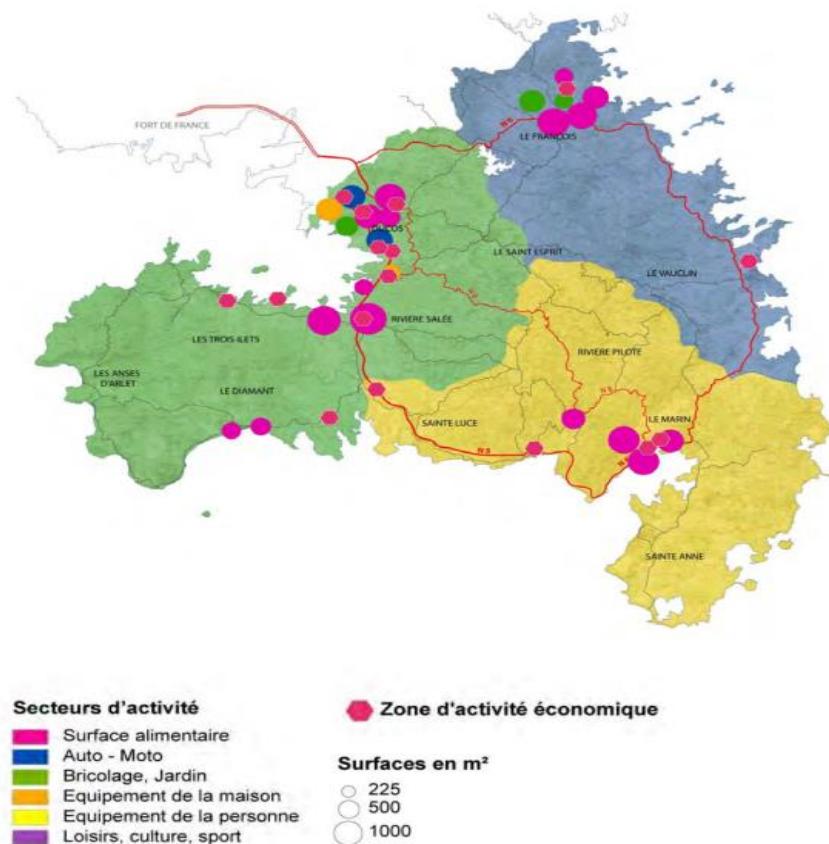
Cette subdivision en deux zones, définies par l'INSEE comme « zones d'emploi » a servi de base notamment au schéma d'aménagement régionale (SAR) pour la territorialisation de ses orientations d'aménagement et de développement dès les années 1990.

Plus spécifiquement, le territoire du Sud Atlantique - Baie du Marin est dans une situation de développement sensiblement moins avancé que son voisin du Sud-Caraïbe :

- En termes d'emploi avec en particulier un nombre de personnes âgées de 15 à 65 ans sans emploi supérieur en valeur absolue et en conséquence très supérieure en taux
- Concernant les revenu moyens et médians, ils sont inférieurs d'un quart
- Les variables sociales témoignent d'une population nettement plus âgée

Cette situation socio-économique peu favorable se révèle de manière plus précise dans la composition sectorielle du système productif de Sud Atlantique - Bain du Marin où le poids des secteurs « Industrie », « Construction » et « Commerces » est comparativement faible. Cette faiblesse du développement est moins marquée pour le secteur des « Services publics et Collectifs » ce qui témoigne de la présence de services publics de la proximité (fonction publique territoriale, éducation jusqu'au collège notamment) - et d'une volonté d'équité territoriale en Martinique.

LES BASSINS DE VIE ET LES POLES COMMERCIAUX ET D'ACTIVITES

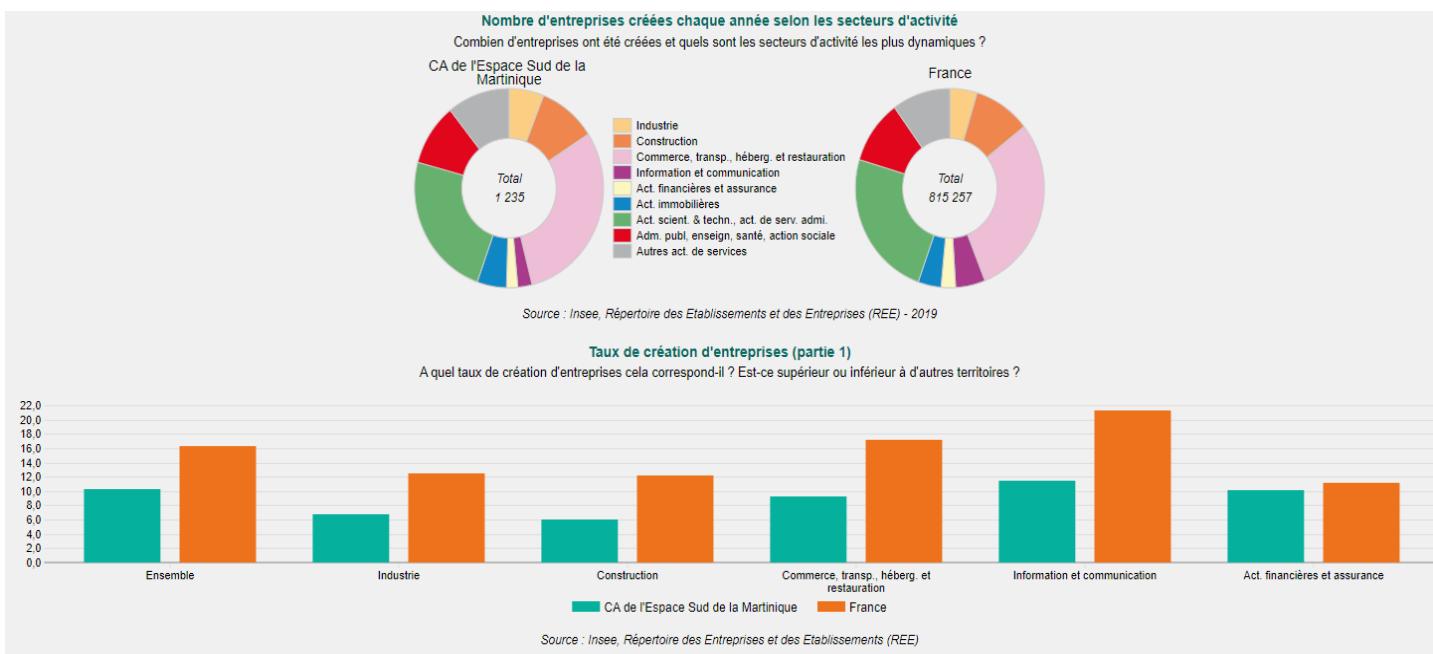


Source : Scot (2018)

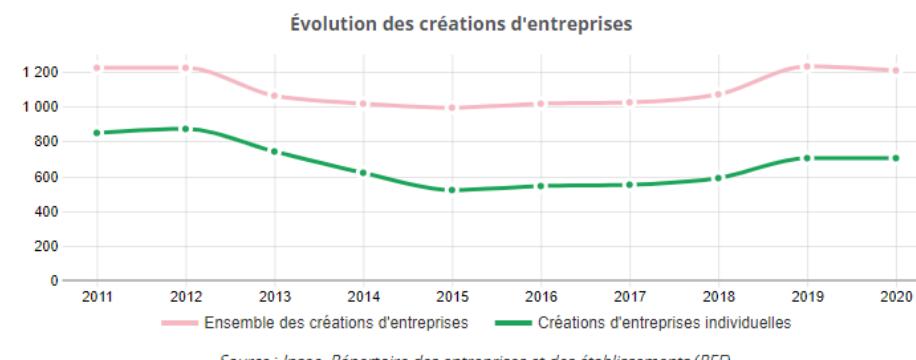
A l'échelle territoriale, l'Espace Sud est fortement relié à la CACEM qui concentre une grande partie de l'activité économique. De 1999 à 2007, période de croissance économique positive, l'emploi localisé a fortement augmenté dans le Sud Martinique. Depuis 2007, la stagnation prévaut malgré une hausse légère supérieure à la moyenne nationale puisque le taux d'évolution annuel moyen d'emploi était de 0.54 (contre 0.19) entre 2013 et 2018.

Le taux annuel de croissance des emplois localisés dans le Sud Martinique a été, entre 1999 et 2007, égal à 2,8 % avec respectivement 2 % en Sud Atlantique - Baie du Marin et 3,5 % en Sud Caraïbe ; soit un rythme de croissance sensiblement plus fort que dans l'ensemble de l'île.

Ce constat signifie que les emplois supplémentaires localisés dans le Sud Martinique ont représenté, sur la période qui s'étend de 1999 à 2007, le tiers du total martiniquais, dépassant ainsi légèrement son prorata de population (31 %) et fortement son prorata d'emplois localisés (21 %). Dans cette période de 8 ans qui a été une période de croissance forte en Martinique, le Sud a développé une base économique à un rythme sensiblement supérieur à celui de l'ensemble de l'île.



Le niveau de créations d'entreprises a augmenté sur la période 2015-2019 avec une légère inflexion à la baisse depuis, que l'épreuve de la crise sanitaire a accru pour certaines entreprises fragiles.

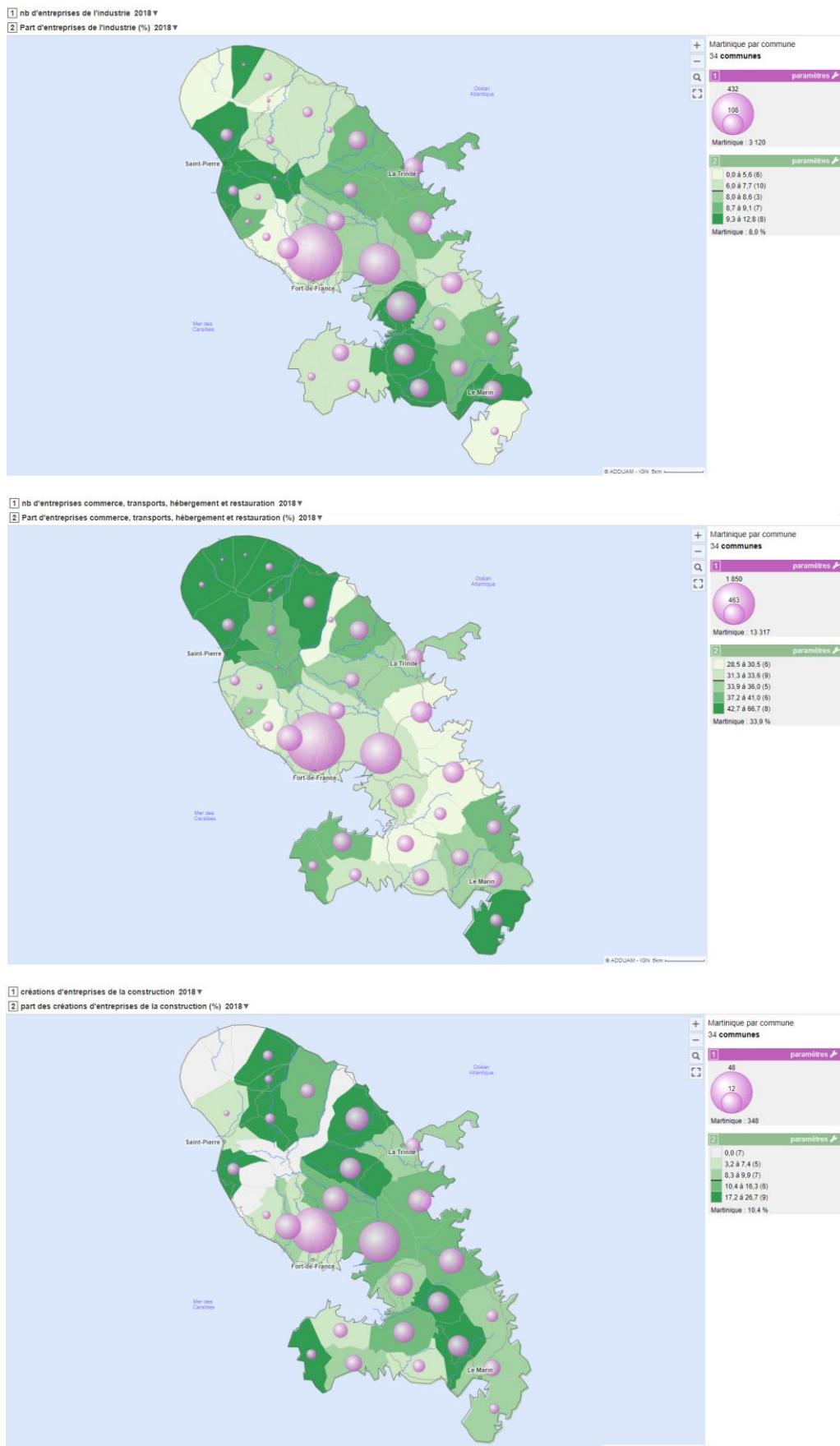


A l'échelle du territoire martiniquais, l'Espace Sud connaît un taux de création d'entreprises supérieur dans le domaine industriel, de la construction, des activités immobilières et des activités de services révélant des atouts indéniables.

	Créations d'entreprises en 2020 par secteur d'activité			
	Nombre	%	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique
	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	78	213	6,4	5,6
Construction	173	441	14,3	11,6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	335	1 120	27,7	29,6
Information et communication	33	113	2,7	3,0
Activités financières et d'assurance	17	74	1,4	2,0
Activités immobilières	90	239	7,4	6,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	240	862	19,8	22,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	126	435	10,4	11,5
Autres activités de services	118	289	9,8	7,6
Total	1 210	3 786	100,0	100,0

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - 2020
 Champ : activités marchandes hors agriculture.

Répartition sectorielle des créations d'entreprises sur le territoire de l'Espace Sud au regard du reste de la Martinique :



La CAESM développe un projet de construction d'un IPHE, un incubateur pépinière d'entreprises pour accompagner ces créations et garantir leur pérennité.

De plus, des projets de réhabilitation des zones communautaires sont en cours.

Des disparités dans l'offre commerciale

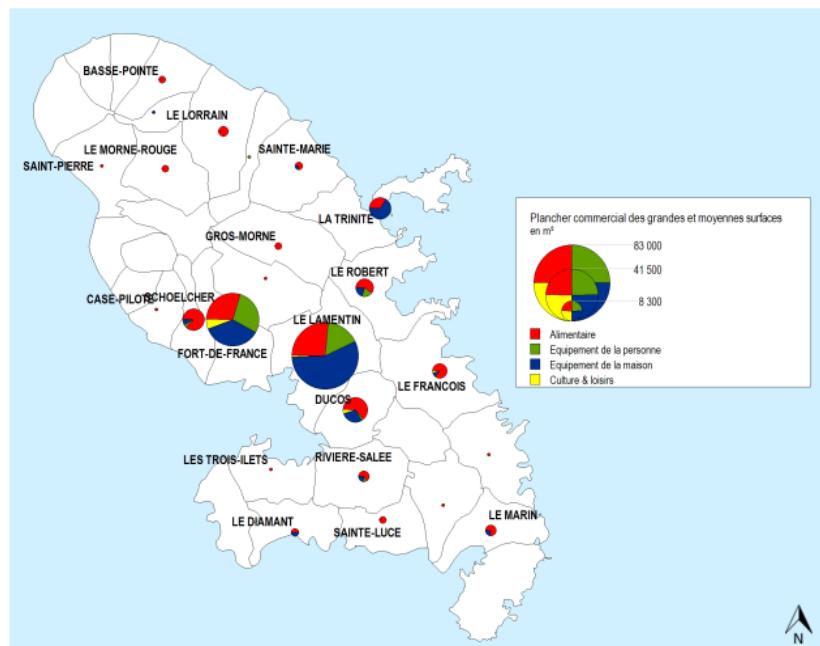
La Martinique concentre plus de 14 200 établissements commerciaux et de services en 2013. L'offre commerciale et de service reste stable depuis 2010 : on observe une évolution de + 1 % en 3 ans. Cependant, lorsque l'on observe l'évolution de l'offre commerciale uniquement, on constate une perte de 64 établissements commerciaux, soit une évolution de -1 % de l'offre commerciale depuis 2010 et principalement sur la CACEM (-2 %). Comme dans l'hexagone, la structure du tissu économique évolue au profit des établissements de services, induisant une perte de la vitalité commerciale des centralités dans les villes. En comparaison avec le reste des territoires d'Outre-Mer, la Martinique présente une densité commerciale équivalente, mais un taux de commercialité le plus bas. D'où l'importance des projets de revitalisation économique dans le cadre des Petites villes de demain et Action cœur de ville.

Bien que l'ensemble des communes dispose des équipements de proximité nécessaires à la vie quotidienne, on note une concentration des grands équipements et services à Ducos (commerce et ZAE), Rivièvre-Salée (commerce et ZAE), Le François (commerce et ZAE) et Le Marin (administration générale, commerce et infrastructures portuaires de plaisance).

L'offre commerciale de cette Communauté d'Agglomération est structurée autour des axes de circulation majeurs reliant ce territoire à la CAESM.

Seuls Le Marin et Trois-Îlets profitent d'un apport touristique, qui représente la moitié de son chiffre d'affaires, bénéficie d'une dynamique commerciale équivalente à des communes telles que Trinité ou le François.

FIGURE 33 : REPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE DE - DE 300M²



Source : Insee, 2013



Le territoire du Sud comprend au total, depuis les grandes et moyennes surfaces de plus de 300 m² jusqu'aux commerces de proximité, près de 2500 unités commerciales ; soit 25 % du total martiniquais. Ceci représente 5 points de moins que sa part de population et 8 points de moins que son référentiel en dépense commercialisable. Si les quartiers, et évidemment les bourgs sont relativement bien pourvus en commerces de proximité, l'offre en termes de grandes et moyennes surfaces n'est pas à la hauteur du poids du territoire en termes de potentiel de dépenses. En 2015, l'ensemble des « formats » commerciaux correspondant aux commerces de plus de 300 m² de surface de vente représentait 31 000 m², soit 15% du total martiniquais, essentiellement localisé au sein de quatre pôles commerciaux:

- A Ducas : Champigny, Cocotte et Génipa ;
- Au François : Usine ;
- Au Marin, notamment à Artimer ;
- A Rivière-Salée : Laugier

Par ailleurs, des supérettes d'une surface de 200 à 300 m² sont localisées au Diamant, au François et à Rivière-Pilote. En cohérence avec l'augmentation du potentiel de consommation, l'offre commerciale a logiquement augmenté de manière substantielle avec :

- L'ouverture en 2008 du centre commercial Genipa à Ducas qui ajoute ses 6000 m² de surface de vente (et ses 200 emplois).
- Le développement de la zone Artimer au Marin.
- L'ouverture du supermarché de Rivière-Pilote.

Toutefois, ce développement commercial souvent situés en périphérie entraîne des conséquences notables en matière d'étalement urbain, et d'atténuation de l'attractivité des centres bourgs.

L'Octroi de mer, un outil des collectivités à améliorer pour revenir à l'esprit de son principe directeur : la dynamisation du tissu productif local.

La Martinique est l'un des cinq départements et régions d'Outre-mer (DROM) régis par l'article 73 de la Constitution et soumis au principe d'identité législative, où l'octroi de mer est pratiqué et son fonctionnement est régi par la loi du 2 juillet 2004. Il s'agit d'un prélèvement fiscal qui s'applique aux importations et aux livraisons de biens, faites à titre onéreux par ceux qui exercent des activités de production.

Cette taxe répond à deux objectifs différents :

- 1/ Financer le fonctionnement des communs affectataires de l'essentiel du produit de l'octroi de mer, et des régions et collectivités territoriales uniques affectataires de la totalité de celui de l'octroi de mer régional.
- 2/ Soutenir le développement des économies ultra-marines, par une taxation plus élevée des importations que des productions locales.

Contrairement à la TVA, l'octroi de mer n'est pas transparent pour les opérateurs ; son impact sur les prix à la consommation ne peut pas être appréhendé par le consommateur.

Les problèmes soulevés par l'octroi de mer sont de trois ordres :

1/ Si l'octroi de mer constitue la principale ressource de fonctionnement des communes, celles-ci ne sont pas associées au pilotage des tarifs locaux, bien que les décisions régionales aient nécessairement un impact sur les ressources communales. Aucune trajectoire financière ni logique de maîtrise des dépenses publiques ne guide ces décisions régionales.

L'octroi de mer est piloté par la région ou la collectivité territoriale unique de manière discrétionnaire (tant au niveau de l'assiette que du taux), avec un contrôle limité de l'État.

Les communes sont exclues du processus décisionnel alors que l'octroi de mer constitue une de leurs ressources essentielles d'une part (selon les DROM entre 29 et 38 % de leurs ressources réelles de fonctionnement au titre de la dotation globale garantie –DGG- ; le solde éventuel restant est affecté au fonds régional pour le développement et l'emploi –FRDE-).

2/ L'efficacité économique du différentiel de taxation serait plus affirmée que démontrée dans les faits.

Les caractéristiques de l'octroi de mer dans chacun des DROM et son évolution à régime constant font apparaître des limites d'efficacité et des effets négatifs sur le pouvoir d'achat des ménages

3/ L'octroi de mer payé par l'État et les administrations de sécurité sociale s'apparente à des transferts financiers, en faveur des collectivités territoriales, dont le niveau est déterminé par les bénéficiaires (ils ne sont pas exonérés de l'octroi de mer, l'importation de biens concourant à leurs activités peut être imposée jusqu'à un taux de 60 % de leur valeur douanière). Concrètement, les administrations de sécurité sociale abondent le budget de fonctionnement des régions et des communes des DROM à hauteur de 63 M€ en 2018.

A cet égard, le Projet de loi de finances 2022 exonère d'octroi de mer les produits nécessaires à l'exercice de missions de service public (notamment régional et de santé)

Les perspectives de l'octroi de mer dépendent de la capacité à changer son régime actuel pour une distinction plus fine de l'objectif de soutien au développement économique des DROM de celui financier des collectivités territoriales.

Des conditions sont nécessaires à la réussite d'une réforme de l'octroi de mer :

1/ S'assurer que la réduction de la fiscalité sur la consommation se traduise par une baisse des prix à la consommation : A cet égard, l'Etat pourrait éventuellement développer un contrôle ou à minima un encadrement des marges des distributeurs et des prestataires de service et veiller à surveiller le prix de certains produits primaires en complément d'une intégration de produits locaux dans la liste des produits du BQP (établie par les préfets) pour voir la répercussion positive directe de l'octroi de mer sur la production locale ainsi que garantir un accompagnement particulier pour les produits locaux plus généralement.

2/ Garantir aux communes des ressources de fonctionnement, dont le niveau est moins dépendant des décisions régionales

Une volonté de dynamiser les ZAE et les centres-bourgs

Plusieurs projets structurants sont menés par la CAESM au niveau de 9 zones d'activités (sur une vingtaine) avec une démarche de gestion durable avec la mise aux normes ISO 14001.

Le programme « Petites Villes de demain » signé en décembre 2020 pour la période 2020-2026 entreprend un grand nombre de projets pour revitaliser les centres-villes :

-Anses d'Arlet : mise en place d'un éco-quartier à Anse Dufour, créations d'équipements sportifs, mise en œuvre OPAH, élargissement de l'offre de stationnement

-Trois-Îlets : aménagement de l'avenue de l'impératrice Joséphine, Place Gabriel Hayot, aménagement des équipements de la zone aéroportuaire de la marina de la pointe du bout + création de pontons (ports de plaisance)

-Saint-Esprit : lancement OPAH, mutualisation et végétalisation de parkings, réaménagement de la place des fêtes

-Vauclin : OPAH, protocole d'intervention foncière, création d'un parc urbain
Convention/partenariat avec l'Agence de développement durable d'urbanisme et d'aménagement de la Martinique (ADDUAM)

En parallèle, des projets d'aménagement sont en cours :

-Création d'une voie de désenclavement et aire de dépotage à Maupéou

- Aménagement du site de Fond man noël avec notamment voie de désenclavement (Sainte-Luce/Diamant)

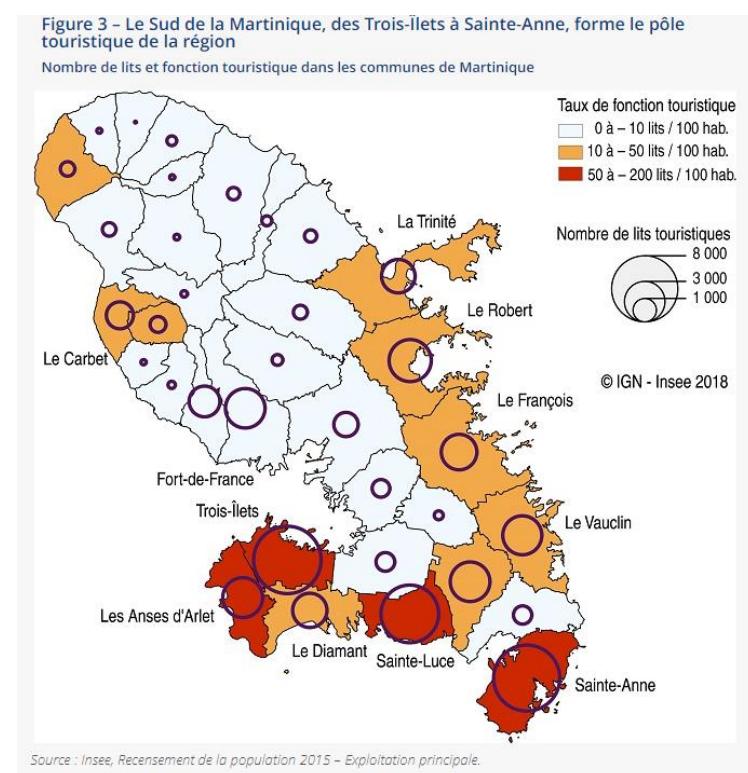
Le tourisme, un potentiel de développement économique à travers la trame bleue.

A défaut d'hébergement collectif, le territoire du sud de la Martinique accueille dans l'ensemble plus de la moitié des hôtels de la Martinique ce qui témoigne de la place du tourisme dans l'économie locale.

	Nombre et capacité des hôtels				
	Hôtels		Chambres		
	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique	
Ensemble	27	47	2 293	3 182	
1 étoile	1	1	11	11	
2 étoiles	2	4	61	92	
3 étoiles	7	14	1 050	1 620	
4 étoiles	5	7	583	695	
5 étoiles	1	1	15	15	
Non classé	11	20	573	749	

Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021

La commune des Trois-Îlets propose 8 300 lits dont 1 600 en hôtellerie. Sainte-Luce regroupe 6 100 lits dont 1 500 en hôtellerie et Sainte-Anne 8 000 dont 700 en hôtellerie. Le Diamant compte 500 lits en hôtellerie. L'est de la Martinique offre également des possibilités d'hébergements touristiques près du littoral atlantique. Les communes du Diamant, du Vauclin, du François et de Trinité disposent chacune de plus de 2 000 lits dont plus de 200 en hôtellerie. Par ailleurs, les Anses-d'Arlet, Rivière-Pilote et Le Robert comptent environ 3 000 lits touristiques, malgré l'absence d'hôtels. Fort-de-France et les communes voisines regroupent 5 500 lits touristiques incluant plus de 1 000 lits en hôtellerie répartis dans sept hôtels différents.



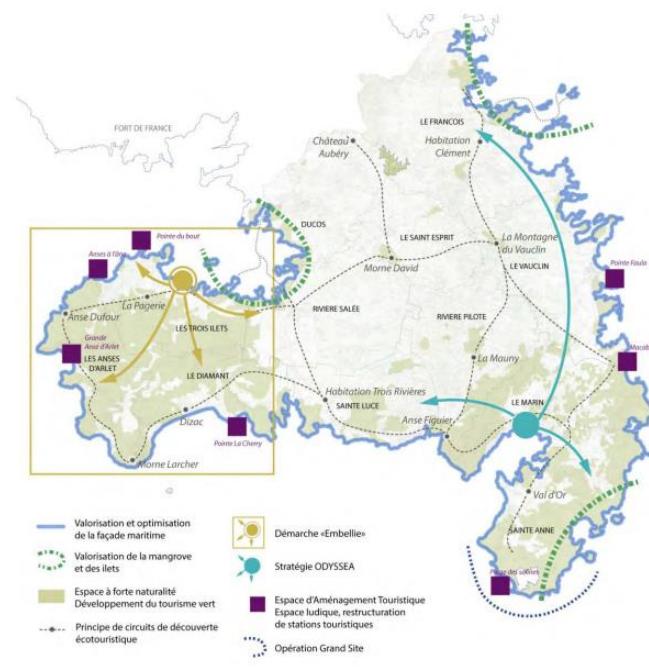
Source : Insee, Recensement de la population 2015 – Exploitation principale.

Le SCOT de l'Espace Sud a prévu un schéma d'optimisation touristique.

Le CCT 2019-2022 a fait de l'investissement dans les filières porteuses son second axe stratégique, en articulation avec les orientations du schéma territorial de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (STDEII) de la CTM ainsi que le Plan Biodiversité. A cet égard, la valorisation des ressources touristiques est un objectif fort de l'Espace Sud.

Concrètement, il s'agit de structurer l'offre autour de filières d'excellence (spiritourisme et valorisation du patrimoine gastronomique), améliorer la compétitivité de l'offre touristique pour faire face à un environnement concurrentiel local et international. A ce titre, **le site de l'Habitation Clément est celui qui enregistre la plus grande fréquentation touristique sur l'île** et la valorisation de sites remarquables comme les îlets du François participent à la diversification de l'offre touristique.

LES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE TOURISTIQUE



Source :ADUAM-DBW-TETRA

Des espaces d'aménagement touristique (EAT) sont particulièrement financés dans le Sud de la Martinique.

Le programme Petites villes de demain finance un certain nombre d'actions : la construction d'un centre multi-activités (Trois-Ilets), l'embellissement des devantures commerciales (Rivière-Pilote) la politique d'accompagnement des commerçants (Saint-Esprit) ; une signalétique touristique (Trois-Ilets) ; la réhabilitation du marché couvert de Rivière-Pilote inscrit à l'inventaire des monuments historiques ; un parcours d'interprétation aux Roches gravées à Sainte-Luce.

La CAESM a porté récemment un projet de réhabilitation du Moulin Val d'Or à Sainte Anne et souhaiterait le compléter par des aménagements touristiques (bureau d'information touristique...).

Au-delà du tourisme local, la coopération régionale est un véritable levier de développement pour le Sud comme l'illustrent les projets :

- Odyssea Caraïbes Blue Growth approuvé en 2018 pour créer et structurer un grand Itinéraire nautique international Mer et Terre en faveur de l'emploi, la pérennisation, la compétitivité et la création d'entreprises liées à la croissance bleue par la création d'un environnement propice au développement d'un courant d'affaire innovant pour les filières et le développement économique de la Caraïbe (chartes et modèles – Odyssea Protect – UNESCO – Conseil de l'Europe)
- Un projet de coopération avec le Bénin sur plusieurs volets (routes mémorielles...)
- La finalisation d'un projet avec Haïti (bourses précarité économique, coopération université Notre dame)
- Un partenariat avec le Canada en 2012 pour renforcer employabilité des jeunes

Le domaine de la pêche est marqué par une culture locale importante et des potentialités fortes

Le territoire de la CAESM dispose de :

- 52% de la flotte martiniquaise
- 53% des marins-pêcheurs
- 49% des spots de plongées
- Du 1^{er} port de plaisance de la Caraïbe au Marin

La filière maritime présente un potentiel important en termes d'innovation, de développement économique, de recherche. Elle offre des opportunités en matière d'halieutique, d'aquaculture, de transformation des produits.

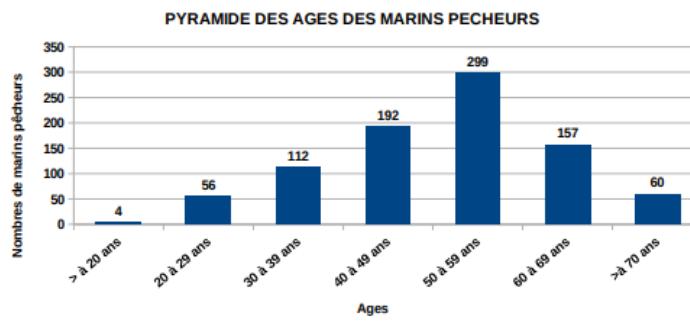
En matière de pêche professionnelle, la réglementation de la pêche professionnelle en Martinique est à présent encadrée par l'arrêté préfectoral du 25 avril 2019, complété par l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2019 réglementant la pêche des crustacés. Cette nouvelle réglementation vise à assurer la durabilité des activités de pêche ; le renforcement de la lutte contre le braconnage ; la préservation et la reconstitution de la biodiversité marine ; une meilleure gestion des ressources halieutiques.

Si en 2019, la flotte de pêche de Martinique compte un total de 782 navires, dont 605 navires armés, on constate en 10 ans une diminution de 30% de cette flotte, avec une baisse qui s'intensifie ces dernières années.

La flotte de pêche est constituée en majorité de navires de pêche non pontés de moins de 10 mètres âgés de 25 ans en moyenne. La nasse (ou casier) constitue l'engin le plus utilisé.

Au-delà de la flotte, il existe un manque d'information sur les besoins en infrastructures pour permettre la vente de poissons en sus des marchés à poissons existants.

On constate un vieillissement des marins-pêcheurs et une problématique d'attractivité du métier.



Sur les sept ports de pêche territoriaux de la Martinique, le Sud dispose de deux d'entre eux au Vauclin et au Marin.

La pêche se structure également autour de 20 Aménagements de Pêche d'Intérêt Territorial (APIT) que nous retrouvons également dans le Sud (qui dispose de 9 d'entre eux).

Les produits de la pêche locale sont écoulés exclusivement sur le marché local, très majoritairement en circuit court :

- vente directe aux particuliers ou aux restaurateurs : 70 %
- vente à des mareyeurs : 6 %
- vente à des revendeurs («marchandes») : 24 %

Néanmoins, la pollution est importante (en raison de la qualité relative de l'assainissement collectif, des sargasses et du chlordécone principalement sur la coté Atlantique).

Direction de la Mer de la Martinique – Monographie 2019 - 2020 | 16



Sur ce point, au regard de la demande sectorielle forte (notamment dans le domaine de l'aquaculture), un accompagnement de l'Etat est à l'œuvre avec un décret signé en décembre 2021 pour permettre l'attribution d'une aide exceptionnelle aux pêcheurs pour payer leur cotisation CSG/CRDS à partir d'un fonds de 1,5 million d'euros par an. Ce décret prévoit la mise en conformité, et l'appui au plan de désendettement pour revenir aux conditions d'éligibilité aux aides européennes ou au fonds de compensation des surcousts (en fonctionnement).

En outre, le plan IV Chlordécone finance un centre d'accompagnement administratif avec un guichet pour les aider à réaliser les démarches. L'objectif est double puisqu'il s'agit de créer les conditions pour déclencher les dispositifs d'aide publiques et favoriser la compétitivité du secteur. Ces aides s'inscrivent dans la continuité du Plan III qui a déjà permis de diversifier l'activité de la pêche et d'apporter une aide sociale à 58 marins-pêcheurs à l'échelle du territoire martiniquais (cessation d'activité en cas d'interdiction de la pêche par exemple qui concerne une large partie du littoral atlantique comme le montre la carte ci-dessous).

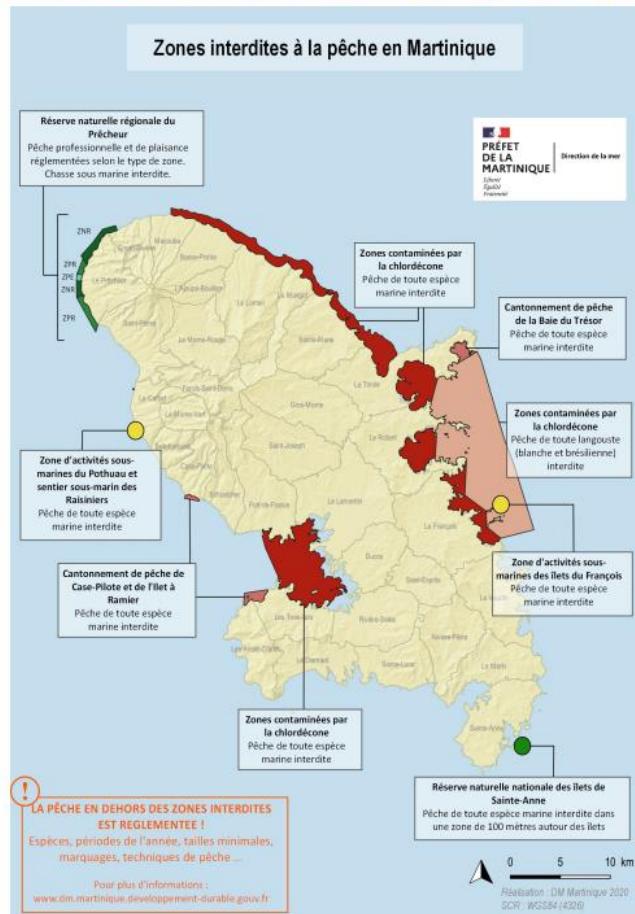
Le territoire de l'Espace Sud est ainsi confronté à des menaces en termes de protection et de pratique raisonnée de la pêche résultant de politiques intensives, du dérèglement climatique, de phénomène d'urbanisation et de contamination des eaux se déversant dans la mer. La pollution des espaces marins est particulièrement forte en raison du chlordécone qui a un impact sur la biodiversité. Le GEMAPI contient un volet sur l'espace maritime en sus des eaux, des lacs et rivières. En outre, une concurrence régionale prend en étau l'espace maritime et l'activité de la pêche.

La CAESM aborde l'espace maritime non seulement du point de vue de la mer mais également du littoral à travers une politique maritime intégrée (PMI). C'est d'autant plus important que 11 communes sur 12 sont sur le littoral.

Dans le prolongement des investissements Grands Ports maritimes du CPER 2015-2020, le CCT 2019-2022 reprend dans son objectif 3 Axe 12 (Investir dans les filières porteuses) :

- traitement des bateaux hors d'usage (BHU)
- développement des compétences maritimes avec la création d'une plateforme qui réunit les acteurs (entreprises bleues, recherche, innovation) avec un objectif de rayonnement régional
- mise en œuvre d'actions de promotion du nautisme

Ce plan couvre également le développement d'une flotte de nouvelle génération (report pêche au large en raison du chlordécone), professionnalisation des marins-pêcheurs, implantation de l'aquaculture. Ces efforts sont également soutenus par le STDEII qui prévoit notamment :



- Des DCP géolocalisables (outils de modernisation pour rationnaliser les captures et réaliser des économies de carburants)
- Projet de la mise en place de cases à pêches dédiés à la transformation de produits (enjeu du renouvellement du contrat de ruralité depuis 2018).

Toutefois, il est nécessaire de souligner que les pécheurs du sud comme ceux de l'ensemble de la Martinique traverse une crise inédite, la population des professionnels ayant diminué de moitié, du fait de l'interdiction de pêcher prononcée sur le littoral depuis 2019 (le Nord étant particulièrement touché), auquel est venu se superposer la crise du covid 19 qui a renforcé cette précarité.

L'enjeu n'est pas celui de la transition entre la pêche traditionnelle et la pêche professionnelle mais la pérennité de la profession en la sortant de la précarité.

Sur le plan de la montée en compétences des marins-pêcheurs, l'EPCI du sud a élaboré un diplôme (Certificat d'initiative locale -CIL) dorénavant à rayonnement national mais le besoin de diversification de l'activité des pécheurs nécessite de renforcer ces initiatives positives.

L'EPCI a relevé un éclatement de l'activité entre les villes et les autres parties du territoire qui suppose de développer une filière autour des villages de pêcheurs.

De plus, un projet de création d'une unité pilote en termes d'élevage d'oursins blancs (pour préserver les stocks, créer une ferme d'élevage) est en cours, sans trouver les financements afférents.

En matière de nautisme, des projets sont en cours pour les zones de mouillage afin de protéger les fonds marins, organiser l'amarrage et favoriser le développement économique.

Un complexe aquatique à Rivière Salée est également en projet.

Enjeux

Le développement du potentiel économique du Sud de la Martinique dépend de la revitalisation des centres-villes, de la diversification de l'offre commerciale, de la qualité de la trame bleue et de l'articulation avec les autres EPCI pour donner une cohérence territoriale.

Développer le tourisme durable, et faire de l'attrait du sud une ressource pour amplifier la transition écologique du territoire

La formation et la montée en compétences des pécheurs connaît des avancées à pérenniser tandis que les équipements de transformation de produits ne font pas l'objet de moyens suffisants

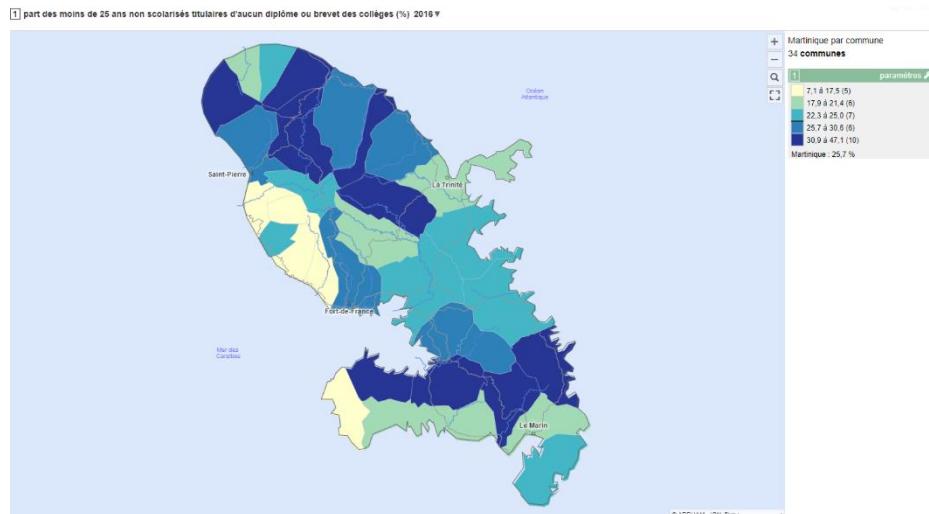
La valorisation du patrimoine maritime ne fait pas encore l'objet d'une stratégie territoriale organisée

2. Une formation dans l'enseignement supérieur peu développée et très orientées vers certains domaines

Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne nationale et connaît une baisse (22,1% des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés contre 30,7% pour la moyenne nationale).

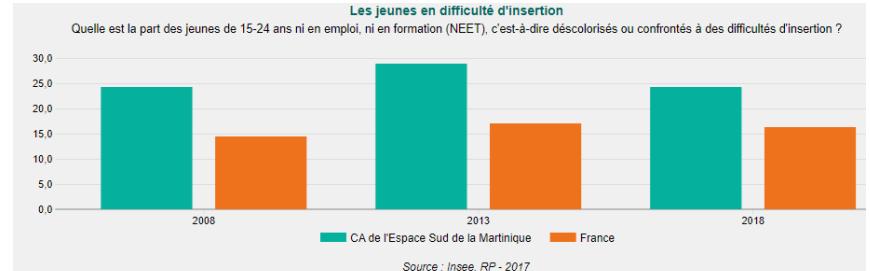
A l'échelle du territoire, l'Espace Sud connaît une faible concentration de l'offre d'enseignement supérieur, et une sur-représentation des filières techniques (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), malgré un taux de croissance des effectifs en augmentation ces dix dernières années.

En outre, la part des moins de 25 ans non scolarisés, titulaires d'aucun diplôme ou brevet des collèges en 2016 était particulièrement important dans les communes de Trois-Îlets, Rivière Salée, Le Marin et Le Vauclin.



Ainsi, le territoire du Sud de la Martinique connaît une part de jeunes éloignés de l'emploi élevée comparativement à la moyenne hexagonale (près de 25% en 2018 contre 19% environ) ce qui témoigne d'un besoin fort d'identification des publics concernés, de leurs besoins et d'un accompagnement spécifique.

Pour répondre aux enjeux du territoire en matière de qualification et formation professionnelle, la CTM s'inscrit dans une amélioration de l'adéquation de l'offre des organismes de formation aux besoins des entreprises, de l'investissement dans les compétences et dans le soutien aux organismes d'accompagnement qui sont autant d'objectifs qui figurent dans l'axe I du CCT 2019-2022.



Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur
Combien d'étudiants accueillent les établissement d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-ils beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

	Effectif des établissements d'enseignement supérieur étudiants inscrits		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique
Total des formations d'enseignement supérieur	272	8 659	82,6	- 0,1
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	202	2 483	74,1	36,7
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	43	398	330,0	17,4
Grands établissements MENESR	0	0	N/A	N/A
Universités	0	4 201	N/A	- 17,9
Universités de technologie (UT)	0	0	N/A	N/A
Établissements d'enseignement universitaire privés	0	0	N/A	N/A
ESPE	0	556	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	0	N/A	N/A
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	0	N/A	N/A
Autres formations d'ingénieurs	0	0	N/A	N/A
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	0	0	N/A	- 100,0
Écoles juridiques et administratives	0	0	N/A	N/A
Écoles paramédicales et sociales	0	543	N/A	16,3
Écoles supérieures art et culture	0	57	N/A	- 13,6
Autres écoles de spécialités diverses	27	89	17,4	- 88,3

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrée 2018 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrées 2008-2018

Pour répondre à ces objectifs, le Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences (PACTE) concrétise sur la même période les engagements de l'Etat et de la CTM pour accompagner les transformations des parcours de formation.

De plus, les actions de l'AGEFMA sont poursuivies à travers le CARIF, le CRIS-VAE, OREF et le CRI.

En outre, les dispositifs de droit commun s'appliquent, notamment pour les contrats aidés à travers le Plan national « Un jeune, Une solution » dont l'objectif gouvernemental de 2700 jeunes martiniquais accompagnés (PEC, CIE) est atteint à hauteur de 97% grâce à un taux de prise en charge à 80% de l'Etat et d'un investissement de la CTM (de plus de 15%) pour le secteur non marchand et 67% pour le secteur marchand (aide de 200 euros/personne et par contrat). L'enjeu est de pérenniser ces aides pour les années à venir, au-delà de 2022.

En ce qui concerne les initiatives « jeunesse », des solutions de mobilité innovante (auto-école sociale, taxis solidaires...) ; une plateforme numérique d'information « des jeunes par les jeunes », dispositif « Projet Initiative Jeune », projets de tiers-lieux et de bourse pour l'emploi (Pôle Emploi) se déploient.

Enjeux

- AdAPTER la formation professionnelle à la fois aux besoins des jeunes, des adultes en reconversion et des entreprises en fonction des trois bassins d'emploi identifiés en complémentarité forte avec la CTM
- Identifier le rôle, les compétences et les possibilités offertes sur le plan national pour la formation (LADOM, AGEFMA, CARIF-VAE, OREF, CRI) afin de dégager des pistes locales complémentaires
- Une volonté d'inclure l'EPCI dans la territorialisation de la formation professionnelle (CPEDRFOP piloté par la CTM)
- Pérenniser l'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi à travers la continuité du Plan « Un jeune, une solution » et la généralisation à prévoir de la Garantie jeune

3. Le numérique, un enjeu stratégique local

Le numérique est un support essentiel du développement économique.

La couverture en 4G n'est pas un enjeu pour l'Espace Sud qui voit sa surface couverte à près de 100%, soit un niveau bien supérieur à la moyenne nationale.



Le Schéma Numérique de Martinique signé entre l'Etat et la CTM établit une feuille de route stratégique concernant les futurs usages du numérique sur le territoire martiniquais. Il s'appuie d'une part sur un diagnostic des infrastructures et réseaux de communication existants et en cours de déploiement et d'autre part sur les initiatives en matière d'usages et services numériques présentes sur le territoire dans les secteurs public et privé. Cette vision stratégique s'articulera avec les schémas directeurs existants (SDTAN, SCoRAN, SRADT, STDEII, SRI...) et se place plus particulièrement dans la continuité du SDTAN de Martinique (2013) qui fixait les grandes orientations de la Collectivité en matière d'infrastructures numériques et de déploiement du THD.

Pour autant, si la couverture en 4G est excellente, la part de locaux raccordables à la fibre optique est très faible ce qui pose la question de l'accès au numérique et plus largement de l'inclusion numérique.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique
Comment a évolué l'accessibilité à mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)	Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	France
2019	0.0	38,9	0	14 456 225
2020	0.0	59,5	0	24 188 142
2021	1.5	64,6	1 047	27 001 856

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019, du 4ème trimestre 2020 et du 2ème trimestre 2021

Toutefois, la couverture numérique

ne rend pas compte des difficultés d'accès à la fibre optique et du manque d'efficacité dans la mise en œuvre de certaines politiques publiques.

Des menaces pèsent ainsi sur le développement du numérique en Martinique, notamment avec un risque de décrochage du territoire si certains investissements de remise à niveau ne sont pas réalisés dans la prochaine décennie (solutions d'hébergement, investissements de renouvellement des câbles optiques sous-marins). En outre, les difficultés financières actuelles de certains opérateurs peuvent constituer un sujet de préoccupation sur la continuité de ces activités de câbles optiques sous-marins.

Le CCT 2019-2022 finance la poursuite du développement des outils numériques collectifs pour moderniser, simplifier et encourager l'utilisation du numérique dans les services publics (e-administration, e-culture, e-santé, e-éducation) tout en soutenant l'offre publique de médiation numérique, d'autant plus nécessaire au regard des familles et des jeunes socialement isolés, et du vieillissement de la société martiniquaise. Ces actions sont porteuses d'innovation et de partage d'information, à même de pouvoir répondre aux problématiques du territoire.

La CAESM déploie certains moyens pour investir dans le domaine du numérique :

- Au niveau des fabriques numériques, la ville de Rivière-Pilote a été retenue au titre de l'AMI (zone privée), grâce au Groupement européen de Coopération SCIC ODYSSEA
- Le numérique est un support d'amélioration des relations avec les administrés comme en témoigne l'aménagement d'un véhicule en guichet mobile dès 2015 pour favoriser l'inclusion numérique et lutter contre le non-recours.

A cet égard, le programme « Petites villes de demain » finance des projets comme la création d'un espace numérique sur la place Gabriel Hayot, ou encore du matériel de vidéoprotection à Trois Ilets et le déploiement de la couverture numérique à Rivière Pilote

Pour autant, on constate, au regret des EPCI eux-mêmes, un manque de stratégie locale au-delà de la déclinaison des grands plans nationaux et territoriaux. Il est ainsi question dans les années à venir d'identifier les actions complémentaires de l'Espace Sud en matière de numérique dans l'ensemble des domaines dans lesquels celui-ci peut avoir un effet de levier. Si cette stratégie n'est pas élaborée, l'EPCI sera contraint de limiter ses actions à des mesures ponctuelles, bien que priorisées comme l'accès au service public par exemple sans cohérence d'ensemble.

Enjeux

-Faire du numérique un support et un accélérateur de l'attractivité et du développement économique local à travers un accompagnement spécifique de la transformation des entreprises, un levier de consommation locale.

-Garantir l'inclusion numérique en créant une cohérence dans les apports de France Relance et créer une offre spécifique d'accompagnement des jeunes et de montée en compétences plus généralement de la population active (volet pour l'instant peu capitalisé par l'EPCI du Sud)

- Renforcer la résilience du territoire par une meilleure gouvernance de la politique de gestion des ressources sur le territoire et s'assurer à la fois d'un maillage et d'un accès équitable à la fibre optique.
- Mettre le numérique au service de la modernisation du système de santé et des services à la personne

4. Une transformation agricole en cours qui renforce la démarche vers une indépendance alimentaire

L'agriculture en Martinique est au cœur de la **démarche de transformation agricole** annoncée le 25 octobre 2019 par le Président de la République qui vise à mettre en œuvre une nouvelle politique agricole adaptée aux spécificités des départements ultramarins afin d'atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2030. Ce projet de transformation agricole connaît une déclinaison territoriale en Martinique dans le cadre de comités locaux de transformation de l'agriculture.

La pandémie du COVID-19 a eu des effets importants sur les exportations des territoires ultra-marins. En outre, le confinement a placé la question de la manière de se nourrir au centre des préoccupations essentielles de nos concitoyens ultra-marins, favorisant la consommation des productions locales. Si la crise sanitaire a provoqué un recentrement de l'alimentation de la population vers les productions locales en Outre-mer, cette tendance n'est pas pérenne et tout l'enjeu réside dans le renforcement et la continuité des pratiques qui se sont développées au cours de cette période.

Face au triple constat d'une autonomie alimentaire nécessaire, d'une exigence de performance et des effets parfois négatifs de l'agriculture sur l'environnement, le territoire martiniquais et l'Etat se sont engagés dans une démarche de transformation agricole, une protection plus large et efficace des agriculteurs tout en garantissant une revalorisation salariale historique.

L'Etat soutient le développement agricole ultra-marin en œuvrant au **maintien des aides** européennes, à travers le POSEI dont le montant global a été maintenu pour la nouvelle période de programmation européenne ; par les aides de transition à la filière sucrière ou par leur **augmentation** à l'instar du CIOM dont le budget a été porté à 45 M€ en 2021.

Depuis 2017, l'agriculture ultramarine a bénéficié de près de 850 M€ d'aides annuelles en incluant les fonds communautaires de la PAC, les compléments nationaux budgétaires et les réductions fiscales. Si les cultures exportatrices (canne – sucre – rhum et banane) en sont les principales bénéficiaires, les filières animales et les filières dites "de diversification" se développent pour satisfaire les enjeux d'autonomie alimentaire. En complément, le **secteur agricole ultramarin bénéficie du plan de relance** en tant que secteur stratégique aussi bien au titre de la souveraineté que de la transition écologique. 80 M€ ont ainsi été fléchés pour l'agriculture ultramarine. En sus, la Martinique est également concernée par la nouvelle politique agricole commune (PAC) qui s'appuie sur une planification stratégique à l'échelle nationale décrite dans un Plan stratégique national établi pour 5 ans (2023-2027).

La revalorisation des salaires décidée au niveau national par le MAA sera appliquée aux agriculteurs d'Outre-mer. La revalorisation des retraites des exploitants agricoles a fait l'objet d'une loi votée en juillet 2020 et s'appliquera dès le 1er novembre 2021, représentant une hausse d'environ 100€ pour les chefs d'exploitation agricole en Outre-mer.

Globalement, **la Martinique poursuit le développement de ses productions pour satisfaire la demande locale en produits frais et transformés en visant l'autonomie alimentaire :**

- **D'abord pour les fruits,** la Martinique connaît un taux relativement faible de 31% pour les produits bruts et 13% pour l'ensemble des produits bruts et transformés

- **Ensuite pour les légumes**, le taux de couverture reste globalement faible (26% pour les produits bruts et 39% pour l'ensemble des produits bruts et transformés)

Pour les **productions animales de viande**, les taux de couverture sont faibles dans l'ensemble des DROM y compris la Martinique

En outre, la place du BIO évolue rapidement avec une demande des consommateurs et des élus de plus en plus importante. Cependant, la production concernée reste faible bien qu'en progression continue. Si le volume est bas, le cout de la production locale biologique est abordable contrairement aux produits bio importés. D'où l'adaptation en OM du seuil de 20% de bio (dans les 50% de produits de qualité et durables) imposés par la loi Egalim.

L'alimentation et les systèmes alimentaires sont au mitan d'enjeux sanitaire, social, territorial et environnemental. Le mode de développement des systèmes alimentaires n'est pas durable en termes de consommation de ressources naturelles, et d'effets sur le climat, la biodiversité et la santé.

Le haut niveau de productivité et l'intensification de l'agriculture ont été réalisés parfois à l'encontre de la biodiversité et de la qualité des sols (ex : chlordécone, mercure, plomb). De plus, les impacts du réchauffement climatique interrogent quant à la résilience des systèmes alimentaires.

La réappropriation du patrimoine local est d'autant plus importante que la consommation locale de fruits et légumes en Martinique est en baisse tendancielle pour plusieurs raisons :

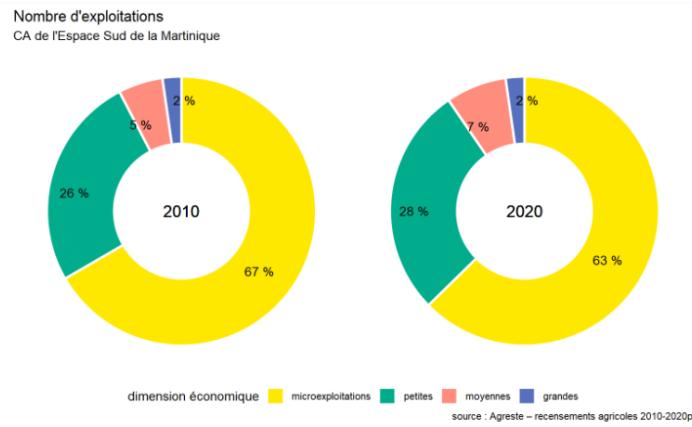
- Un manque de connaissance de leurs vertus et bienfaits sur la santé
- Une publicité relativement peu développée sur les productions locales
- Un transfert de l'éducation à la santé qui est passé de la sphère familiale à l'école sans que cette dernière ne soit encore effective
- Un essor de la consommation hors domicile
- Une place croissante accordée aux produits ultra-transformés
- Une transformation des liens symboliques à l'alimentation (déconnexion entre le mangeur et l'aliment brut, des consommations alimentaires individualisées)

Les spécificités de l'Espace Sud

Le Sud de la Martinique est certes moins agricole que le Nord mais cette activité occupe encore une part importante du territoire. L'agriculture de l'Espace Sud Martinique constitue 28 % de l'économie agricole en Martinique.

Plus de 37% des exploitations agricoles de la Martinique et 40% de la SAU en hectares sont localisées sur le territoire de la CAESM. Dans ce contexte la connaissance et la maîtrise des consommations énergétiques apparaissent comme des priorités tant économiques qu'environnementales.

	Dimension économique CA de l'Espace Sud de la Martinique											
	exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)		UGB		ETP		2010	2020
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020		
total exploitations	1 232	932	9 466	7 693	59 627	48 089	16 833	11 761	2 120	1 459		
microexploitations	821	584	2 896	2 310	6 630	5 011	5 287	3 581	702	473		
petites	317	259	3 002	2 006	15 823	12 694	4 755	3 059	576	364		
moyennes	66	68	1 134	1 056	10 522	9 932	2 083	2 051	305	216		
grandes	28	21	2 434	2 320	26 452	20 452	4 708	3 070	537	407		
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020p champ : sièges dans le territoire, sup. au seuil, hors collectifs ou vacantes s : secret statistique – : pas de données												



Par ailleurs l'agriculture du Sud est plus diversifiée qu'au Nord avec différents profils selon les communes :

- Sur le François, on a un profil proche du Centre ou du Nord Martinique avec plus d'un tiers de la SAU (Surface Agricole Utile) dédiée à la banane export et une répartition du reste de la SAU entre différentes cultures. On retrouve également sur le Vauclin et Ducos, une production bananière importante.
- Sur les communes peu agricoles comme les Anses d'Arlet, le Diamant, le Marin ou dans une moindre mesure les Trois-Îlets, la SAU est composée à plus des deux tiers de surfaces fourragères destinées à l'élevage (bovin et caprin principalement).
- Sur les communes de Ducos, Rivièr-Salée, Rivièr-Pilote et Sainte-Luce, la sole cannière occupe une part importante de la SAU (de l'ordre d'un tiers). Sur ces communes, malgré la pression foncière et le besoin en terres agricoles, les friches occupent une part importante de la SAU.

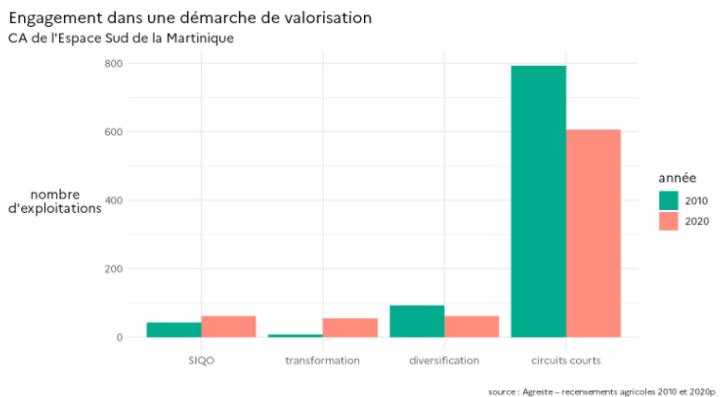
Cependant, l'impact « physique » (surfaces) est plus conséquent. En effet, les surfaces agricoles déclarées en 2012 représentent environ 35 % du total des surfaces déclarées en Martinique. En 2010, la SAU de l'Espace Sud représentait environ 38 % de celle du territoire martiniquais. Cet écart tient à la spécialisation du Sud Martinique dans les filières sensiblement moins productives des productions animales : elles occupent beaucoup de surface mais génèrent des valeurs de production moindres que les filières intensives et exportatrices que sont celles de la banane-export et de la canne à sucre dont l'essentiel est utilisé dans la production de rhum.

Au regard du total des 23.700 hectares, il apparaît que 16900 hectares sont constitués d'espaces naturels et forestiers, non spécifiquement protégés, qui vont être qualifiés d'espaces naturels et forestiers ordinaires. Une partie d'entre eux se composent d'anciens espaces agricoles exploités, susceptibles, si les conditions s'y prêtent, de retourner dans les cycles productifs de l'économie agricole.

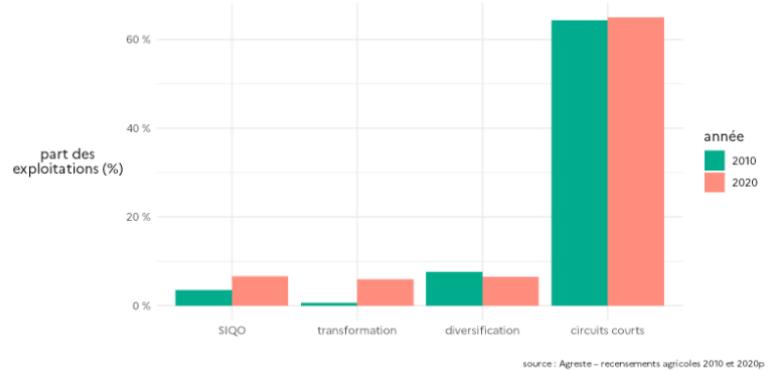
Toutefois, dans la période récente, l'Espace Sud a connu une variation des engagements des agriculteurs dans des démarches de valorisation des productions locales. D'un côté, les projets de transformation agricole et de commercialisation des fruits et légumes frais connaissent une augmentation notable entre 2010 et 2020 ; de l'autre, nous pouvons constater une baisse de la diversification agricole et des circuits courts en volume (nombre d'exploitations). Ce mouvement inverse freine la réalisation, ou du moins la tendance, à une auto-suffisance alimentaire.

Malgré ce constat, il est à noter que la part des exploitations engagée dans ce processus de transformation est en augmentation sensible sauf dans le domaine de la diversification, ce qui indique un changement de comportement des agriculteurs qui progressivement s'engagent dans le projet de transformation agricole.

Nombre d'exploitations engagées dans une démarche de valorisation



Engagement dans une démarche de valorisation CA de l'Espace Sud de la Martinique



Renforcer et étendre les moyens à la disposition de l'EPCI

La CAESM s'est engagé dans un Projet Alimentaire Territoriale à Ducos, avec un accompagnement de l'ADEME à hauteur de 70 000 euros pour structurer les acteurs et créer une synergie locale dans le domaine alimentaire.

De plus, toujours en partenariat avec l'ADEME, la CAESM a lancé son 3^{ème} Défi Famille d'une durée de 6 mois dans l'objectif de favoriser une autonomie alimentaire et une capacité des habitants à recréer leur jardin. Pour ce faire, des friches à disposition des communes sont mobilisées et pour lutter contre le risque existant de contamination des sols, un prélèvement est réalisé au préalable.

L'Etat apporte son soutien dans ce domaine à travers le CCT 2019-2022, le STDEII, le plan bio-diversité et le Plan de Relance.

De plus, en matière d'aides aux agriculteurs en cas de catastrophe climatique, le POSEI est le principal programme budgétaire de soutien, constitué par le FEAGA et des crédits de l'Etat.

Par ailleurs, les acteurs locaux s'organisent à travers les Réseaux d'innovation et de transfert agricole dans les Outre-mer (RITA).

Certains projets pourraient être approfondis et des problématiques sont à prendre en compte :

- Il pourrait être envisagé de structurer les surfaces insuffisamment cultivées ou laissées en friches, notamment en levant les limites juridiques (indivision, occupations illégales...), en favorisant de nouvelles installations, des agrandissements d'exploitation dans les secteurs porteurs et de diversification.

- Une stratégie de promotion des produits frais et locaux et redonner confiance aux consommateurs souvent sceptiques en raison des effets du chlordécone sur les fruits et légumes
- Accompagner la professionnalisation des filières agricole et animale.

La signature de la charte de la production pour réunir petits et grands producteurs le 26 mars 2021 intervient dans un contexte économique, sanitaire et social très incertain, accentué par une attente très forte exprimée par la population tant en termes d'emplois que de pouvoir d'achat. **Elle se situe à la confluence de cinq défis majeurs pour les territoires ultramarins** (alimentation locale de qualité, en garantissant une meilleure sécurité d'approvisionnement et en permettant d'accéder à une diversité de produits que l'offre extérieure ne peut pas totalement satisfaire ; améliorer le pouvoir d'achat grâce au développement en volume de la production locale, accroître le développement économique de l'île en soutenant la création de valeur au cœur de notre territoire ; tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable par la mise en place d'une économie circulaire).

Elle répond à un double objectif : d'une part **optimiser l'offre locale** par une meilleure réponse aux attentes du marché, une montée en gamme des produits, une amélioration constante de la performance industrielle et logistique pour une meilleure traçabilité des produits et une sécurisation de l'offre locale du côté de la production ; d'autre part **valoriser l'offre locale** par une politique de référencement plus favorable ainsi qu'une exposition et une visibilité renforcées du côté de la distribution.

- **La protection de l'environnement devient inhérente à la transformation agricole.** Pour rappel, l'État vise, en application du plan biodiversité du 4 juillet 2018, à stopper l'artificialisation nette des terres ; un sujet d'autant plus important que le départ en retraite du tiers des exploitants agricoles d'ici 2023 induit à la fois un risque de déprise et un volume élevé de transactions sur le marché foncier rural, la préservation des terres agricoles. Précisons par ailleurs que dans le cadre du plan chlordécone IV aux Antilles, la décontamination des sols est une priorité avec 5 projets en cours d'expérimentation ; un AAP de l'ANR (8,8M sur la durée du plan) auquel les régions peuvent participer (la CTM est en cours de réflexion). Des mesures sont prévues pour réduire l'exposition au chlordécone (analyse des sols des agriculteurs, accompagnement pour produire des végétaux non sensibles sur les sols pollués...) pour un montant de 9M pour les agriculteurs.
- **La prévention des risques est une priorité** : Le FSOM doté de 10 M€ chaque année (dépense non pilotable) afin de répondre aux nombreuses catastrophes climatiques des années précédentes, et a été mobilisé en 2020 à hauteur de 833 094 € pour des dépenses d'interventions. Des missions d'inspection sont en cours dans cet objectif, notamment pour envisager un rapprochement avec le POSEI dans une perspective de mutualisation des fonds dédiés, de simplification de la gestion et d'amélioration de l'accès aux aides pour les agriculteurs concernés.

Enjeux

Favoriser une agriculture plus durable, compétitive et tournée vers les besoins de la population en accompagnant les agriculteurs dans la démarche de transformation agricole. La difficulté est celle de la structuration des filières agricole et animale. De manière plus spécifique, des appels à projet du plan de relance favorisent l'amélioration de techniques et procédés concernant plusieurs filières afin de rendre plus innovante l'agriculture locale.

Inclure les habitants dans cette démarche de réappropriation du patrimoine local à travers le développement des circuits courts. Une éducation à la santé renforcée et plus inclusive sera nécessaire pour faire naître une conscience écologique en :

- impliquant le Rectorat pour le volet pédagogique des jardins partagés par exemple
- favorisant l'intégration de production locale dans la restauration collective

Lutter contre le prix élevé de l'alimentation en Outre-mer : Instaurer des dispositifs d'aide financière directe ou indirecte pour réduire le prix des produits alimentaires durables en taxant par exemple certains aliments en raison de leur mauvaise qualité nutritionnelle (à l'instar des produits ultra-transformés).

Un autre frein à lever est la qualité de l'alimentation qui ne peut pas toujours être vérifiée car il existe deux informalités fortes tant au niveau de la provenance des produits que des vendeurs (en bord de route typiquement). Ainsi, il y a une véritable difficulté pour établir l'origine des produits dits locaux d'une part et pour déterminer leur traçabilité afin d'évaluer leur qualité (notamment le degré de contamination).

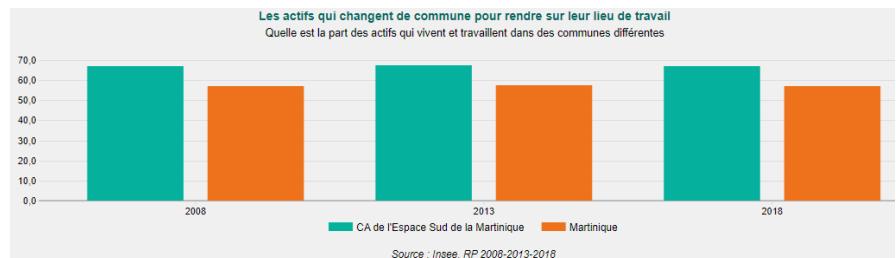
Enfin, si les porteurs de projets sont de plus en plus nombreux à se mobiliser pour les initiatives du Plan de relance qui portent sur l'alimentation, notamment au niveau des jardins partagés, collectifs, familiaux ; se pose la question de la pérennité des projets soutenus. En effet, certains projets sont abandonnés en cours de route et des demandes de remboursement sont relativement régulières

AXE II

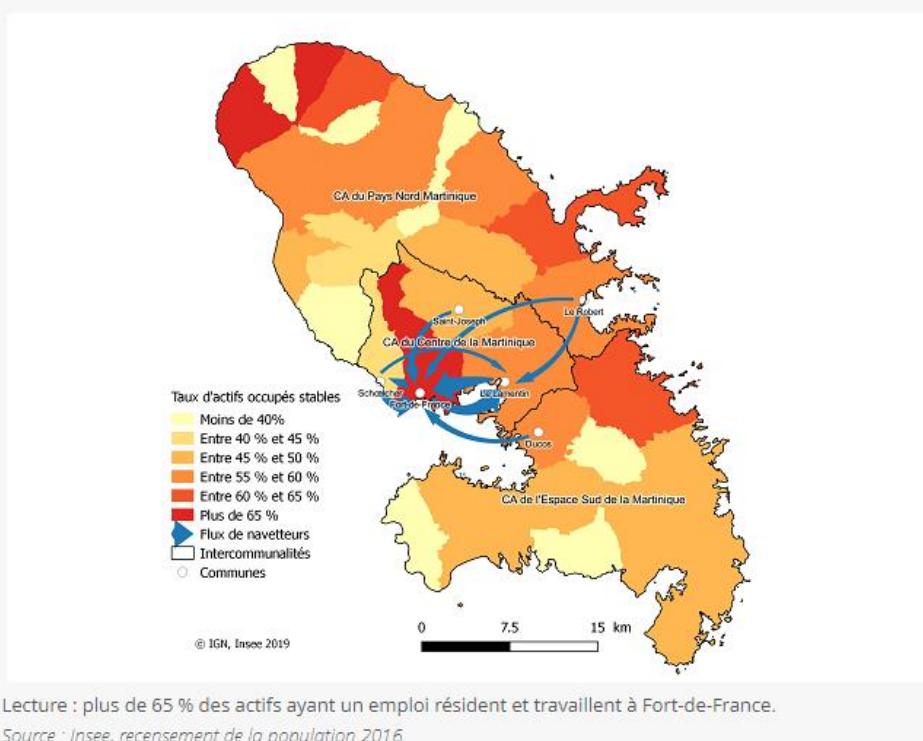
Transition écologique, cohésion sociale et territoriale

1. Des réseaux de transports saturés qui ne sont pas suffisamment compensées par des mobilités alternatives

L'Espace Sud est confronté un enjeu de changement de communes pour les actifs qui se rendent sur leur lieu de travail, particulièrement sur le territoire de la CACEM qui concentre l'activité économique du territoire martiniquais. Cette tendance ne connaît aucune baisse depuis plus d'une décennie.



Les 9 principaux flux de navetteurs et taux d'actifs occupés stables par commune en Martinique en 2016



Le réseau routier

Le taux de motorisation des ménages du Sud Martinique est élevée dans l'Espace Sud, davantage que dans l'ensemble de l'île.

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	82,0 ▲	79,7
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	7,8 ▼	9,7
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	1,3 ▼	1,5

2008 2013 2018
Source : Insee, RP - 2008

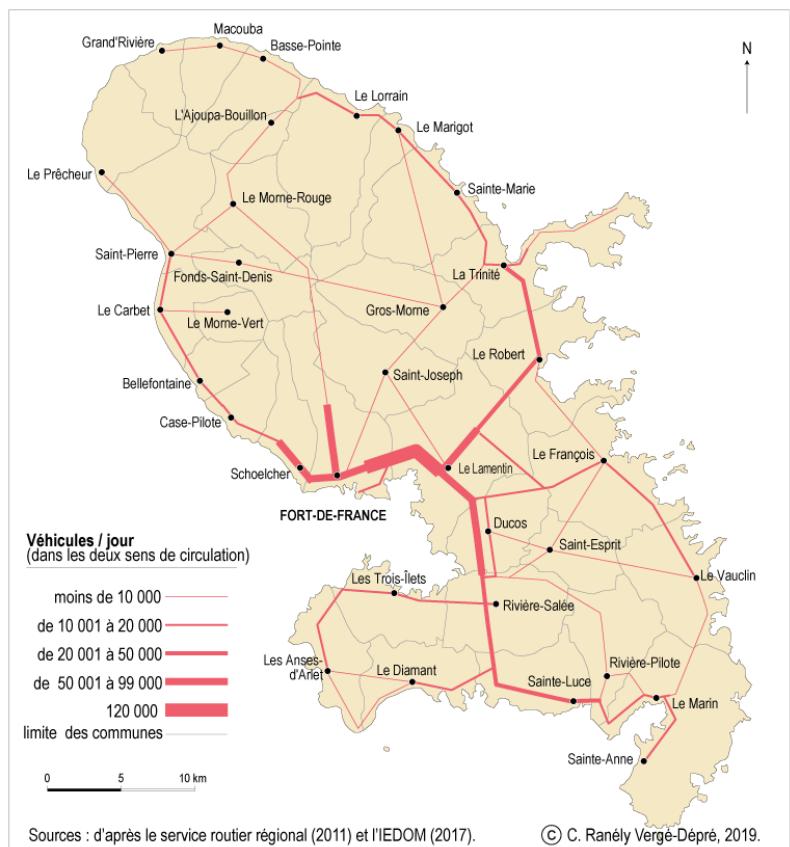
Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	85,5 ▲	83,6
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	6,4 ▼	7,8
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	1,2 ▼	1,3

2008 2013 2018
Source : Insee, RP - 2016

Le réseau routier est saturé notamment sur l'axe Lamentin – Rivière Salée et Marin – François-Lamentin en raison des déplacements pendulaires (la semaine) et de l'attractivité du Sud pour les loisirs pendant les temps libres.

Malgré les améliorations apportées sur le réseau, comme le doublement de la RN 5, qui a permis une amélioration effective de la fluidité du trafic, les axes principaux restent très embouteillés en raison de l'utilisation généralisée des véhicules individuels.



Le transport maritime

L'intensité du transport maritime s'est réduite au service des vedettes de la Baie de Fort-de-France reliant la capitale régionale aux quatre embarcadères des Trois Ilets (Bourg, Pointe du Bout, Anse Mitan, Anse à l'Ane).

Le trafic est significatif (plus de 600 000 personnes), et très apprécié des populations locales (et des touristes) résidant au Diamant. Les temps de parcours, de 20 à 30 minutes selon les lignes, sont très attractifs au regard de ceux des transports terrestres entre le Diamant et Fort de France. Toutefois, comparativement au total des mobilités, cette modalité de transports reste néanmoins très minoritaire.

Par ailleurs, sur les deux côtes Atlantique et Caraïbe se trouve un ensemble d'apontements qui sont favorise la mise en place de services de transport maritime de passagers ou de marchandises.

Les transports publics terrestres relevant de la CAESM

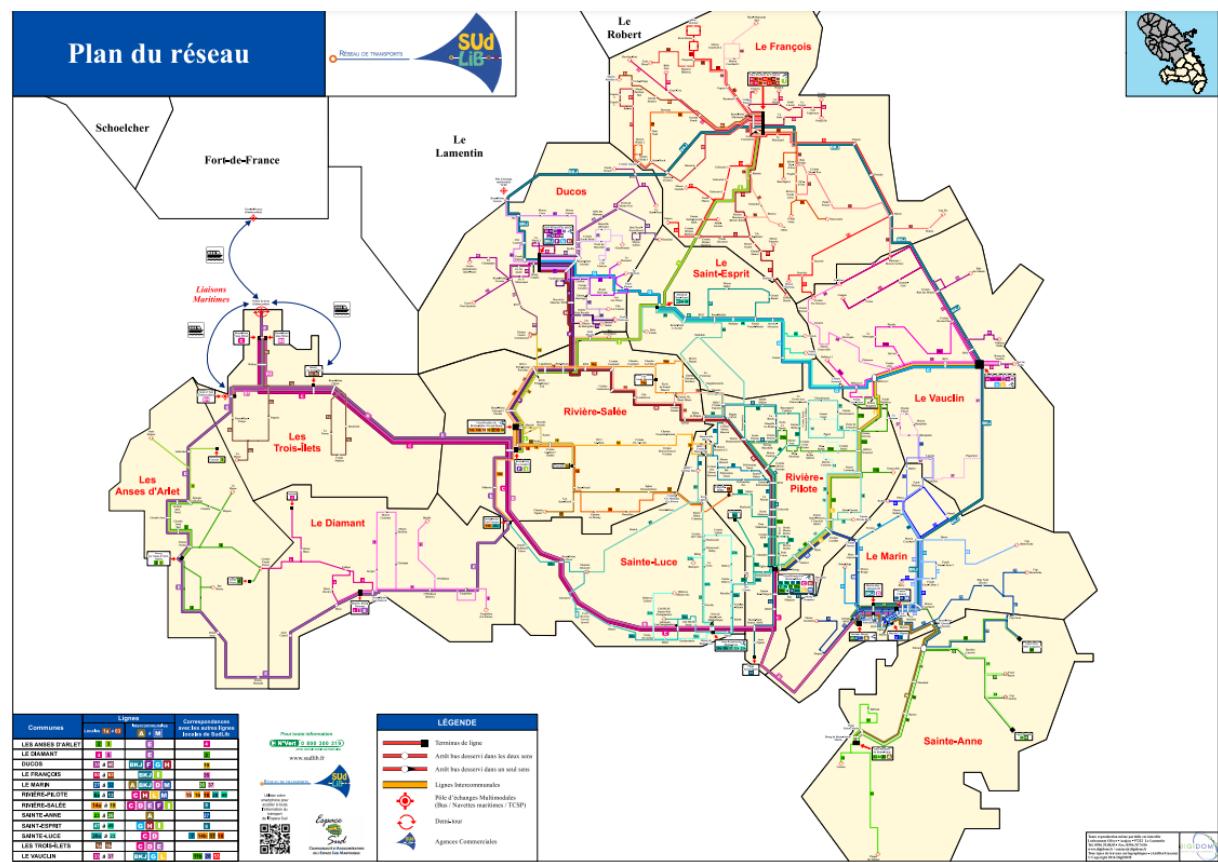
Depuis plusieurs années déjà certaines communes disposaient de services de transports à l'échelle communale entre le bourg et les quartiers. Rien n'existe à l'échelle intercommunale en dehors des taxicos aux horaires et fréquences dépendant du taux de remplissage des véhicules, soumis aux mêmes tensions que les véhicules individuels.

La situation a bien évolué récemment, conséquence de l'adoption en janvier 2005 de la compétence-transport par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique devenue ainsi autorité

organisatrice des transports urbains (AOTU). Cette dernière a été créée pour donner naissance à un périmètre unique et la CAESM est membre de Martinique Transport.

En conséquence a été récemment mis en place -décembre 2010- un réseau intercommunal de transports urbains. Le service, complété par l'offre qui subsiste18 dans les communes de Rivière-Salée, Ducos et Saint-Esprit et Sainte-Luce, est organisé selon 3 bassins géographiques de déplacements centrés respectivement autour de Rivière Salée, Le François et Le Marin.

En 2016, la DSP de la CAESM a vu le jour pour donner naissance au réseau SUD LIB qui couvre 6 millions de km² pour 17 millions d'euros. C'est le réseau le plus performant de la Martinique et qui depuis n'a jamais été en grève comparativement à celui qui est sur la CACEM. Les lignes sont intracommunales et infracommunales.



Mobilités douces

Le climat et le relief très marqué ne favorisent pas la pratique (autre que sportive) du vélo sur le territoire qui ne dispose de ce fait que d'aménagements très rares comme sur la RD9 à Sainte-Anne.

En 2018, la part d'utilisation combinée de vélos (y compris à assistance électrique) et la marche à pied était inférieure à 5%. Trois plans de déplacements sont en cours.

Au sein des bourgs, des aménagements existent pour favoriser les déplacements piétons. Aujourd'hui la configuration des bourgs et les problèmes de stationnement que connaissent de nombreuses communes font qu'il ne reste que très peu de place pour permettre le déplacement à pied.

Le Département a également approuvé en 2004, un schéma départemental des itinéraires cyclables dont l'objectif est de sécuriser les déplacements et conforter la pratique du cyclisme en tant que moyen

de déplacement et de découverte de la nature. Force est de constater que ce schéma n'a pas connu de déclinaison et les avancées ne sont pas notables.

L'Espace Sud s'engage dans des actions en faveur des mobilités douces à l'instar de l'appel à projet retenu à Anses d'Arlet pour une mise aux normes des circulations piétonnes et la création d'une allée piétonne à Rivière-Pilote dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». De plus, **un projet de sentiers de Grande randonnée (GR) est en cours.**

Au-delà, certaines réflexions pourraient être menées par la CAESM, à défaut de pistes cyclables en projet, pour établir une sécurisation de certaines zones afin de préparer les conditions de ces mobilités douces. Certaines parties du territoire s'y prêtent particulièrement comme les zones d'activités par exemple Genipa (Ducos)-Rivière-Salée.

Enjeux

-Amélioration/développement des infrastructures routières en parallèle du développement des alternatives (transports en commun, covoiturage, navettes maritimes, télétravail...)

-Un développement des véhicules électriques peu affirmé

-Les mobilités douces ne font pas encore l'objet d'une stratégie spécifique

2. Un accès à l'eau et un réseau d'assainissement encore fragiles

Les problématiques relatives à l'eau et à l'assainissement s'intègrent dans un cadre constitué du Contrat de progrès de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud (2019-2023), deux conventions avec l'Office de l'eau (ODE), et un contrat Littoral Sud 2019-2023. En parallèle de ce cadre local, l'EPCI bénéficie du Plan Eau Dom et des accompagnements issus de périodes particulières de sécheresse à l'image du Plan Urgence Eau ainsi que du renforcement des investissements en matière d'accès à l'eau et d'entretien des réseaux à travers le Plan de relance de l'Etat.

Eau

La CAESM a pris les compétences Eau Potable en 2017 et se trouve compétente pour l'Eau potable incluant la production et la distribution.

Le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM) a confié en 2015 l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable à la Société Martiniquaise des Eaux (SME) à travers un contrat d'affermage conclu pour 12 ans. Le périmètre du contrat dépasse donc aujourd'hui le territoire de la CAESM et inclut les communes du Robert et de la Trinité.

Les principales caractéristiques 2018 du service d'eau potable de la CAESM sont les suivantes :

- 59 466 abonnés
- 1 646 km de réseau hors branchements (qui est le plus grand du territoire martiniquais)
- 126 réservoirs et un volume de stockage de 64 120 m³
- 8 213 660 m³ d'eau facturée
- Un rendement de 81 %

 **1646 km** sur la CAESM **47 %**

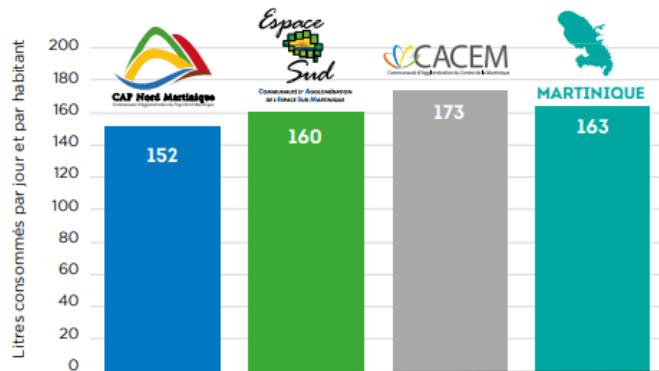
 **943 km** sur la CACEM **26,5 %**

 **940 km** sur CAPNM **26,5 %**

Il n'y a pas de captage dans le Sud de l'île. L'eau potable provient essentiellement des Rivières Blanche et Lézarde et en appoint de la Rivière Capot. Les deux forages de Rivière blanche assurent un apport complémentaire de la ressource en eau. La procédure règlementaire de protection des captages des rivières Blanche et Lézarde est achevée, et celle de Rivière Capot est en cours. Cette eau est traitée par les stations de Rivière Blanche, Directoire (décantation, charbon actif, désinfection) et Vivé (décantation, ultrafiltration et désinfection).

La consommation moyenne en eau par habitant est intermédiaire à celle des deux autres EPCI du Nord et du centre de la Martinique.

Moyenne annuelle de 2008 à 2017



La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) est particulièrement touchée par diverses difficultés en matière d'eau potable :

- En raison de la protection nécessaire des ressources en eau, qui s'accroît pendant les périodes de sécheresse (comme lors du carême)

En termes de production d'eau potable, il existe 3 sites de production : Vivé, Directoire et Rivière Blanche. Sur le périmètre géré par la SME, 54% de l'eau consommée provient de l'usine de Rivière Blanche, 27% provient de l'usine du Directoire et le reste est acheté à la CTM.

- L'état des réseaux est fragile malgré un bon rendement et un âge moyen compris entre 42 et 45 ans car les sols de la Martinique sont peu stables dès lors qu'ils sont saturés en eau (pluies intenses), ils se rétractent puis gonflent avec de fortes amplitudes en période de carême dur (argiles gonflantes) et présentent une forte sismicité d'où des casses et fuites fréquentes d'autant que les matériaux constitutifs ne sont pas forcément les plus appropriés au contexte.
- Une chute de rendement de réseau et de la productivité des forages (qui reste supérieur à la moyenne de la Martinique de 65% et à l'obligation légale du Grenelle 2 de 69% puisqu'il atteint environ 71% dans le Sud mais l'atteinte du seuil est un risque)

En matière de performance du réseau, le service présente un rendement primaire de 82% mais en pratique, le rendement du réseau est de 71%, une fois retirées les ventes d'eau à la CACEM. Toutefois, un renforcement du réseau est en cours en raison de l'absence d'investissement sur les infrastructures primaires au cours des 14 dernières années.

- Une surexploitation des ressources qui pose la question de la protection de celles-ci
- Un enjeu de stockage de l'eau

L'autonomie de stockage actuelle est de 1,6 h pour Directoire et de 7h pour Rivière Blanche, il est donc nécessaire de disposer d'une capacité de stockage plus importante. La CAESM a ainsi projeté la construction d'un réservoir de tête à Directoire (6 000 m³) et d'un deuxième réservoir à Rivière Blanche (8 000 m³).

Une nouvelle convention de partage de la ressource a été signée avec la CACEM.

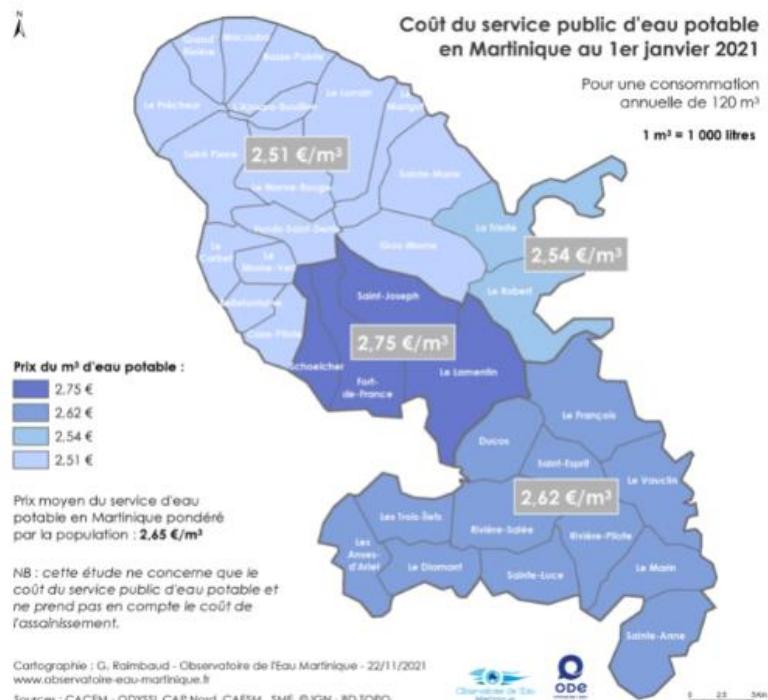
- Un prix de l'eau élevé sur le plan quantitatif (portefeuille), moins sur le plan qualitatif (service rendu)

La dépendance aux achats d'eau à la CTM pendant les périodes de sécheresse intense vient accroître ce phénomène, avec des conséquences financières importantes en raison du prix d'achat élevé et des effets techniques en raison de la capacité hydraulique de l'adduction depuis 2009.

- La masse salariale engagée dans le domaine de l'eau reste excessive et non justifiée (malgré une baisse sensible ces dernières années de 1,8 Millions à 1,4 Millions d'euros)
- Les financements du FEADER pour accompagner les travaux de réseaux ne sont plus à la hauteur des besoins, notamment en raison du changement de priorités du programme européen

Au cours des dernières années, la CAESM a dû faire face aux 3 carèmes les plus secs des 60 dernières années ce qui a conduit certains quartiers notamment au Marin, Rivière-Pilote et au Vauclin à connaître des coupures d'eau pendant plusieurs mois au cours de l'été 2021.

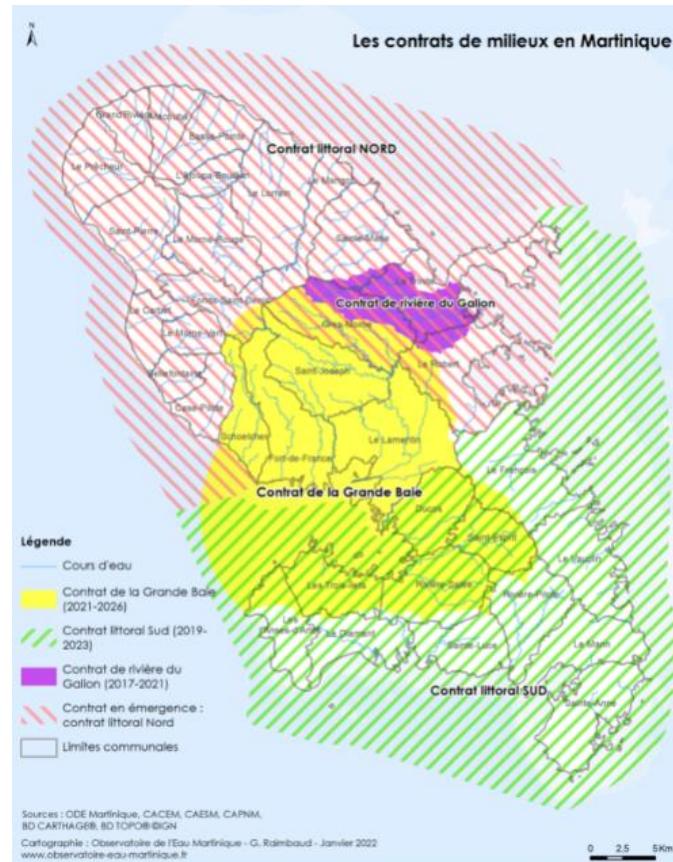
Globalement, le cout de l'eau est plus élevé dans le Sud que dans le Nord de l'ile.



La CAESM bénéficie d'un certain nombre d'atouts et d'investissements en cours pour remédier à ces difficultés :

- Des travaux de renouvellement de canalisation à hauteur de 9 millions d'euros (dont 3 millions pris en charge par le Plan Eau DOM)
- La capacité de désendettement de la CAESM est favorable
- En outre, le Contrat Littoral Sud 2019-2023 prévoit des travaux d'amélioration de l'accès à l'eau et d'entretien du réseau d'assainissement collectif (ancien hôtel de l'Anse Caritan, extension de balisage zone caritan, mise aux normes, enquête des systèmes de collectes collectifs...).

L'Espace Sud a mis au point une stratégie locale concernant les travaux à réaliser sur l'eau qui est contenue dans le Contrat Littoral Sud.



L'Etat réalise des investissements importants dans le cadre du Plan d'urgence Eau et du Plan de relance :

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)									
Travaux en eau potable au titre du plan d'urgence eau									
Communes concernées	Descriptif de l'opération	Montant prévisionnel	OFB	Préfet	ODE	FEDER	CTM	AutoFin	Date fin
Marin	Morne Flambeau (tunnel) 20 ml	300 000 €	90 000 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	02/22
Bourg 3005 ml		751 250 €	225 375 €	525 875 €	0 €	0 €	0 €	0 €	01/22
Rivière Pilote	Chevalier/Pont Madeleine 865 ml	317 423 €	95 227 €	222 196 €	0 €	0 €	0 €	0 €	01/22
Sainte Luce	Corps de garde 1565 ml	466 505 €	139 951 €	326 553 €	0 €	0 €	0 €	0 €	01/22
Vauclin	Rue Jean Jaurès 1050 ml	262 500 €	78 750 €	183 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	01/22
	Dunoyer cadette 2120 ml	530 000 €	159 000 €	371 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	01/22
Sainte Anne	Bourg 260 ml	65 000 €	19 500 €	45 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12/21
Territoire Espace Sud	Fourniture et pose de 160 vannes et compteurs de sectorisation => 2 715 000 €	1 200 000 €	360 000 €	840 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	03/22
Territoire Espace Sud	Prélocalisateurs de fuites VHF sur distribution, Concentrateurs VHF sur points hauts	1 220 750 €	366 225 €	854 525 €	0 €	0 €	0 €	0 €	03/22
Rivière Pilote	Nouvelle adduction du réservoir de l'Anse Figuier => 400 000 €	110 000 €	33 000 €	77 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10/22
Marin	Posé d'un surpresseur à Duprey (70 m3/h à 25 m HMT)	200 000 €	60 000 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10/22
Rivière Pilote	Construction du réservoir de Morne Wan de 750 m3 (3 lots) => 3 153 219 €	2 267 301 €	200 190 €	0 €	480 000 €	1 587 111 €	0 €	0 €	10/22
Rivière Pilote / Saint Esprit / Vauclin	CPLT CTM Bossou 8 000 ml – Grand Boucan 1	1 630 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 630 000 €	0 €	10/22
Ducos	CPLT Construction réservoir AEP Morne Pitaul 1500 m ³	2 300 000 €	0 €	1 000 000 €	100 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	10/22
TOTAL Plan urgence		11 620 729 €	1 827 218 €	4 796 399 €	580 000 €	2 787 111 €	1 630 000 €	0 €	

Travaux en eau potable et assainissement au titre du plan de relance									
Communes concernées	Descriptif de l'opération	Montant prévisionnel	OFB PR	FEI	ODE	FEDER	CTM	OFB SIB	Date fin
Tout CAESM	Programme de réhabilitations réseau amiante ciment 2021-2023	3 900 000 €	3 120 000 €	780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Le Lamentin	Construction d'un réservoir de tête de 5 000 m3 à Directoire LAMENTIN	3 080 000 €	0 €	0 €	480 000 €	1 200 000 €	910 000 €	490 000 €	11/22
Rivière Pilote, Saint-Esprit, Vauclin	Travaux de renforcement de la distribution des points hauts « Grand Boucan » tranche 2	2 770 000 €	2 000 000 €	770 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22
Rivière Salée	Construction d'un réservoir de 1 700 m3 à Fond Masson => ?	1 700 000 €	0 €	0 €	0 €	1 190 000 €	170 000 €	340 000 €	10/22
TOTAL Plan relance		11 450 000 €	5 120 000 €	1 550 000 €	480 000 €	2 390 000 €	1 080 000 €	830 000 €	

	OFB	Etat	ODE	FEDER	CTM	AutoFin
TOTAL Plan urgence + plan de relance	23 070 729 €	7 777 218 €	6 346 399 €	1 060 000 €	5 177 111 €	2 710 000 €

CPLT = opération complémentaire au plan d'urgence

Assainissement

La CAESM a pris la compétence Assainissement en 2017 à la suite de la dissolution du Syndicat intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM). L'exploitation du service d'assainissement collectif est également assurée par la Société martiniquaise de l'eau (SME).

Le réseau d'assainissement collectif est développé surtout au niveau des centralités (centres-bourgs) mais le territoire du Sud connaît une population diffuse et un relief accidenté. Environ 40% des foyers du sud sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le service d'Assainissement non collectif est exploité en régie par la CAESM. Environ 60% de la population du sud est concernée.

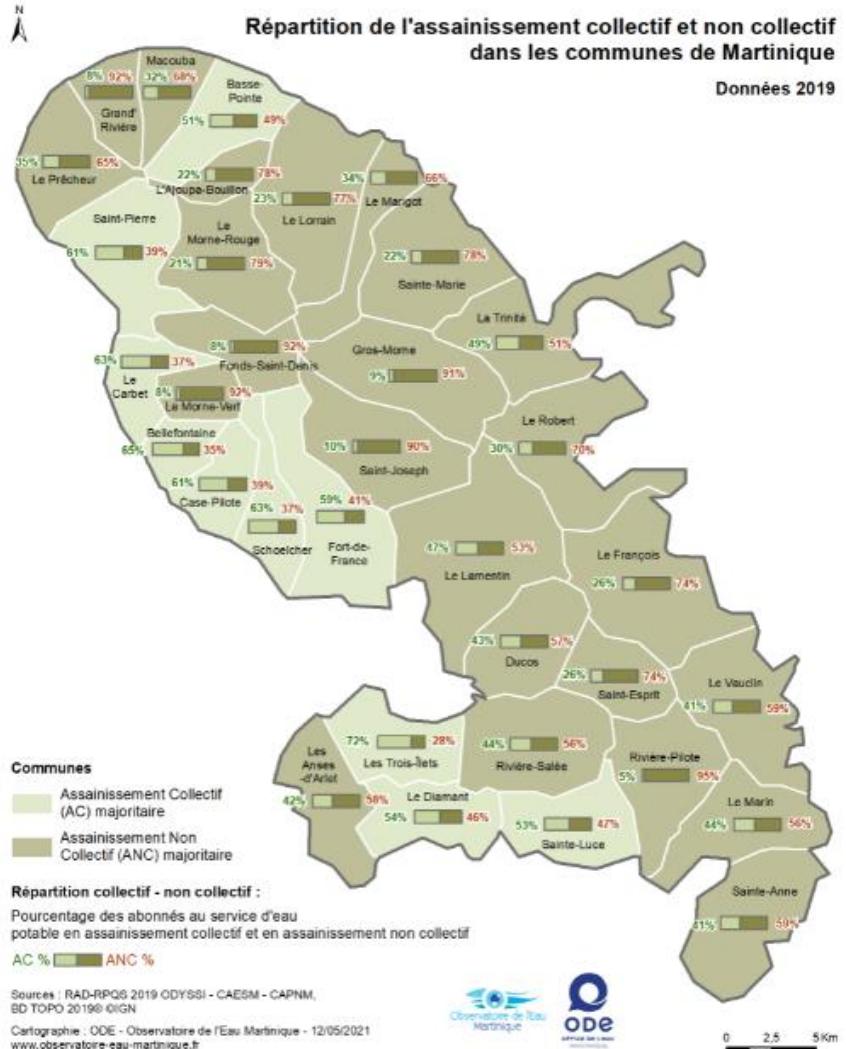
Les principales caractéristiques 2017 du service d'assainissement collectif de la CAESM sont les suivantes :

- 22 480 abonnés (soit 40% des foyers de la CAESM raccordés)
- 293 km de réseau hors branchements
- 120 postes de relèvement
- 28 stations d'épuration

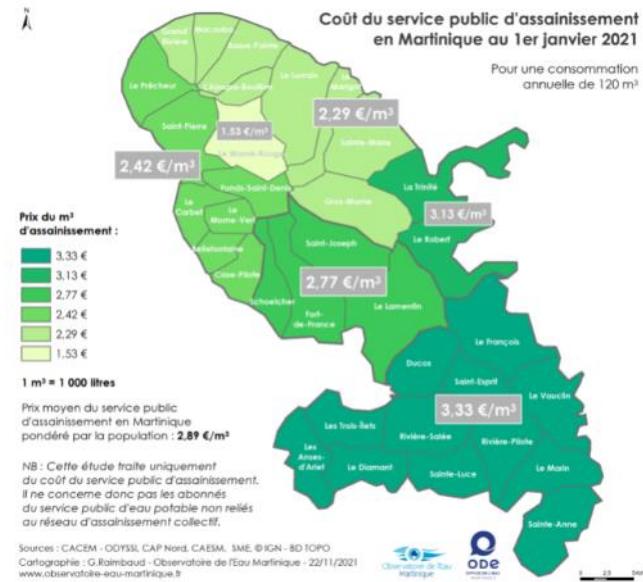
En 2019, 39% d'abonnés raccordés au service d'assainissement collectif dans le Sud contre 33% dans le Nord et 48% pour la CACEM.

L'assainissement non collectif est toujours prédominant par rapport à l'assainissement collectif particulièrement à Rivière-Pilote (95% de la population concernée), au François et à Saint-Esprit (74%), au Vauclin (59%) et à Ducas (57%).

Toutefois, le ratio s'inverse pour certaines communes comme aux Trois Ilets et au Diamant.

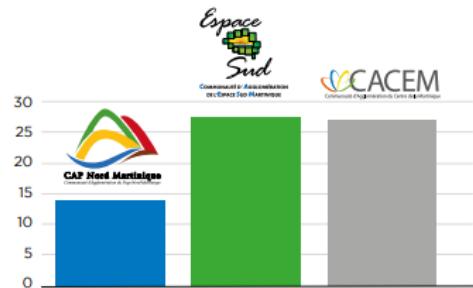


Globalement, le cout de l'assainissement collectif est également plus cher sur le territoire du Sud.



La production de boue issue des stations d'épuration est la plus élevée dans le sud du territoire martiniquais.

Production de boues (kg/abonné) en 2019



La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud

Martinique (CAESM) est particulièrement touchée par diverses difficultés en matière d'assainissement :

- La moitié du réseau d'assainissement collectif est en mauvais état
- 3 stations d'épurations à Ducos, au François et au Vauclin nécessitent des travaux importants, tout comme des quartiers tels que Petite Anse et Anse Figuier
- Le déroulement de travaux engagés a été fortement perturbé à cause d'impayés - arrêt de travaux entre 2016 et 2021 (Anse d'Arlet, Saint Esprit, Sainte Luce)
- L'assainissement non collectif est mal entretenu ce qui a des conséquences notables sur l'environnement (pollution)
- Un nombre de foyers raccordés qui revêt encore un certain potentiel (1000 raccordables non raccordés et 1000 raccordés non assujettis sur 25 000 abonnés)
- Une mise en conformité des réseaux est nécessaire (étanchéité des collectes, raccordement eaux usées pluviales)

Des usagers sont pourtant raccordables dans la mesure où l'habitation est desservie par un réseau d'assainissement mais non raccordée à ce réseau, ce qui représente un enjeu environnemental (installations non conformes) et financier (perception de la PFAC par la collectivité et redevance qui n'est aujourd'hui pas toujours perçue malgré la possibilité de l'appliquer à un abonné raccordable non raccordé).

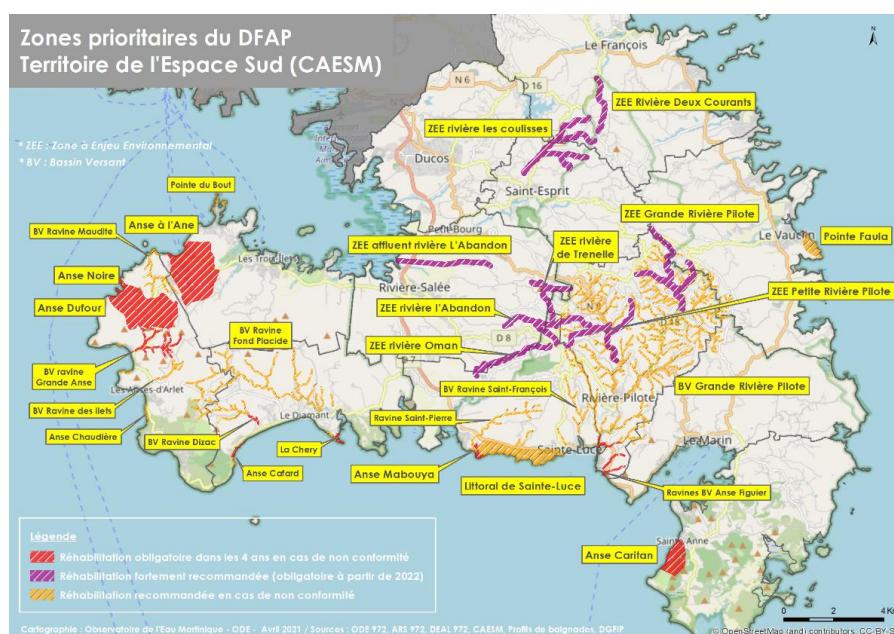
- L'accord cadre avec la délégation de service public en charge de l'assainissement induit une programmation pluriannuelle sur 4 ans qui ne permet pas la gestion de travaux ponctuels qui surviennent en réaction à des dysfonctionnements locaux qui n'étaient pas identifiés

Avant que la CAESM ne prenne la compétence Assainissement en 2017, le SICSM a investi considérablement en matière d'assainissement collectif de 2005-2016 avec plus de 110 000 000 € de travaux, montant dépassant largement ses capacités financières.

Pourtant, le patrimoine est globalement en mauvais état et de lourds investissements restent encore nécessaires, notamment au niveau de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte, avec un besoin de renouvellement estimé à plus de 10 000 000 €.

La CAESM a mobilisé des financements et des partenaires pour remédier à ces faiblesses :

- Le Contrat de progrès prévoit certaines actions comme une campagne de diagnostic sur le patrimoine pour mieux connaître l'état du réseau (démarré en aout 2021), le lancement de la révision du Schéma directeur d'assainissement est en cours en 2022, la réhabilitation de stations d'épuration (via le SIGMA) pour celles qui ont parfois plus de 30 ans notamment à Ducos, Rivière-Salée et au François
 - En parallèle, le Contrat Littoral Sud 2019-2023 prévoit des travaux en matière d'assainissement collectif et non collectif :
 - Diagnostic commun des équipements privés d'assainissement de l'ancien hôtel de l'Anse Caritan
 - Diagnostic du réseau d'assainissement d'IGESA
 - Des enquêtes de conformité
 - Suivis des raccordables non-raccordés et étude de quantification des habitations non raccordées
 - Un accompagnement financier pour favoriser le raccordement (DFAP)



- Le contrat de performance avec l'ODE (volet assainissement) concentre plusieurs actions pour financer sur 3 ans (500 000 €/an) des travaux d'amélioration des ouvrages et des équipements en assainissement collectif.
 - L'OFB finance des projets pour améliorer les faiblesses de l'assainissement dans le Sud notamment à travers la Convention relative à la réhabilitation des réseaux publics de collecte des eaux usées à hauteur de 3 120 000,00 d'euros.

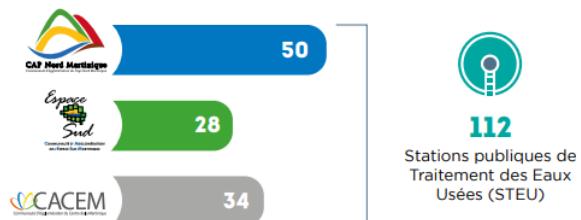
La CAESM doit faire face à des problématiques nouvelles qui constituent des priorités pour les années à venir :

En matière de nouvelles compétences :

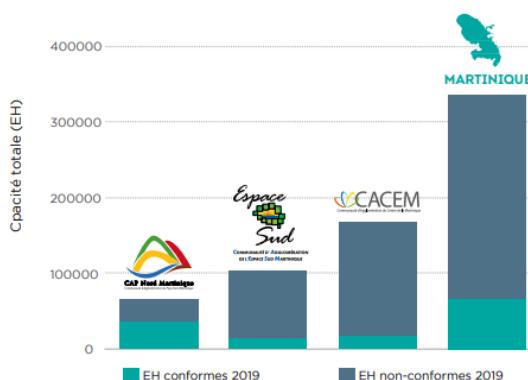
- D'abord, le transfert de la compétence Eaux pluviales urbaines en 2020 à la CAESM, prévu dans le Contrat de progrès et dont l'élaboration du Schéma directeur (SDED) figure au nombre des projets du Contrat Littoral Sud 2019-2023 pose une difficulté particulière au regard de la sous-estimation des besoins réalisés dans le cadre du Contrat de progrès. La gestion de cette compétence nécessite la mobilisation de moyens supplémentaires pour les années à venir.
- Ensuite, la loi NOTRE du 7 août 2015 a également créé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI), confiée aux communes avec obligation de la transférer aux EPCI à Fiscalité Propre à compter du 1er janvier 2018. La CAESM a hérité de cette compétence. Par ses interactions avec les eaux pluviales urbaines notamment, il conviendra d'adopter une politique globale de gestion du cycle de l'eau à l'échelle de l'île.

En matière d'eaux usées, l'Espace Sud tient une position intermédiaire en nombre de stations de traitement existants sur son territoire, avec un enjeu de mise en conformité important :

Le nombre des stations de traitement des eaux usées publiques (STEU)

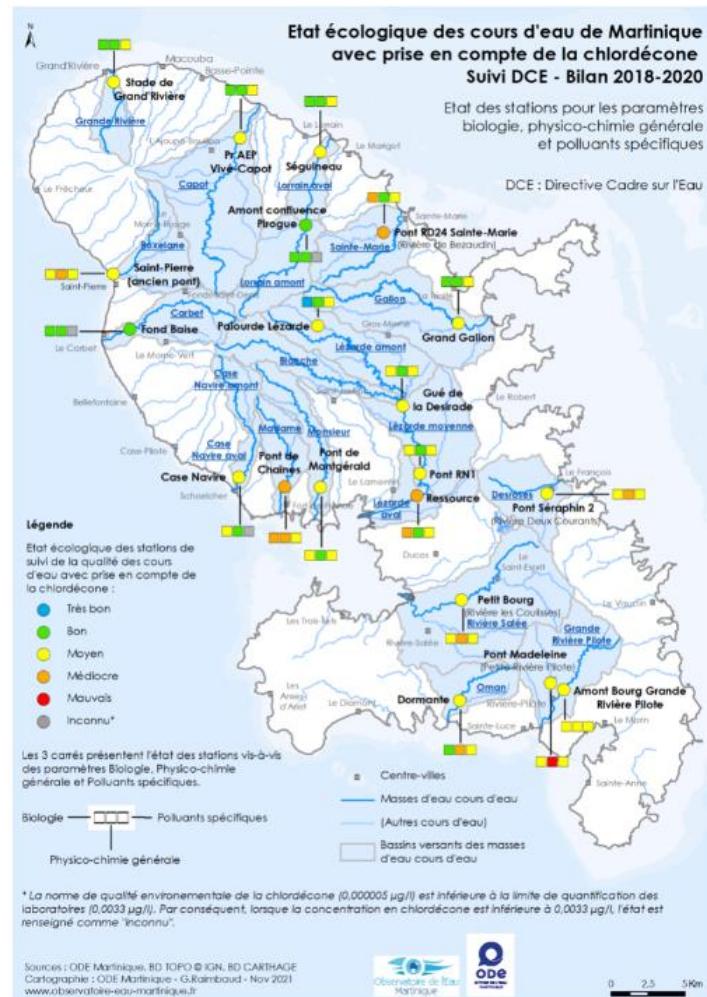


La conformité du parc des stations de traitement (STEU) publiques
(au sens de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, DERU)



En particulier, la gestion des milieux aquatiques devra être prise en compte par la collectivité ; il est nécessaire d'entretenir les cours d'eau, de maîtriser l'assainissement pour limiter les impacts notamment sur la qualité des eaux de baignade.

L'enjeu de la prise en compte de ces milieux rejoint celui du traitement des cours d'eau particulièrement problématique à Petit-Bourg, Rivière Salée et Rivière Pilote :



En matière de gestion de sous-produits :

Si au niveau de la boue, il existe un centre de compostage au Robert et 2 stations sont équipées en traitement des vendanges, ce n'est pas suffisant pour ces dernières ni pour le sable et les graisses qui finissent dans les décharges et constituent un enjeu environnemental d'ampleur.

Cet aspect est éventuellement à traiter par le prisme de la gestion des déchets, à travers une réflexion commune aux trois EPCI étant donné que la compétence « traitement » relève d'une délégation commune à l'ensemble du territoire (SMTVD). L'ODE pourrait également soutenir ce projet.

Enjeux

- Articuler les forces et faiblesses du réseau d'eau avec le Nord et la CACEM, notamment sur des questions précises non encore tranchées (par exemple la répartition du patrimoine du SICSM)
- Maitriser les réseaux pour mieux dimensionner les stations d'épuration
- Améliorer le rendement des usines et des réseaux pour éviter l'épuisement des ressources et améliorer le respect des débits réservés
- La question de la gestion des compétences GEMAPI et eaux pluviales urbaines renvoie à l'articulation difficile de l'urbanisation du littoral et la voirie qui restent communaux.
- Garantir une meilleure gestion patrimoniale du réseau et améliorer la performance du réseau

-Nombre faible de particuliers à raccordés au réseau d'assainissement collectif

-Accompagner les habitants pour inciter à réduire la consommation avec des équipements hydro-économies (même si l'enjeu est prioritairement de s'assurer une desserte de qualité...)

-Améliorer la gestion des eaux pluviales par la mobilisation de moyens supplémentaires pour garantir la prise de compétence effective par l'EPCI

3. Un environnement particulièrement soumis aux risques naturels et des dispositions à renforcer en matière de réduction énergétique et de gestion des déchets

Le territoire du Sud, à l'instar de toute la Martinique est soumis à de nombreux événements climatiques extrêmes (inondations, ouragans...) et se trouve particulièrement concernée par les effets identifiés des changements climatiques.

Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement, et de la loi du 24 mars 2014 dite « loi ALUR », un **SCOT** au contenu matériel révisé constitue la charte contractuelle qui régit dans les domaines du développement et de l'aménagement les relations entre la Communauté d'Agglomération et les douze communes de l'intercommunalité de la CAESM depuis 2016. Ce document s'inscrit dans le prolongement du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé en décembre 1998 qui formait le document de projet de développement, de mise en valeur et de protection de l'environnement.

Toutefois, le SCOT, bien qu'intégrant pleinement la problématique environnementale dans son approche, pour préserver les écosystèmes terrestres, n'avait pas vocation à agir directement sur les biocénoses marines au-delà des effets des politiques d'urbanisme.

Pour pallier cette discontinuité, le SCOT a été approfondi en intégrant le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de l'Espace Sud en 2016. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par la loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Le PCAET vise deux objectifs pour d'une part réduire les émissions de Gaz à effet de Serre, et favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux effets du changement climatique d'autre part.

Des enjeux de qualification de ces espaces et de leur intégration dans les documents stratégiques se posent. La possibilité de caractériser les différents écosystèmes terrestres permet d'envisager la notion de continuité écologique, de trame verte et de trame bleue qui n'ont de véritable sens que si les habitats accueillent des espèces susceptibles de passer de l'un à l'autre.

La protection de ces espaces et la valorisation du patrimoine naturel et culturel dans le cadre du développement économique et social est exigée par la **Charte du Parc Naturel de Martinique (le PNM)** depuis 1976, révisé en 2012, en cohérence également avec le SCOT. Cette Charte porte sur huit des douze communes de l'Espace Sud et une grande partie du territoire de Saint-Esprit et du François ainsi que la mangrove et le littoral de Ducas. En sus, le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (le CELRL) est un établissement public institué en 1975 menant une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres.

L'Espace Sud est particulièrement concerné par les enjeux liés à l'environnement, notamment les espaces verts et naturels car il est gestionnaire de 350 hectares avec le Conservatoire du littoral. L'EPCI a ainsi la charge de l'entretien de ce périmètre et dispose d'une brigade de l'environnement pour mettre en œuvre les dispositions de respect de l'environnement.

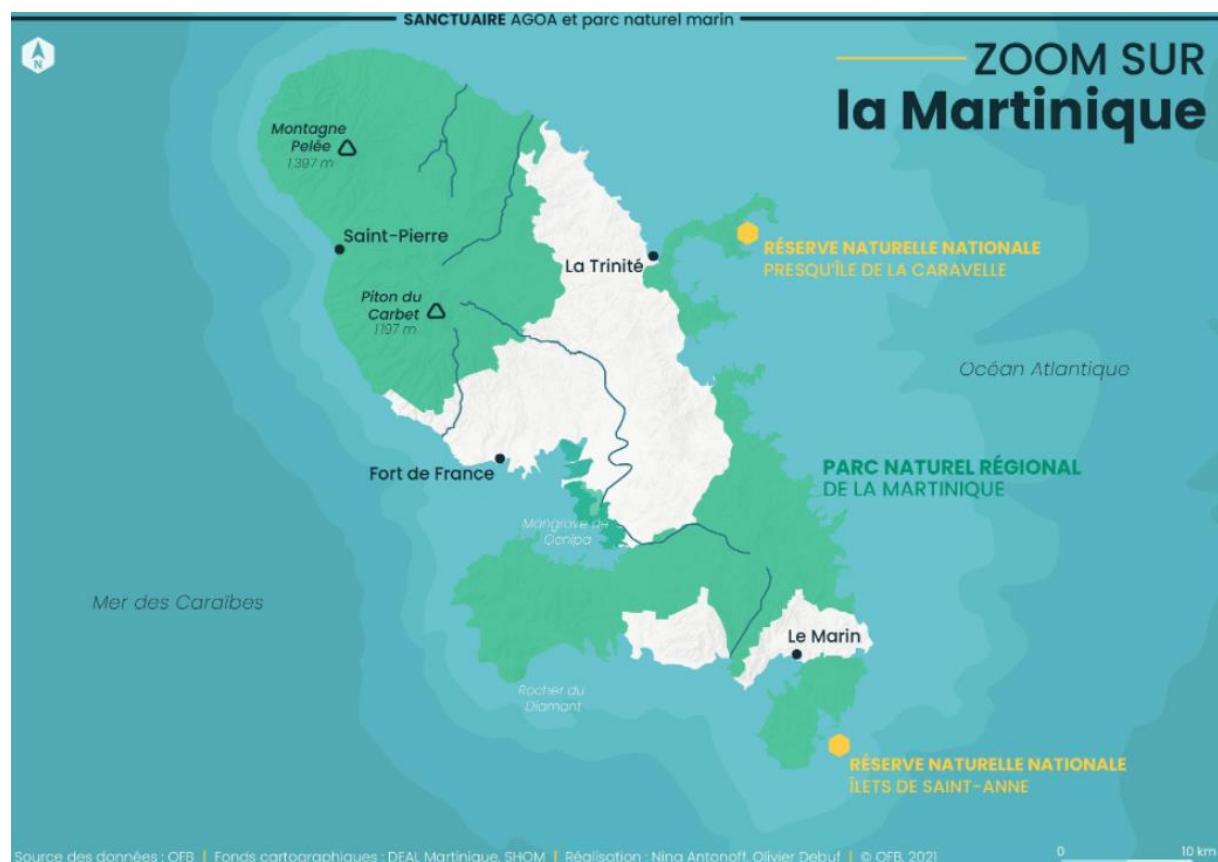
En outre, la CAESM élabore son deuxième Plan de gestion en matière de biodiversité pour les 5 années à venir, réalisé en interne et tirant les leçons du premier Plan de gestion, difficile d'utilisation et peu opérationnel. Ce plan de gestion fonctionne par site (26 qui sont sur le territoire du Parc Naturel de Martinique ; seuls 9 sont des espaces naturels) et par valeur (historique, patrimoine, biodiversité).

Il faut souligner l'importance de la prévention des risques pour l'environnement avec l'élaboration actuelle d'un Plan intercommunal de sauvegarde, qui doit prévoir une méthodologie propre et un accompagnement pour réagir de manière adéquate en cas de catastrophe climatique. Ce Plan repose sur les spécificités des douze communes du Sud, notamment concernant la saturation du littoral. Il est question de créer des zones de replis avec un plan de déplacement.

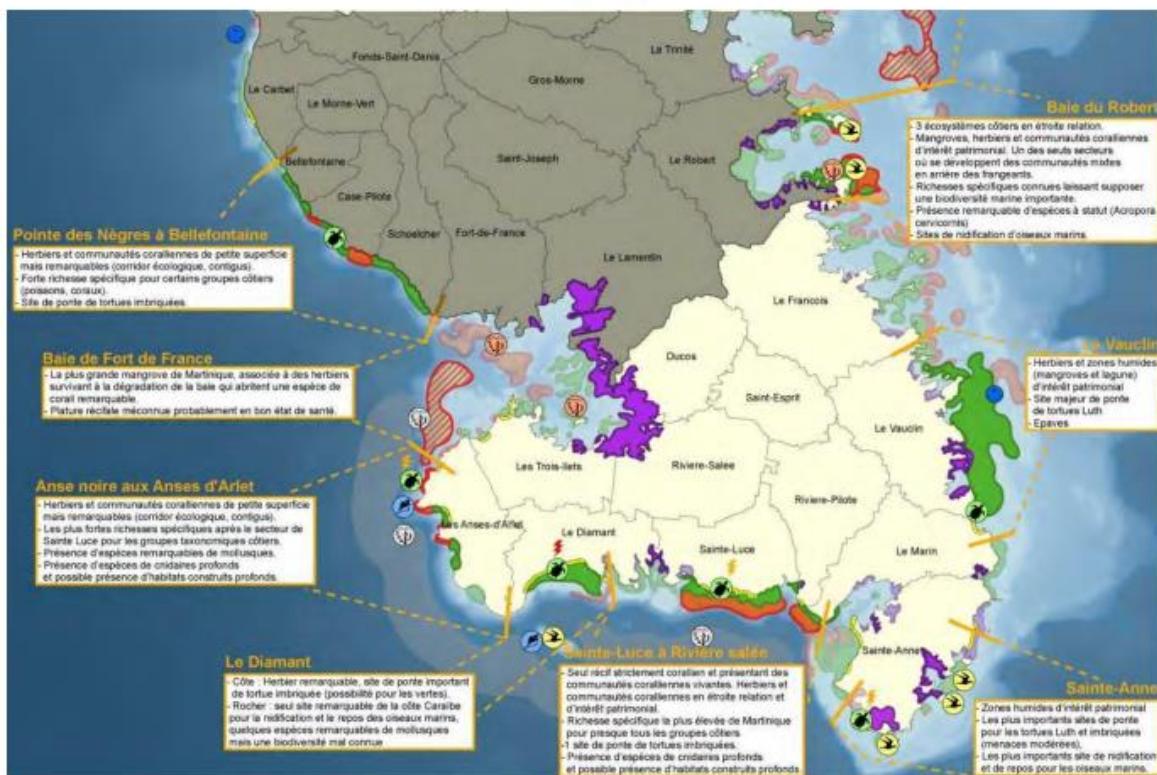
Cette problématique est traitée en articulation avec les projets de redynamisation des centres-bourgs notamment à travers les programmes Petites villes de demain et Action cœur de ville pour éviter que la densification urbaine ne fasse l'économie d'une prévention des risques et de solutions de protection.

La protection de l'environnement et du paysage passe également par la promotion des jardins partagés qui connaissent une dynamique positive dans le territoire du sud de la Martinique. Leur développement permettra également d'identifier des zones inoccupées qui pourraient constituer des espaces de protection en cas de risques naturels.

Un territoire riche en biodiversité



SYNTHESE DU PATRIMOINE NATUREL DES ESPACES MARINS LITTORAUX DE L'ESPACE SUD (SOURCE : AMP, 2009)



Patrimoine naturel remarquable

-  Cnidaires profonds
-  Coraux
-  Mollusques
-  Oiseaux
-  Tortues

Pressions sur les espèces à statut : - Fortes  - Modérées 

Habitats

-  Zones humides (dont mangroves)
 -  Herbiers
 -  Communautés coraliennes
 -  Plages
-   
Secteurs remarquables
- 
Besoin d'acquisitions de connaissances

Patrimoine culturel remarquable

-  Epaves
- 0

kilomètres

0

Miles nautiques

Sources des données :

- Etat des connaissances sur le milieu marin de la Martinique
- OMM, 2009, Base de données cartographique des fonds marins côtiers de la Martinique, biocénoses benthiques, Rapport technique, DIREN Martinique, 76 p.
- Gayot M, Laval S., 2005, Inventaire des zones humides de Martinique, ACER Campestre, Parc Naturel Régional de Martinique, 106p.
- IGN

Système de coordonnées :

WGS84 - UTM Zone 20N

Réalisation :

Agence des aires marines protégées - octobre 2009

Agence des
aires marines protégées

35

Espaces naturels

Sur le territoire de l'Espace Sud, les sols sont majoritairement argileux, sujets aux gonflements et aux mouvements de terrain. Les embouchures des rivières et ravines sont constituées de terrains volcano-sédimentaires.

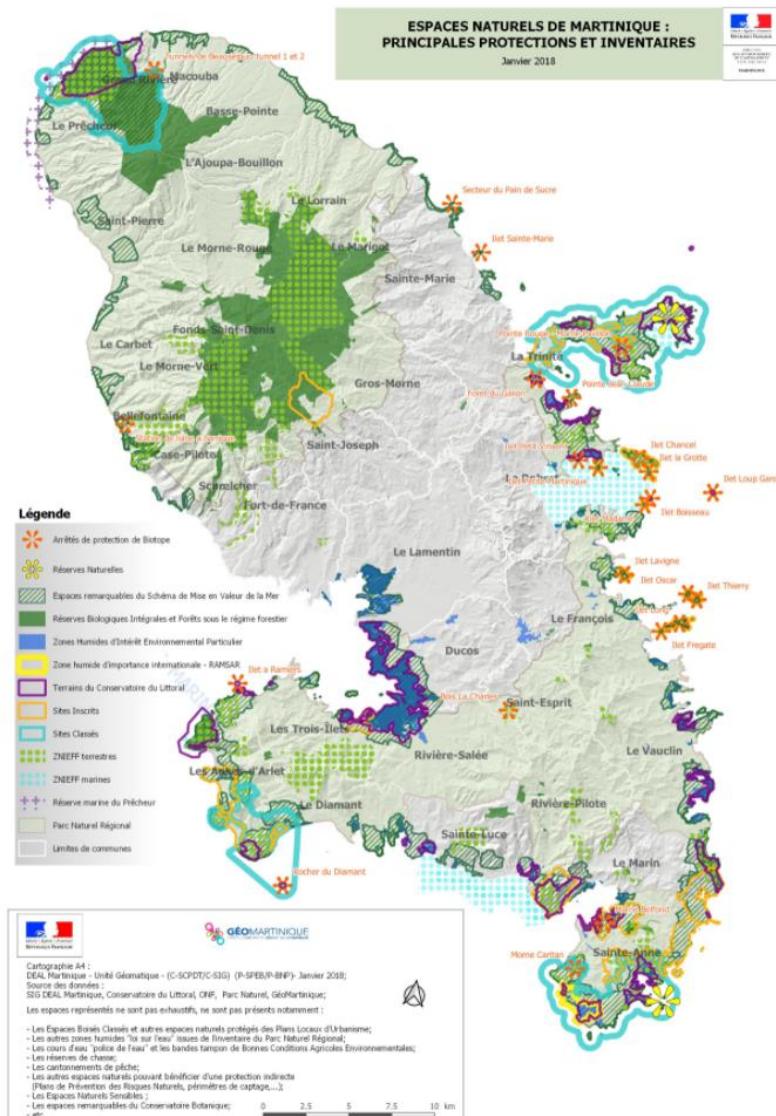
Plus de 15% du territoire représente des sols artificialisés, largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 5% (CGDD-SDES,2018). Environ 40% sont des zones agricoles, la moyenne nationale se situant à 50% alors que la CAESM dispose d'une surface plus élevée en forêt et milieux semi-naturels (à hauteur de 42% contre 30%).

En outre, les zones humides sont très présentes sur le territoire de l'Espace Sud. Elles correspondent pour les plus grandes superficies à des zones de mangroves ou d'arrière-mangroves. Elles remplissent de nombreuses fonctions : biologiques, économiques, sociales, paysagères, hydrauliques, épuratrices... D'une manière générale, l'ensemble des zones humides forestières du Sud de la Martinique présente un intérêt patrimonial élevé. Les autres milieux (petites mares, zones inondables, etc.) remplissent individuellement des fonctions précises, notamment en termes d'habitats pour l'herpétofaune (reptiles), l'avifaune... Les mares du Sud ont en particulier été ciblées dans une disposition spécifique du SDAGE (disposition II-D-4 : « Les zones humides dégradées présentant un intérêt environnemental ou patrimonial particulier, notamment les mares du Sud, font l'objet d'une restauration et d'une gestion adaptée »).

Des menaces pèsent sur ces écosystèmes terrestres. L'extension de l'habitat humain au détriment des espaces naturels et agricoles s'est accélérée ces dernières décennies (mitage). Le territoire de la CAESM a été particulièrement touché en relation avec le « débordement » des populations du centre qui se fait particulièrement remarquer sur l'axe Dacos-Rivière-Salée et sur Trois-Îlets en relation avec la navette maritime qui rejoint Fort-de-France. Les dégradations dues au mitage des espaces ruraux constituent un problème spécifique auquel s'ajoute une proportion significative de constructions ne respectant pas les règles de l'art en matière d'urbanisme. Cet état de fait renforce la destruction des espaces en limitant la capacité d'action des communes sur la maîtrise de l'urbanisation. Ce mitage induit :

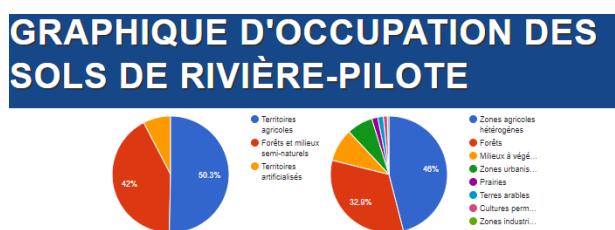
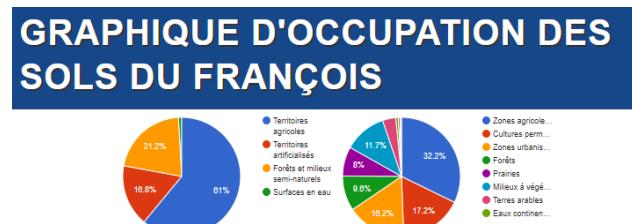
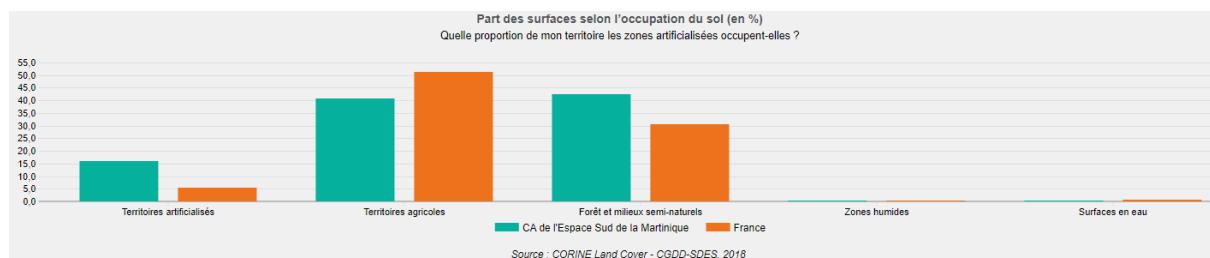
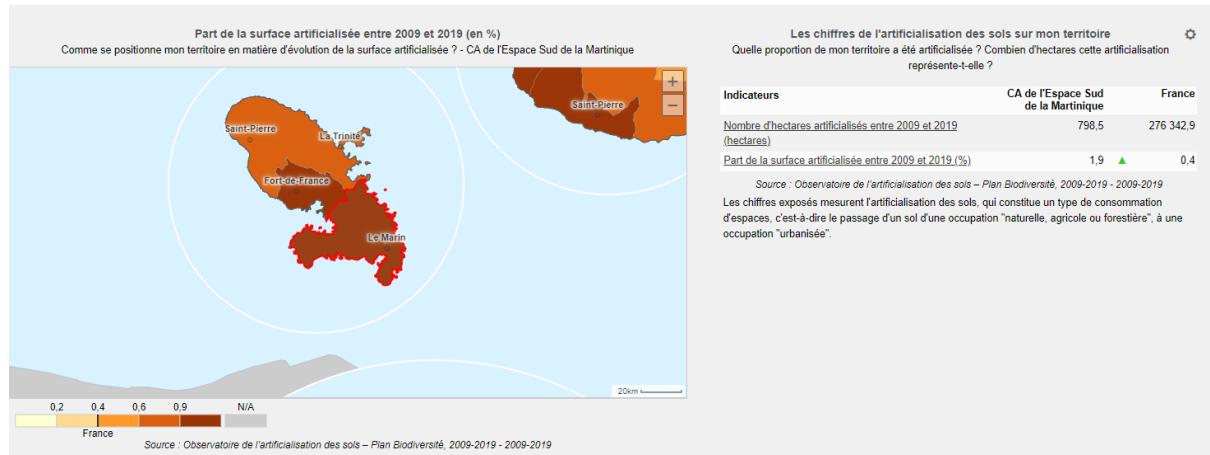
- Une destruction des populations animales : directe et indirecte par la destruction des habitats,
- Une perte de connectivité entre les espaces, en particulier les espaces boisés, peut isoler des populations et les rendre plus vulnérables
- L'expansion des espèces introduites favorisée par les trouées dans des espaces fermés.

En outre, la contamination des sols issue de l'utilisation du chlordécone dans les champs de bananeraie constitue un enjeu majeur pour la préservation de l'espace naturel, de l'utilisation de l'eau et des productions agricoles.



Par ailleurs, trois grands types de biocénoses marines sont à préserver : mangroves, herbiers et récifs coralliens qui sont fortement interdépendantes. Ces écosystèmes et leurs fonctionnalités ont une grande valeur écologique et économique.

Enfin, l'artificialisation des sols est importante, particulièrement dans les communes les plus peuplées du Sud :



Un grand littoral déjà très aménagé, où se greffent certaines centralités

Pour 40 % de la superficie du territoire martiniquais, l'Espace Sud représente 53% du linéaire de côte. Cette prédominance est liée à un littoral très découpé à l'échelle du territoire avec les péninsules des Anses d'Arlet et de Sainte-Anne, les baies de Génipa, du Marin / Sainte-Anne... mais également à un trait de côte dentelé constitué sur toute sa longueur d'une succession d'anses et de pointes.

Cette configuration a guidé l'implantation des bourgs et zones habitées : Anse à l'Âne, Petite Anse, Pointe du Bout, bourg du Marin, Pointe des Sables, Pointe Thalémont... Au niveau du littoral de Ducas – Rivière-Salée, la perspective est différente avec une transition douce entre la plaine alluviale qui semble se prolonger en mer par la mangrove.

Plusieurs mesures existent, particulièrement des régimes juridiques, axés sur le littoral, afin de préserver cette interface : la Loi Littoral, la zone des 50 pas géométriques, l'espace du Domaine Public Maritime et la forêt Domaniale du Littoral.

En pratique, la loi contraint les communes à déclarer l'inconstructibilité de ces espaces. Elle interdit toute construction et installation nouvelle à moins de 100 mètres du rivage en dehors des zones urbanisées. Le dispositif des 50 pas géométriques se substitue à cette règle en Outre-Mer et donc en Martinique. En outre, le SCoT doit être compatible aux dispositions de la loi littoral L 121-1 et suivants du code de l'urbanisme). La CAESM est concernée par l'application de la loi « littoral », pour 11 communes sur 12 (toutes sauf Saint-Esprit).

Les contrats de milieu ne sont pas des protections au sens strict mais sont le témoin d'un engagement vers la reconquête de la qualité des milieux.

Un climat propice à la sécheresse

Le Sud de la Martinique est le secteur qui reçoit le moins de précipitations. Cette situation se répercute sur le réseau hydrographique et la ressource en eau.

Prévention des risques naturels

Les PPRN élaborés sous la responsabilité du préfet en associant les communes sont le document de référence pour permettre un aménagement urbain qui prend en compte la prévention des risques naturels. Les servitudes du PPRN sont annexées aux plans locaux d'urbanisme (PLU). Le SCoT, intègre dans son objectif 5 une ligne d'action claire en demandant que les documents d'urbanisme communaux portent transcription des dispositions du PPRN approuvé en 2014. En complément, et dans le cadre de son contenu matériel, l'orientation 7 du DOO prévoit dans la conception et mise en œuvre des projets urbains, la nécessité de mettre en place des dispositions adéquates permettant de prévenir les risques d'aggravation des aléas naturels qui pourraient résulter de l'urbanisation, particulièrement en minimisant l'artificialisation des sols et en réduisant les écoulements d'eaux pluviales.

L'Espace Sud a fait l'objet d'un grand nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982 (127 sur un total de 336 sur le territoire martiniquais). Les 12 communes sont couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) d'où le projet de l'EPCI d'établir un Plan intercommunal de sauvegarde.

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux					
Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?					
Indicateurs	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
		CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique	CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique
Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)					
Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?					
Indicateurs	CA de l'Espace Sud de la Martinique				
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	127	336			
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRT)	12	34			
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	1	3			
Source : Base Gaspar, 1982-2021 + Base Gaspar, cumul en 2021					

En outre, l'Etat a mobilisé des financements pour le confortement parasismique et para-cyclonique à travers le *Plan de relance qui abonde le plan séisme*.

Dans son titre consacré à l'Outre-mer, le projet de loi 3DS prévoit dans son article 59, la création à titre expérimental d'un état de calamité naturelle exceptionnelle en Outre-mer.

En outre, la CAESM a un projet qui vise à améliorer la connaissance des risques naturels avec la création d'une banque de données et d'une cartographie. Il s'agit de collecter, recenser et de mettre à la disposition de l'Etat, les études géotechniques réalisées sur le territoire Sud afin d'améliorer la précision et l'échelle des PPRN sur l'aléa mouvement de terrain en particulier (risque le plus présent sur le Sud). L'objectif est de réduire le décalage parfois existant entre la cartographie du PPRN et la réalité de terrain.

Au-delà des enjeux de risques sismiques et paracycloniques, deux problématiques touchent particulièrement l'Espace Sud :

- D'abord, les effets du chlordécone : A la suite du Plan III, le Plan IV Chlordécone piloté par l'ARS permet de mener des actions (Analyses de chlordéconémie gratuite et déduire un accompagnement adapté en fonction des résultats, indemnisation effective des ouvriers agricoles avec la mise en place du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, poursuivre les projets d'expérimentation de décontamination des sols, renforcer les contrôles de denrées alimentaires et de la qualité de l'eau).

Au-delà de cette série d'actions du Plan IV dont les volets Environnement, Alimentation et Stratégie socio-économique concernent directement le CRTE, il est possible de souligner l'accroissement de l'investissement dédié à la Recherche avec une ouverture aux collectivités de plusieurs AAP de l'ANR d'un budget d'environ 2,3M d'euros à rayonnement régional (fonds européens dynamique recherche/innovation).

- Ensuite, les sargasses échouent sur le littoral et entraînent des effets importants sur la santé des habitants, le tourisme et le développement économique. A la suite du Plan national de lutte contre les sargasses de 2018, un deuxième Plan est en cours de finalisation par l'Etat et sera mis en œuvre à partir de mars 2022. Ce nouveau plan ne se limite pas à une gestion de crise mais prend en compte un risque devenu pérenne. Il s'agit d'un changement de paradigme dans les modalités d'intervention, avec la prévision d'une gestion en mer pour ne plus limiter les actions à la collecte en aval sur les plages. Ce projet se réalisera en parallèle de l'appui aux communes et aux EPCI déjà existant concernant les équipements. De plus, la participation

annuelle de l'état sur tous les plans (recherche, collecte, étude environnementale, assistance aux communes) permettra un meilleur traitement de la problématique sur l'ensemble du territoire martiniquais, y compris CAESM.

Le respect de l'environnement a été intégré dans des constructions comme celle du siège de la CAESM avec un programme HQE et une charte chantier propre avec 14 cibles fixées.



Réduction énergétique

La Martinique, dans son climat régional de l'air et de l'énergie (SRCAE) de 2013 s'est engagée à atteindre dans sa consommation énergétique finale 56% de sa production en énergies renouvelables en 2020 et 100% d'ici 2030.

La maîtrise de la demande en énergie et l'efficacité énergétique seront recherchées notamment à travers l'accompagnement et le soutien des acteurs économiques en matière de performance énergétique des bâtiments publics et privés, en neuf et en rénovation.

Le secteur du bâtiment étant le second consommateur d'énergie finale en Martinique, l'efficacité énergétique des bâtiments constitue en effet une préoccupation majeure pour notre territoire tant les enjeux économiques et environnementaux sont importants.

L'encouragement des démarches d'utilisation rationnelle de l'énergie auprès des entreprises et le soutien aux économies d'énergies au sein des collectivités compléteront ces actions. La production d'énergie en Martinique est à 97 % d'origine fossile avec un niveau des émissions de gaz à effet de serre par habitant proche de la moyenne nationale.

Si la Martinique possède un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, qu'elles soient solaires, éoliennes, géothermiques ou de biomasse, les solutions de stockage et de production dans un territoire soumis au risque cyclonique nécessitent des efforts de recherche et d'innovation importants qui seront soutenus.

Au-delà des projets relatifs à la mobilité douce, l'EPCI du Sud cherche à renforcer une dynamique de territorialisation en matière de rénovation énergétique. La CAESM s'interroge sur les modalités d'accompagnement des collectivités dans des démarches intégrées et exemplaires relevant des thématiques énergie et gaz à effet de serre, d'urbanisme, de mobilité durable. Une réflexion est en cours avec le SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) de l'ADEME.

Quelques projets sont en cours :

- Un accompagnement de la performance globale des entreprises des centres-villes de la CAESM (bilans des émissions de gaz à effet de serre) par l'ADEME
- Etudes de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation sur 4 sites (projet VALENER)
- Réalisation des audits énergétiques des cuisines scolaires centrales de la CAESM

- Mise en place une gestion écologique par un accompagnement collectif sur les pratiques d'entretien
- Trois plans de déplacement (Plan de Déplacements Administration, Plan de Déplacements Inter-entreprises dans 4 zones d'activités du Sud, Plans de Déplacements Etablissements Scolaires dans les communes du Sud)
- Accompagnement par un conseiller à une première labellisation CIT'énergie

Les projets à venir devront s'articuler au :

- Le Plan Climat Air Energie (PCAET) qui prévoit :
 - Dans sa fiche Action 15 un accompagnement des communes vers l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et l'équipement de matériels plus performants et moins consommateurs d'énergie
 - Dans sa fiche action 16 un dispositif auprès des particuliers afin d'inciter les travaux d'amélioration de la qualité énergétique de l'habitat (exemple : Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat PREH + ateliers diminution de la facture énergétique)
- Financement dédié dans le cadre du CCT 2019-2022 : (8M Etat + 8 M CTM)
- Programme pluriannuel de l'énergie (PPE) 2019-2023 qui précise les objectifs politique énergétique, identifie les enjeux et risques dans ce domaine et enfin oriente les travaux des acteurs publics

Gestion des déchets et économie circulaire

Le PCAET de la CAESM prévoit un Plan territorial de gestion des déchets et un schéma directeur de gestion des déchets qui est en cours de renouvellement, qui viendra nourrir le Plan de gestion de la CTM et qui se déclinera sous la forme d'un Plan local de gestion des déchets.

En sus, il existe un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) relatif à la réduction de la production et de la nocivité des déchets, à la limitation des transports, à la valorisation et à l'information du public ; et un Accord Cadre de Partenariat Pluriannuel avec l'ADEME intitulé « Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets » (PLPD) pour la période 2020-2025.

La CAESM est compétente en matière de pré-collecte, collecte, prévention et promotion du tri des déchets ménagers et assimilés mais pas du traitement et de la valorisation du tri (géré par le syndicat martiniquais SMTVD comme pour les deux autres EPCI depuis 2014).

L'Espace Sud a mis en place une fiscalité adaptée à travers la taxe enlèvement des ordures ménagères qui a été harmonisée en deux temps, d'abord pour les administrés dans les petites communes puis les plus grandes pour générer une taxe unique. Celle-ci permet de financer notamment la collecte des déchets dans les villes, des équipements de collecte des déchets et organiser une pré-collecte rationalisée de 5 flux (déchets ménagers résiduels, emballages, bio-déchets, encombrants liés aux produits manufacturés importés, végétaux) et un sixième flux (emballage de verre) qui s'est ajouté récemment.

Il existe actuellement sur le territoire du Sud 6 déchetteries (à mi-chemin entre la collecte et le traitement) qui avaient été transférées au SMTVD dans une logique d'optimisation du service public mais que l'EPCI souhaite reprendre ; une rétrocession vers la communauté d'agglomération devrait avoir lieu prochainement. En outre, une Brigade verte a été créée pour la collecte des sargasses sur le territoire sud.

En matière d'économie circulaire, une réflexion a été menée dès 2004 par la CAESM concernant deux flux (celui de déchet à balistique lourde comme le verre et les biodéchets) :

- Le verre fait l'objet d'une collecte spécifique et la relocalisation d'une filière « verre » s'est opérée en Martinique en parallèle d'un rapprochement avec Trinidad et Tobago si bien qu'aujourd'hui, une unité locale de traitement de verre permet la création de béton de verre réutilisé dans le cadre de l'aménagement urbain.
- La collecte de biodéchets alimentaires à la fois auprès de la restauration scolaire et des particuliers et traitée dans une usine du Robert (CVO organique) permet une réutilisation pour l'agriculture locale

Quelques limites actuelles doivent concentrer les efforts à venir de l'EPCI :

- L'optimisation de la collecte des déchets est un enjeu commun à l'ensemble du territoire martiniquais qui pourrait faire l'objet d'une gestion en régie et nécessite tant des moyens techniques (bâtiments, équipements) qu'humaines (recrutement d'agents)
- Le stockage des déchets et la réduction des dépôts sauvages est également une priorité d'autant plus que l'EPCI dispose de foncier (terrain de 50 hectares au Diamant) et souhaite créer un Pole environnement avec un accueil des entreprises dédiées au traitement des déchets
- Bien que constituant deux exemples importants d'économie circulaire (le verre et les biodéchets), le taux de captation de ces deux types de déchets est relativement limité. Il s'agit d'investir davantage dans la fréquence de collecte, de prendre en compte ces flux dans le cadre de marchés publics pour des projets locaux de construction par exemple et d'inciter le secteur privé à développer des déchetteries pour créer un maillage sur l'ensemble du territoire et une dynamique globale.
- Les éco-organismes (société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs -REP-, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché) sont insuffisamment représentés dans le territoire du Sud ce qui constitue un enjeu particulièrement fort dans les zones d'activités.

Enjeux

-La prévention des risques naturels (pollutions, inondation, ondes et tsunamis) est une problématique continue à prendre en compte tant en soi que dans la conception et la mise en œuvre des projets relatifs à l'aménagement urbain (en centre-ville et sur le littoral)

- Seul l'EPCI assure la gestion des espaces naturel, en régie, or la charge de personnel occupe une part majoritaire des projets menés dans ce domaine

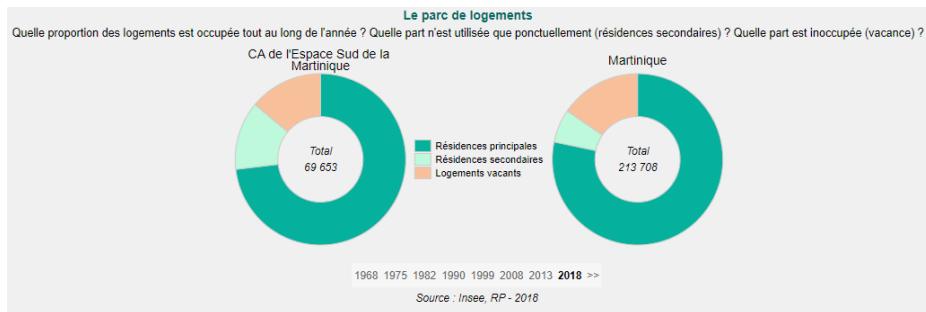
-L'éducation à l'environnement se fait par la Brigade de l'environnement qui ne dispose pas des moyens humains nécessaires

-L'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ne font pas encore l'objet d'une stratégie cohérente au niveau local (notamment en raison de l'inadaptation initiale de certains dispositifs sur le territoire insulaire à l'image de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat de l'ANAH)

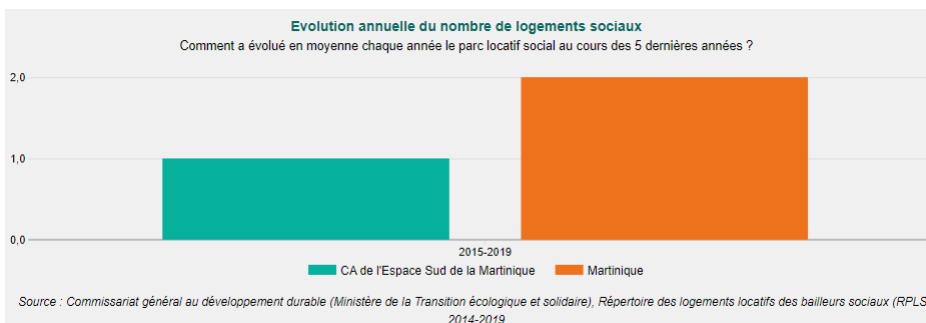
-Le recyclage des déchets et le développement de ressourceries, bien que bénéficiant de changements récents et positifs doivent être accrus

4. Une construction de logements encore insuffisante, un besoin de soutien aux jeunes et d'un renforcement du maintien à domicile

Le parc de logements martiniquais comprend près de 213 706 logements dont près de 80% sont des résidences principales. Le parc est avant tout concentré au cœur du territoire de la CACEM puis dans la CAESM (50 938 logements en 2018).



Il est possible de constater la faiblesse des constructions de LS dans le territoire du Sud. Cette construction a été plus particulièrement portée par les communes du Sud Caraïbe qui ont construit en moyenne 66% des logements neufs de l'Espace Sud, mais cela n'a pas suffit à atteindre un rythme de construction suffisant. En 2020, le territoire du Sud recensait 8 119 logements HLM, soit 16% des résidences principales des communes (contre 26% à la CACEM et 17% pour CAP Nord).



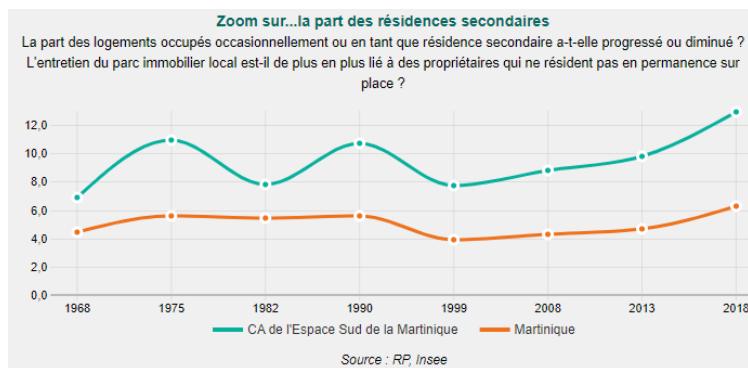
En ce qui concerne l'habitat indigne, 7124 logements en 2019 étaient dégradés (soit 11%) et 2040 étaient très dégradés (3%, équivalent à la CACEM tandis que CAP Nord est à 5%).

En Martinique, les logements individuels sont majoritaires dans le parc de résidences principales (69%¹). Entre 1999 et 2015, s'observe une diminution de la proportion d'habitations de fortune et de maisons ou immeubles en bois (respectivement 1,8% et 5,3% en 1999 contre 0,6% et 3,6% en 2015), et une baisse également notable la part des « cases traditionnelles ». La construction a été plus particulièrement portée par les communes du Sud Caraïbe qui ont construit en moyenne 66% des logements neufs de l'Espace Sud.

Un parc de résidences secondaires est présent principalement sur les communes du littoral. Leur représentation est très forte au sein de l'Espace Sud sur les communes balnéaires, les Trois Ilets, les Anses d'Arlet et Sainte Anne, forte sur le Diamant et probablement sur Le Marin, et dans une moindre mesure sur Sainte Luce ; elle est parfois liée à des successions familiales indivises.

¹ Enquête Logement 2013, INSEE

Pour autant, bien que les résidences secondaires au sud de la Martinique sont nombreuses, leur implantation est bien moins marquée que dans les autres zones touristiques : elles représentent 11 % des résidences contre 31 % pour les zones similaires françaises.



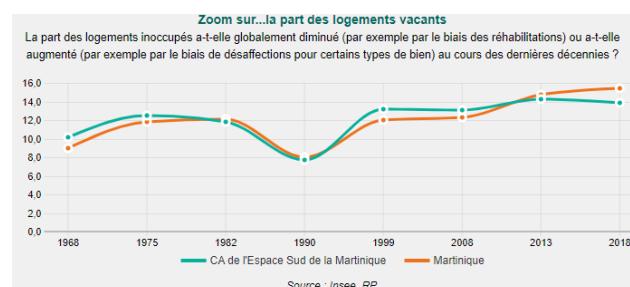
En outre, il est possible de noter une augmentation de la part des logements collectifs dans le Sud.

L'Espace Sud a approuvé son premier Plan local de l'Habitat (PLH) en 2013 identifiant les grandes problématiques du territoire. Ce PLH a été approuvé pour la période 2013-2019, et prorogé jusqu'en 2021. Son renouvellement doit être réalisé dans les prochains mois. De plus, un PILHI est en cours d'élaboration pour la période 2022-2028 avec un plan d'action en termes d'OPAH et PIG (à compléter).

Parmi les besoins identifiés au Sud, les plus importants sont :

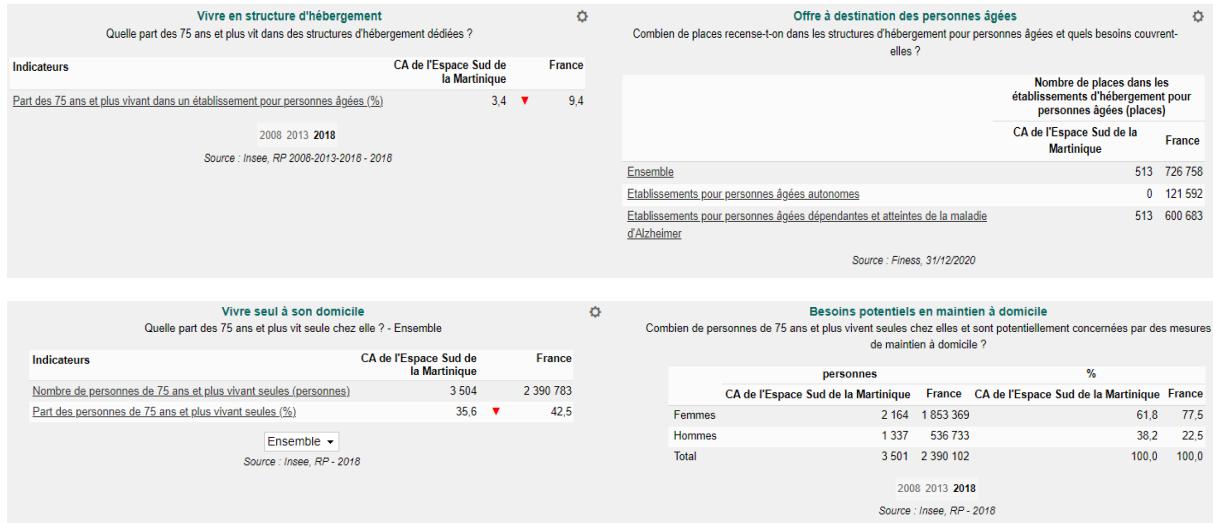
- Les besoins liés au desserrement mobilisant 600 logements par an, c'est-à-dire la baisse de la taille moyenne des ménages, résultant des phénomènes de décohabitation, de vieillissement de la population, d'évolution des modes de vie.
- Les besoins liés à la variation des résidences secondaires et des logements vacants. Dans un secteur touristique comme l'Espace Sud, une partie de la construction neuve répond à la demande de résidences secondaires. Un logement construit ne signifie donc pas un résident permanent.
- De plus, le taux de vacance est particulièrement important (14% contre 15% en 2018)

Le Francois	1776	19%
Le Marin	541	11%
Riviere-Pilote	919	13%
Sainte-Anne	308	8%
Le Vauclin	1301	22%
Les Anses-d'Arlet	384	15%
Le Diamant	768	20%
Ducos	1005	12%
Riviere-Salee	939	15%
Sainte-Luce	770	12%
Saint-Esprit	366	8%
Les Trois-Îlets	635	11%
CAESM	9711	14%



- Si la lutte contre l'indivision constitue un enjeu majeur, et souvent préalable, à l'amélioration des conditions de logement des ménages Martiniquais, le parc privé est essentiellement occupé de propriétaires occupants. Pour autant, les enjeux de réhabilitation sont nombreux.
- L'intégration des enjeux environnementaux dans les projets relatifs à l'habitat.
- Dans ce contexte de parcours résidentiels bloqués, l'enjeu du maintien dans le logement revêt une importance singulière. Trois aspects du maintien dans le logement s'expriment avec une acuité particulière en Martinique : l'adaptation au vieillissement, les impayés de loyers, et l'appropriation du logement. Il est tout d'abord question du vieillissement de la population et

plus particulièrement des ménages aux revenus les plus bas n'ayant, ni les moyens d'adapter leur logement (lorsque cela s'avère nécessaire), ni la possibilité de déménager dans un autre logement. Avec une population de plus de 75 ans qui augmentera de 5% d'ici 2028², la nécessité d'accompagner les personnes âgées pour qu'elles puissent se maintenir dans leur logement va s'accentuer.



Certains projets structurants sont en cours pour remédier à ces faiblesses :

- La réhabilitation de l'habitat et le lancement d'une RHI au Vauclin dans le cadre du programme Petites villes de demain

Enjeux				
<i>- Bilan de la mise en œuvre du Plan pour le logement d'abord (2021-2022) et la lutte contre le sans-abrisme notamment avec l'approbation de la convention pluriannuelle avec l'Etat pour la mise en œuvre accélérée</i>				
<i>-Incohérence intercommunale du système de demandes et des attributions des logements sociaux</i>				
<i>- Mettre en œuvre les priorités de la CIL</i>				
<i>-Mise en œuvre du Plan LOGEMENT D'ABORD (avec la DIHAL)</i>				
<i>-Elaborer un diagnostic et une stratégie de lutte contre la vacance</i>				
<i>-Répondre à la diversité des besoins en logement notamment des publics en difficultés</i>				
<i>-Financer le plan d'action du PILHI</i>				
<i>-Finir l'élaboration du PLH 2</i>				
<i>-Une difficulté d'accès à la propriété pour les jeunes et les personnes âgées soulignée dans le schéma de l'autonomie 2018-2023</i>				

² Groupe ENEIS, « Elaboration du PDALHPD 2018-2023. Enjeux repérés, évaluation des actions du PDALPD et du PDAHI », Document de travail de novembre 2017

5. Une offre de santé qui doit être renforcée

L'indicateur local d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL), calculé à partir de l'échelle communale, pour mettre en évidence des disparités d'offre de soins sur un territoire, s'élève en 2018 à 3 consultations par an et par habitant, ce qui est moins important que la CACEM (3,9) et légèrement plus élevé que Cap Nord (2,9).

En outre, la variation annuelle des effectifs de médecins libéraux est particulièrement faible en Martinique, de l'ordre de 1,8 % entre 2020 et 2021, ce qui place le département en 37^{ème} position sur 101 départements. L'offre de médecins généralistes est stable entre 2010 et 2021 (+1,5%) et baisse entre 2020 et 2021 (-0,8%)³.

Les élus s'inquiètent de cette évolution qu'ils qualifient de « désert médical » et souhaitent agir davantage sur l'adaptation de la répartition territoriale des professionnels de santé aux besoins de la population, principal déterminant de l'accès aux soins. En effet, alors que la démographie médicale connaît une évolution lente, la demande de soins est croissante.

Par ailleurs, quatre hôpitaux publics sont présents sur le territoire de la CAESM au Marin, à Saint-Esprit, au François et à Trois Ilets.

De lourds investissements sont en cours dans ce domaine, notamment concernant la réhabilitation de l'hôpital du Saint-Esprit renforçant l'accès aux soins du territoire Sud et dans l'optique d'une autonomie sanitaire du territoire, essentiellement portés par l'Etat (Plan Ségur Santé⁴, le Plan d'investissement CICID, Plan de relance, Plan séisme⁵).

Par ailleurs, certaines communes comme la ville de Saint-Esprit et celle de Ducos ont mis au point un Contrat local de santé en fonction de besoins identifiés en matière d'alimentation, de prévention, d'offre de soins, d'adaptation à l'autonomie et de qualité de l'environnement.

En parallèle, une nouvelle organisation hospitalière de la Martinique à travers le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) des établissements de santé de proximité et des établissements médico-sociaux du Centre/Sud de la Martinique s'attache à garantir une offre de soins équitable et efficace sur le territoire.

Toutefois, la CAESM connaît des difficultés à fois commune à l'ensemble du territoire et particulières à l'EPCI :

- Le Sud de la Martinique a été reconnu désert médical ce qui incite à mobiliser davantage de médecins et renforcer l'offre de soins

Sur le premier point, plusieurs projets sont programmés pour favoriser l'installation des professionnels de santé, comme la création de 2 maisons de santé au François ou encore l'installation d'un centre-médical partagé avec deux ophtalmologues.

En outre, pour améliorer l'accès aux soins, le programme Petites villes de demain prévoit la création d'un pôle médicale à Rivière-Pilote.

- Le maillage hospitalier pourrait être renforcé (4 hôpitaux qui sont actuellement au Marin, François, Trois îlets, Saint Esprit mais demeurent peu inscrits dans une réponse territorialisée malgré la nouvelle organisation du GHT Centre/Sud).

³ Atlas de la démographie médicale en France au 1^{er} janvier 2021, Ordre national des médecins, Conseil National de l'Ordre

⁴ Le Plan Ségur de la Santé consacre 448M pour la Martinique dont 75 M pour l'assainissement financier des établissements, 364M pour relancer les investissements et 9M pour la gestion du quotidien

⁵ Le Plan séisme bénéficie d'un abondement via le Plan de Relance de 16,3M pour la réhabilitation des hôpitaux et leur confortement parasismique et para cyclonique dont St Esprit

- Un enjeu de prise en compte des problématiques relatives à l'autonomie au regard du vieillissement de la population. Sur ce point, le schéma de l'autonomie 2018-2023 constitue le document de référence qui doit permettre de prendre en compte les besoins convergents des secteurs, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

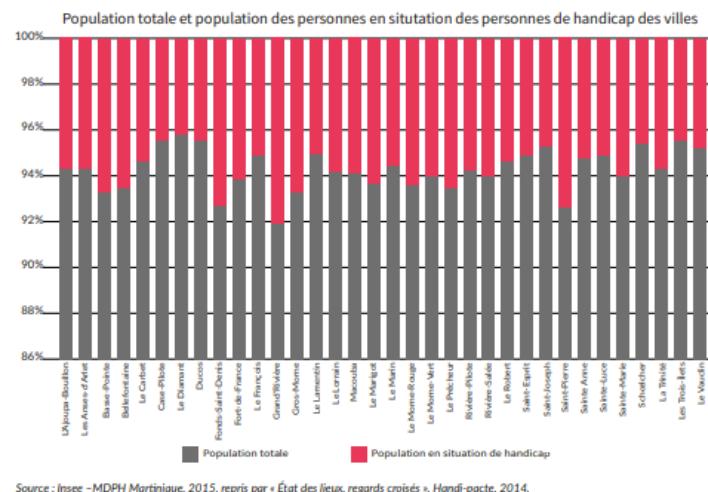
Sur ce point, la Martinique comptait 8 749 bénéficiaires de l'APA en 2013 en Martinique, soit 276 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. Cette proportion est comparable à la Guadeloupe (265%), mais supérieure à la moyenne nationale (209%).

Une forte concentration des bénéficiaires de l'APA s'observe autour de Fort-de-France en lien avec la densité de la population. En revanche, la proportion des bénéficiaires de l'APA est élevée pour la CAESM (281) occupant une place intermédiaire entre le Nord et le Centre.

Une très large majorité (86%) des bénéficiaires perçoivent l'APA à domicile plutôt qu'en établissement. Cette proportion est plus élevée dans d'autres DOM (91 % en Guadeloupe, 92 % à la Réunion) mais elle reste largement supérieure à la moyenne nationale (59 % de bénéficiaires de l'APA à domicile).

Le nombre de personnes en situation de handicap est le plus important dans les villes les plus peuplées, notamment au François (1 017) dans le Sud.

Selon les données de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour 2016, 25 000 personnes sont reconnues sur le territoire, alors que selon l'enquête Handicap santé 2008 de l'INSEE Martinique, 64 600 personnes pourraient avoir cette reconnaissance (17% de la population). Cette variation des chiffres indique à la fois la part d'incertitude sur le recensement exact des personnes concernées et l'ampleur du phénomène.



Les bénéficiaires de l'APA fortement dépendants (GIR 1 et 2) sont présents en plus grand nombre dans les communes de la CAESM, particulièrement à Sainte Luce.

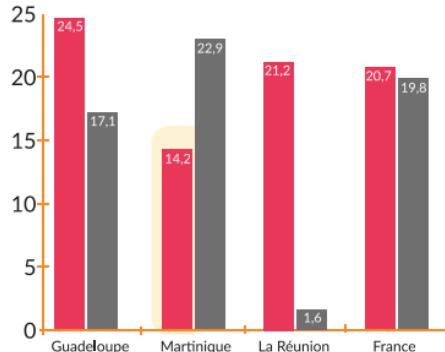
Des solidarités familiales jouent, facilitant le soutien à domicile. La plupart des personnes âgées de 80 ans et plus ne vivent pas seules à domicile mais en ménage avec un / plusieurs aidant/s potentiel/s. Cependant, des acteurs identifient des situations de grande vulnérabilité avec des personnes âgées potentiellement très isolées et ayant de faibles niveaux de ressources.

Avec 51 places autorisées (toutes installées), le nombre de places offertes par les services de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés est le plus élevé des territoires comparés et représente 45,9 % de l'offre présente dans la région Antilles-Guyane.

À l'inverse, le taux d'équipement de places en SSIAD ou SPASAD pour personnes âgées est le plus bas de l'échantillon de comparaison – ce qui peut être partiellement compensé par l'offre libérale (densité d'infirmiers libéraux importante).

SSIAD pour personnes âgées et personnes handicapées - Capacité globale

Source : ARS

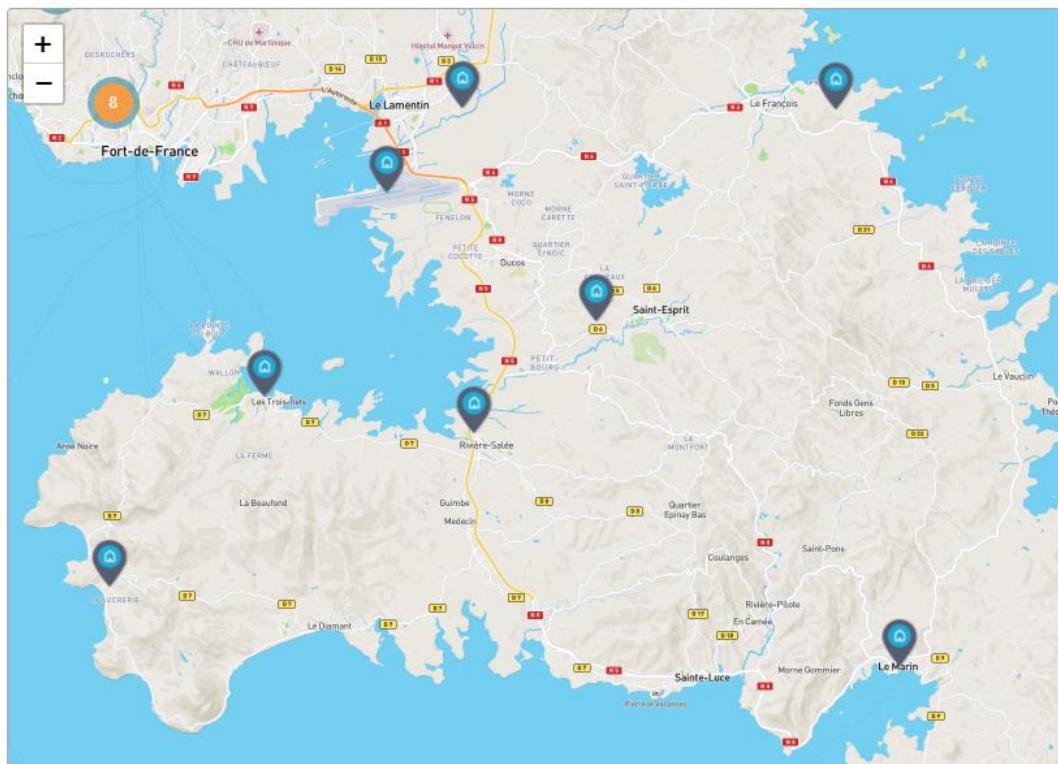


■ Nombre de places en SSIAD et SPASAD PA pour 1000 personnes allocataires de l'APA à domicile

■ Nombre de places en SSIAD PH pour 1000 personnes bénéficiaires de l'ACTP ou de la PCH

Source : données ARS et STATISS

Zones et communes	Nom du service	Capacité autorisée		Capacité installée		Places autorisées par zone
		PA	PH	PA	PH	
Lorrain	Aproquavie	30	20	30	20	
Sainte Marie	Volonterre	46	0	46	0	
Trinité	ASADEC	40	0	40	0	
NORD ATLANTIQUE		116	20	116	20	136
Morne Rouge	Montjoly	40	0	40	0	
NORD CARAÏBE		40	0	40	0	40
Fort de France	ASAMAD	70	16	70	16	
Fort de France	Croix Rouge	54	0	54	0	
Lamentin	OMASS	39	0	30	0	
CENTRE		163	19	154	16	179
Sainte Luce	ASSCAM	34	0	34	0	
Saint Esprit	CH Saint Esprit	35	5	35	5	
François	ASAAD	30	10	30	10	
Marin	ADARPA	39	0	39	0	
SUD		138	15	138	15	153
TOTAL		11	457	51	448	51
						508



Localisation des EPHAD dans le Sud de la Martinique

Enjeux

Diversifier et équilibrer l'offre de santé sur le territoire

Intégrer la problématique d'autonomie et structurer le secteur des services d'aide à domicile :

Une articulation non existante avec l'ARS et la Stratégie de santé pour les Outre-Mer qui ne permet pas de mettre en cohérence les stratégies des pouvoirs publics pour le dépistage précoce des handicaps

L'articulation des plans de prévention de la perte d'autonomie pour réduire les inégalités sociales et territoriales

Améliorer la prise en charge des personnes âgées (notamment à travers la déclinaison du PLOM 2) dans le cadre du maintien à domicile

6. Vers une cohésion sociale renforcée

Au-delà de l'enjeu de l'offre de soins et de l'accès au système de santé, l'accompagnement des publics fragiles est un sujet essentiel pour l'Espace Sud.

Depuis 2013, une politique de la ville sans géographie prioritaire s'efforce de favoriser l'insertion et la formation professionnelle. Plus spécifiquement, l'inclusion sociale des jeunes reste un enjeu fort du territoire de la CAESM.

Il existe 1 mission locale intercommunale et 1 école de la 2ème chance sur l'Espace Sud qui sont au quotidien en charge des 16-25 ans mais qui ne bénéficient pas de moyens adaptés aux enjeux.

En termes d'apprentissage, l'Espace Sud dispose de 3 CFA sur les 4 présents sur le territoire martiniquais, spécialisés en BTP, Arts et métiers, développement agricole. Mais les jeunes peinent à trouver des stages, conduisant à un taux de remplissage de ces établissements à environ 50%.

Il y a donc une place pour une politique de la jeunesse concertée avec la CTM et l'Etat, mais aussi une politique de lutte contre la précarité pour tous les âges.

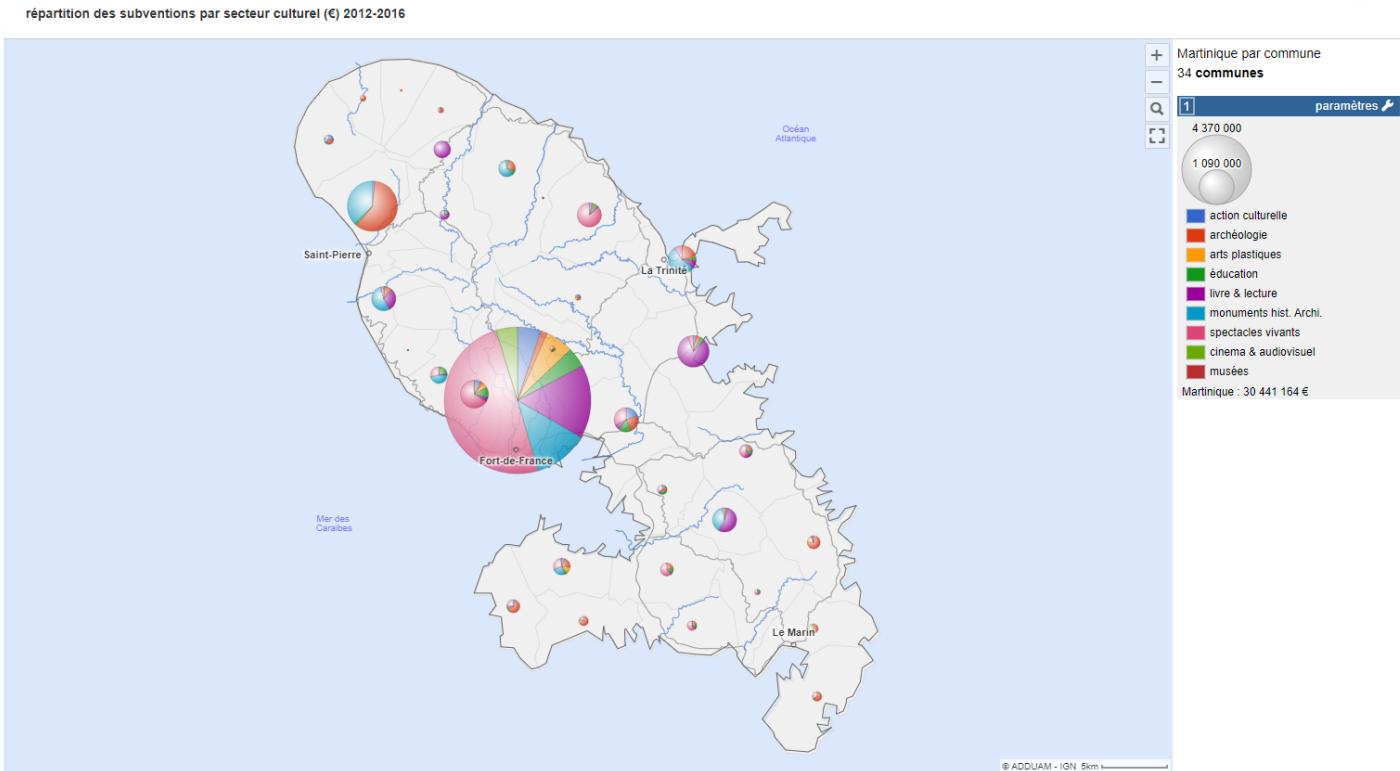
Les instruments d'une meilleure prise en compte des réalités peuvent être mis en œuvre pour élaborer des politiques publiques aussi bien pour les séniors que les handicapés, ainsi que les demandeurs d'emploi.

Dans le domaine social, la nouvelle programmation FSE+ permet aux EPCI de jouer un rôle subsidiaire important. Dans un contexte où 80% du public cible est allocataire du RSA, les dispositifs ne peuvent couvrir que quelques milliers de personnes (sur une base d'environ 1000 personnes/EPCI) sur un besoin estimé à près de 36 000. L'enjeu de la nature et des modalités d'accompagnement de ce public par l'EPCI est d'autant plus fort dans un contexte d'éventuelle recentralisation du RSA en Martinique qui impliquera une réorganisation des compétences entre la CTU et l'Etat d'une part et un repositionnement de la CTU sur ses missions d'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Par ailleurs, la culture, principalement étoffée sur les communes de Trois-Ilets et de Saint-Esprit, peut constituer un levier de cohésion sociale en faveur de la jeunesse mais également développer une solidarité intergénérationnelle en intégrant des projets artistiques aux établissements de santé

(personnes âgées, malades). En outre, le spectacle vivant est particulièrement développé dans les communes de Rivière-Salée, Sainte-Luce, Sainte-Anne, Le Vauclin.

Or si le budget global dédié à la culture était de près de 3 millions d'euros à l'échelle du territoire martiniquais en 2017, celui-ci est très inégal d'une commune à l'autre puisqu'en celui-ci s'élève à 50 000 euros à Rivière-Salée jusqu'à 648 000 euros pour la commune des Trois-Îlets.



Face à ces constats, la CAESM développe certains projets :

- La CAESM souhaiterait participer davantage au déploiement du SPIE et le Pacte territorial d'insertion en articulation avec la CTM.
- En matière de formation professionnelle, la CAESM oriente ses actions sur la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) depuis 2017 avec l'objectif de développer une animation territoriale de proximité.
- Pour répondre à la problématique du remplissage des CFA, une réflexion a été menée permettant le logement des jeunes provenant d'autres communes (notamment le nord) afin de renforcer l'attractivité du territoire du sud
- Favoriser l'accès aux services publics par la création d'une Maison France services à Trois-Îlets, Saint-Esprit, la reconstruction de la « Maison pour tous » de Trois Rivières dans le cadre du programme Petites villes de demain.

- Poursuivre le déploiement du dispositif Parcours emploi compétences dans le sud

En parallèle, le CCT 2019-2022 contient un axe dédié à favoriser le bien-être et l'épanouissement dont l'objectif 1^{er} est l'intégration sociale et professionnelle des jeunes, qui se matérialise à travers le réseau pouce-pouce porté par l'association Observatoire Prévention Martinique qui propose une auto-école sociale et un réseau de taxis solidaires pour les jeunes en insertion professionnelle.

En outre, certains plans nationaux participent du renforcement de l'inclusion sociale : le Plan jeunesse Outre-mer et PIA, le contrat urbain de cohésion sociale.

Enjeux

-La prise en compte des précarités en milieu rural, pour mieux répondre aux besoins de ces personnes souvent moins visibles.

-Le renforcement de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée

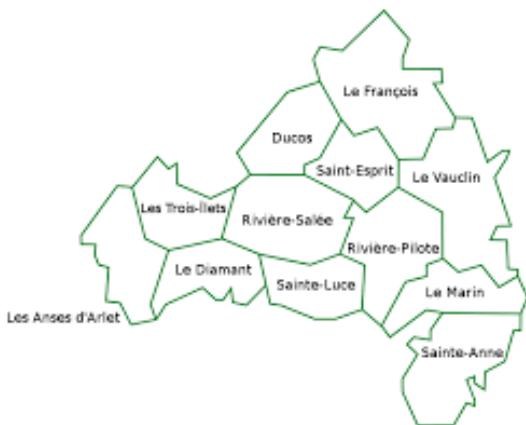
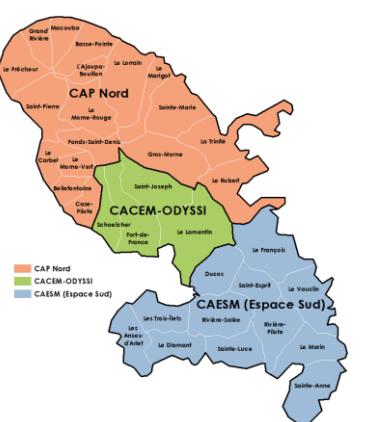
-Les synergies entre d'une part les 12 communes et la CAESM et d'autre part la CAESM et la région (CTM) pourraient être renforcées afin de développer des approches transversales et partagées pour le service public de l'emploi, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et la formation professionnelle

-L'identification des filières stratégiques et porteuses n'est pas à jour à défaut de GPEC territoriale

-développer une complémentarité claire de l'EPCI pour les publics éloignés de l'emploi dans un contexte d'obligation légale récente de formation entre 16 et 18 ans d'une part mais également entre 26 et 30 ans (au moment où il n'y a plus de couverture de la mission locale intercommunale du sud).

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau AFOM



FORCES	FAIBLESSES
Economie diversifiée (industrielle, agricole, maritime...) essentiellement portée par le tourisme	Développement économique très orienté vers le tourisme
Bon niveau de protection du littoral (SAR, SCOT)	Chômage relativement élevé pour les jeunes
Foyer du développement résidentiel en Martinique et de la croissance démographique dans un contexte général de vieillissement de la population	Démographie : vieillissement de la population / Fuite des jeunes / monoparentalité forte
Offre d'équipements et d'hébergement touristique importante sur le littoral (Trois-Îlets, Sainte-Luce, Sainte Anne), notamment une structuration de la filière nautique	Différentiel de développement entre le territoire de Sud-Atlantique-baie du Marin à l'Est (plus dynamique) et celui de l'Ouest.
Forte couverture par les zones d'activités économiques (15 ZAE dans le sud couvrant 100 ha) malgré la forte concentration + Fort potentiel de certaines zones (ZAE de Champigny, ZAE de Laugier-l'Espérance à Rivière-Salée, Trianon-Pointe-Courchet au François et l'Usine du Marin)	Aménagement numérique défaillant (frein à la continuité territoriale)
Installations portuaires de qualité pour la pêche côtière et artisanale (Gestion par convention entre la CTM et les communes)	Un maillage territorial non uniforme des équipements
Agriculture riche et diversifiée avec du poly-élevage et poly-culture (bien que moins importante comparativement au Nord) avec une spécialisation forte (filière animale moins exportatrice que la banane ou le rhum), malgré une diminution des surfaces agricoles cultivées	Faible aménagement du littoral
	Qualité des réseaux de l'eau et de l'assainissement
	Prédominance de l'assainissement non collectif
	Une structuration de filières agricoles peu avancée
	Des centralités (communales) qui ne sont pas affirmées (poids démographique des bourgs équivaut à 25% de la population de l'espace sud)
	Etalement urbain avec le développement d'activité périphérique qui appauvrit les centres bourgs et petits commerces
	Un enjeu de requalification des bourgs et des espaces (SCoT)

<p>Nombre important de communes sélectionnées pour le programme « Petites villes de demain » (Anse d'Arlet, Rivière-Pilote, Saint-Esprit, Sainte-Luce, Trois-Îlets, Vauclin)</p> <p>Bonne qualité de l'air malgré des épisodes de pollutions de particules fines dues aux brumes de sables</p> <p>Une production de logements en augmentation depuis le PLH de 2013</p>	<p>Habitat spontané dans l'espace des 50 pas géométriques (60% au Vauclin, François et Trois-Îlets) et vacance forte</p> <p>Etat global de l'habitat (parc de mauvaise qualité et insuffisance du nombre de logements abordables)</p> <p>Forte artificialisation des sols</p> <p>Forte vulnérabilité au changement climatique</p> <p>Traitement des déchets</p> <p>Un taux de motorisation supérieur à la croissance démographique (frein démarche de transition écologique)</p> <p>Mobilités douces peu développées</p>
<p>ATOUTS</p> <p>Tourisme important (Patrimoine naturel avec une trame bleue en complémentarité avec la trame verte du Nord)</p> <p>Forte coopération régionale</p> <p>Travaux de revitalisation des centres bourgs amorcés</p> <p>Développement de jardins créoles en cours pour renouer avec le patrimoine alimentaire local</p> <p>Services publics de proximité relativement présents (bien que saturés ou vieillissants)</p> <p>Un maillage global de l'offre commerciale de proximité, assurant une desserte du territoire sur des besoins de première nécessité (mais déficit de moyennes et grandes surfaces)</p> <p>Réalisation d'un Plan Climat Air Energie ambitieux</p> <p>Une conscience environnementale communautaire qui se développe avec un travail d'éco-exemplarité de l'EPCI</p>	<p>RISQUES</p> <p>Manque d'une vision globale pour la valorisation du patrimoine (naturel comme culturel)</p> <p>Dépendance vis-à-vis de la CACEM pour le développement économique</p> <p>Dégradation assez avancée du patrimoine architectural</p> <p>Territoire fragile du point de vue environnemental et exposé aux inondations, aux affaissements, etc. mais aussi aux pollutions (Sargasses, Chlordécone...)</p> <p>Tension sur les terres agricoles face à l'étalement urbain</p> <p>Pérennité de la filière pêche (grande précarité de la profession, accrue par la crise sanitaire)</p> <p>Manque de qualification des populations actives pour accompagner les transitions économiques et écologiques, en termes d'ingénierie mais aussi de personnels qualifiés dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie-restauration et de l'animation culturelle et sportive... mais aussi dans le domaine de la santé et des services à la personnes (infirmières, auxiliaires de vie...)</p> <p>Ne pas réduire les investissements aux réactions face aux risques mais engager une prévention des risques avec une approche transversale aux documents stratégiques</p> <p>Une offre de soins défaillante avec une faible cohérence territoriale</p> <p>La faible prise en compte des précarités en milieu rural pèse sur l'inclusion sociale</p>

Annexe 2 : Proposition de plan d'actions du CRTE de l'Espace Sud

Axes stratégiques	Orientations	Actions
Développement économique, agricole et éconómique	Renforcer les centralités, les coordonner et favoriser la revitalisation notamment commerciale, des centres bourgs	<ul style="list-style-type: none"> Dynamiser les ZAE et revitaliser les centres-bourgs (Actions Cœur de ville, Petites villes de demain)
	Dynamiser le tissu économique local	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les investissements locaux par des aides aux communes (développement stratégique)
	Valoriser le territoire à des fins de développement touristique (éco-tourisme)	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation du patrimoine, des lieux touristiques (Moulin du Val d'Or à Sainte Anne...) Favoriser la coopération régionale (Projets de coopération décentralisée avec le Bénin, Haïti)
	Développer la sphère maritime et de l'économie bleue	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser des outils et des méthodes de pêche (Professionnalisation des acteurs du secteur, accompagner la transformation des produits etc).
	Accompagner la transformation agricole et avancer vers l'indépendance alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et soutenir un modèle d'agriculture plus durable et tournée vers les besoins de la population : <ul style="list-style-type: none"> Développement des circuits courts Accroissement et simplification des aides aux jeunes agriculteurs et aux exploitations soumises aux aléas climatiques Favoriser la réappropriation du patrimoine alimentaire local par la population

	Favoriser l'emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le chômage des jeunes en favorisant la création d'emploi et l'accompagnement ▪ Soutenir la formation dans les filières stratégiques (GPEC territorial)
	Conforter une stratégie locale du numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà de la couverture de la fibre optique sur le territoire, garantir son accès à tous • Faire du numérique un support et un accélérateur de l'attractivité et du développement économique local (accompagnement de la transformation des entreprises, levier de consommation locale...) • Mettre le numérique davantage au service de la montée en compétences des jeunes, de la santé et des services à la personne
Transition écologique, cadre de vie et inclusion sociale	Réseaux et transports	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration/développement des mobilités douces (transports alternatifs et sentiers de randonnée)
	Garantir une qualité d'accès à l'eau et mieux protéger l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection des réseaux, amélioration de la gestion de l'eau, et favoriser l'assainissement collectif • Renforcer la prévention des risques naturels avec une vision globale et une cartographie des zones à risque selon le projet intercommunal de sauvegarde en cours • Favoriser l'efficacité et la sobriété énergétique (éco-exemplarité de l'EPCI & rénovation de l'habitat) • Développer le traitement, la réduction des déchets, leur transformation et leur valorisation • Déployer une stratégie Économie Circulaire
	S'engager dans un développement urbain raisonnable	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser l'étalement urbain (limiter l'artificialisation des sols, redynamiser les centres-villes/centres-bourgs et protéger l'environnement)

	<p>Lutter contre le mal-logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover/renouveler le parc Public (LLS) • Lutter contre l'habitat indigne et réduire la vacance • Poursuivre les actions dans le parc privé • Développer un habitat adapté aux nouveaux besoins (jeunes, personnes âgées) • Mettre en œuvre la politique du Logement d'abord
	<p>Améliorer l'accès à l'offre de soins et renforcer l'inclusion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux coordonner sur le plan territorial l'offre de soins (contrat local de santé) • Accroître la maîtrise des risques sanitaires (Sargasses & Chlordécone...) • Accompagner et soutenir les plus précaires en milieu rural • Développer des équipements manquants, rénover des équipements obsolètes (sportifs, notamment). • Renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire du Sud dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée (le Sud de la Martinique ne fait pas partie de la géographie prioritaire) • Stabiliser les jeunes sur le territoire en rapport avec une amélioration de leur insertion professionnelle (au moyen de formations, d'animations sportives et culturelles et de projets de développement local) • Accompagner la transition démographique (vieillissement, dépendance, isolement, famille...)